A 537760

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

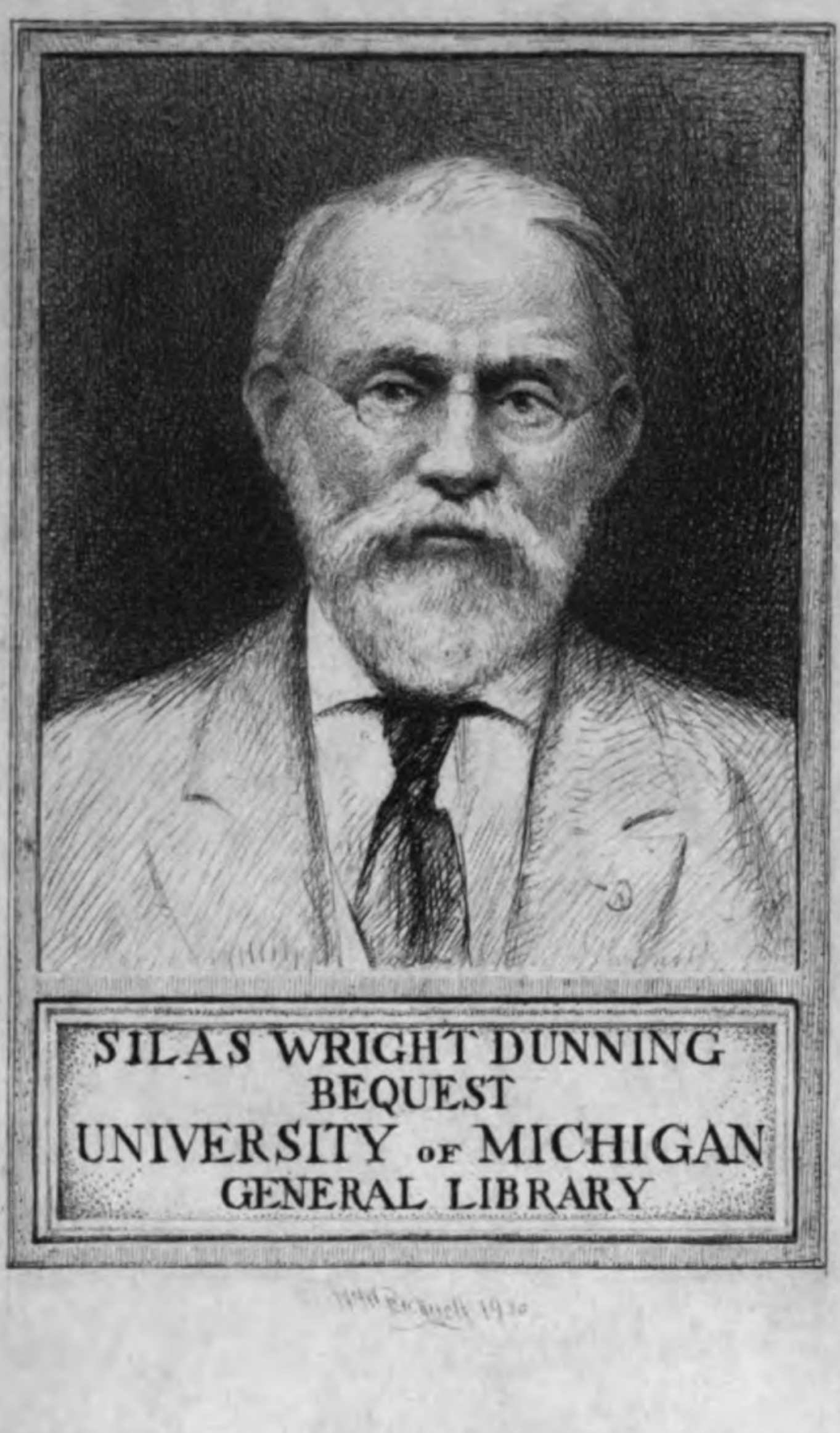

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
611
B36
S8

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

# MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

# SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

## D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

*fondée le 6 août 1855,*

*reconnue comme établissement d'utilité publique*

*par décret du 8 octobre 1881.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Société laisse à chaque auteur la pleine liberté
et l'entière responsabilité de ses assertions et de ses opinions.

---

Toutes les communications, manuscrits, volumes et publications doivent être adressés au Secrétaire général : Place du Palais de-Justice, à Chambéry (Savoie).

---

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

# MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

# LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME XLVIII

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XXIII

CHAMBÉRY

*Au siège de la Société — au Palais de Justice*

1910

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dunning
Nijhoff
10-1-26
13603



# BUREAU ACTUEL

*(1er septembre 1910)*

---

*Président :* M. MICHEL Raymond-Jean, agrégé des lettres, professeur de littérature à l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur des sciences et des lettres, et de première au Lycée (O. I.). — Hôtel d'Allinges, rue Juiverie.

*Vice-Présidents :* M. DESCOSTES Adolphe, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel. — Rue Métropole, à Chambéry.

M. DRIVET Claudius, inspecteur principal honoraire des chemins de fer du Midi. — Rue Saint-Réal, à Chambéry.

M. METZGER Albert, publiciste, 1, place Saint-Léger, à Chambéry.

M. VERMALE François, docteur en droit, avocat, rue Marcoz, 9, à Chambéry (O. A).

M. COCHON Jules, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry (L. H.).

M. LÉTANCHE Jean, juge de paix, à Yenne (O. A.).

*Trésorier honoraire :* M. PERROT Jacques, ancien huissier, à Chambéry.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*Trésorier :* M. PERRIER Jean, ancien banquier, juge au Tribunal de commerce, boulevard de la Colonne, à Chambéry.

*Secrétaire général honoraire :* M. SCHAUDEL, receveur principal des douanes, 43, rue Jeanne-d'Arc, Nancy (O. I.).

*Secrétaire général :* M. SIMOND Joseph, agent voyer principal, à Chambéry.

*Secrétaires :* M. CORCELLE Joseph, professeur agrégé de l'Université, professeur d'histoire à l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur, et au Lycée (O. I.). — Route de Lyon, à Chambéry.

M. PÉROUSE Gabriel, docteur ès lettres, archiviste départemental de la Savoie (O. A.), à Chambéry.

M. PERPÉCHON Félix, bibliothécaire et conservateur des archives municipales de la ville de Chambéry (O. A.).

*Bibliothécaire :* M. COCHON.

---

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

# Membres d'honneur et Membres honoraires

*(au 1er septembre 1910)*

---

MM.

ADRIANI, professeur d'histoire à l'Université de Turin.

AUBERTIN Charles, conservateur du Musée et secrétaire de la Société d'histoire de la ville de Beaune (Côte-d'Or).

BEAUREGARD Al , percepteur en retraite à Grésy-sur-Isère.

BLANCHOZ S., instituteur en retraite, à Chambéry.

BOLLATI DE SAINT-PIERRE (le baron), surintendant des Archives piémontaises, à Turin.

BRUCHET Max, archiviste du département du Nord, à Lille.

CARUTTI DI CANTOGNO (le baron), consul de S. M. le roi d'Italie, à Chambéry.

CAUSERET, recteur de l'Académie de Chambéry.

CURET, premier président de la Cour d'appel.

DEJEAN Etienne, directeur des Archives, rue des Francs-Bourgeois, 60, à Paris.

DELISLE Léopold, membre de l'Institut, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, à Paris.

DEIGERIK, archiviste-professeur à l'Athénée d'Anvers.

DU BOIS-MELLY, publiciste à Genève.

HELME, président de chambre à la Cour d'appel.

JOURDAN, inspecteur d'Académie, à Chambéry.

LEFEBVRE DU GROSRIEZ Albéric, ancien préfet de la Savoie.

MONTET Albert (de), publiciste à Chardonne (Suisse).

MOREAU Frédéric, à Saint-Quentin (Aisne).

MOULLÉ Ernest, préfet de la Savoie.

PERRIER Antoine, sénateur de la Savoie, à Chambéry.

RITTER Eugène, professeur à la Faculté des Lettres à Genève.

ROCHET Alexis, instituteur en retraite, à Chambéry.

SZEVLECKI André-Alphonse, docteur en médecine de la Faculté de Paris, à Barberaz (Savoie).

VULLIOD (abbé).

ZELLER Jean, recteur honoraire.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# Membres effectifs

*(au 1er septembre 1910).*

MM.

Arminjon Pierre, professeur de droit au Caire (Egypte).
Bachelard, avocat, rue Juiverie, Chambéry.
Bal Joseph, négociant, à Chambéry.
Balmain, avocat, rue Métropole, Chambéry.
Barut Jean, propriétaire, au Bourget-du-Lac.
Bébert François, ancien pharmacien, à Chambéry.
Bertin Arthur, architecte, à Chambéry.
Blanc Albert (le baron), docteur ès sciences, professeur à l'Université de Rome, au château du Chaney, à Chambéry.
Blanc Henri, étudiant en droit à la Faculté de Lyon.
Bodin, directeur honoraire de l'enregistrement, à Chambéry.
Boget Auguste, géomètre, à Chambéry.
Bonnevie, recev' des finances en retraite, à Laval (Mayenne).
Bontron Antoine, 2, place du Théâtre, Chambéry.
Bouchage César, conseiller à la Cour d'appel de la Réunion.
Boyer-Ressès, capitaine au 35e régiment d'infanterie, à Belfort.
Buttet Marc (le baron de), au Bourget-du-Lac.
Buttin Charles, licencié en droit, notaire à Rumilly.
Carbon Césaire, capitaine en retraite à Amiens.
Carle, professeur au lycée de Chambéry.
Carret Jules, ancien député de la Savoie, docteur en médecine, à Chambéry.
Chaberth Albert, rue Marcoz, à Chambéry.
Chastel Joseph, président du Tribunal civil de Bonneville.
Chiron François, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, à Chambéry.
Cochon Jules, conservateur des Eaux et Forêts en retraite, à Chambéry.
Collonge Joseph, manufacturier, à Saint-Etienne (Loire).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

CONCELLE Joseph, agrégé de l'Université, professeur au lycée de Chambéry.
COSTA DE BEAUREGARD (le comte Olivier), à la Ravoire.
DESCOSTES Adolphe, avocat à la Cour d'appel de Chambéry.
DOMENGE Joseph, consul d'Espagne, à Grenoble.
DRIVET Claudius, inspecteur principal honoraire des chemins de fer du Midi, à Chambéry.
DUCLOZ François, imprimeur-éditeur à Moûtiers.
DUCOSTÉ, docteur en médecine, à Rennes.
DUFAYARD Charles, docteur ès lettres, professeur au Lycée Henri IV, à Paris.
DULLIN Etienne, avocat, à Grenoble.
DULLIN Ferdinand, conseiller honoraire de Cour d'appel, à Chambéry.
DURAND-DRONCHAT Alexandre, avoué, à Chambéry.
FALCOZ Philibert, employé au Crédit lyonnais, à Chambéry.
FENOUILLET, instituteur honoraire, à Savigny (H^te-Savoie).
FINET Auguste, avoué honoraire, à Chambéry.
FLOERSHEIM Léon, négociant, à Chambéry.
FOREST Charles, ancien sénateur de la Savoie, 28, avenue du Trocadéro, à Paris.
FRANCILLARD, lieutenant au 97^e régiment d'infanterie, à Chambéry.
GIRARD-MADOUX, avocat, à Chambéry.
GIRARD-REYDET, vérificateur des Douanes, à Chambéry.
GIRAUD Emilien, avocat à la Cour d'appel de Paris.
GLORIEUX Albert, agrégé de l'Université, professeur au lycée d'Alger, chargé de mission.
GRANGE François, industriel, à Randens (Savoie).
GRILLET-TALRICK, auteur dramatique, à Paris.
GUINARD, inspecteur général des Ponts et Chaussées, à Paris.
HOLLANDE Dieudonné, docteur ès sciences, professeur au Lycée, directeur de l'Ecole prépar. à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
HOLLANDE Edmond, d^r-chirurgien-dentiste, à Chambéry.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

LABULLY, vétérinaire départemental honoraire, à St-Genix-sur-Guiers.
LENOIR Charles-Albert, greffier du Tribunal de commerce de Chambéry.
LÉTANCHE Jean, juge de paix, à Yenne.
MANECY Jules, receveur des douanes en retraite, à Bellegarde sur-Valserine (Ain).
MARESCHAL Amédée, avocat à Chambéry.
MARET, inspecteur d'assurance, 4, rue du Parc, Chambéry.
MASSE Jules, avocat, à Grenoble.
MÉNARD André, imprimeur, à Chambéry.
MENTHON (le comte Henry de), ancien lieutenant de vaisseau, au château de Menthon-St-Bernard (Haute-Savoie).
METZGER Albert, publiciste, Chambéry.
MICHEL Amédée, conseiller général, maire de Thônes.
MICHEL Raymond, agrégé des lettres, professeur au Lycée de Chambéry.
MINORET, instituteur à Saint-Julien-de-Maurienne.
MIQUET François, percepteur, à Brest.
MOREL Henri, docteur en médecine, à St-Pierre-d'Albigny.
MORET Louis (Dr), 8, rue Saint-Antoine, Chambéry.
MOTTET Joseph, maire d'Aix-les-Bains.
MOTTET Léon, conseiller de préfecture, à Grenoble.
ODRU Laurent, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
ONCIEU DE CHAFFARDON (le marquis d'), à St-Jean-d'Arvey.
ORSAT, avoué près la Cour d'appel, à Chambéry.
PAVÈSE, ancien pharmacien, à Chambéry.
PÉROUSE Gabriel, docteur ès lettres, archiviste du département de la Savoie.
PERPÉCHON Félix, bibliothécaire de la ville de Chambéry.
PERRIER Jean, ancien banquier, boulevard de la Colonne, à Chambéry.
PERROT Jacques, huissier honoraire, à Chambéry.
PICCARD L.-E. (Mgr), protonotaire apostolique, à Thonon-les-Bains.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PISSARD Pierre, rédacteur aux Postes et Télégraphes, à Chambéry.
RAISIN Frédéric, avocat du consulat général de France, à Genève.
REINACH Théodore, membre de l'Institut, député de la Savoie, au château de la Motte-Servolex.
RENAUX, professeur honor^re de l'Université, à Carcassonne.
RÉVIL Joseph, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
REY Pierre, manufacturier, à la Rochette.
ROBESSON Charles, avocat, à Chambéry.
ROUSSY DE SALES (le comte Eugène de), ancien officier d'artillerie, à Thorens-Sales.
ROUX Joseph, chef de bataillon au 97^e d'infanterie, à Chambéry.
RUMILLY, ancien notaire à Yenne.
SCHAUDEL Louis, receveur principal des douanes, à Nancy.
SEYSSEL-CRESSIEU Marc (le comte de), au château de Musin, près Belley (Ain).
SIMOND, agent voyer principal, à Chambéry.
TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN (le marquis), au château de Candie, à Chambéry.
TRUCHET Frédéric, docteur en médecine, à Chambéry.
USANNAZ-JORIS Marcel, avocat, à Tunis.
VALLÉE George, député du Pas-de-Calais.
VALLET Mars, sculpteur, directeur des musées de la ville de Chambéry.
VERMALE François, docteur en droit, avocat, à Chambéry.
VICHIER-GUERRE, lieutenant au 13^e bataillon de chasseurs, à Chambéry.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

## Sociétés correspondantes.

| | |
|---|---|
| *Agen* | Société cent. d'agr., sciences et arts. |
| *Aix (B.-du-Rhône)* | Académie des Sciences. |
| — | Bibliothèque de l'Université d'Aix. |
| *Alexandrie (Piémont)* | Société d'histoire, art et archéologie. |
| *Amiens* | Société des antiquaires de Picardie. |
| *Angoulême* | Société archéologique de la Charente. |
| *Annecy* | Société florimontane. |
| — | Académie salésienne. |
| *Anvers* | Académie de Belgique. |
| *Auxerre* | Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. |
| *Avignon* | Académie de Vaucluse. |
| *Bâle* | Société d'histoire et d'antiquités. |
| *Bar-le-Duc* | Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. |
| *Beaune* | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Beauvais* | Société académique de l'Oise. |
| *Belfort* | Société belfortaise. |
| *Besançon* | Académie des sciences et arts. |
| — | Société d'émulation du Doubs. |
| *Bordeaux* | Société d'archéologie. |
| *Bourg* | Société d'émulation de l'Ain. |
| *Brest* | Société académique. |
| *Bruxelles* | Académie royale. |
| — | Société d'archéologie. |
| — | Société des Bollandistes. |
| *Caire (le)* | Institut égyptien. |
| *Chalon-sur-Saône* | Société d'histoire et d'archéologie. |
| *Chambéry* | Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. |
| — | Société centrale d'agriculture. |
| — | Société d'histoire naturelle. |
| — | Bibliothèque municipale. |

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

| | |
|---|---|
| *Châteaudun* . . . . . | Société dunoise d'archéologie. |
| *Colmar*. . . . . | Société d'histoire naturelle. |
| *Constantine* . . . . . | Société archéologique. |
| *Dax*. . . . . | Société de Borda. |
| *Dijon*. . . . . | Académie des sciences, arts et belles-lettres. |
| — | Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. |
| — | Société bourguignonne de géographie et d'histoire. |
| *Douai*. . . . . | Société d'agriculture, sciences et arts. |
| *Epinal*. . . . . | Société d'émulation des Vosges. |
| *Fribourg (Suisse)* . | Société d'histoire. |
| *Gap*. . . . . | Société d'études des Hautes-Alpes. |
| *Gênes*. . . . . | Società ligure di storia patria. |
| *Genève* . . . . . | Société d'histoire et d'archéologie. |
| — | Institut national genevois. |
| *Gratz (Styrie)*. . . . . | Comité historique. |
| *Grenoble* . . . . . | Académie delphinale. |
| — | Société de statistique de l'Isère. |
| — | Comité de l'enseignement supérieur |
| *Havre (le)*. . . . . | Société havraise d'études diverses. |
| *Kninu (Dalmatie)*. | Starohrvatska Prosvjeta. |
| *Langres*. . . . . | Société historique et archéologique. |
| *Lausanne*. . . . . | Société d'hist. de la Suisse romande. |
| *Lille* . . . . . | Commission historique du département du Nord. |
| *Limoges* . . . . . | Société archéologique du Limousin. |
| *Luxembourg*. . . . . | Section historique de l'Institut Grand-Ducal. |
| *Lyon*. . . . . | Académie des Sciences et Belles-Lettres. |
| — | Société littéraire. |
| *Mans (le)* . . . . . | Revue histor. et archéol. du Maine |
| *Marseille* . . . . . | Société de statistique. |

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

*Melun* ..... Société d'archéologie, sciences et arts.
*Metz*..... ..... Société d'histoire et d'archéologie lorraine.
*Mexico* ..... Museo nacional de Mexico.
*Montauban* ..... Société d'histoire et d'archéologie.
*Montbéliard* ..... Société d'Emulation.
*Montpellier*..... Académie des Sciences.
*Montréal (Canada)*. Numismatic ad antiquarian Society.
*Moulins* ..... Société d'émulation de l'Allier.
*Moûtiers* ..... Académie de la Val-d'Isère.
*Nancy*..... Société d'archéologie lorraine.
— Académie Stanislas.
*Nantes* ..... Société académique.
*Narbonne*..... Commission archéologique et littéraire.
*Neufchâtel (Suisse)* Société de géographie
*Nice* ..... Société des lettres, sciences et arts.
*Nimes*..... Académie du Gard.
*Orléans* ..... Société archéologique de l'Orléanais.
*Ottawa* ..... Institut canadien-français.
*Paris*..... Académie des Inscr. et Belles-Lettres.
— Bibliothèque de la Sorbonne.
— Société d'anthropologie de Paris.
— Société des antiquaires de France.
*Pavie (Italie)* ..... Società Pavese di storia patria.
*Puy (le)*..... Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.
*Rambouillet*. . . . . Société archéologique.
*Reims* . . . . . Académie nationale de Reims.
*Rennes*. . . . . Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
*Rome*. . . . . Bibliothèque Vaticane.
— Biblioteca apostolicana vaticana.
*Rouen* . . . . . Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
*Saint-Dié*. . . . . Société philomatique vosgienne.
*Saint-Dizier*. . . , . Société des lettres, sciences, etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*Saint-Jean-de-Maur* Société d'histoire et d'archéologie.
*St-Maurice (Suisse).* Société helvétique de Saint-Maurice.
*Saint-Omer*. . . . . Société des antiquaires de la Morinie.
*Soissons* . . . . . Société archéol., hist. et scientifique.
*Saluces (Piémont)* .. Archivio storico dell' antico Marchesato di Saluzzo.
*Stockholm*. . . . . Académie royale d'histoire.
*Strasbourg* . . . . . Société pour la conservation des monuments historiques.
— Hist.-liter. Zweigverein des Vogesen-Clubs.
*Torre Pellice* . . . . Société d'histoire vaudoise.
*Thonon-les-Bains* . . Académie chablaisienne.
*Toulon*. . . . . Société des sc., lettres et arts du Var.
*Toulouse*. . . . . Société archéol. du Midi de la France.
— Bibliothèque de l'Université de Toulouse.
*Trèves* . . . . . Historisches Archiv der Stadt Trier.
*Troyes*. . . . . Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube.
*Turin* . . . . . Regia Accademia delle scienze.
— Regia Deputazione sovra gli studj di storia patria.
— Società di archeologia.
— Società storica-bibliografica subalpina
*Valence* . . . . . Société d'arch. et de stat. de la Drôme.
*Vannes*. . . . . Société polymathique du Morbihan.
*Villefranche-s-Rh*. . Soc. des sciences et arts du Beaujolais.
*Washington*. . . . . The Smithsonian Institution.
— Office biologique.
*Zurich*. . . . . Société des antiquaires.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ÉMILE PLAISANCE

DIT PASCALEIN

# Histoire des Savoyens

PUBLIÉE ET ORNÉE DE PLANCHES

Par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie

Sous les auspices du Conseil général de la Savoie

TOME PREMIER

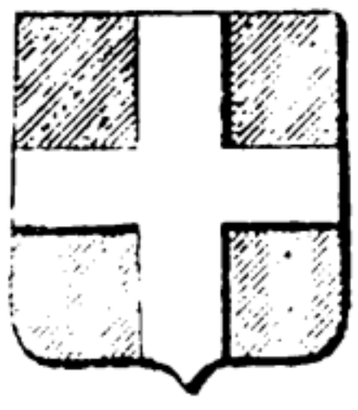

CHAMBÉRY

IMPRIMERIE NOUVELLE, AVENUE DE SAVOIE

1910

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

*La vie d'Emile Plaisance fut celle d'un homme voué à ses travaux de professeur et d'érudit, et les seuls faits qui s'y détachent se rapportent à ses études ou à son enseignement.*

*Il naquit le 27 mai 1829 à Saint-Martin-de-Belleville, commune de la Savoie qui fait partie de l'ancienne province de Tarentaise. A Paris, où son père avait établi son commerce et sa famille, il suivit les cours du collège Stanislas, au palmarès duquel il figura pour les prix d'histoire et de géographie.*

*Son goût pour les études historiques devait s'affirmer pendant sa longue carrière de professeur. Bachelier le 25 août 1849, licencié ès lettres le 18 juillet 1850, il demanda un poste dans l'Université et débuta, en 1856, au collège de Coutances. Nommé l'année suivante à Saint-Quentin, il se prépara au concours pour l'agré-*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

*gation d'histoire et de géographie, et il en subit, en 1860, les difficiles épreuves avec un succès qui le fit classer second à l'issue du concours. Le 1er octobre 1863, il rentra au collège Stanislas, comme professeur d'histoire, et il y resta trente ans, jusqu'au 31 juillet 1903.*

*Longtemps avant cette date, toutefois, sa myopie lui avait interdit l'enseignement en classe, et il avait dû se borner aux fonctions de répétiteur et d'examinateur. Sa science et son dévouement n'en étaient pas moins appréciés par ses élèves, et des succès au concours général couronnaient chaque année ses efforts. Il fut nommé officier d'académie par arrêté ministériel du 31 décembre 1873.*

*Il quitta l'enseignement deux ans avant sa mort, et sa courte retraite fut tout entière consacrée au travail. Sa vie, d'une extrême simplicité, s'était écoulée dans la solitude, qu'il affectionnait, bien que ses intimes recherchassent sa conversation intéressante et son commerce aimable. Il était un de ces habitués de la Bibliothèque nationale, dont elle est le vrai domicile, et du Paris qu'il a si longtemps habité, il ne fréquentait que les quartiers vieillis et les anciennes rues, qu'il aimait en historien et en archéologue.*

*Son pays de Savoie, cependant, restait l'objet*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

*de son plus vif et plus fidèle attachement. Chaque année, il y venait passer quelques semaines. et le vieux Tarin qu'il était demeuré se plaisait à revoir ses amis, à se mettre au courant de la chronique locale et à fouiller les archives rurales. Il en tirait des documents qui grossissaient ses volumineux dossiers d'historien, et quand il les remportait à Paris, c'était pour y poursuivre la même tâche, uniquement adonné à l'étude de la vieille Savoie.*

*Quels soins, quelle diligence il y mettait, on peut en juger par la présente* Histoire des Savoyens, *sa maîtresse œuvre, qu'il a souvent reprise et retouchée, et dont il ajourna enfin la publication jusqu'à sa mort. C'est qu'en effet l'entreprise était rude, et l'effort généreux, surtout à notre époque où tant d'historiens limitent jalousement, et parfois à l'extrême, l'objet de leurs travaux. Plus hardi, M. Plaisance a embrassé toute l'histoire de la Savoie, depuis les temps préhistoriques jusqu'à la période contemporaine ; de l'histoire politique à celle des institutions, rien ne lui a échappé, et au cours de ses explorations sur ce vaste terrain, il y a été retenu par certains détails, dont il a poussé plus à fond l'examen dans des articles publiés à part.*

*Il en donna la plupart à la* Revue savoisienne.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

*organe de la Société florimontane d'Annecy à laquelle il appartenait. Ces travaux, en négligeant les communications de moindre importance, y ont paru sous les titres et aux dates qui suivent :*

Le Surnom du comte Humbert Ier *(1884)* — Des mots *Savoyen*, *Savoisien* et *Savoyard (1888)* — Origine du pape Innocent V *(1889)* — Le chemin de Canossa *(1889)* — Le général Bonaparte à Chambéry en 1797 *(1890)* — La Savoie a-t-elle donné deux grands maîtres aux Templiers *(1891)* — Pierre d'Aigueblanche *(1892)* — Bonne de Bourbon a-t-elle empoisonné son fils ? *(1893)* — De la majorité des princes régnants de la Maison de Savoie *(1893)* — Quel château d'Entremont fut pris par Amédée V *(1893)* — Lieu et date du mariage du comte Amédée VIII *(1894)* — Itinéraires et séjours de Henri IV en Savoie dans l'année 1600 *(1895)* — De l'invasion des Français en Tarentaise en 1536 *(1896)* — Les vies de saint Bernard de Menthon *(1897)* — Une étymologie de Moëllesulaz *(1898)* — Le pouvoir temporel des évêques de Maurienne *(1899)*.

*M. Plaisance appartenait aussi à l'Académie de la Val d'Isère, et il a publié, dans les* Mémoires *de cette Société, une notice sur* Les trois Capitales de la Tarentaise, *une autre sur les* Noms de lieux habités à Saint-Martin-de-Belleville, *et une série*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

*d'articles qui constituent une importante* Histoire de la Tarentaise *jusqu'à la Révolution. Il avait, d'autre part, fait paraître à Moûtiers, en 1887, une* Histoire de la Tarentaise depuis 1792.

*Tous ces travaux ont été signés du pseudonyme de* PASCALEIN, *anagramme du nom de l'auteur.*

*A la fin, Pascalein dut se séparer de ses livres, et M. Plaisance quitta sa chère retraite de la rue Beautreillis pour l'hôpital Dubois, à Paris, où il mourut le 9 juillet 1905* (1).

*Il avait pris dans son testament, au profit de la Savoie et en faveur de l'enseignement primaire, les dispositions suivantes :*

**Conformément aux intentions de mon père et de ma mère qui ont désiré que, à défaut d'héritier direct, ce que je posséderais fût affecté à un usage d'intérêt général, je donne et lègue au département de la Savoie tout ce qui m'appartiendrait, au moment de mon décès, en valeurs mobilières, rentes sur l'Etat, titres de tout genre... Le revenu desdites valeurs mobilières sera consacré, au nom de mon père et de ma mère, à rémunérer et encourager les instituteurs et institutrices du département de la Savoie, exerçant dans les localités rurales, notamment par des allocations supplémentaires à ceux qui se seraient le plus distin-**

(1) *Cette notice a été rédigée à l'aide des renseignements fournis par M. le chanoine Richermoz, secrétaire de l'Académie de la Val d'Isère ; par M. l'abbé Sollier, cousin de M. Plaisance, et par M. le directeur du collège Stanislas.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

gués par leur zèle et la continuité de leurs succès. Il ne sera point fait acception d'instituteurs publics ou d'instituteurs privés. Le dixième du revenu total desdites valeurs mobilières sera toutefois réservé et capitalisé, chaque année, pour accroître le montant ou le nombre des allocations à distribuer ou subvenir à tout autre mode d'encouragement constaté par le Conseil général de la Savoie. Si les sommes capitalisées le permettaient, une partie du revenu pourrait être aussi affectée à la création ou à l'accroissement de bibliothèques publiques rurales ; néanmoins, dans les premières années, une partie des revenus sera employée à publier mon *Histoire des Savoyens*, dans le cas où elle n'aurait pas encore paru.

*Le département de la Savoie a été autorisé, par décret du 1er février 1908, à accepter le legs de M. Plaisance.*

*Le testament lui faisait un devoir de publier* l'Histoire des Savoyens, *laissée en manuscrit par le généreux donateur. Afin d'assurer cette publication dans les meilleures conditions, le Conseil général, en sa séance du 20 août 1909, l'a confiée à la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry. C'est donc dans la collection des* Mémoires *de la Société savoisienne que paraît l'œuvre de M. Plaisance, avec les illustrations qu'il a semblé opportun de joindre à cette remarquable étude du passé de notre pays.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

*Le manuscrit a été préparé pour l'impression et les épreuves ont été corrigées par M. Pérouse, archiviste du département, qui a rédigé les tables.*

*Les illustrations ont été choisies par le Comité de la Société savoisienne, et plus particulièrement par M. Jules Cochon.*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRE PREMIER

# LES ORIGINES



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

# INTRODUCTION

## APERÇU GÉOGRAPHIQUE DE LA SAVOIE

La Savoie est située dans un repli des Alpes occidentales. Ses limites sont : au nord, le lac Léman; à l'est, les Alpes du Valais, le massif du mont Blanc et les Alpes Grées jusqu'au mont Cenis; à l'ouest, le Rhône et son affluent, le Guiers, le torrent du Bréda et les Alpes de Mauricnne jusqu'au Tabor; enfin, au sud, les Alpes Cottiennes, du Tabor au mont Cenis.

Sa longueur moyenne, du nord au sud, est de 144 kilomètres; de même, sa largeur, de l'est à l'ouest, est de 80 kilomètres. Sa superficie est d'environ 10,750 kilomètres carrés. Elle équivaut, à peu près, à celle des deux départements comtois du Doubs et du Jura qui sont, commc elle, contigus à la frontière orientale de la France. La Savoie touche, en effet, la Suisse, au nord et au nord-est, et l'Italie, à l'est et au sud; de celle-ci,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

elle est séparée par les plus hauts sommets de l'Europe.

La Savoie n'est pas seulement bordée de montagnes sur son flanc oriental. Elle en est sillonnée dans tous les sens et comme encombrée. C'est pour cela qu'il a toujours été difficile de tracer un tableau un peu complet de sa constitution orographique : on se bornera donc ici à indiquer les traits essentiels de sa charpente.

On peut distinguer une grande chaîne de hauteurs et six chaînes secondaires avec leurs contreforts; des vallées, étroites et abruptes le plus souvent, les séparent.

La grande chaîne a sa direction générale du nord au sud, puis de l'est à l'ouest : elle est commune à la Savoie et à l'Italie. Elle comprend le massif granitique du mont Blanc que l'on rattache aux Alpes Pennines, les Alpes Grées et la portion des Alpes Cottiennes qui va du mont Cenis au Tabor. Trois cours d'eau, l'Arve, l'Isère et son affluent, l'Arc, y prennent leur source.

Ses principaux cols sont ceux de la Seigne, du Petit-Saint-Bernard, d'Arnaz (aujourd'hui couvert de glaces), du mont Cenis, du Clapier et de la Roue qui mènent en Piémont. A toutes les époques, dans l'antiquité, au moyen-âge, comme dans les temps modernes, la Savoie a dû son importance politique, militaire et commerciale à la possession de ces défilés; par là, armées, marchands et voyageurs

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

passaient du bassin du Pô dans celui du Rhône et inversement.

Les six chaînes secondaires, avec leurs contre-forts, se détachent de la grande chaîne.

Deux d'entre elles, au nord-ouest du mont Blanc, se relient à lui par le col de Balme, le Buet et le Sageroux. La première, dite Alpes du Valais, se dirige, au nord, vers le Léman oriental, entre le bassin du haut Rhône et celui de la Dranse de Savoie. Son principal sommet est la dent d'Oche.

La seconde chaîne se sépare de la précédente au sud du col de Coux. Sous le nom d'Alpes du Chablais, elle se porte à l'ouest par la cime de Golèse, la Jouplanc, le mont Chalune, les hauteurs de Bellevaux et le mont Voiron. Elle se termine par un dos de pays sans importance, non loin du confluent de l'Arve et du Rhône, à la colline sur laquelle est assise la vieille ville de Genève.

Au nord, elle forme, avec les Alpes du Valais, une sorte de massif triangulaire, incliné vers le Léman et profondément découpé par les trois torrents de la Dranse savoyenne.

Au sud, elle a deux ramifications : 1° celle du Buet continuée, d'un côté, par le Brévent, et, de l'autre, par les monts de Varan, d'Arâche et de Saint-Sigismond; 2° celle du Vouan qui, au-delà de Saint-Jeoire, se redresse dans la pyramide du Môle.

La troisième et la quatrième chaînes se rattachent aussi au massif du mont Blanc — mais au sud-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ouest — par le col du Bonhomme, le mont Joli, les hauteurs de Mégève et le Grand-Crêt où elles se bifurquent.

La troisième chaîne renferme le compact massif des deux Bornands, le plateau des Bornes et le mont Sion ou Vuache. Elle s'arrête au Rhône, en formant, avec le Credo du Jura qui lui fait face, l'étroit défilé de La Cluse ou l'Ecluse. Ses contreforts sont, au nord, le pittoresque Salève, et, au sud, le Parmelan qui domine à droite la vallée supérieure du Fier.

La quatrième chaîne suit les hauteurs des Aravis, puis le mont Charvin, pour se briser au col de Faverges. Elle se relève ensuite pour s'unir, vers le défilé de Tamié, au talus méridional des Bauges, et, de nouveau, s'interrompt à la dépression de Montmélian, d'où, par le mont Granier, elle se soude au massif dauphinois de la Grande-Chartreuse.

Ses contreforts sont nombreux et puissants. Au nord, ils constituent la ceinture des lacs d'Annecy (Tournette et mont de Veyrier, Semnoz) et du Bourget (dents de Nivolet et Chambotte, monts de l'Epine et du Chat). Au sud, commence, au col même du Bonhomme, le massif des Alpes de Beaufort. Entre autres cols, on y cite ceux de Roselein, du Cormet-d'Arêche et de la Louze.

La cinquième chaîne, celle des Alpes de Tarentaise, part de la cime du Carro, au sud des sources de l'Isère, dans les Alpes Grées. Elle présente les vastes glaciers de la Vanoise, de Chasseforêt et de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gebroula, le perron des Encombres et le mont Bellachat, et se termine au confluent de l'Isère et de l'Arc, près d'Aiton. Ses défilés (col Iseran, de la Vanoise, de Chavière, des Encombres, de la Madeleine, de Basmont) ont joué presque tous un rôle considérable dans l'histoire militaire du pays. L'un de ses contreforts, celui des Alpes de Bozel, contient les sommets les plus élevés de la Savoie (aiguille de la Grande-Casse, 3,861m; mont Thuria, 3,788m), en exceptant, bien entendu, le mont Blanc (4,810m) et les divers pics de son massif.

La sixième chaîne, ou des Alpes de Maurienne, se détache du Tabor, se contourne en une sorte d'arc de cercle et finit à Chamousset, en face d'Aiton. Ses principaux défilés sont ceux des Berches et du Galibier.

Ce rapide aperçu orographique nous facilitera l'étude des eaux de la Savoie.

Elles se rendent toutes, soit dans le Léman, soit dans le Rhône.

La Dranse de Savoie, due à la réunion de trois torrents appelés Dranse d'*en haut* ou d'Abondance, du *milieu* ou du Biot, et d'*en bas* ou Brevon, est, en partie, circonscrite par les deux premières chaînes secondaires. Avec elle, se jettent aussi dans le Léman la Morge de Saint-Gingolph, sur la frontière occidentale du Valais, le Foron de Sciez, l'Hermance, limite actuelle du canton de Genève.

La seconde et la troisième chaînes constituent la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ceinture du bassin de l'Arve, rivière aux eaux grises, rapides et froides, alimentées par les glaciers du mont Blanc. Elle traverse la vallée de Chamonix, la petite plaine de Sallanches, le long défilé qui aboutit à Cluses, la plaine de Bonneville, et finit dans le Rhône à un kilomètre au sud de Genève.

A droite, ses affluents sont la Dioza aux gorges pittoresques et profondes ; le Giffre qui, dans son étroite vallée, arrose Sixt, Samoëns et Taninges, et se grossit de la Risse; la Ménoge qui passe à Bonne, et le petit Foron de Moillesula.

A gauche, l'Arve reçoit le Bonnant, connu par ses cascades de Saint-Gervais ; la Sallanche, le Foron du Reposoir, la Borne qui descend du mont Fleury pour traverser le Grand-Bornand, Entremont et le Petit-Bornand ; et les deux Forons de la Roche-en-Faucigny et de Reignier.

Entre la troisième et la quatrième chaînes est compris le bassin du Fier qui naît au mont Charvin, passe à Thônes, dans l'admirable plaine des Fins et au village industriel de Cran, puis s'engage dans une gorge étroite appelée les *Abymes du Fier*, et, plus loin, dans le *Val du Fier*, défilé jeté entre les monts Clergeon et Droisy, et finit dans le Rhône, en aval de Seyssel.

Il reçoit, à droite, le Nom, dans les monts de Thônes, et la Fillière qui arrose Thorens. A gauche, il se grossit du Thiou, déversoir du lac d'Annecy, et du Chéran, qui recueille les eaux du massif cal-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

caire des Bauges et passe encore à Alby et à Rumilly.

Au nord du Fier, coule, dans une sorte de couloir étroit et profond, le torrent des Usses, pour se jeter dans le Rhône en amont de Seyssel.

Au sud de la quatrième chaîne est le bassin de l'Isère que limitent, d'autre part, la chaîne entière des Alpes Grées, une partie des Alpes Cottiennes et les Alpes de Maurienne. Il comprend environ le tiers de la Savoie.

L'Isère est, en effet, le plus considérable des cours d'eau de la région. Née dans les glaciers de Galise, elle coule d'abord au nord, dans la vallée resserrée et sauvage de Tignes; puis au sud-ouest par Bourg-Saint-Maurice, Aime, Centron, le détroit du Saix et Moûtiers; au nord-ouest par Aigueblanche, Briançon, Cevins et Conflans, et, de nouveau, au sud-ouest par Albertville, Grésy, Saint-Pierre-d'Albigny et Montmélian, jusqu'à son entrée en Dauphiné.

Ses affluents de droite sont : le Reclus, qui descend du Petit-Saint-Bernard; le Versoyen, qui vient du col de la Seigne; l'Arbonne, près de Bourg-Saint-Maurice; l'Ormante, à Aime; l'Arly, originaire du mont Joly et grossi du Doron de Beaufort, en amont d'Albertville; et enfin le Glandon, sur la limite de la Savoie et du Graisivaudan.

Ceux de gauche sont : le Doron de Bozel, formé des eaux des cols de la Vanoise et de Chavière ;

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Arc, longue rivière torrentueuse qui passe à Lanslebourg, au fort Lesseillon, à Modane, à Saint-Michel, à Saint-Jean-de-Maurienne, à La Chambre, à Aiguebelle et à Chamousset, où elle reçoit le Gelon venu de la vallée de La Rochette.

Le bassin savoyen de l'Isère a toujours été partagé en trois bassins particuliers. Le premier, entre la source de la rivière et Conflans (en y rattachant le Doron de Beaufort et son massif), a gardé le nom de Tarentaise. Le second est celui de l'Arc. Le troisième, de Conflans au Glandon, s'est appelé souvent la *Combe de Savoie*.

A cette dernière, enfin, on rattache, d'ordinaire, trois vallées baignées chacune par un petit tributaire du Rhône ; celles de la Leysse, qui traverse Chambéry et le lac du Bourget ; du Flon, qui passe à Yenne ; et du Guiers, qui arrose Les Echelles, Pont-de-Beauvoisin et Saint-Genix-d'Aoste, et se grossit du Tier, déversoir du petit lac d'Aiguebelette.

La disposition des montagnes et des cours d'eau a déterminé en Savoie six régions naturelles qui ont subsisté à toutes les époques, en dépit des divers remaniements administratifs. Trois d'entre elles correspondent aux bassins de la Dranse, de l'Arve et du Fier, et les trois autres aux trois bassins particuliers de l'Isère.

Tout au nord, et sur les bords du Léman, est le Chablais. Composé, à l'est, d'un haut plateau

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'échancrent les gorges des Dranses, et, à l'ouest, d'une plaine fertile sillonnée de vallons et de collines, il n'a pas d'unité; aussi, au moyen-âge, eût-il un moment plusieurs maîtres. Thonon, sa capitale (depuis 1475), ne domina souvent qu'en apparence les habitants de la partie montagneuse ou pays de Gavot. Uni au vieux Chablais qui le bordait à l'est de la dent d'Oche (entre Saint-Maurice-d'Agaune et la Veveyse), il servit à la dynastie de Savoie à acquérir le pays de Vaud, sur la rive septentrionale du Léman. Sa population a, de tout temps, montré des aptitudes militaires. Elle a donné au premier Empire français Dupas et Bochaton, d'Evian, Chastel, de Veigy, et Dessaix, de Thonon, le défenseur héroïque du sol en 1814.

Le bassin de l'Arve était compris à peu près en entier dans le Faucigny. Sa longue vallée fut, pendant près de trois siècles (1019-1355), le siège d'une puissante seigneurie. Sa capitale était Cluses, et, parmi ses forteresses, on distinguait Faucigny, Châtillon et Flumet. Il manquait pourtant de débouché, à l'est, où se dressaient les escarpements du mont Blanc, et à l'ouest, où l'embouchure de l'Arve ne lui appartenait pas. Le génie des Faucignerans s'est révélé dans les lettres avec Guillaume Fichet et le jésuite Monod; dans la théologie, avec Claude Jay, d'Ayse, et le barnabite Gerdil, de Samoëns; mais surtout dans les sciences, avec l'astronome Bouvard, le mathématicien et voyageur Nicollet, de Cluses, et l'ingénieur Sommeiller qui perça le tunnel

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du Fréjus dans les Alpes Cottiennes. A ces illustrations, il convient d'ajouter le géomètre Monge, né à Beaune en Bourgogne, mais d'émigrants de Saint-Jeoire, et le paysan Jacques Balmat qui toucha, le premier, la cime du mont Blanc.

Au sud du Faucigny, le bassin du Fier constituait une bonne partie du comté de Genevois qui s'étendait encore, au nord-ouest, jusqu'à l'embouchure de l'Arve, et même un peu au-delà. Il manquait, toutefois, à ce beau territoire la ville qui lui a donné son nom : Genève n'échappa, en effet, à son évêque que pour se gouverner elle-même. Sa noblesse était nombreuse et brave : il y avait les Sales, les Compey, les Menthon, les Viry, les Duyn et d'autres encore. Les hommes d'Eglise ont été aussi des militants avec le cardinal Jean de Brogny, le jésuite Pierre Favre, l'évêque-académicien Dupanloup, et même François de Sales à ses débuts. Dans les sciences, on cite le chimiste Berthollet.

Tout en arrière et, comme le Faucigny adossée à la grande chaîne des Alpes, la Tarentaise ne comptait que par sa route du Petit-Saint-Bernard, avant qu'on se fût pris à admirer les sévères et âpres beautés de ses montagnes. Sa population, tout agricole et pastorale, lutte sans cesse contre une nature rebelle. Sept ou huit mois d'hiver, dans l'isolement des hautes vallées, ont développé et entretenu chez elle le sentiment religieux. Aussi, elle a surtout donné des théologiens, Pierre de Tarentaise (Inno-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cent V) au XIIIe siècle, et, plus récemment, l'archevêque de Gênes Charvaz, le chanoine Antoine Martinet, et le cardinal Billiet.

Plus rude encore que la Tarentaise, l'étroite et longue vallée de l'Arc se contourne encaissée entre deux chaînes de montagnes aux flancs dénudés. La Maurienne est la région la moins favorisée de toute la Savoie ; mais, en revanche, elle possède la route la plus directe entre la France et l'Italie, entre Lyon et Turin, entre Paris et Rome : voilà pourquoi, depuis des siècles, elle est battue du pas des voyageurs. Les Mauriennais ont créé, avec Fodéré, la médecine légale.

Enfin, vient la Savoie propre, c'est-à-dire la vallée de l'Isère, entre le bas Arly et le Glandon, avec les petits bassins de la Leisse, du Flon et du Guiers. Çà et là, au pied des montagnes, on y rencontre des terres d'alluvion, comparables aux plus riches cantons du Chablais ou du Genevois.

A cet avantage qu'elle tient de son sol, la Savoie propre unit celui de sa position. Située aux débouchés de la Maurienne et de la Tarentaise, elle communique avec le Faucigny par le cours supérieur de l'Arly, avec le Genevois par les deux trouées de Faverges et d'Albens, et avec le reste de la France par le Rhône, le Guiers et la basse Isère. L'emplacement d'une capitale y était naturellement désignée ; c'est de Chambéry que ses princes s'élanceront pour porter, aux alentours, leur domination,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et imposer le nom de « Savoie » à des territoires jusqu'alors autonomes ou même entièrement indépendants. Ils seront secondés par une vaillante noblesse et, davantage peut-être, par une sage et intelligente bourgeoisie exercée à la pratique des affaires dans les délibérations d'un Sénat ou d'une Chambre des Comptes. Au besoin, les magistrats deviendront administrateurs et diplomates : tels seront dans les derniers temps les Milliet, les Montfort, les Carron de Saint-Thomas, les Mellarède et les Maistre.

Ce rapprochement des éléments qui constituent la contrée appelée actuellement du nom général de Savoie, n'a pas été l'œuvre d'un jour. Il s'est accompli lentement, durant quatre siècles. En l'an 1000, l'unité n'existait pas encore et le centre auquel devaient se rattacher ces membres épars, *disjecta membra*, était ignoré lui-même. Au commencement du XV^e^ siècle seulement, il y eut une SAVOIE dans laquelle se trouvèrent réunis, pour la première fois, sous une domination commune, les six territoires dont nous venons d'indiquer le nom et la position entre le Léman et le mont Cenis.

Il y aurait donc une sorte d'impropriété à leur appliquer, avant cette époque, le nom général de Savoie : soumis à des maîtres différents, ils étaient parfois hostiles les uns aux autres. En l'absence de toute autre appellation consacrée par l'usage, il conviendrait, peut-être, pour les désigner dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leur ensemble, de se servir de l'expression de *région sabaudienne*, dérivée de *Sabaudia*, vocable primitif, dont le sens n'a pas été rigoureusement déterminé.

A partir du XVe siècle, c'est-à-dire après que l'unité territoriale aura été faite, on pourra employer indifféremment les termes de « Savoie » et de « région sabaudienne » : alors il n'y aura plus risque d'éveiller une idée fausse.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE PREMIER

## LA RÉGION SABAUDIENNE DANS LES TEMPS PRÉHISTORIQUES

**Dans la région sabaudienne, l'homme n'apparaît avec certitude qu'à la fin de la période géologique qui a reçu le nom d'époque quaternaire. Auparavant, d'immenses glaciers la couvraient : non seulement ils y rendaient la vie impossible, mais ils ont effacé tout vestige de l'homme, en admettant qu'il y ait vécu dans des temps antérieurs. Les glaciers réunis de l'Isère et de l'Arc s'avançaient jusque dans le Graisivaudan, et, débordant dans le bassin de la Leysse, s'élevaient à plus de 1,000 mètres au-dessus de l'endroit où Chambéry a été bâti. Le glacier de l'Arve, associé à celui du Rhône, franchissait le Salève et le Jura, et semait Le Vouache de blocs erratiques arrachés au mont Blanc.**

**Le retrait graduel des glaciers, sous l'influence de causes que nous n'avons pas à rechercher,**

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

permit enfin à l'homme de pénétrer dans la contrée qui deviendra la région sabaudienne. Comme le fond des vallées était encombré de marécages et sujet aux ravages des torrents, il s'établit d'abord sur les hauts plateaux ou sur le penchant des montagnes. Ses plus anciens vestiges ont été trouvés près de Modane, en Maurienne, et dans la caverne du Pas-de-l'Echelle, sur le flanc occidental du Salève.

Le climat était alors froid et sec : c'était l'époque du mammouth, éléphant à longs poils, dont une défense a été découverte en 1884 à Bellevaux, en Chablais. Les hommes disputaient le refuge des antres naturels à l'ours brun, encore aujourd'hui habitant des Alpes. Ils poursuivaient le bouquetin et le chamois qui ne vivent plus que sur les sommets les plus escarpés des montagnes ; et le renne qui, dit-on, aurait existé en Maurienne jusqu'au XIVe siècle de l'ère chrétienne. Leurs armes étaient des haches en pierre taillée et des pointes de silex, dont ils garnissaient l'extrémité de lances ou de flèches. Ces ardents chasseurs avaient déjà le sentiment de l'art : au Salève, on a découvert un bois de renne sur lequel étaient gravés, d'un côté, une branche de feuillage, et, de l'autre, un bouquetin aux longues cornes recourbées.

Après la révolution géologique qui mit fin à l'époque quaternaire et inaugura les temps actuels, on trouve dans la région des Alpes le climat qui



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

y domine aujourd'hui : des étés très chauds et des hivers rigoureux. A côté de l'ancienne race d'hommes à tête allongée (*dolichocéphales*), on rencontre — probablement à la suite d'une invasion — une autre race d'hommes à tête ronde ou courte (*brachycéphales*), n'ayant nullement l'instinct de l'art, mais pourvue d'une aptitude industrielle singulièrement développée. Aux instruments en pierre taillée, les nouveaux venus substituent des haches et d'autres instruments en pierre polie exécutés avec une rare perfection. Inventeurs de la poterie, ils la fabriquent à la main. Tout en se livrant à la chasse, ils domestiquent le chien, le mouton, le bœuf et le cheval. Ils commencent même à défricher le sol. Enfin, ils dressent ces gigantesques pierres brutes dont on attribuait naguère l'érection aux druides de la Gaule, et appelées maintenant mégalithes (*dolmen* ou pierre levée ; — *menhir* ou pierre debout ; — *cromlechs* ou menhirs rangés en cercle).

Leurs demeures ne sont plus uniquement des cavernes. Tantôt ils se creusent des abris souterrains ; tantôt ils enfoncent, dans les eaux des lacs, des pilotis sur lesquels ils établissent leurs habitations. Deux emplacements de ce genre ont été reconnus sur la rive savoyenne du Léman : l'un, en face de Thonon ; l'autre, près des Eaux-Vives, non loin de Genève. Dans le lac d'Annecy, à peu de distance de la ville, une station a aussi été découverte en 1884.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La région sabaudienne a gardé peu de traces du séjour des hommes de la pierre polie.

Dans la Savoie du Nord, on a signalé, en cinq ou six localités, l'existence de dolmens, chambres sépulcrales recouvertes, à l'origine, d'amas de terres en forme de tumulus. Les plus connus sont ceux de Régnier et de Saint-Cergues : ce dernier, que l'on désigne sous le nom de *Cabane des fées*, nous est parvenu à peu près intact, protégé par des vignes qui le cachent en partie. On a trouvé des haches, notamment à Annecy, à La Roche-sur-Foron, à Bonneville, à Saint-Jeoire, au Monetier, et à Chens en Chablais.

Dans la Savoie du Sud, on cite des menhirs à Montrond en Maurienne et à Feissons-sous-Briançon, un demi-dolmen à Planvillard près de Moûtiers, et deux cromlechs, l'un au col du Petit-Saint-Bernard, et l'autre (aujourd'hui détruit) à Saint-Jean-de-Belleville. Près de Villette, sur la haute Isère, on a trouvé une hache en pierre polie mêlée à des débris de poterie. Aux environs de Chambéry, on a rencontré de la poterie sur le plateau de Saint-Saturnin et, de plus, un moulin en granit servant à broyer le grain. Dans la grotte de Savigny (à six kilomètres E. d'Aix-les-Bains) et dans celle de Challes, on a découvert des os humains fracturés et incisés dans l'intention évidente d'en extraire la moëlle : ce qui serait un indice d'antropophagie.

Les habitations lacustres ou palafittes se multiplièrent dans les siècles suivants. Jusqu'à présent,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des explorations ont fait reconnaître quatorze nouveaux emplacements à pilotis sur la rive gauche du Léman, trois dans le lac d'Annecy, à Sevrier, Roseley et Vieugy, près de Veyrier, et sept dans le lac du Bourget, à Tresserve, Meimart, Bonport, Brison, Grésine, Châtillon et Conjux.

Les hommes à qui on attribue cette seconde série de palafittes appartiennent à ce que l'on a appelé l'*âge du bronze*. Du sein des eaux on a retiré, en effet, nombre d'instruments fabriqués avec ce métal : des haches, des épées, des couteaux, des faucilles, des pointes de flèches, et aussi des objets de parure. L'industrie donne déjà des tissus de laine. La poterie n'est plus exécutée à la main, mais à l'aide de moules en terre, en grès, en mollasse. La vie agricole et pastorale l'emporte définitivement sur la vie nomade du chasseur. Dans les débris des repas, les ossements d'animaux domestiques se trouvent en plus grande quantité que ceux d'animaux sauvages. On cultive le froment, l'orge, le pois, la fève.

Les produits de l'âge du bronze se rencontrent aussi épars de loin en loin, à la surface du sol. A Albertville, à Menthon, à Meythet près d'Annecy, à Clarafond près de Chambéry, on a signalé des « cachettes de fondeur », sorte de dépôts où l'on enfouissait les objets mal venus et destinés à être remaniés. Le bronze importé, selon toute vraisemblance, d'Asie en Europe, ne s'y était introduit que

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

très lentement. On parvint cependant à le travailler dans le pays même, comme l'indique un moule à fondre le bronze trouvé dans les palafittes du lac du Bourget, lesquelles se rattachent à la fin de cette période.

Les objets ainsi recueillis semblent indiquer la présence d'une race d'hommes aux membres grêles et chétive de taille : les poignées des épées sont courtes, les bracelets petits et étroits. Cependant, il ne serait pas impossible que, pourvue d'un armement supérieur, elle se soit substituée, dans le bassin du Rhône, aux hommes de la pierre polie. Ces derniers auraient été rejetés dans la région comprise entre les Cévennes et l'Océan. Ils y ont multiplié les monuments mégalithiques, surtout leurs sépulcres ou dolmens. Les populations de l'âge du bronze ne pratiquaient pas le même rite à l'égard des morts : chez elles, les cadavres étaient, d'ordinaire, incinérés.

L'emploi exclusif du bronze se maintint, à ce que l'on croit, jusque vers le VIII^e^ siècle avant l'ère chrétienne. A cette date seulement se rapporte la première apparition du fer qui, pendant cinq cents ans environ, ne fut pas d'un usage général. Métal rare encore et précieux, il était consacré, avant tout, à la fabrication d'objets de parure et, en particulier, de fibules ou agrafes que l'on ne voit pas aux temps antérieurs. Le bronze servait aux usages ordinaires.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Avec le fer serait arrivée aussi, peut-être, une race grande et forte qui se serait superposée à la population de l'âge du bronze. On en a retrouvé des vestiges dans divers cimetières préhistoriques, en Maurienne, à Lanslevillard, à Saint-Martin-de-la-Porte, dans les Arves, à Montrond, à Montdenis et à Albiez-le-Jeune; et en Tarenaise, à Pralognan, aux Allues et à Saint-Jean-de-Belleville. Dans cette dernière localité, un cimetière de sept hectares a été exploré, de 1863 à 1867. Les tombes mises au jour étaient construites en dalles brutes, entourées de cailloux et recouvertes de grosses pierres. On en a tiré des bracelets de bronze, grands et larges, des colliers en perles d'ambre, et quelques anneaux et fibules en fer. On n'y a rencontré ni armes ni poterie.

L'inhumation paraît seule en usage à cette époque. Toutefois, dans la Savoie du Nord, les cimetières sont remplacés par des tumulus, tertres faits de pierres ou de terre, ne recouvrant qu'un petit nombre de sépultures. On en a signalé à Maxilly en Chablais, à Mégève en Faucigny, à Pringy, Quintal et Gruffy en Genevois. Le mobilier funéraire est identique à celui que l'on a constaté dans les cimetières de la Savoie du Sud. Tout annonce, dans ce premier âge du fer, une civilisation plus avancée que celle de l'époque du bronze.

Les stations lacustres furent peut-être incendiées par ce nouveau peuple d'envahisseurs. Il y a lieu

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de croire, pourtant, que la palafitte de Grésine subsista et qu'elle dura jusqu'à la domination romaine. Dans la dernière phase de son existence, elle nous révèle encore un progrès de l'industrie : la fabrication de la poterie au tour.

Avec l'âge du fer, on atteint enfin les temps historiques. Aux renseignements fournis par l'étude du sol ou recueillis dans les eaux, s'ajouteront désormais les documents écrits.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE II

## LA RÉGION SABAUDIENNE INDÉPENDANTE

Trois peuples, les Ceutrons, les Médulles et les Allobroges, étaient établis dans la région sabaudienne, au début des temps historiques.

Les Ceutrons — appelés plus tard Centrons, peut-être à partir du Ve siècle de l'ère chrétienne — occupaient le haut bassin de l'Isère, depuis la source de cette rivière jusque vers l'embouchure de l'Arly. Ils possédaient aussi le pays de Beaufort, et, de plus, le cours du Bonnant (Saint-Gervais), et la vallée de Chamonix qui les mettait en rapport avec les Véragres (Bas-Valais). On a cherché à les identifier avec la peuplade alpine des Acitavons, dont la position n'est pas connue.

Les Médulles auraient habité la vallée inférieure de l'Arc. Dans le bassin supérieur de ce cours d'eau, on a placé les *Adunati* (Modane), les *Brannovices* (Bramans) et les Graiocèles. Ces derniers ne sont

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mentionnés qu'une seule fois dans l'histoire, en 58 avant J.-C. : ils étaient alors alliés des Ceutrons. Selon certains géographes, ils auraient occupé les deux versants du mont Cenis. On les a même cantonnés uniquement en Italie, dans la vallée de la Dora Riparia.

Au nord-ouest des Ceutrons et des Médulles, s'étendait la puissante tribu des Allobroges. En dehors de la région sabaudienne, elle possédait encore l'Ile du Rhône, entre ce fleuve, le Guiers et la basse Isère.

Selon Strabon, les peuples des hautes vallées descendaient des Ligures, race brachycéphale et de petite stature. Cependant, les dénominations topographiques indiqueraient la prédominance d'un élément celtique chez les Médulles et les Ceutrons. Il ne serait pas impossible non plus que, en ce temps de migrations continuelles, il ait existé un lien de parenté entre les Ceutrons des Alpes et la petite tribu des Ceutrons ou Centrons signalée par César en Belgique.

De même, on pourrait rapprocher les Allobroges d'une autre peuplade gauloise appelée aussi, comme eux, en grec, du nom d' « Allobriges », laquelle aurait habité des îles, vers l'embouchure de l'Escaut, et dont on n'a jamais contesté l'origine celtique.

Les hommes de ce temps vivaient, comme ceux des époques préhistoriques, dans des souterrains qu'ils creusaient eux-mêmes, ou dans des cavernes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

naturelles, analogues à celles que l'on a reconnues sur le revers occidental du Salève. Ils élevaient aussi des cabanes en bois et en terre, et ils les recouvraient de branchages.

L'agriculture était pratiquée depuis l'âge de la pierre polie. Toutefois, à cause même de l'abondance des pâturages, l'élève du bétail devait l'emporter sur le travail du sol. Le fromage, le miel (celui de Chamonix est encore renommé), la cire, la résine, la poix étaient, selon Strabon, des éléments de trafic pour les habitants des hauts plateaux alpins. A l'occasion, ils rançonnaient les marchands et les voyageurs qui, à travers leur pays, passaient d'un versant à l'autre des montagnes.

Habitués à combattre les animaux sauvages dans leurs forêts, ils se lançaient volontiers, au dehors, dans d'aventureuses expéditions, avec l'espoir de piller une opulente ville d'Italie. La nécropole de Saint-Jean-de-Belleville, qui a tous les caractères des cimetières gaulois et appartient, on l'a vu, au premier âge du fer, dénote une population arrivée déjà à un certain degré d'aisance.

On a, d'ailleurs, peu de monuments de ces temps reculés. Au col du Petit-Saint-Bernard, on signale une colonne en gneiss porphyroïde que les Romains dédièrent, dans la suite, à Jupiter. Aux Allobroges, on a attribué une piscine d'un travail grossier découverte à Aix-les-Bains. On a aussi d'eux des monnaies d'une exécution imparfaite, représentant,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un côté, un casque, et, de l'autre, un hippocampe ou cheval marin.

Leur constitution politique est également peu connue. Chez les Allobroges, étaient de petits chefs qui, on le pense, avaient surtout autorité en temps de guerre.

Selon Strabon, ils pouvaient mettre sur pied de nombreuses troupes d'hommes. Sans nul doute, ils prirent part aux trois descentes en Italie que les tribus de la région entre Alpes et Rhône opérèrent aux années 235, 225 et 222 avant J.-C. Sous le nom de Gésates, emprunté à leur arme de combat, l'épieu (*gais*), ils allèrent au secours de leurs frères, les Gaulois cisalpins, sans pouvoir toutefois les sauver du joug des Romains.

Les Gaulois cisalpins ne recouvreront leur indépendance que quelques années après, pour un moment, et seulement grâce au Carthaginois Annibal.

Ici se place naturellement cette question :

Par quelle voie le général punique et ses soldats pénétrèrent-ils dans la péninsule italique ?

D'après les historiens anciens, Polybe et Tite-Live, on ne peut affirmer qu'ils se soient frayé un chemin à travers la région sabaudienne. On ne nous a transmis aucune indication précise, aucun nom de localité, de cours d'eau ou de montagne.

Rien, du moins, ne prouve qu'Annibal ait parcouru la Centronie. Nulle part, on ne voit qu'il ait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dû aborder une suite d'âpres défilés comme ceux que l'on rencontre de Conflans à Aime. Arrivé au sommet du Petit-Saint-Bernard, il lui eût été impossible de ranimer le courage des siens, en leur montrant les riches plaines de l'Italie. A la descente de la montagne, il se fût heurté non contre les *Taurini* (Turin) — ainsi qu'on le rapporte — mais contre les *Salasses* (Val d'Aoste).

Si l'on tient à associer le nom de l'héroïque Carthaginois à celui des Alpes sabaudiennes, il conviendrait plutôt, selon une conjecture de Napoléon Ier, de lui faire remonter le cours de l'Arc. A Bramans, il eût pris le chemin du col du Clapier, d'où l'on aperçoit, en effet, Turin et le splendide bassin du Pô.

La haute vallée de l'Isère ne deviendra une route réellement praticable aux armées que sous la domination romaine.

---

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE III

## CONQUÊTE DE LA RÉGION SABAUDIENNE PAR LES ROMAINS

Les Romains n'assujettirent pas d'un seul coup la région sabaudienne. Les Allobroges tombèrent les premiers sous le joug, en 121 avant J.-C. Les Ceutrons, les Médulles ne furent soumis, avec d'autres petits peuples alpins, qu'un siècle après environ.

Ce ne fut point par les défilés des montagnes, mais en remontant la vallée du Rhône, que les conquérants pénétrèrent dans le pays. Alliés de Marseille, ils combattirent d'abord les tribus voisines de cette ville. Les Allobroges se portaient alors au secours des Salyes : repoussés à Vindalium, près de la Sorgue, ils ne tardaient pas à être attaqués chez eux, et, malgré l'aide du roi arverne Bituit, éprouvaient une défaite complète vers l'embouchure de l'Isère (121). Le Sénat romain incorporait l'Allobrogie à la province qu'il créa dans la Gaule transalpine sous le nom de Narbonnaise.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La moitié de la région sabaudienne perdit ainsi son indépendance. On ne saurait, en effet, séparer les Allobroges orientaux de leurs frères d'outre-Guiers, lesquels, à cette époque et dans aucun document, ne sont jamais distingués d'eux.

La conquête romaine fut troublée, quatorze ans après, par l'apparition des Cimbres, des Teutons et de leurs auxiliaires, les Tigurins. Ces derniers écrasaient l'armée du consul Lucius Cassius sur la rive droite du Rhône, non loin du Léman (107). On sait comment Marius extermina les envahisseurs.

Les propréteurs romains remettaient aussitôt en vigueur le système d'extorsions et de violences qui marque si odieusement la décadence de la République. Irritée, la Narbonnaise se rallia à un illustre banni, Sertorius, mais Pompée la ramena à l'obéissance, secondé par le gouverneur Fonteius (78-76).

Les Allobroges ne cessèrent pas de protester. Cinq ans après le départ de Fonteius, ils dénonçaient à Rome l'administration de ce propréteur qui pourtant, en 69, trouvait un défenseur dans Cicéron. Ils lui reprochaient l'aggravation des impôts, des réquisitions de chevaux et de vivres, la spoliation des propriétés. En 63, ils envoyaient encore au Sénat des députés que circonvenaient de décevantes promesses, d'abord, des séditicux, complices de Catilina, puis du consul Cicéron lui-même.

Tout espoir de réparations étant perdu, ils se soulèvent, en 62, sous un chef du nom de Catugnat.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le propréteur Pomptinus les battait à Ventia et à Solonium, localités que l'on s'accorde à placer en dehors de la région sabaudiennne.

Cette insurrection était à peine comprimée, quand les Helvètes abandonnèrent les terres qu'ils possédaient au nord du Léman. Ils voulaient, en traversant l'Allobrogie et d'autres territoires, aller chercher une nouvelle patrie sur les bords de l'Océan. César, qui avait obtenu le proconsulat des Gaules, accourait pour les arrêter. Il coupa d'abord le pont qui unissait à la rive droite du Rhône la bourgade allobrogique de Genève dont le nom apparaît pour la première fois (24 mars 58). Il éleva ensuite, sur la rive gauche du fleuve, un retranchement de vingt-sept kilomètres, s'étendant du Léman au mont Vouache.

Tandis que, à l'aide de ce rempart, son lieutenant Labienus repoussait les Helvètes, il courait lui-même en Cisalpine chercher cinq légions. Au retour, à Ocelum, sur le versant italien des Alpes, il rencontrait les Ceutrons et les Graiocèles qui, unis aux Caturiges, habitants de la haute Durance, prétendaient s'opposer à sa marche. Il les battait néanmoins (mai 58), franchissait le col du Genèvre, et, à travers le pays des Voconces et l'Allobrogie occidentale, s'élançait à la poursuite des Helvètes.

Ces derniers, désespérant de pouvoir passer le Rhône, avaient fini par s'engager dans les défilés du Jura. César les atteignait sur les bords de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saône, leur infligeait deux sanglantes défaites, et les obligeait à rentrer dans leur pays. Afin qu'ils pussent subsister, il ordonnait aux Allobroges de leur fournir le blé nécessaire à l'ensemencement de leurs terres.

Comprenant, dès lors, qu'il lui importait de s'assurer les passages des Alpes pour maintenir ses communications avec l'Italie, César ordonnait à son lieutenant Servius Galba de se frayer une route par le mont *Penninus* (col du Grand-Saint-Bernard). Galba semblait avoir dompté les peuplades du haut Rhône, quant il fut assailli par elles dans son camp d'Octodure (près de Martigny en Valais). Il les repoussa, non sans effort, et alla passer l'hiver à l'ouest des montagnes, c'est-à-dire chez les Allobroges (56). Ceux-ci n'étaient pas encore résignés à la domination de Rome. Toujours, ils étaient animés contre elle d'un amer ressentiment que les auteurs latins signalent à diverses reprises. Au dire d'Appien, César les aurait encore battus en 55. Selon un savant moderne (1), ce dernier échec aurait été subi non par eux, mais par cette autre tribu gauloise appelée aussi — en grec — du nom d' « Allobriges », qui habitait des îles, vers l'embouchure de l'Escaut. Son opinion s'appuyerait sur un passage de Suidas affirmant que ces « Allobriges » étaient inattaquables dans leurs villes, au moment de la marée.

(1) J. QUICHERAT. *Mélanges d'archéologie*, t. Ier, p. 338.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De même, on a aussi révoqué en doute l'authenticité de trois inscriptions latines qui associent le nom des Allobroges à celui des Gaulois dans le triomphe que César célébra à Rome, en 46.

Quoi qu'il en soit, afin de se prémunir contre leur mauvais vouloir, César s'attacha à se créer un parti chez eux. Il donna à deux frères, Ægus et Roscillus, des terres, de l'argent et une influence prépondérante dans leur nation. Grâce à eux, sans doute, en 52, l'Allobrogie résista aux sollicitations secrètes comme aux menaces ouvertes de l'arverne Vercingétorix, qui appelait toutes les peuplades à la lutte suprême pour l'indépendance. Peut-être même César se l'était-il conciliée tout entière, en lui accordant le droit latin dont, plus tard, on la trouve pourvue.

La réduction de la Gaule achevée, le conquérant, selon Pétrone, se serait, de nouveau, en 49, montré aux Ceutrons, en rentrant en Italie par le défilé des Alpes Grées (Petit-Saint-Bernard).

Dans sa guerre contre Pompée et le Sénat romain, il fut abandonné par Roscillus et Ægus, mais on ne voit pas que ces deux chefs aient entraîné avec eux leurs concitoyens. Toutefois, après la mort de César, les Allobroges ne furent pas hostiles à ses meurtriers. Deux partisans du Sénat, Decimus Brutus et Plancus, se tournèrent vers eux. Le second de ces personnages annonçait à Cicéron la la ruine des siens dans une lettre datée de *Civaro* « sur la frontière des Allobroges ». Civaro, d'après



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

certains interprètes, serait Chivron ou Chevron, près d'Albertville, lequel est situé, en effet, sur la limite de l'Allobrogie et de la Ceutronie. Le nom primitif de cette localité, *Caprædunum*, contredit cependant cette assertion.

L'Empire romain, en donnant aux provinces une administration équitable, inconnue sous la République, mettra enfin un terme aux longues revendications des Allobroges.

Les petites peuplades des Alpes durent, à leur tour, se soumettre, quant l'empereur Auguste établit des communications régulières entre Rome et la Gaule. Varron extermina l'inquiète tribu des Salasses (Val d'Aoste). On ignore comment les Ceutrons furent amenés à traiter. Ils reçurent le droit latin qui leur laissait la faculté d'élire leurs magistrats : ceux-ci, en sortant de charge, obtenaient les privilèges des citoyens romains.

Les documents de ce temps ne disent rien des Graiocèles. Ils se bornent à mentionner la réduction des Acitavons, des *Adunati* et des Médulles. Des premiers on ne connaît guère que le nom. Quant aux deux autres tribus, elles furent attribuées à un petit chef montagnard, Cottius, qui, sous le bon plaisir de l'empereur Auguste, régnait sur les trois vallées de l'Arc, de la haute Durance et de la Dora Riparia, et avait Suse pour capitale.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE IV

## LA RÉGION SABAUDIENNE SOUS L'EMPIRE ROMAIN

### 29 AVANT J.-C. — 443 APRÈS J.-C.

Après l'établissement de l'Empire, la région sabaudienne semble réconciliée avec ses dominateurs romains. Le nouveau régime apportait, en effet, avec lui un immense bienfait : une plus grande sécurité pour les personnes et les propriétés. Si quelques peuplades durent renoncer à vivre de brigandages, elles furent, en revanche, protégées contre les agressions des tribus voisines. Partout, les exactions des gouverneurs étaient sévèrement réprimées.

Dans les Alpes occidentales, l'autorité impériale se maintint pendant 470 ans.

Le début de cette période, qui correspond à peu près au Ier siècle de l'ère chrétienne, est une époque d'incontestable prospérité. L'organisation administrative se développe peu à peu. Les Ceutrons passent sous un procurateur nommé par l'empereur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Donnés d'abord à Cottius, on l'a vu, les Médulles dépendront directement de Rome sous Néron (65 après J.-C.).

L'Allobrogie, naguère si turbulente, s'assimila vite à ses maîtres. Dotée par Jules César ou par les triumvirs, ses successeurs, du droit latin, elle eut, entre autres privilèges, celui d'émettre des monnaies. Elle ne tarda pas à le perdre, il est vrai; mais, sous Auguste, à une date et dans des conditions qu'il est difficile de déterminer, elle était, par une fiction légale, transformée en colonie romaine. Tous les Allobroges de naissance libre devinrent citoyens romains. Inscrits sur les registres de la tribu *Voltinia*, ils ne s'appelleront plus que « Viennois », *Viennenses*, du nom de la ville de Vienne, résidence des magistrats qui, sous le contrôle d'une curie ou conseil de cent décurions, administraient leur pays tout entier. Le vocable « Allobroge » n'a plus désormais qu'une valeur historique.

Sur certains points, leurs limites étaient encore indécises. Vers la vallée de Chamonix qui appartenait aux Ceutrons, elles furent réglées, en 74, par un lieutenant de l'empereur Vespasien, Cneius Pinarius Clemens, comme le constate une inscription retrouvée en 1853, non loin de Saint-Gervais, à la Forclaz.

En dehors de Vienne, siège de l'administration centrale, on distinguait deux sortes de circonscriptions de nature différente : les *vici* et les *pagi*. Elles ne se confondaient pas, elles ne rentraient pas l'une

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans l'autre. Elles coexistaient, comme, dans l'Algérie actuelle, les municipalités européennes et les douars arabes.

Le *vicus* était une localité de quelque importance, une bourgade ayant une banlieue d'agglomérations rurales. Les habitants de cette circonscription, *vicani*, jouissaient d'une certaine autonomie pour la gestion de leurs intérêts communs. Ils élisaient des édiles pour le service de la voirie et la police. Dans l'Allobrogie orientale, on connaît quatre *vici :* Genève, sans doute le plus considérable de tous ; *Bautæ* ou *Boutæ*, dont le nom revivrait dans celui du faubourg *Bœuf*, à Annecy ; *Albinnum* ou Albens, et Aix qui, comme les stations thermales modernes, était aussi un lieu de plaisir. D'après des inscriptions, on trouvait, dans cette dernière localité, un temple dédié on ne sait à quel dieu, un bois sacré, des hôtelleries pour les baigneurs, un champ de foire, une briqueterie.

Le *pagus* ne renfermait pas de populations agglomérées : les maisons étaient disséminées dans les bois ou au milieu des cultures, ainsi qu'on le voit encore dans certaines communes savoyennes, telles que celles de Qucige dans la vallée du Doron de Beaufort. Les habitants, *pagani*, avaient la faculté de se réunir pour traiter des affaires locales, mais l'autorité appartenait à un préfet délégué, probablement, par les cent décurions de Vienne. Dans l'Allobrogie orientale, on a signalé jusqu'à présent deux de ces petites circonscriptions rurales : leurs

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

noms, malheureusement, ne nous ont pas été intégralement transmis. Ils figurent sur deux inscriptions conservées, l'une, à Rumilly, l'autre, à Saint-Sigismond, près d'Albertville.

Le système financier, qui sous la République avait été si dur pour les provinces, s'était modifié sous l'empire. A titre de colons romains « les Viennois » étaient, d'ailleurs, affranchis de l'impôt foncier et de la capitation. Comme sur toutes les frontières de la Gaule, les marchandises étrangères subissaient à l'importation une taxe de deux pour cent : le bureau de péage était établi à un endroit désigné, dans les *Itinéraires* officiels, sous le nom de *Ad Publicanos*, non loin du confluent de l'Isère et de l'Arly, à la limite de la Ceutronie et sur la voie qui menait de Vienne en Italie par le défilé des Alpes Grées.

Quant aux contributions qui alimentaient le trésor particulier de l'empereur ou *fiscus*, le recouvrement en était opéré par un procurateur choisi dans l'ordre équestre. Dans les petites provinces — comme la Ceutronie — cet agent impérial était chargé aussi de toute l'administration, mais la Narbonnaise (l'Allobrogie en faisait toujours partie), avait en outre un gouverneur spécial : en 27 avant J.-C., elle était régie par un lieutenant de l'empereur, et, depuis 22, par un proconsul tiré au sort, chaque année, dans le Sénat romain.

La domination impériale s'affermit encore par la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

construction de la route de Vienne en Italie dont il a été question ci-devant, œuvre d'Agrippa, gendre d'Auguste; cette grande voie entrait dans l'Allobrogie orientale vers l'embouchure du Guiers qu'elle remontait jusqu'à Lavisco (Les Echelles). De là, elle se dirigeait sur Lémenc, qui est aujourd'hui un faubourg de Chambéry, puis pénétrait dans la vallée de l'Isère qu'elle suivait presque jusqu'à sa source, en longeant, le plus souvent, sa rive droite, Elle franchissait enfin les Alpes Grées, au col de ce nom (Petit-Saint-Bernard), pour atteindre Aoste, poste militaire récemment fondé dans l'ancien pays des Salasses.

Cette route était carrossable, au dire de Strabon. Elle se prêtait singulièrement aux mouvements des armées. En 70 après J.-C., Vespasien y faisait passer une partie des troupes envoyées, dans le nord de la Gaule, contre le batave Civilis.

De cette voie principale se détachait, au-dessous du confluent de l'Arly, un autre chemin se dirigeant, peut-être, par le col de Tamié, sur *Casuaria* (Faverges), *Bautæ* et Genève.

Ces routes et d'autres moins importantes, dues également à l'administration romaine, facilitaient la circulation des produits de la région sabaudienne. On utilisait aussi les cours d'eau. Genève possédait une corporation de bateliers et de flotteurs de bois. Une autre association, dont le siège était à Voludnia (Saint-Jean-de-la-Porte), trafiquait sur l'Isère, à l'aide de radeaux ou de bateaux plats.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'agriculture était surtout florissante. Au temps de Strabon, les Allobroges ne songeaient plus qu'à cultiver leurs plaines et leurs vallées. Sur les hauts plateaux, on se livrait naturellement à l'élève du bétail, grâce à l'abondance des pâturages. Pline l'Ancien signale, dans les vaches des contrées alpestres, deux des caractères de la race tarine : elles sont petites et bonnes laitières. Il vante le fromage *Vatusicus* des Ceutrons. Il mentionne — ainsi que Columelle l'avait fait avant lui — le vin recueilli sur les coteaux des Allobroges. Le blé et le bois étaient aussi des articles d'exportation.

Il y avait un peu d'industrie. A Aix et près de Bellecombe en Tarentaise, on fabriquait des briques. Au début de l'Empire, on façonnait, dans la plaine des Fins, près d'Annecy, une poterie grise d'excellente qualité.

Sous le règne d'Auguste, un ami de ce prince, Salluste, neveu de l'historien, exploitait, en Ceutronie, un gisement de cuivre. A cette époque, peut-être, remonterait l'ouverture de deux galeries souterraines découvertes, dans le même pays, à Mâcot, en 1828, et non encore totalement déblayées. Creusées d'abord pour servir à une extraction de plomb argentifère, elles semblent avoir été continuées, dans la suite, pour abriter les populations aux moments de danger. Elles se prolongent, en effet, en droite ligne, coupant les filons métalliques sans les fouiller.

En se ralliant à la civilisation romaine, les Allo-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

broges avaient adopté les mœurs et la langue de leurs vainqueurs. Longtemps, ils n'avaient eu que quelques villages. Enrichis, ils en firent des bourgades. Vienne, leur chef-lieu, n'était une ville que depuis Auguste. Les nobles vinrent alors y habiter. Admis, de bonne heure, au Sénat de Rome et dans les rangs des chevaliers, ils aspiraient, à bon droit, aux plus hauts emplois de l'Etat.

Cette prospérité se maintint à la faveur d'une paix profonde, au IIe siècle de l'ère chrétienne. Le géographe Ptolémée cite, à cette époque, deux villes chez les Ceutrons : *Forum Claudii*, résidence officielle du procurateur, et *Anima* ou Aime. Cette dernière localité a gardé plusieurs inscriptions. L'une célèbre l'empereur Trajan, vainqueur des Daces. Dans une autre, sous Marc-Aurèle (161-180), le procurateur Titus Pomponius Victor, s'adressant, en vers, à Sylvain, dieu du pays, manifeste son ennui de vivre dans les Alpes et son vif désir de retourner à Rome.

En 164, le collègue de Marc-Aurèle, Lucius Verus, réparait, à ses frais, la route qui traverse la Ceutronie et endiguait les torrents qui la dégradaient. Il restaurait encore des temples et des thermes.

Avec le IIIe siècle, commence la longue décadence impériale. Dès 197, Septime-Sévère avait inauguré les luttes des compétiteurs au pouvoir suprême, en fermant les défilés alpins à son rival Albinus. Bientôt, devant les irruptions des Germains en Helvétie,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

on verra les populations épouvantées fuir vers le Léman et les contrées voisines. Les troubles intérieurs et l'aggravation des impôts achèveront d'irriter les esprits. Sur divers points, sous le nom de Bagaudes, se formeront des bandes d'hommes armés, bravant l'autorité des Césars, et il est à croire que des Allobroges s'y enrôlèrent, croyant lutter pour le droit comme leurs ancêtres au temps des Fontéius et des Pomptinus.

Au IVe siècle, l'empire cherche son salut en modifiant les institutions politiques et administratives. On accroît le nombre des provinces et, dans chaque province, celui des *cités,* circonscriptions comprenant une ville principale avec un territoire parfois assez étendu. Ce travail de réorganisation était déjà entrepris vers 297.

L'ancienne Allobrogie fut alors séparée de la Narbonnaise. Elle fit partie d'une nouvelle province, la VIENNOISE ; celle-ci à l'origne comprenait encore, sur la rive gauche du Rhône, une large bande de territoire avec Arles et Marseille. A la fin du IVe siècle, elle était restreinte aux trois cités de Vienne, Genève et Grenoble.

La cité de Grenoble devait sa création à l'empereur Gratien qui lui donnait son nom, en 379. Dans l'Allobrogie orientale, cette cité possédait le cours moyen de l'Isère, le massif du Granier et le bassin de la Leysse. Le reste du pays, c'est-à-dire la portion septentrionale, était rattaché à Genève,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dont la date d'érection en cité n'est pas connue. Vienne était la métropole, c'est-à-dire le chef-lieu de la province.

La vallée de l'Arc fut annexée à la province italienne des Alpes Cottiennes.

La Ceutronie entra dans la province des Alpes Grées et Pennines qui renfermait le bassin supérieur du Rhône et une portion de l'Helvétie. Avenches en fut, d'abord, la métropole; mais cette ville et son territoire ayant été, en 374, réunis à une autre province gauloise, la Séquanaise, les Alpes Grées et Pennines se réduisirent aux deux cités de Darantasia (près de Moûtiers, en Tarentaise) et d'Octodure (près de Martigny, en Valais).

On remarquera ici la substitution de Darantasia à *Forum Claudii* comme chef-lieu de la Ceutronie. *Forum Claudii*, dont on peut chercher l'emplacement entre Aime et le détroit du Saix, près du village actuel de Centron, avait, sans doute, été détruit par une violente inondation de l'Isère. Quant à Darantasia, si elle est constamment nommée la première dans les *Notices de l'Empire romain*, elle n'a pas toujours le titre de métropole. On en a conclu que la province des Alpes Grées et Pennines, à cause de sa médiocre importance, a dû, momentanément du moins, être subordonnée à une province plus considérable, à la Viennoise.

A travers ces circonscriptions toutes politiques, existait une région naturelle, la *Sapaudia*, dont le nom est cité, pour la première fois, à la date de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

354, par l'historien Ammien Marcellin. Selon l'une des étymologies que l'on a données de ce mot (*sap*, sapin, *wald*, forêt), elle aurait été essentiellement boisée. A l'origine, elle s'étendait, sur une largeur indéterminée, de Grenoble à Yverdun sur le lac de Neuchâtel. De *Sapaudia* on a fait successivement *Sabaudia* au Ve siècle, *Saboia* au temps de Charlemagne, et *Savoia* ou *Savoie* après l'an 1000.

Cette reconstitution administrative était à peine terminée quand les Barbares du Nord, au commencement du Ve siècle, pénétrèrent jusqu'au cœur de l'Empire. Selon une tradition parvenue jusqu'à saint François de Sales, les Goths auraient détruit une ville aux environs du lac d'Annecy. Ne s'agirait-il pas de la bourgade de Bautæ ?

Au moment où tombait ainsi la puissance romaine, subsistait toujours, dans la région sabaudienne comme dans le reste de la Gaule, une aristocratie de grands propriétaires, descendant, sans doute, des anciens chefs indigènes. Sans siéger au sénat de Rome, ces personnages portaient le titre honorifique de « sénateurs romains ». Leurs demeures étaient de luxueuses et commodes maisons de campagne, *villæ*. Des mosaïques, des débris de colonnes de marbre et d'autres vestiges de ces édifices ont été retrouvés à Mérande près Chambéry, à Albens, dans la plaine des Fins, à Corsier en Chablais, et en bien d'autres lieux.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Des tombeaux de familles décoraient, à la manière des Romains, les abords des bourgades les plus reculées : on l'a constaté à Carouge et sur la route d'Aime à Villette en Tarentaise. A Aix, le sénateur Lucius Pompeius Campanus, au IIIe ou au IVe siècle, élevait à lui-même et aux siens une sépulture dont le portail subsiste encore.

D'autres s'honoraient par l'exécution de travaux d'utilité publique. Au nord de Bautæ, Lucius Tincius Paculus taillait dans le roc un chemin donnant accès dans la vallée supérieure du Fier. Son nom est resté — légèrement altéré — au village voisin, Dingy-Saint-Clair.

Dans leurs demeures, les nobles ceutrons ou allobroges vivaient entourés d'un « monde » d'affranchis et d'esclaves. Parmi ces derniers, plusieurs étaient attachés spécialement à l'exploitation du sol. Souvent aussi, des parcelles de terrain étaient concédées, pour toujours, à des *colons* ou à d'autres cultivateurs libres, assujettis, de père en fils, à une redevance invariable.

La petite propriété existait cependant au Ve siècle, puisque les possesseurs d'au moins vingt-cinq arpents de terre (7 hectares 50 ares) étaient de droit membres de la curie ou conseil d'administration de la cité. Toutefois, avec le déclin de l'Empire et sous le poids des impôts, elle perdait peu à peu d'importance.

Au milieu des guerres et de l'anarchie, la population décroissait sans cesse. Aussi, en 443, la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*Sabaudia* et les contrées voisines verront, sans déplaisir, la tribu germanique des Burgondes s'installer sur leur territoire, en se substituant, en fait et du même coup, à l'autorité impériale.

L'influence de Rome ne fut pourtant pas anéantie. Aujourd'hui même encore elle se manifeste dans les termes nombreux dont elle a enrichi le dialecte du pays et dans deux traits du caractère savoyen : le respect de la légalité et une sorte de vénération pour les maximes et les pratiques des ancêtres.

On a déjà signalé aussi quelques-uns des souvenirs matériels qu'elle a laissés : routes, monuments, inscriptions. Indépendamment des voies indiquées dans les *Itinéraires* officiels, des chemins secondaires nous sont révélés par des milliaires sur la rive gauche du Léman et dans la vallée de l'Arve, à Annemasse et à Passy, ou par de larges dalles de pierre formant pavage, au défilé d'Aiguebelette et, dans le voisinage du mont Cenis, au col d'Arnaz. Des ponts jetés sur l'Isère, à Briançon, et sur le Fier, à Dingy-Saint-Clair, ont conservé leurs indestructibles assises.

On a reconnu des vestiges de thermes à La Caille, à Menthon et surtout à Aix-les-Bains.

A Aime, des fouilles ont permis de reconstituer le plan d'une basilique gallo-romaine. Au village de Centron, d'après certains indices, il faudrait s'enfoncer dans le sol, à une profondeur de quatre ou

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cinq mètres, pour arriver aux ruines de l'antique *Forum Claudii*.

De Darantasia, il restera le nom de Tarentaise imposé par l'usage à l'ancienne province des Alpes Grées. Située, selon toute apparence, sur la rive gauche de l'Isère, à son confluent avec le Doron de Bozel, cette ville disparaîtra au x^e^ siècle, après six ou sept cents ans d'existence.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE V

## INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LA RÉGION SABAUDIENNE

**Le druidisme était la religion des Allobroges à l'époque de l'indépendance et dans les premiers temps de la conquête romaine. Cicéron, défendant contre eux le propréteur Fonteius, — en 69 avant J.-C. — leur reprochait non seulement une allure arrogante et un idiome barbare, mais aussi de sanglants sacrifices humains.**

**Au vrai, le polythéisme dominait dans la région sabaudienne comme dans le reste de la Gaule. On divinisait les forces mystérieuses de la nature. On adorait les puissances inconnues dont on soupçonnait l'existence partout, dans les airs, dans les montagnes, dans les forêts, dans les eaux. De nombreuses pratiques étaient établies en leur honneur. Des oratoires s'élevaient dans les lieux sacrés, et, à des époques convenues, on y faisait des pèlerinages.**

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En s'emparant des Alpes occidentales, les Romains tendirent, selon leur usage, à confondre le culte et les divinités des nations vaincues avec le culte et les divinités qui leur étaient propres. Les dieux latins imposèrent leurs noms aux dieux indigènes dont ils prirent les attributs, et, si le nom primitif persista, ce ne fut guère que comme une épithète ajoutée au nom romain. Ainsi à Chougny, près de Genève, on vénéra Mars-Caturix. Dans la plaine des Fins, un autel votif fut érigé à Apollon-Virotuti. A Aix-les-Bains, on adora Apollon-Bormo, protecteur des eaux minérales. Près de Seyssel, les bateliers du Rhône adressèrent leurs prières à Pollux-Vintius, dont l'oratoire se dressait sur la colline voisine, appelée encore maintenant du nom de Vence.

Au défilé de l'*Alpis Graia*, on dédia à Jupiter (Taranis ?) la colonne en gneiss porphyroïde élevée par les Gaulois au temps de leur indépendance, et de là vint à ce passage la dénomination de *Colonne Jou* que remplacera plus tard celle de *Petit-Saint-Bernard*.

A Genève, dans la célèbre inscription : « *Deo invicto et Genio loci* », trouvée sur l'emplacement de la cathédrale de Saint-Pierre, un ancien militaire associait, en 201, le culte d'un dieu oriental, l' « invincible » Mithra, à celui du dieu topique, le «génie du lieu», comme le désignaient les Romains, quand ils n'en connaissaient pas le nom. Aux portes de la ville, Jupiter, Mars et Minerve avaient un



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sanctuaire à l'endroit où sera érigée, vers 500, l'église Saint-Victor.

Sylvain, dieu des forêts et des limites, était invoqué, à Aime, par le procurateur Pomponius, et, à Genève, par sa compagnie de bateliers et de flotteurs de bois.

Mercure, au dire de César, aurait été la principale divinité des Gaulois : assertion hasardée peut-être, si, comme on l'a pensé, l'auteur des *Commentaires* avait pris pour des « simulacres » du dieu les innombrables menhirs qu'il rencontra dans le pays. Quoi qu'il en soit, pendant la période gallo-romaine, Mercure fut adoré partout, notamment sur les routes et les hauts lieux. Des autels lui étaient voués au col d'Arnaz et sur le revers occidental du mont du Chat. Au pied du col de Tamié, passage très fréquenté dès ce temps entre les vallées du Léman et de la haute Isère, le village actuel de Mercury paraît bien tirer son nom du dieu ami des marchands et des voyageurs : on l'honorait, en effet, dans le voisinage.

Certaines divinités indigènes ne semblent point cependant avoir été absorbées dans le culte officiel romain. A Mieussy, près de Taninges, on a trouvé une inscription latine en l'honneur d'Athuboda ou Cathuboda, déesse allobroge de la guerre. Il en est de même des Mères, *Matræ*, divinités champêtres d'origine gauloise qui personnifiaient les forces productrices de la nature : des traces en sont restées à la Côte-d'Aime en Tarentaise, à Allondaz et à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Genève. Parfois on les représentait dans l'attitude que l'iconographie chrétienne a donnée à Marie tenant l'enfant Jésus (1). Il ne serait donc pas impossible qu'une statuette de déesse mère, noircie par un long séjour dans le sol, ne fût devenue l'une de ces « vierges éthiopiennes » que l'on vénère au mont Voiron, à Myans près de Chambéry, ou à Notre-Dame-de-la-Vie, près de Saint-Martin-de-Belleville en Tarentaise.

Ceux des dieux gaulois qui furent assimilés aux dieux romains, eurent des prêtres choisis dans les familles nobles, lesquels, on le sait, ne formaient pas une caste à part dans la cité, mais gardaient le droit d'aspirer à toutes les fonctions civiles ou militaires.

Les autres se confondirent avec les *Lares*, divinités secondaires, adorées dans les carrefours, et dont Auguste restaura le culte. Dans les bourgades ou *vici*, ils étaient, comme à Vienne, desservis par un collège de six membres à la nomination des cent décurions, administrateurs de toute la cité. Les *Sévirs* (ainsi désignait-on les prêtres des lares) étaient principalement pris parmi les affranchis.

Quant aux Druides, ils perdirent toute influence, après que l'empereur Claude et ses successeurs eurent interdit les sacrifices humains. Le prestige de terreur qui faisait leur force tomba tout à coup. Au IVe siècle, ils subsistaient encore, mais décon-

(1) *Encyclopédie des sciences religieuses*, t. V, p. 433.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sidérés, et réduits à la pratique des plus grossières superstitions.

Le polythéisme romain, en s'adaptant aux habitudes des populations alpines, présentera, plus tard, un sérieux obstacle à la diffusion de l'Evangile.

On ne sait, du reste, comment le christianisme s'introduisit dans la région sabaudienne. Il est probable qu'il y arriva, comme les légions de Rome, en remontant la vallée du Rhône. Vers 177, on trouve deux foyers de propagande, à Lyon et à Vienne, établis, le premier par saint Pothin, et le second par saint Irénée, mais on ignore comment ils rayonnèrent sur les contrées voisines. En 312, lorsque le christianisme reçut toute liberté de Constantin-le-Grand, les villes les plus considérables lui étaient certainement acquises. Par contre, les campagnes étaient encore livrées à l'idolâtrie, et leur conversion ne fut entreprise que dans la seconde moitié du IVe siècle, par saint Martin de Tours.

Ce dernier prélat, dans l'un de ses voyages en Italie, traversa, sans doute, la région sabaudienne. Ce fut, peut-être, au col d'*Alpis Graia* qu'il tomba, vers 360, aux mains d'une bande de malfaiteurs. Il leur échappa, en subjuguant par sa parole le brigand à la garde duquel il avait été remis.

On ne connaît pas non plus exactement l'origine des principaux diocèses du pays. L'Eglise les modelait ordinairement sur les circonscriptions civiles :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans la métropole de la province, elle plaçait un archevêque, et, au chef-lieu de la cité, un évêque.

L'Allobrogie orientale fut divisée entre les trois diocèses de Genève, de Belley et de Grenoble.

Le premier s'étendait du Léman au ruisseau du Tillet, près d'Aix : on lui attribue plusieurs évèques au IVe siècle, mais le seul qui soit incontesté, Isaac, ne commença à siéger qu'en 390.

Au second appartenait une étroite bande de terre sur la rive gauche du Rhône, du Guiers au canal de Savières qui est le déversoir du lac du Bourget. Il fut fondé par Audax, évêque de Nyon, chassé d'Helvétie, en 412, par une irruption des Alamans.

Le troisième possédait, dans l'Allobrogie orientale, ce que l'on appela dans la suite le décanat de Savoie (vallée de l'Isère, entre Saint-Vital et Chapareillan ; — bassin de la Leysse en grande partie ; — massif du Granier). Il fut créé, dit-on, par l'empereur Gratien en 379.

La conversion des Ceutrons (ou Centrons) a été attribuée à un disciple de saint Honorat, Jacques l'Assyrien, qui serait revenu mourir à Arles, en 429, le même jour que son maître. On a, de ce personnage, deux biographies. L'une, insérée dans le *Recueil des Bollandistes*, est, selon le savant Tillemont, « une vie imparfaite qu'on peut dire ne rien valoir du tout ». L'autre, rapportée par Besson, lui fait donner, par un roi de Bourgogne innommé, de larges concessions de terre dans la Centronie,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

alors que les Bourguignons étaient campés entre le Rhin et les Vosges. D'après la tradition, il aurait eu, comme successeur dans l'épiscopat, un noble d'Aime, le prêtre Marcel.

Malgré le défaut de documents authentiques, on peut admettre que les Alpes Grécs ont été gagnées à l'Evangile au commencement du Ve siècle. On rencontre, en effet, vers ce temps, dans les diocèses voisins, des prélats dont l'existence n'est pas douteuse, Isaac à Genève, saint Théodule en Valais, Domninus à Grenoble, et Eustachius dans le Val-d'Aoste.

Si la légende de saint Jacques l'Assyrien est suspecte à plusieurs égards, on acceptera moins facilement encore que le christianisme ait été prêché, en Maurienne, par Elie et Milet, disciples de saint Pierre. Très probablement, l'église à moitié ruinée de Saint-Pierre-d'Extravache, dans les environs de Bramans, est le plus ancien vestige de la foi chrétienne dans la vallée de l'Arc. On ne saurait admettre, toutefois, qu'elle ait été bâtie dès les temps apostoliques, et par les deux légendaires personnages auxquels on l'attribue.

Terminons ce rapide aperçu, en rappelant un fait qui ne donne lieu à aucune incertitude. Au milieu du Ve siècle, les métropoles de Vienne et d'Arles revendiquaient chacune la primauté dans la région sise entre Alpes et Rhône. Le 5 mai 450, le pape Léon Ier trancha le différend par un partage des diocèses

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dont elles se disputaient la suprématie. A Vienne, il subordonna les évêchés de Valence, de Grenoble, de Genève et de Darantasia. C'est de la condition inférieure de ce dernier territoire par rapport à la Viennoise, dans l'ordre religieux, que l'on a conclu à sa dépendance, au moins momentanée, dans l'ordre civil et politique.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE VI

## LA RÉGION SABAUDIENNE SOUS LE PREMIER ROYAUME DE BOURGOGNE

**443-534**

Le christianisme était déjà implanté dans la Sabaudie, quand les Burgondes vinrent s'y établir.

Les Burgondes ou Bourguignons étaient originaires des bords de la Baltique. Longtemps errants en Germanie, ils étaient entrés en Gaule en **407**, et, six ans après, du consentement d'Honorius, empereur d'Occident, ils occupaient le pays situé entre le Rhin moyen et les Vosges. **En 435**, ils étaient repoussés des Belgiques par le général romain Aétius. Attaqués, en **436**, par les Huns, ils éprouvaient une défaite terrible : leur roi Gondicaire était tué, et leur nation à peu près anéantie. Aétius eut pitié des débris d'un peuple naguère puissant : il leur permit de transporter leurs campements dans une régon moins exposée aux agressions des Barbares, dans la Sabaudie (**443**).

Les Bourguignons purent y réparer leurs pertes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pâtres, bûcherons ou charpentiers, ils s'établirent de préférence sur les versants des montagnes. Dans cette occupation pacifique du sol, ils reçurent les deux tiers des terres cultivées, la moitié des forêts et le tiers des esclaves, et, en retour, ils affranchissaient les indigènes du service militaire et de certaines charges fiscales. Ils n'avaient pas, d'ailleurs, la rudesse des Francs : on les regardait comme les plus doux des Barbares. Catholiques de religion, ils ne déplaisaient pas à des populations qui venaient elles-mêmes d'embrasser le christianisme.

Bientôt, se trouvant trop resserrés dans la Sabaudie, ils se répandaient dans le reste du bassin du Rhône, mais toujours avec l'assentiment des sénateurs, ou grands propriétaires du pays (456).

Les derniers Césars de Rome n'auraient pu s'opposer à leurs empiètements. Au surplus, ils se sentaient désarmés par une déférence qui, après la chute de l'empire d'Occident, se transportera aux souverains de Constantinople. Les Bourguignons s'inclinaient, du reste, volontiers devant les forts. Cédant, sans doute, à l'ascendant des Wisigoths qui alors dominaient en Gaule, ils renonçaient, après 463, au catholicisme, et adoptaient l'hérésie d'Arius, qui leur aliénera les Gallo-Romains.

On ne sait quelle part prirent à ce changement religieux les deux successeurs de Gondicaire, Chilpéric Ier et Gondioch. Celui-ci mourait vers 470,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

laissant son héritage à ses quatre fils. L'un de ces derniers, Gondebaud, expulsé par ses frères, s'enfuyait à Rome pour revenir en 473. Il tuait Chilpéric II et Godemar Ier, et partageait leurs Etats avec son troisième frère, Godegisèle.

Godegisèle résida à Genève. On avait relégué dans cette ville deux filles de Chilpéric II, Clotilde et Sédeleube. La première épousa, en 493, Clovis, roi des Francs. La seconde se voua à la vie religieuse. Vers l'an 500, elle élevait, en l'honneur de l'un des martyrs de la légion thébéenne, saint Victor, une église de forme circulaire qui sera démolie en 1534.

Auprès de Godegisèle se rendait, en 494, l'évêque de Pavie, Epiphane. Le saint prélat venait solliciter la délivrance de captifs enlevés par les Burgondes dans une récente incursion en Ligurie. Il en ramenait six mille en Italie par le défilé de la Colonne-Jou. En passant à Darantasia, il exorcisait une femme obsédée par un mauvais esprit.

Six ans plus tard, Godegisèle s'unissait contre Gondebaud à Clovis, roi des Francs, et, grâce à cette alliance, s'emparait de tout le pays situé au nord de l'Isère. Après la retraite du prince mérovingien, il était, il est vrai, assiégé par son frère dans Vienne, pris et mis à mort (501).

Dans sa lutte contre les Francs, Gondebaud avait reconnu la faiblesse de sa nation en face de ces dangereux voisins. Il s'appliqua dès lors à se concilier les Gallo-Romains de ses Etats. Il ne revenait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas ouvertement au catholicisme, mais il aimait à prendre l'avis des évêques, notamment d'Avitus, métropolitain de Vienne. Son conseil se composait indifféremment de Burgondes et de grands propriétaires indigènes. Les comtes qui administraient les provinces se recrutaient chez les uns et les autres. La loi burgonde (qui, du nom de Gondebaud, s'appellera loi *gombette*) n'admettait aucune distinction entre les hommes des deux races.

Gondebaud entoura Genève d'une nouvelle enceinte construite, selon l'usage du temps, de matériaux empruntés à des édifices anciens. Non loin de cette ville, à Quatruvium (peut-être Carouge), il faisait proclamer roi, de son vivant même, l'aîné de ses fils, Sigismond.

Sigismond (516-523) donna des marques éclatantes du retour de son peuple au catholicisme. Sous lui, le métropolitain de Vienne fut le personnage éminent de l'Etat. En consacrant à Namasce (Annemasse) une chapelle élevée sur les ruines d'un temple païen, Avitus se félicitait, à bon droit, des succès remportés sur l'hérésie. Il inaugurait encore deux églises rebâties, par deux de ses suffragants, l'une à Genève, par Maxime, et l'autre chez les Centrons, par Sanctius, évêque de Darantasia.

En 517, au sortir du concile d'Epaone (peut-être Yenne), ces trois personnages assistaient à la dédicace du célèbre monastère de Saint-Maurice-d'Agaune, fondé par Sigismond, en mémoire du chef de la légion thébéenne et de ses compagnons

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

martyrisés naguère en ce lieu. Saint Maurice sera le patron des rois de Bourgogne, et, après eux, de la dynastie de Savoie.

Le fils aîné de Gondebaud n'en fut pas moins vaincu par les Francs. Pris par le roi Clodomir, il périt près d'Orléans (523). Sa piété envers l'Eglise lui a valu d'être honoré comme un saint, dans les diocèses de Genève, de Tarentaise et de Lyon.

Son frère, Godemar II (523-534) lui succéda. Il vainquit et tua Clodomir en 524 ; mais, dix ans après, il était battu et pris par Childebert Ier et Clotaire Ier, frères de ce prince.

La région sabaudienne (sauf la vallée de l'Arc qui était toujours rattachée à l'Italie) passait alors aux Mérovingiens avec le reste de la Bourgogne.

La conquête franque ne bouleversa pas le pays. Les propriétaires gallo-romains et burgondes payèrent tribut et servirent dans les armées, mais ils gardèrent leurs biens et leurs lois.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE VII

## LA RÉGION SABAUDIENNE SOUS LES MÉROVINGIENS

### 534-752

On n'a pas de données certaines sur la manière dont les rois mérovingiens se partagèrent, en 534, le sol conquis. On a pensé que la Centronie et le territoire de Genève appartinrent à Childebert Ier et que la portion comprise dans les diocèses de Belley et de Grenoble resta à Clotaire Ier. Ce dernier prince recueillit, en 558, l'héritage entier de son frère et, en 561, transmit à Gontran, l'un de ses fils, la Bourgogne reconstituée en un Etat unique.

En ce pays, le règne de Gontran a été le plus remarquable, non seulement du VIe siècle, mais de toute la dynastie mérovingienne. Il a laissé quelques traces dans l'histoire.

D'abord, en 563, la montagne de Taurédunum s'écroulait avec fracas, près de l'endroit où le Rhône, à sa sortie du Valais, se jette dans le Léman. Les eaux du lac, projetées violemment sur

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses rives, causèrent d'immenses ravages : à Genève, elles franchirent les remparts, emportèrent les moulins et les ponts, et amenèrent la mort de beaucoup d'hommes.

Après cet accident naturel, survint une invasion des Barbares. A peine maîtres de l'Italie du Nord, les Lombards pénétraient en Bourgogne. En 570, ils battaient le patrice Amatus, mais étaient, plus tard, refoulés au-delà des Alpes par le gallo-romain Mummolus.

Gontran vainqueur exigea, en 576, qu'on lui livrât Aoste, Suse, et la vallée de l'Arc qui alors revint à la Gaule.

On a déjà indiqué que l'on ignorait comment cette dernière vallée avait reçu le christianisme. A l'origine, elle fit partie du diocèse de Turin, et, vers 570, elle donnait asile à l'évêque Rufus, fuyant devant les Lombards. Gontran, en s'en emparant, y établit un évêché dont la juridiction s'étendit aussi sur la vallée de Suse. Le premier titulaire, Felmase, aurait été consacré, en 579, au concile de Chalon-sur-Saône. Le second, Hiconius, assista aux deux conciles de Mâcon qui, en 581 et 585, prescrivirent la célébration du dimanche.

Le chef-lieu du nouveau diocèse fut une localité devenue le but d'un pieux pèlerinage depuis qu'une sainte femme, Tygris ou Thècle, de Valloire, y avait déposé, vers le milieu du VIe siècle, une précieuse relique, un doigt du Précurseur que, suivant la tradition, elle avait rapporté d'un voyage en Orient.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

De là viendra plus tard à ce lieu l'appellation de Saint-Jean, tandis que son nom primitif, *Maurienne*, s'étendra à toute la vallée de l'Arc. De même, un jour, le vocable *Darantasia* ou *Tarentaise* désignera non plus une ville, mais l'ancienne Centronie.

A l'époque féodale, on prétendit encore que Gontran avait donné à l'évêché créé par lui une souveraineté absolue sur Saint-Jean et dix-sept paroisses rurales. En reconnaissance, un des prélats, Aymon Ier de Miolan, ordonnait, en 1299, que, le 28 mars de chaque année, on rendrait au roi franc le culte que l'Eglise prescrit envers les saints.

Le même prince avait, en 584, élevé au siège épiscopal de Genève son écuyer Cariatto. Celui-ci lui aurait révélé, dit-on, le complot de Mummolus et d'autres nobles en faveur d'un aventurier, Gondowald, qui se prétendait issu des Mérovingiens.

A la mort de Gontran, la Bourgogne passa à son neveu Childebert II (593-596), puis au jeune Thierry II (596-612). Sous ce dernier roi et ses successeurs, pendant un siècle et demi, on ne rencontre guère, et en petit nombre, que des faits d'un ordre purement ecclésiastique.

En 602, l'évêque de Maurienne, Hiconius, découvre, à Genève, dans l'église bâtie par la nièce de Gondebaud, Sédeleube, les restes de l'un des officiers thébéens, saint Victor, qui avait été martyrisé à Soleure.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Plus tard, sous le roi Clovis II (638-656), un pieux cénobite, saint Avre, quittait Sens, sa patrie, et fondait, dans la vallée de l'Arc, un oratoire où il terminait ses jours.

Vers le même temps, les évêques Baudomerus de Darantasia, Florentinus de Belley, Leborius de Maurienne, Pappolus de Genève et Clarus de Grenoble assistaient au concile de Chalon-sur-Saône qui renouvelait la défense de vaquer, le dimanche, aux travaux agricoles (643).

Si l'autorité royale ne se manifeste plus, c'est qu'elle laisse empiéter sur ses prérogatives. Ainsi, au VII^e^ siècle, on trouve des ateliers de monnaies particuliers, à Maurienna et à Darantasia. Sur des *triens* (tiers de sou d'or) frappés dans la dernière de ses villes, on lit le nom du monétaire Optatus, qui figure aussi sur des pièces sorties de Sion en Valais. D'autres portent la signature d'un Rinchinus.

Dans la première partie du VIII^e^ siècle, est cité l'un de ces grands propriétaires fonciers dont l'influence tenait alors en échec l'autorité des rois. Il s'agit du noble Abbon, dont les domaines étaient épars en Tarentaise, en Maurienne et dans le reste du bassin du Rhône. Il fondait, en 726, l'abbaye de Novalaise, un peu au nord de Suse, dont il était gouverneur. Treize ans après, il lui léguait tous ses biens en-deça et au-delà du mont Cenis, dont le nom apparaît pour la première fois.

A partir de ce moment, les armées et les voya-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

geurs commencent à franchir ce col célèbre, de préférence aux routes de la Colonne-Jou et du mont Genèvre suivies jusqu'alors. Il est permis d'attribuer ce changement d'itinéraire aux nombreux pèlerinages qui se dirigeaient vers Saint-Jean-de-Maurienne. Ils rendaient, en effet, plus familière aux habitants des deux versants alpins la traversée de la vallée de l'Arc.



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE VIII

## LA RÉGION SABAUDIENNE SOUS LES CAROLINGIENS

### 752-879

Dès l'avènement de la seconde dynastie franque, celle des Carolingiens, on constate l'importance de la nouvelle route du mont Cenis. En 753, Grifphon, frère du roi Pépin le Bref, allait chercher contre lui un asile en Italie. Il était accablé, dans les gorges de la Maurienne, par le comte Théodoïn, qui périssait aussi dans le combat. Dans les années 755 et 756, Pépin le Bref traversait lui-même la vallée de l'Arc dans ses deux expéditions contre les Lombards.

A son tour, Charlemagne passait le mont Cenis, en 773, au sortir d'un Champ de mai (ou assemblée nationale) tenu à Genève. Il s'emparait ensuite du royaume lombard, et le réunissait à ses Etats (774). Il aurait fondé alors, à ce que l'on croit, la marche ou marquisat de Suse dont la haute Maurienne dépendit.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On a conjecturé aussi que l'un de ses principaux conseillers, Possessor, était évêque de Tarentaise, et qu'il mérita par ses services d'être élevé au rang de métropolitain. En 450, Darantasia, on l'a vu, avait été subordonnée par Léon Ier à l'archevêché de Vienne, et deux des successeurs du pontife, Symmaque et Grégoire Ier le Grand, avaient confirmé cette décision. L'antique chef-lieu des Alpes Grées et Pennines aurait protesté dès lors contre la condition d'infériorité qui lui était faite. Saisi de ses réclamations par le concile de Francfort, en 794, le pape Léon III aurait essayé d'y mettre fin par une transaction : il maintint la primatie de Vienne sur Darantasia, mais il érigea Darantasia en archevêché avec les diocèses d'Aoste, de Sion et de Maurienne pour suffragants. Tarentaise, en effet, est mentionnée, en 814, parmi les vingt-une métropoles légataires de Charlemagne.

D'autres documents contemporains nous montrent, dans la région sabaudienne, certaines divisions géographiques, telles qu'on les retrouvera dans les siècles suivants. En 806, Charlemagne, dans le partage de ses Etats, donnait à son fils Louis le mont Cenis, la Maurienne, la Tarentaise et la *Saboia* ou Savoie, réduite définitivement au bassin moyen de l'Isère et à la vallée de la Leysse. Il lui laissait également Genève et son territoire que régissait sous ce règne un comte, père d'un Frumold, mentionné plus tard dans les lettres d'Eginhard.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'ancienne capitale de Gondebaud possédait alors une résidence impériale ou *villa*. Peut-être pourrait-on faire remonter à cette époque son plus vieil édifice, le clocher de Sainte-Madeleine, qui présente tous les caractères des temps carolingiens.

Sous Louis le Débonnaire, la route du mont Cenis livrait passage, en 818, à son neveu révolté, Bernard, roi d'Italie. Vainqueur du rebelle, l'empereur continuait les pratiques administratives de Charlemagne. En 823, il chargeait deux *missi dominici*, l'évêque Albéric et le comte Richard, de visiter, en son nom, les territoires de Lyon, de Vienne et de Tarentaise. En 824, il fondait, pour le service des voyageurs et des armées, un hospice sur le froid plateau du mont Cenis.

Après le règne de ce prince, le IXe siècle ne présente qu'une suite de déchirements. D'abord, l'Etat carolingien fut brisé en trois parties, au traité de Verdun (843). Lothaire Ier, roi d'Italie et empereur d'Occident, eut, dans son lot, le bassin du Rhône, et par suite la région sabaudienne. En abdiquant (855), il en fit le royaume de Provence pour son plus jeune fils, Charles, qui, dès l'année suivante, était dépouillé par ses frères, Louis II, roi d'Italie et empereur, et Lothaire II, roi de Lorraine. Charles recouvrait cependant peu à peu ses domaines. Louis II lui restituait, en 858, Lyon, et, sans doute, parmi d'autres territoires, la Maurienne et le petit district de Savoie. Lothaire II lui rendait Belley et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la Tarentaise en 859, puis le diocèse de Genève en 860.

La mort de Charles, en 863, amena un nouveau partage. Lothaire II reprit Genève, Belley et la Tarentaise, et Louis II eut le reste de la région sabaudienne.

Lothaire II ne se signala que par un grand scandale public. Il répudiait, sans motif légitime, sa femme Tetberge (862). Il châtiait ensuite la révolte de son beau-frère, l'abbé Hugbert, à qui naguère il avait remis l'administration des pays situés entre le Jura et les Alpes. Il le remplaçait, en 866, par son cousin Conrad, fils d'un Conrad, ancien comte de Paris, puis d'Auxerre, et d'Adélaïde, fille de Louis le Débonnaire. Il se réconciliait pourtant avec Tetberge, et, en 867, il lui attribuait, en Genevois, Annecy qui est nommé pour la première fois, Talloire, Seynod, Marlens, Ugine et quelques autres terres. Le royaume de Lothaire, à sa mort, en 870, était divisé entre ses oncles, les rois d'Allemagne et de France, Louis le Germanique et Charles le Chauve. Ce dernier prince recueillait encore, cinq ans après, la succession de Louis II, roi d'Italie et empereur d'Occident. Maître de la partie du bassin du Rhône qui comprenait la région sabaudienne, il en confiait le gouvernement à son beau-frère Boson.

En 876, il recevait, à Rome, des mains du pape Jean VIII, la couronne impériale. A peine rentré en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

France, il était rappelé par le pontife que menaçaient les Sarrasins. Il repassait donc les Alpes, mais, à Pavie, il apprenait tout à coup qu'un nouvel ennemi, Carloman, fils de Louis le Germanique, marchait contre lui. Dans sa fraycur, il se hâtait de regagner la Maurienne. Arrivé à Brios (aujourd'hui Avrieux), misérable village sur la rive droite de l'Arc, au-dessus de Modane, il tombait dangereusement malade. L'impératrice-reine Richilde, qui le précédait dans sa retraite, accourait précipitamment de Saint-Jean pour recevoir son dernier soupir (6 octobre 877).

A son tour, le pape Jean VIII franchissait inutilement les Alpes pour solliciter les secours du nouveau roi, Louis le Bègue. Il était, du moins, reconduit avec honneur par le duc Boson qui l'accompagnait jusqu'au-delà du mont Cenis (878).

De Rome il adressait une lettre de blâme au métropolitain de Tarentaise, Teutram, qui, pendant son séjour en France, ne s'était point présenté à lui. Il lui ordonnait de venir exposer l'état de son diocèse et d'amener, en même temps, l'un de scs suffragants, Adalbert, évêque de Maurienne. Homme emporté et violent, Adalbert s'était récemment attaqué à Berner, évêque de Grenoble : à la tête d'une troupe de gens armés, il l'avait arraché de sa cathédrale où il officiait, et maltraité.

Vingt-deux ans auparavant, en 856, Teutram avait assisté au concile de Tuscy, près de Toul.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Seul, en apposant son nom à la suite des actes de l'assemblée, il avait mentionné son titre de « métropolitain ». Il protestait ainsi (on a lieu de le supposer) contre la décision de Léon III qui, en érigeant l'archevêché de Tarentaise, l'avait maintenu sous la primatie de Vienne. Quelque temps après, le pape Nicolas Ier (858-867) la confirmera pourtant encore.

Teutram mourait le 8 mars 885. Il avait siégé quarante-trois ans.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE IX

## LA RÉGION SABAUDIENNE SOUS LE SECOND ROYAUME DE BOURGOGNE — INVASION DES SARRASINS

**879-1032**

Le Xe siècle a été, sans contredit, pour la région sabaudienne, l'époque la plus malheureuse du moyen-âge. Des violences privées, des guerres d'ambition entre les princes, et, par-dessus tout, une cruelle invasion des Sarrasins le caractérisent.

Dans ces temps d'anarchie où la force prime le droit, l'Eglise participe elle-même aux désordres de la société laïque. Déjà, au IXe siècle, on vient de voir l'évêque de Maurienne, Adalbert, s'en prendre à son collègue de Grenoble, Berner. De son côté, Ottramn, métropolitain de Vienne, refusait de consacrer Optandus, comme évêque de Genève, bien qu'il eût été élu par le clergé et par le peuple, et il le retenait prisonnier (882).

L'autorité royale n'a plus par elle-même de prestige. Vainement, les populations du bassin du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rhône s'efforceront de constituer au milieu d'elles un pouvoir fort qui comprime les agitations intérieures. Le second royaume de Bourgogne, après une durée de cent cinquante-trois ans, se divisera en un grand nombre de souverainetés laïques et ecclésiastiques.

L'un des fondateurs de ce royaume fut le duc Boson, dont la sœur Richilde avait épousé Charles-le-Chauve. Lui-même était marié à Hermengarde, fille de Louis II, roi d'Italie et empereur. Le pape Jean VIII, dans son récent voyage en France, l'avait déclaré son fils adoptif. Enfin, depuis quatre ans, il était investi du gouvernement dans la région des Alpes occidentales. A ces divers titres, il était désigné, par avance, aux suffrages des hauts dignitaires ecclésiastiques du bassin du Rhône. Six archevêques, et parmi eux Teutram de Tarentaise, et dix-sept évêques, et parmi eux Adalbert de Maurienne, se réunissaient en concile à Mantaille, sur le territoire de Vienne, et déféraient à Boson la couronne royale pour défendre l'Eglise « contre ses ennemis visibles et corporels » (15 octobre 879). Naturellement, le nouveau prince témoigna de la gratitude au clergé auteur de son élévation. Dès le 6 novembre suivant, il concédait au représentant de l'évêque d'Autun, Geilon, abbé de Saint-Philibert de Tournus, la celle ou ermitage de Talloire en Genevois et ses dépendances. Huit ans après, il donnait encore à l'évêque de Maurienne, Asmund, le château d'Hermillon qui, de la rive droite de l'Arc,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dominait la plaine où est bâtie la cité épiscopale (887).

On ne sait ce que devint la région sabaudienne dans la lutte que Boson soutint contre les rois de France, Louis III et Carloman, successeur de Louis le Bègue. Il y perdit un moment une partie de ses domaines, et dut transporter sa capitale de Vienne à Arles. Il mourut le 11 janvier 887, et son fils Louis, âgé de sept ans, n'eut d'abord que le titre de duc. La mère de cet enfant, Hermengarde, le mit sous la protection de l'empereur Charles le Gros, alors possesseur unique de tous les états carolingiens.

La chute de Charles le Gros, déposé par les grands, en novembre 887, amena de nouveaux déchirements. Tout le bassin du Rhône supérieur passa à Rodolphe Ier de Strattlingen, fils de ce Conrad qui en avait reçu l'administration en 866, après la défaite de l'abbé Hugbert. Ce puissant seigneur prenait pour lui-même la dignité royale, à Saint-Maurice-d'Agaune, en présence du métropolitain de Tarentaise, des évêques de Genève, de Belley, d'Aoste et d'autres prélats (888). Son état, qui s'appela Bourgogne transjurane, renfermait plus de la moitié de la région sabaudienne.

Au moment où se fondait ainsi la dynastie des Rodolphiens, Hermengarde, veuve de Boson, s'efforçait aussi d'assurer un trône à son fils. Grâce à l'appui d'Arnoul, roi d'Allemagne, elle obtint, au

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

concile de Valence, que la Bourgogne cisjurane fût attribuée au jeune Louis (890). Ce nouveau royaume comprenait les diocèses de la région sabaudienne qui n'était pas soumis à Rodolphe Ier, et, de plus, les bassins de la Saône et du Rhône inférieur.

Parvenu à l'âge d'homme, Louis entreprit trois expéditions en Italie. Dans la dernière, en 903, il tomba entre les mains d'un ennemi, Bérenger Ier de Frioul, qui lui fit arracher les yeux. Revenu dans ses états, Louis l'Aveugle (comme on le désigna depuis) en laissa le gouvernement à son cousin, Hugues de Provence, petit-fils de Lothaire II. Il mourut en 929, et son fils, Charles-Constantin, dépouillé par le régent, ne reçut des domaines paternels que le seul comté de Viennois.

Dans cette période, la métropole de Tarentaise perdit l'un des suffragants qu'on lui avait reconnus au temps de Charlemagne. En 907, le diocèse de Maurienne était rendu à l'archevêché de Vienne.

Le vainqueur de Louis l'Aveugle, Bérenger Ier de Frioul, n'avait pas non plus joui de son triomphe jusqu'à la fin de sa vie. Il avait trouvé un nouveau et plus redoutable compétiteur dans Rodolphe II, second roi de la Bourgogne transjurane. Assassiné par un traître en 924, il laissait, pour deux ans, l'Italie à son rival. En effet, en 926, Rodolphe II était attaqué par le coadjuteur de Louis l'Aveugle, Hugues de Provence, et contraint de retourner sur les bords du Léman. Plus tard, il renonçait même

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à toute prétention sur la Péninsule italique, et, en retour, Hugues lui cédait la Bourgogne cisjurane, à l'exception du comté de Provence qu'il se réservait à lui-même (vers 933). La réunion des deux Bourgognes ne sera toutefois pleinement effectuée qu'en 943, six ans après l'avènement de Conrad le Pacifique, fils de Rodolphe II.

Partagée, depuis 887, entre deux dominations, la région sabaudienne appartiendra de nouveau à un maître unique.

Les entreprises des rois bourguignons en Italie avaient, en divisant leurs forces, livré le bassin du Rhône à ces ennemis « visibles et corporels » que le concile de Mantaille dénonçait à Boson, en lui déférant la couronne. Venus d'Afrique et d'Espagne, les Sarrasins, en 933, occupaient déjà une partie des Alpes occidentales.

Dès 888, ils s'étaient emparés, en Provence, de l'inexpugnable poste de Fraxinet qui domine, au sud, le golfe de Fréjus, et est adossé, au nord, à l'inextricable forêt appelée, dans la suite, *le bois des Maures*. De là, ils avaient poussé leurs courses dans l'intérieur du pays, semant partout l'épouvante. Par le Rhône et ses affluents, ils arrivaient jusque dans la région sabaudienne.

En 906, ils saccageaient la Maurienne, et, passant le mont Cenis, ils pillaient l'abbaye de Novalaise abandonnée par ses moines. Dix ans après, ils dévastaient Turin, puis revenaient dans la vallée de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Arc, précédés de bandes de loups que cette irruption mettait en fuite. L'évêque de Saint-Jean, Odilard, et les principaux habitants couraient, par le col du Galibier, chercher un asile à Embrun. Les Barbares se jetaient à leur poursuite, et les massacraient tous (916).

De la Maurienne, ils entraient en Tarentaise. Ils transformaient en *désert* la riche vallée qui prit, plus tard, le nom de Belleville. Peut-être même Darantasia a-t-elle été détruite par eux : on pourrait l'inférer de ce que la nouvelle résidence des archevêques, Moûtiers, n'apparaît qu'après l'incursion sarrasine. A Aime, ils incendiaient, dit-on, une église bâtie sur les ruines d'une basilique romaine. Ils occupaient bientôt les défilés de la *Colonne Jou* et du mont Jou.

Trouvant cette région montagneuse bonne à garder, ils s'y cantonnaient sur divers points. Avec les débris de Darantasia, ils auraient édifié une forteresse, au-dessus de Salins, sur le roc de Melfe, dont le nom signifierait, en arabe, *eau salée*. Ils s'établissaient aussi à Briançon et à Cevins. A Feissons-sous-Briançon, il y eut une colonie dont les chefs, à l'époque féodale, se seraient intitulés, selon la tradition, « nobles seigneurs sarrasins ». Conflans et Ugine semblent avoir résisté aux musulmans, mais le bassin du Doron de Beaufort tombait en leur pouvoir.

Hors de la Maurienne et de la Tarentaise, ils pénétrèrent dans le plateau des Bauges. Aux abords

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du lac d'Annecy, près de Veyrier, on montre encore le *bornal* ou grotte des Sarrasins. Des traces de leur séjour ont été aussi signalées dans la vallée de l'Arve et sur les rives du Léman.

Au milieu du x^e^ siècle, leur domination parut assurée dans les Alpes. En 942, Hugues de Provence leur donnait lui-même les passages des montagnes à défendre contre son compétiteur au trône d'Italie, Bérenger II, d'Ivrée. On ne put passer alors de Lombardie en France ou de France en Lombardie, sans courir le risque d'être massacré, ou, tout au moins, mis à rançon.

Se considérant désormais comme fixés au sol, les envahisseurs se rapprochèrent des indigènes. Ils épousèrent des femmes du pays. Ils tentèrent même de tirer parti de ses richesses naturelles. Près de Modane, on cite encore aujourd'hui « la mine des Sarrasins ».

Il est douteux que cette domination se soit assez adoucie pour faire oublier les brigandages qui l'avaient fondée. Peu à peu le courage revint aux populations réfugiées dans l'enceinte des châteaux seigneuriaux, dans les hautes vallées et peut-être, en Tarentaise, dans l'une des galeries souterraines de Mâcot.

Le troisième rodolphien, Conrad le Pacifique (937-993), aurait donné le signal de l'affranchissement en opposant, selon la chronique, les Hongrois, qui arrivaient par le nord, aux Sarrasins venus du sud. Ces Barbares de deux races diffé-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rentes se seraient livrés, peut-être sur les bords de l'Isère, au pied des Bauges, une bataille terrible, et, à la fin de la journée, le roi de Bourgogne, accourant avec des troupes fraîches, aurait exterminé vainqueurs et vaincus (952).

Alors aurait commencé contre les mécréants une guerre de destruction dont les détails ne sont pas connus. On présume qu'ils furent expulsés des défilés du mont Jou et de la Colonne Jou — entre 975 et 985 — par un noble du Genevois, Bernard de Menthon, alors archidiacre d'Aoste. Ecrite par un tarin, Richard de la Val-d'Isère, son successeur et son ami, la vie de ce personnage ne nous est parvenue que défigurée par des interpolations. On sait, du moins, qu'il releva en ces lieux deux hospices établis naguère pour assister les voyageurs. De son nom sont venus au mont Jou l'appellation de Grand-Saint-Bernard et à la Colonne Jou celle de Petit-Saint-Bernard.

Il est probable que la lutte contre les Sarrasins ne se termina pas d'un seul coup. Peut-être, vers 990, l'archevêque de Tarentaise, Amizon, avait-il à combattre, dans son diocèse, les dernières bandes d'envahisseurs.

Par la prise de Fraxinet, en 975, Guillaume Ier, comte de Provence, avait contribué à la ruine des Barbares en les empêchant de se recruter.

L'incursion des Sarrasins a laissé un souvenir qui n'est pas effacé. Si l'on ne parle plus de leurs méfaits, on leur attribue, à tort ou à raison, la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

construction de châteaux ou de tours aux formes carrées. Tous d'ailleurs ne périrent pas : beaucoup obtinrent grâce de la vie en se faisant chrétiens. Mêlés aux vieilles races du pays, leurs descendants se retrouvent en divers lieux, notamment à Jarsy dans les Bauges, à Saint-Colomban-des-Villards en Maurienne, à Champagny, aux Chapelles, à Haute-cour en Tarentaise.

Dans les siècles suivants, l'imagination des romanciers s'empara de cet épisode de la vie des Alpes, mais pour le dénaturer. Dans leurs récits, c'est une sorte d'aventurier, un prétendu Bérold de Saxe, qui porte les derniers coups aux infidèles. Ceux-ci ne gardent pas toujours leur caractère propre. A Culoz, près de Seyssel, ils ne sont plus que « robeurs et larrons » que l'on extermine. En Maurienne, ils sont battus sous le nom de « Génois », devenu, en effet, parfois synonyme de Sarrasins. A Bérold, on fait bâtir, dans la vallée de l'Arc, les châteaux d'Hermillon et de Charbonnière qui existaient bien avant l'époque où il est supposé vivre. Ne discernant pas la légende de l'histoire, les anciens chroniqueurs verront, dans ce héros fictif, le père de Humbert aux Blanches-Mains et, par suite, le fondateur de la Maison de Savoie.

Au sortir de l'invasion musulmane, il n'y avait plus que désordre et anarchie dans les Alpes occidentales. En 996, la Tarentaise était presque entiè-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rement dépeuplée. Les prêtres ayant été massacrés ou dispersés, beaucoup d'églises demeuraient à l'abandon. Vers 990, à Lanslevillard et aux environs, on dut, selon la tradition, recourir, pour le service paroissial, au zèle de saint Landry, de Bonneval en Maurienne, alors moine à la Novalaise.

Le pouvoir monarchique subit surtout d'irréparables atteintes. Retranchés derrière les murailles des châteaux bâtis contre les Sarrasins, les nobles bravaient impunément leurs princes.

La faiblesse de la royauté était déjà parvenue à son comble à la mort de Conrad le Pacifique. Son successeur, Rodolphe III (993-1032), ayant repris à un seigneur une terre usurpée, était battu par les grands, et réduit à fuir (995). Le différend n'était concilié que par l'intervention de la veuve de l'empereur Othon Ier le Grand, Adélaïde, qui, en 999, se rendait à Genève.

Le roi essaya d'abord d'opposer le haut clergé à l'aristocratie laïque. Il donna, en 996, le comté de Tarentaise à l'archevêque Amizon ; en 999, le Valais à l'évêque de Sion, et, en 1011, le pays de Vaud à Henri, évêque de Lausanne. L'un de ses plus influents conseillers était l'évêque de Genève, Hugues (entre 988 et 1019) qui, sans nul doute, obtint pour lui-même d'importants privilèges. On voit du moins l'un de ses successeurs, Conrad, investi, en 1019, du droit de battre monnaie.

Ces largesses, peut-être inconsidérées, exaspéraient les nobles. En 1018, l'évêque de Lausanne,



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Henri, était assassiné par eux, et les prélats élus après lui ne régnèrent plus que sur une partie du pays de Vaud. Ils ne reprendront même le titre de « comtes » qu'au XVe siècle.

Sans renoncer à sa cour d'ecclésiastiques, Rodolphe cherchait cependant un appui plus solide au dehors, auprès des empereurs d'Allemagne : il leur était uni par les liens du sang.

Ce changement de politique s'opéra après le second mariage du roi avec une veuve nommée Hermengarde (1011). Peut-être lui fut-il inspiré par le comte Humbert aux Blanches-Mains, conseiller et, sans doute, proche parent de la reine, lequel, plus tard, se montra le partisan actif et résolu des césars germaniques.

Rodolphe III reconnut d'abord pour héritier l'empereur Henri II de Saxe, fils de sa sœur Gisèle (1016). Obligé de se rétracter devant le mécontentement de l'aristocratie, il renouvela cet acte de donation en 1018, et il le maintint, grâce à une défaite des grands par Werner, évêque de Strasbourg (1020). Enfin, après la mort de Henri II, il transférait, en 1027, la succession des Rodolphiens à l'empereur Conrad II de Franconie, sans s'inquiéter des prétentions du fils de Berthe, sa sœur aînée, Eudes II, comte de Champagne.

Mieux protégé dès lors contre l'arrogance des nobles, il mena, ce semble, une vie moins agitée dans ses résidences de Saint-Maurice-d'Agaune, de Genève ou d'Aix en Savoie. Dans cette dernière

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ville, le 23 avril 1011, il avait fait don à Hermengarde du comté de Salmorenc, qui comprenait Voiron et plusieurs châteaux du voisinage. Le même jour, il y ajoutait Annecy, Conflans, Saint-Pierre-d'Albigny, Aix et d'autres terres.

La reine consacrait une partie de ses revenus à des fondations pieuses. Elle unissait, en 1016, l'église de Talloire et ses dépendances à l'abbaye de Savigny en Lyonnais, et, quinze ans après, bâtissait, au même endroit, une maison d'habitation pour les moines. Vers 1031, elle créait le prieuré de Lémenc au-dessus de Chambéry, et elle en gratifiait l'abbaye d'Ainay, à Lyon.

Ainsi secondé par Hermengarde, par Humbert aux Blanches-Mains et par ses conseillers ecclésiastiques, Rodolphe III mourait le 6 septembre 1032.

Auparavant, il avait envoyé à Conrad II l'anneau et la lance de saint Maurice, insignes de la royauté bourguignonne. Vivement disputée à l'empereur par Eudes II, comte de Champagne, la succession des Rodolphiens n'apportera aux césars allemands qu'un titre, et rien de plus. La féodalité sera la véritable héritière de Rodolphe III.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE X

## LA FÉODALITÉ DANS LA RÉGION SABAUDIENNE

« La féodalité a été la confusion de la propriété et de la souveraineté ». On n'en a pas donné de définition plus précise que cette formule, due à Guizot. Tout grand propriétaire de terres était souverain sur ses domaines. Il faisait des lois, imposait des taxes, levait des hommes armés, et rendait la justice. Quelques-uns avaient même le droit de battre monnaie, comme les évêques de Genève et les comtes de Maurienne, dès le XI^e^ siècle, et les comtes de Genevois au XIV^e^.

Pendant longtemps, les possesseurs du sol ont été presque exclusivement la noblesse et l'Eglise. La souveraineté sera donc partagée, dans des proportions variables, suivant les lieux et les temps, entre seigneurs laïques et ecclésiastiques.

Selon Léon Ménabréa, l'aristocratie laïque, dans la région sabaudienne, aurait été, à l'origine, repré-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sentée par environ deux cent cinquante familles. Il en attribuait soixante-dix au Genevois, soixante à la Savoie propre, quarante au Faucigny, quarante au Chablais, vingt à la Maurienne, et vingt à la Tarentaise. Plusieurs descendaient, à coup sûr, d'anciens chefs allobroges ou ceutrons, et s'étaient ainsi perpétuées à travers l'époque romaine et les dominations burgonde, mérovingienne et carolingienne. Telle était, au XIe siècle, l'origine de Wilfrid, seigneur de Chambéry, et aussi celle des comtes de Maurienne.

Dans le Genevois, les seigneurs les plus connus ont été les Ternier, les Viry, les Sallenove, les Compey, les Sales, les Duyn et les Menthon. Ceux-ci, dans la suite, feront remonter leur illustration à une date antérieure à l'ère chrétienne. «*Ante Christum natum baronatus eram* », disait leur devise. Plus puissants, et pourtant plus modestes, les comtes de Genevois n'allaient pas au-delà de Charlemagne. Ils possédaient encore une partie du Chablais occidental jusqu'à Balaison.

Dans la Savoie propre, on distinguait les sires d'Aix, de Chambéry et de Chignin, mais surtout les Miolans et les Montmayeur, dont les donjons se dressaient sur les deux flancs opposés de la vallée moyenne de l'Isère. Au début du XIe siècle, on ne connait aucun seigneur décoré spécialement du titre de comte de Savoie.

Le Faucigny devait son nom à un manoir féodal dont les ruines dominent au loin la rive droite de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Arve. Emerard le possédait en 1019. Parmi ses feudataires, on cite les Chissé, de Sallanches, les Allamand, de Saint-Jeoire, et les Lucinge. Il rendait lui-même hommage au comte de Genevois.

Le Chablais ou Comté de la « Tête du lac » (*Caput laci,* puis *Chabolay*) ne comprit d'abord qu'une portion de la haute vallée du Rhône, entre Martigny et la Veveyse : c'était le vieux Chablais. Il s'agrandit ensuite, en passant la Dent d'Oche, du pays de Gavot où la famille de Blonay est mentionnée en 1080. On le compléta enfin, à l'ouest de la Dranse, par l'adjonction du *pagus* ou district d'Allinge, ainsi appelé d'un château-fort bâti, dit-on, par Rodolphe II, roi de Bourgogne. Au XII^e^ siècle, on y trouvait encore les manoirs seigneuriaux de Balaison, de Cervens, de Langin. On voit que le sens du mot *pagus* avait bien changé depuis l'époque romaine.

La Maurienne relevait, en partie, de son évêque, et, en partie, de la puissante maison féodale qui, d'abord, en porta le nom. Entre ses nobles, on signale les sires de Cuines, des Hurtières, de Saint-Michel et surtout ceux de la Chambre qui sont cités vers le milieu du XI^e^ siècle.

La Tarentaise, on se le rappelle, avait été donnée par Rodolphe III à ses archevêques, mais, les prélats paraissent n'en avoir jamais possédé que la moindre partie, Moûtiers, quatorze paroisses rurales dans les environs, et une partie du pays de Beaufort. Le plus redoutable de leurs feudataires,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le sire de Briançon, apparaît dès la fin du xᵉ siècle. Venaient ensuite les seigneurs de Villette qui, par alliance, se substitueront, en 1189, aux Chevron, à l'issue méridionale du col de Tamié.

Toutes ces maisons étaient naturellement d'inégale importance. Quelques-unes relevaient immédiatement des Rodolphiens, et, après eux, des empereurs d'Allemagne, en tant que rois de Bourgogne. Telle était la prétention des nobles du district de Savoie : les Miolans ne rendront hommage aux descendants de Humbert aux Blanches-Mains qu'au XIIIe siècle.

D'autres étaient dans la dépendance de seigneurs plus puissants. En Genevois, les sires de Viry luttèrent longtemps pour ne pas fléchir devant les comtes : au XIIIe siècle, le débat ne sera pas encore clos.

Il n'y avait pas, au surplus, de hiérarchie bien marquée entre les possesseurs du sol. Beaucoup de nobles se rendaient même réciproquement hommage. Au XIIIe siècle, l'évêque de Sion en Valais relève du comte de Savoie pour certains châteaux, et le comte de Savoie, à son tour, est feudataire de l'évêque pour le manoir de Chillon qu'il détient sur la rive orientale du Léman.

Il n'est pas inutile de remarquer que les possessions d'un seigneur n'étaient pas toujours d'un seul tenant ; elles n'étaient pas, toutes, situées dans une même contrée. Le sire de Faucigny pos-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sédait Hermance en Chablais, tandis que le comte de Genevois occupait le château de Charousse dans le haut Faucigny. La maison de Maurienne n'était pas établie uniquement dans la vallée de l'Arc ou dans le *pagus* ou comté de Savoie, qui, dans la suite, lui fournira le principal de ses titres ; elle avait aussi des domaines dans le reste de la région sabaudienne, et même, au-dehors, dans le Viennois, en Bugey, dans le Valais. On conçoit ce qu'un tel ordre de choses dut engendrer de conflits. On s'explique ainsi encore comment le même personnage était vassal en un lieu, et suzerain en un autre.

La subordination d'un seigneur à un autre seigneur vaut, en effet, au premier le titre de *vassal*, et au second celui de *suzerain*, lesquels constatent leur condition d'infériorité ou de supériorité. Le terme de *fief* désigne la terre pour laquelle le vassal est tenu à l'*hommage* envers le suzerain. Cet hommage est *lige*, s'il impose au vassal des obligations strictes ; il est *simple*, s'il se réduit à un acte de courtoisie.

Le vassal ne peut vendre le fief, sans payer au suzerain un droit d'aliénation ou *lod*. S'il meurt, son héritier est assujetti à un droit de succession, *plaid* ou *relief*. S'il y a déshérence, le fief revient au suzerain.

Trois services principaux étaient réclamés du vassal : paiement de taxes ou *aides*, dans certains cas déterminés par la coutume du pays ; — service

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

militaire chaque année pendant un nombre de jours convenu ; — assistance prêtée au suzerain dans sa *cour des pairs*, tribunal où il jugeait les affaires de ses vassaux, lesquels étaient égaux entre eux.

A ces trois obligations insérées dans tous les contrats féodaux, s'ajoutait, dans certains fiefs sabaudiens, le service de *pléjure* ou caution. Le vassal devait se porter garant des engagements pris par son suzerain dans les traités et autres arrangements consentis par lui.

La guerre et ses conséquences étaient surtout prévues, on le voit, dans le pacte qui liait les divers seigneurs entre eux. Afin de la prévenir, aux XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, on recourut souvent à l'intervention d'arbitres. Le 28 février 1284, Aymon I^er^ de Miolans, évêque de Maurienne, et Jean, sire de La Chambre, convenaient même de ne pas vider autrement les litiges qui surgiraient entre eux ou leurs sujets.

Néanmoins, il était prudent d'être ou, tout au moins, de paraître, en toute occasion, le plus fort. Aussi, les suzerains tendront à accroître indéfiniment le nombre de leurs vassaux. Continuellement, ils se disputeront l'hommage des petits propriétaires fonciers. Quand ils ne pourront leur inféoder des terres ou des châteaux, ils leur céderont, moyennant fidélité, l'exploitation d'une source quelconque de revenus, forêt, four banal, péage établi à l'entrée d'un défilé ou au passage d'un cours d'eau. A leur tour, les anciens suzerains

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'efforceront de retenir ou de ressaisir leurs vassaux. Au moyen-âge, ce sera, entre les grandes dynasties féodales, une cause éternelle de conflits.

On a déjà indiqué que l'Eglise était entrée dans ce partage du sol et de la souveraineté. Les prélats et les chefs des abbayes avaient donc aussi des hommes armés à leur service ; ils levaient des taxes, ils rendaient la justice. Le métropolitain de Vienne battit monnaie pendant plusieurs siècles ; l'évêque de Genève, on l'a dit, et, aussi, ce semble, celui de Maurienne avaient le même droit.

Dans la région sabaudienne, les principautés épiscopales remontent, au moins, au règne de Rodolphe III qui tenta de les opposer aux seigneurs laïques. Les communautés religieuses, en tant que puissances temporelles, n'y apparaissent qu'aux XI^e^ et XII^e^ siècles.

Toutefois, la féodalité ecclésiastique avait, dans le caractère sacré de ses membres, une cause de faiblesse qui, souvent, la mit à la merci de la féodalité laïque. Si évêques et abbés avaient le droit d'armer leurs hommes, il leur était interdit, par les décrets des conciles, de les mener eux-mêmes au combat. S'ils avaient le devoir de rendre la justice, ils ne pouvaient également prononcer ou exécuter des arrêts portant peine de la vie ou de la mutilation des membres.

Dans ces cas et dans d'autres encore, ils durent recourir à des agents d'ordre laïque, à des *avoués*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ou *vidonnes*. Des seigneurs briguaient souvent ces titres, et finissaient par les transmettre à leurs enfants, au détriment des souverains ecclésiastiques. Les sires de Faucigny étaient avoués du prieuré de Contamine-sur-Arve ; les Viry le devinrent de la chartreuse de Pommier. A la fin du XIIIe siècle, le comte de Savoie Amédée V prendra le vidomnat à Genève et, pendant 240 ans, ses successeurs en feront, dans la cité, un instrument de domination.

Sans parler de l'usurpation brutale des propriétés de l'Eglise, d'autres atteintes lui étaient portées. A la mort d'un clerc, des seigneurs, en vertu d'un prétendu *droit de dépouille,* faisaient main basse sur ses biens mobiliers. En Tarentaise, au XIIe siècle, c'était le peuple qui se livrait à ce pillage. Sous le nom d'abbés commendataires, des laïques s'arrogeaient la meilleure part des revenus des monastères. A partir du XIIIe siècle, les comtes de Savoie réclameront, dans leurs domaines, la *garde* des bénéfices ecclésiastiques vacants, et, jusqu'à l'installation d'un nouveau titulaire, ils les administreront à leur profit.

L'Eglise se défendait, en frappant les ravisseurs de ses biens de la peine de l'excommunication, ou en jetant l'interdit sur leurs terres. Au XIIe et au XIIIe siècles, les prélats sabaudiens invoquèrent encore l'autorité morale des pontifes romains, ou aussi celle des empereurs allemands, héritiers des Rodolphiens.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les seigneurs ecclésiastiques avaient enfin à redouter des soulèvements de leurs sujets. Le plus souvent, ces derniers n'étaient ramenés à la soumission qu'à l'aide d'un souverain laïque dont il fallait bien payer les services. En 1327, le comte Edouard de Savoie, à la suite d'une révolte de paysans mauriennais, sera associé aux droits temporels de l'évêque dans la plupart de ses paroisses.

Ainsi, dans ce premier âge des temps féodaux, le clergé et la noblesse tenaient la tête de la société. Au-dessous, s'étendait l'immense classe des serfs, habitants des villes et des campagnes.

Si les rapports des suzerains avec leurs vassaux étaient nettement déterminés, rien ne réglait l'autorité dont les grands propriétaires, en tant que *souverains* ou *seigneurs*, étaient investis sur leurs *sujets*. Ici, la plénitude de leurs attributions était exprimée par le terme de *justice* qui impliquait, à l'origine, le droit absolu de vie ou de mort.

Plus tard, on établit trois degrés de juridiction. Le seigneur *haut justicier* garda le pouvoir d'infliger les peines les plus graves. Devant son château, se dresseront des fourches patibulaires à deux, trois ou six piliers, selon l'importance du fief. A la *moyenne justice* on reconnut seulement le droit d'infliger des châtiments pécuniaires. La *basse justice* n'était qu'une juridiction de simple police.

Du reste, comme les amendes constituaient une partie considérable des revenus seigneuriaux, il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

arrivait, par une transaction généralement acceptée, que toute peine corporelle pouvait se racheter moyennant une somme d'argent.

Le seigneur atteignait, d'ailleurs, les biens de ses sujets par des procédés moins violents, en les frappant soit de « censes » fixes, soit de tailles arbitraires. Par le *plaid,* il imposait une taxe sur toute succession ; par le *lod*, sur la vente des propriétés foncières ; par la *leyde*, sur les achats dans les marchés. Des proclamations ou « bans » prescrivaient aux habitants du domaine d'achalander, à son profit, le moulin, le four, ou le pressoir qui lui appartenaient.

Il exigeait également des contributions sous forme de corvées, pour la réparation des chemins, la construction de châteaux, ou la culture de la portion de terre qu'il s'était réservée. En vertu du droit de *pourvoirie*, il mettait en réquisition, dans ses voyages, les chariots ou les mulets de ses sujets.

On ne voit pas en quoi, dans la région sabaudienne, la situation des villes différait de celle des campagnes. Les agglomérations urbaines étaient peu nombreuses et, si l'on excepte Genève, sans importance jusque vers la fin du moyen-âge. Saint-Jean-de-Maurienne, bâti au VIe siècle, et Moûtiers, fondé aux environs de l'an 1000, étaient d'origine épiscopale. Aime et Aix, malgré leurs vestiges romains, étaient bien chrétiens.

On a divisé les hommes de condition inférieure

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en deux catégories : les censitaires ou censiers et les mainmortables. Il est possible que cette distinction soit trop tranchée ; la situation des sujets variait certainement avec les localités. On peut l'admettre cependant, dans un rapide aperçu.

Les censitaires, appelés aussi *manants*, *villains* et autrement encore, étaient libres de leur personne. Ils étaient propriétaires à la manière des colons romains du IVe siècle, c'est-à-dire en vertu d'un bail emphitéotique ou perpétuel. En retour, ils devaient au seigneur une « cense » fixée une fois pour toutes, et payable en nature, quelquefois seulement en argent. De plus, en signe de dépendance, ils étaient astreints à une sorte de don, le servis (*pro servicio*). Plus tard, ces deux redevances furent confondues en une seule, sous le nom de « censes et servis ». Au XVIIIe siècle, cette condition de propriété foncière s'appelait, en Savoie, la *taillabilité réelle*.

Les mainmortables, logés dans des *casalia* ou réunions de cabanes, étaient serfs de corps comme de biens. Ils étaient attachés à la terre qu'ils cultivaient. S'ils la quittaient, ils étaient réclamés et poursuivis partout. Quand ils mouraient sans héritier direct, leurs biens passaient de droit au seigneur. Assujettis à toutes les corvées, ils étaient encore taxés jusqu'à la dernière limite. Parfois enfin — les censitaires également — on les menait à la guerre.

Les mainmortables qui n'avaient pas de terre à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cultiver (on en trouve des exemples) pouvaient être transportés — par acte de vente — d'un maître à un autre, comme une chose mobilière.

Au XVIII^e^ siècle, cette servitude de l'homme, quand Charles-Emmanuel III voulut l'abolir, s'appelait la *taillabilité personnelle*.

Le joug de la féodalité ne pesait pas cependant uniformément partout. Çà et là, à Abondance et à Chamonix, entre autres lieux, on verra des populations posséder des institutions libres.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRE DEUXIÈME

---

# LE COMTÉ DE SAVOIE

## 1032-1416



Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

# INTRODUCTION

Dans l'histoire de Savoie, la *période des comtes* est l'une des plus embarrassées et des plus confuses. Souvent, on n'a d'autres guides que des chroniques composées longtemps après les événements qu'elles rapportent. S'ils ne sont pas intervertis, les faits importants sont altérés ou, en partie, omis, et les moindres prennent parfois d'étranges proportions. Toujours, il est nécessaire de les contrôler à l'aide des documents contemporains, et ces documents ne viennent pas constamment sous la main.

Ordinairement, on fait commencer la période des comtes à 1032, année où mourut le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III.

Ce prince, à la fin de sa vie, avait pour conseiller Humbert aux Blanches-Mains, ancêtre incontesté d'une dynastie actuellement la plus ancienne parmi

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les Maisons régnantes d'Europe; depuis longtemps, on ne lui assigne plus pour auteur un Bérold de Saxe qui n'a existé que dans l'imagination des romanciers.

En 1032, le nom de Savoie ne s'appliquait qu'à une portion du cours moyen de l'Isère et au bassin du lac du Bourget. La Maurienne, la Tarentaise, le Genevois, le Faucigny et le Chablais en étaient entièrement distincts. Ils avaient leur individualité propre.

Aucune dénomination commune ne désignait cet ensemble de territoires compris entre le mont Cenis et le Léman.

A défaut d'autre terme, nous l'appellerons, provisoirement, « la région sabaudienne ».

L'œuvre de Humbert Ier et des dix-huit comtes ses successeurs a consisté précisément à rapprocher ces territoires, à les grouper, à les fondre en une masse unique qui, en 1416, portera le nom général de Savoie.

La réalisation de cette œuvre a exigé près de 400 ans d'efforts. Elle a passé par les phases suivantes :

Au XIe siècle, Humbert aux Blanches-Mains et ses premiers descendants ont déjà des possessions partout, sauf, peut-être, en Faucigny, mais principalement en Maurienne et dans le petit district de Savoie. Ils sont moins connus par leurs actes que par les importants mariages contractés dans leur famille.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au XII^e^ siècle, Humbert II, Amédée III et Humbert III sont éclipsés par des hommes d'Eglise, un Arducius, évêque de Genève, un saint Anselme de Chignin, un Pierre II de Tarentaise. Dans cette époque, éminemment religieuse, bénédictins, chartreux, augustins fondent, dans la région sabaudienne, ses plus célèbres monastères.

A la fin du XII^e^ siècle et au commencement du XIII^e^, Thomas relève le prestige de sa Maison. Il achète Chambéry, un futur centre de gouvernement, et lui donne des franchises. De son temps date l'essor des institutions locales.

Au milieu du XIII^e^ siècle, Amédée IV, Pierre II et Philibert I^er^ participent, dans des camps opposés, à la lutte de la papauté contre l'empereur d'Allemagne, Frédéric II. Avec eux, leur Maison commence à prédominer dans la région sabaudienne.

A la fin du XIII^e^ siècle, surgit, entre la Savoie et les dauphins de Viennois, une question de rivalité qui se débattra soixante-dix ans (1285-1355). Elle se manifeste dans huit guerres successives, sous Amédée V et ses trois successeurs immédiats, et, finalement, la dynastie s'agrandit du Faucigny.

Dans la dernière partie du XIV^e^ siècle, à travers des expéditions chevaleresques, se prépare lentement la réunion du Genevois qui s'accomplira, en 1401, sous Amédée VIII. L'unité sabaudienne est faite, et le nom de Savoie s'applique, enfin, à toute la région qui s'étend du Léman au mont Cenis.

Aux six divisions qui viennent d'être esquissées,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

correspondront, dans ce travail, autant de chapitres. Un septième chapitre les complètera, en quelque sorte, par un bref aperçu des institutions et de l'état social, en 1416, au moment où le « comté de Savoie », arrivé à la plénitude de son développement, est érigé en « duché ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE PREMIER

## COMMENCEMENTS DE LA MAISON DE SAVOIE

### 1032-1091

Après la mort de Rodolphe III (6 septembre 1032), son neveu Eudes, comte de Champagne, se jetait, les armes à la main, sur le royaume de Bourgogne, et en occupait la plus grande partie. L'héritier désigné, Conrad II, empereur d'Allemagne, était en ce moment engagé dans une guerre contre les Polonais: il n'entrait en Helvétie qu'au cœur de l'hiver.

Ne voulant pas tenir la couronne de Bourgogne du seul choix de Rodolphe III, il réunissait, à Payerne, une assemblée de nobles et d'évêques qui le proclamait roi (2 février 1033). Néanmoins, la rigueur du froid l'obligeait à lever le siège de Morat. Il se retirait à Zurich où le rejoignaient la veuve de Rodolphe III, Hermengarde, et le comte Humbert aux Blanches-Mains. L'été venu, il envahissait, à son tour, la Champagne, et imposait la paix à son compétiteur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce traité ne s'exécutait pas : Eudes entendait garder pour lui une partie de la Bourgogne. En 1034, Conrad II reparaissait en Helvétie où arrivait aussi Humbert aux Blanches-Mains, à la tête de troupes italiennes amenées, jusqu'au pied du Grand-Saint-Bernard, par Héribert, archevêque de Milan, et Boniface, marquis de Toscane. Leurs armées se réunissaient sur la rive droite du Léman, et battaient le plus redoutable des partisans d'Eudes, Gérold, comte de Genevois. Les vainqueurs entraient à Genève, et, le 1er août 1034, Conrad II se faisait couronner roi de Bourgogne dans l'église Saint-Pierre. Ce dernier édifice aurait été, dit-on, avant 1011, substitué comme cathédrale à Saint-Victor érigé en prieuré et donné à l'abbaye de Cluny.

Une portion des forces impériales, sous le commandement de Humbert, était dirigée ensuite en Maurienne contre l'évêque rebelle Théobald. Après quelques jours de siège, la ville de Saint-Jean était prise d'assaut et brûlée. Théobald s'enfuyait en exil. Le 15 mars 1038 (par un décret qui ne sera pas exécuté), Conrad II supprimera même le diocèse de Maurienne, en l'annexant à celui de Turin.

Eudes ne renonçait pourtant pas à ses projets ambitieux. En 1037, il se précipitait sur la Lorraine, et périssait dans un combat, devant Bar-le-Duc.

Ainsi s'opéra l'union du royaume de Bourgogne à l'empire d'Allemagne. Elle fut, d'ailleurs — on ne saurait trop le remarquer — uniquement « person-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nelle », comme celle de la Norvège et de la Suède après 1815 : la « personne » du prince était le seul lien qui rattachât l'un à l'autre. Autrement, chaque Etat garda sa vie propre et indépendante. Dans le césar germanique, les peuples du bassin du Rhône ne verront que « le roi bourguignon »; à celui-ci seul, ils prêteront foi et hommage.

Dans le triomphe de Conrad II, une part importante revenait à l'ancien conseiller de Rodolphe III, au comte Humbert aux Blanches-Mains. Il était, du reste, connu bien auparavant, puisque, selon quelques auteurs, il s'agirait déjà de lui dans une charte de 1003.

Il est le premier ancêtre incontesté d'une dynastie qui ne le cède en ancienneté qu'aux seuls Capétiens. Néanmoins, si l'on excepte ses rapports avec Conrad II, on ne nous a transmis de lui qu'un petit nombre de faits, et encore il en est que l'on a pu, sans invraisemblance, attribuer à quelque autre Humbert contemporain.

Aussi, nul personnage, peut-être, n'a exercé davantage l'esprit inventif des généalogistes. On lui a attribué des ascendants de toute origine : gallo-romains, burgondes, francs, saxons, italiens. Mais les recherches érudites et les combinaisons les plus ingénieuses ne sauraient suppléer à l'autorité d'un document authentique et précis, et c'est là précisément la base qui manque, même aux plus récents travaux entrepris sur ce sujet.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un seul point paraît hors de doute : c'est qu'il était d'extraction gallo-romaine. En 1094 et 1098, son arrière-petit-fils, le comte Humbert II, déclarera, dans des chartes, « vivre sous la loi romaine », *professus vivere lege romanâ*, en ajoutant, à la première de ces dates, que c'était « d'après sa nation », *ex natione meâ*. En 1091, son arrière-petite-fille Agnès s'était aussi exprimée en termes identiques.

Cette formule indiquait alors, non pas, comme on l'a prétendu, une origine italienne, mais bien une extraction gallo-romaine. Elle était d'un fréquent usage dans le bassin du Rhône où les Burgondes s'étaient appliqués à ménager l'élément indigène. En Italie, une seule famille noble, celle des comtes de Vintimille, aurait été signalée, d'après Léon Ménabréa, comme vivant sous la loi romaine. A la fin du XI[e] siècle, ainsi qu'au temps des invasions barbares, chacun vivait encore sous l'empire de son statut personnel, et non sous celui d'une loi générale s'imposant, sans restriction, à tout un territoire.

Le comte Humbert représentait ainsi l'une de ces vieilles familles allobroges demeurées debout après la longue et désordonnée période des incursions germaniques. Son surnom de « Blanches-Mains » (1) — que lui donnent les chroniques — ne s'oppose, certes, pas à ce qu'on lui reconnaisse une origine

(1) *Revue savoisienne*, 1884, p. 45.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aristocratique. On a lieu de croire qu'il était uni par des liens de parenté à la reine Hermengarde ou même au roi Rodolphe III. Son nom est, en effet, associé à celui des deux souverains, dans les donations que, selon l'usage du temps, ils faisaient aux monastères et aux églises pour leur salut éternel et celui de leurs proches.

Ses domaines étaient considérables, sans cependant former une masse compacte. Ils étaient disséminés en Maurienne, en Tarentaise, en Genevois, en Chablais, et dans le petit district ou *pagellus* de Savoie.

Hors de la région sabaudienne, il avait de nombreuses possessions. Dans le Val d'Aoste, on voit, à quatre reprises différentes, le comte Humbert traiter, pour des aliénations de terres, soit en son propre nom, soit au nom de l'évêque Burchard. Il avait enfin des biens en Bugey, en Valais, et, plus particulièrement, à l'ouest du Guiers, dans les comtés de Grenoble et de Viennois.

De ces domaines, les uns étaient allodiaux, c'est-à-dire héréditaires et possédés de plein droit; d'autres, bénéficiaires ou tenus à titre de fiefs, et, par suite, sujets à hommage. D'autres étaient occupés à titre précaire : telle serait, si on l'attribue au fondateur de la dynastie de Savoie, une terre sise à Ambilly, près d'Annemasse, cédée, en 1022, par l'évêque de Langres, Lambert, à un comte Humbert et à ses fils Amédée et Burchard, pour la durée de deux générations.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'impossiblité, à peu près absolue, où l'on est de remonter à l'origine d'acquisitions aussi diverses, est une nouvelle preuve qu'il était bien l'héritier de l'une de ces anciennes familles gallo-romaines dont le patrimoine, à chaque génération, s'accroissait par des mariages contractés dans toute l'étendue d'une même région.

Il est bon de remarquer qu'il n'avait rien en Italie. Le Val d'Aoste, pays de langue française encore aujourd'hui, faisait partie intégrante du second royaume de Bourgogne depuis Rodolphe Ier.

A la qualité de propriétaire, Humbert joignait l'exercice de hautes fonctions. Dans une charte valdôtaine de 1032, il est qualifié de « connétable ». Partout ailleurs, il est désigné par le titre de « comte » : c'était la plus haute dignité à la cour des rois bourguignons. Nulle part, il n'est indiqué qu'il y ait uni le commandement spécial d'un territoire.

Conseiller écouté du souverain, il semble avoir été, du vivant de Rodolphe III, une sorte d'administrateur des domaines privés du roi dans l'ancienne Allobrogie. Plus tard, il devint l'*avoué*, c'est-à-dire le représentant de la reine Hermengarde, dans la gestion de ses affaires. Il n'est pas indifférent, au surplus, de rappeler qu'une large partie des terres possédées par cette princesse appartint, de bonne heure, aux descendants de Humbert aux Blanches-Mains.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Guichenon dit que Conrad II, en récompense des services du comte, lui donna le Bas-Valais actuel et le Chablais. Il n'est pas douteux que ces territoires ont été occupés très anciennement par la famille de Humbert Ier. Toutefois, on ne saurait établir, par aucun acte, qu'ils lui soient ainsi venus (1).

Il est aussi difficile de prouver — comme Guichenon l'affirme encore — que Humbert Ier ait reçu du même empereur l'investiture du comté de Maurienne. Il est certain qu'une portion importante de la vallée de l'Arc appartenait, dès les commencements, à la dynastie de Savoie. Cependant, aucun document ne donne à son fondateur le titre de comte de Maurienne, lequel ne sera porté, pour la première fois, que par Humbert II, son arrière-petit-fils.

On a dit aussi que les princes savoyens eurent d'abord Aiguebelle pour capitale, et que le manoir de Charbonnières, dans le voisinage, était leur résidence. En réalité, pendant plusieurs siècles, ils n'eurent pas de séjour préféré. On les voit se rendre, tour à tour, dans leurs différents châteaux, pour y consommer les revenus qui leur étaient payés en nature. De même, avant eux, les grands propriétaires gallo-romains visitaient successivement chacune de leurs métairies avec leur escorte d'esclaves et d'affranchis.

(1) MÉNABRÉA : *Origines féodales*, p. 73.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 14 juin 1046, HUMBERT Ier faisait d'amples donations au chapitre de Maurienne, de concert avec l'évêque Théobald, alors rétabli sur son siège : c'est le dernier acte certain qu'on ait de lui (1). Il mourut deux ans après, selon les chroniques de Savoie dont l'autorité n'est pas, à coup sûr, suffisante. La tradition veut qu'il ait été enterré à Saint-Jean-de-Maurienne, devant le portail de la cathédrale.

De ses quatre fils, deux, Amédée Ier et Odon, lui auraient succédé.

Dès 1030, AMÉDÉE Ier aurait été investi de vastes domaines, s'il est vrai que, en cette année, il ait fondé à Maltacène, au pied du mont du Chat, le prieuré bénédictin qui, plus tard, prit le nom du Bourget. Toutefois, selon quelques écrivains, l'origine de cette maison serait due à un autre Amédée, son oncle ou son cousin. En 1040, le fils aîné de Humbert Ier était, peut-être, associé aux honneurs de son père, puisque, à cette date, et encore, en 1042, il portait le titre de comte. On a avancé, enfin, qu'il avait précédé Humbert Ier dans la tombe.

Les documents sont un peu plus précis sur le troisième des Blanches-Mains — si l'on veut désigner les princes de Savoie par le surnom de leur premier ancêtre connu.

(1) CARUTTI : *Il conte Umberto Iº*, p. 113.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Odon, en 1051, donnait à l'église Saint-Pierre de Moûtiers une « des terres qu'il possédait » en Tarentaise : celle de Villar-Béranger, à l'est de Grand-Cœur.

Antérieurement, il avait épousé Adélaïde, fille d'Oldéric Manfred, marquis d'Italie. Elle lui avait apporté en dot Suse, Turin et bien d'autres domaines en Lombardie. Ce mariage était un coup de fortune pour la Maison de Maurienne : Suse, sur le revers méridional des Alpes, lui assurait l'entière possession de la voie militaire et commerciale du mont Cenis, dont, par Aiguebelle, elle tenait déjà l'autre issue, sur le versant français. En temps de paix, elle y recueillait de gros revenus dans les péages imposés aux marchands. En temps de guerre, elle pouvait mettre à haut prix une alliance qui ouvrait ou fermait les portes de France et d'Italie.

A cette extension de territoire, Odon ajouta une nouvelle prérogative en s'arrogeant le droit de battre monnaie. A Aiguebelle, il frappa des pièces imitées de celles de l'archevêque de Vienne. L'ouverture de cet atelier souleva, à diverses reprises, les réclamations du prélat ; cependant, en 1073, sous le successeur d'Odon, il n'était pas encore fermé. Il paraît même qu'il continua de subsister. Au surplus, nulle monnaie de cette provenance ne nous est parvenue.

Du vivant de son mari, Adélaïde de Suse garda

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toute autorité sur ses domaines propres. Veuve (avant le mois de juin 1060), elle exerça une influence souveraine sur les Etats de ses fils, PIERRE Ier (1060-1078) et AMÉDÉE II (1078-1080).

Son amitié était recherchée par les plus hauts personnages. En 1067, elle mariait Berthe, l'aînée de ses filles, à l'empereur d'Allemagne, Henri IV. Une autre, Adélaïde, épousait Rodolphe de Souabe, le futur anti-césar opposé à Henri IV par Grégoire VII.

Dans la lutte qui éclatait bientôt entre le pontife et l'empereur, Adélaïde de Suse intervint, mais dans l'intérêt des Blanches-Mains. Henri IV, excommunié et menacé d'être déposé, cherchait à se rendre en Italie pour fléchir Grégoire VII. Averti que les Alpes centrales étaient gardées par les seigneurs allemands, ses ennemis, il prenait le chemin de son royaume de Bourgogne. Adélaïde accourait au-devant de lui avec son second fils, Amédée (janvier 1077). Selon l'annaliste Berthold, elle le rencontra sur la route de Genève à Turin (probablement à Chignin, à 4 kilomètres N.-O. de Montmélian) et lui ouvrit ainsi l'accès du mont Cenis (1). Comme prix de son passage, l'empereur lui abandonnait, non de plein gré pourtant, une province que l'historien Lambert, qui mentionne ce fait, ne désigne pas.

La marquise d'Italie survécut à Amédée II. Pen-

(1) *Revue savoisienne*, 1889, p. 11.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dant onze ans encore, elle administra les Etats de son petit-fils, HUMBERT II.

A sa mort (décembre 1091), la plupart des domaines apportés par elle à la Maison de Maurienne échappaient au jeune prince. Suse, chef-lieu du marquisat d'Italie, lui demeurait seule. Turin, Chieri et d'autres villes s'érigeaient en républiques municipales. Le reste passait à des seigneurs féodaux. Le plus puissant, Boniface del Vasto, aurait été marié, dit-on, à Alix, fille de Pierre Ier. L'un de ses fils, Manfred, fondera le marquisat de Saluces.

Humbert II, « comte de Maurienne et marquis d'Italie » (il s'intitule ainsi, le premier, dans ses chartes), n'en gardait pas moins une place considérable dans la région sabaudienne. Partout, sa Maison avait des domaines ; partout, elle faisait sentir son influence. La possession de la vallée de l'Arc et de ses débouchés lui donnait surtout, dans les affaires du temps, une puissance supérieure à l'étendue de ses Etats.

Il ne semble pas que cette fortune naissante ait inquiété, d'abord, les comtes de Genevois. Ceux-ci se rattachaient aux derniers rois bourguignons — ce qui n'est pas prouvé pour les Blanches-Mains — par Berthe, nièce de Rodolphe III et mère de Gérold. Ils recueilleront aussi une part de l'héritage de la reine Hermengarde, Annecy et d'autres terres. Sans doute, Gérold était battu par Conrad II, en 1034, puis par l'empereur Henri III le Noir, en 1044.



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il n'en transmettait pas moins, vers 1061, à son fils Conon un vaste et compact territoire, s'étendant du Rhône aux abords de Faverges, avec des annexes en Faucigny et en Chablais. Ses successeurs, au XIIe siècle, domineront le pays de Vaud.

Le Faucigny, avec son enceinte de montagnes, ses châteaux-forts bien assis et ses sujets dévoués à leurs princes, n'arrivait qu'au troisième rang dans la région sabaudienne. Hommes-liges des comtes de Genevois, ses seigneurs ne joueront un rôle un peu actif qu'à partir du XIIIe siècle, grâce à leur accord avec le célèbre Pierre II de Savoie et les dauphins de Viennois.

En dépit de leurs prétentions, les autres Maisons féodales le cédaient nécessairement aux trois précédentes dynasties.

Au XIe siècle, celle de Chevron se serait illustrée, dit-on, par l'élévation de l'un de ses membres, Gérold, au Saint-Siège (8 décembre 1058). Sous le nom de Nicolas II, Gérold, l'année suivante, rendait un décret qui transférait, du peuple aux cardinaux, l'élection des papes.

C'était — on le remarquera — en entrant dans le clergé que les pacifiques et les faibles pouvaient résister aux violents et aux forts. Aux usurpateurs de ses biens, l'Eglise infligeait les peines terribles de l'excommunication et de l'interdit. Aux batailleurs acharnés, elle opposait un autre frein : l'institution de la « Trêve de Dieu »; défense était faite de partir en guerre, cinq jours par semaine et lors

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de certaines solennités religieuses, l'Avent et le Carême.

Ainsi était assuré aux clercs et aux gens de condition inférieure un peu de repos et de sécurité.

Pour les peuples du haut bassin du Rhône, la Trêve de Dieu était proclamée, en 1036 ou 1037, dans un concile réuni sur la colline de Montriond, près de Lausanne. Le métropolitain de Tarentaise et les évêques de Maurienne, de Genève et de Belley y représentaient la région sabaudienne.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE II

## L'ÉGLISE DANS LA RÉGION SABAUDIENNE AU XIIe SIÈCLE

Tandis que la dynastie des Blanches-Mains consolidait sa domination dans la vallée de l'Arc, l'Eglise se préparait, de son côté, à prendre une plus complète possession de la région sabaudienne. Au XIIe siècle, son influence y fut prépondérante. Jamais, elle n'y fut représentée par un plus grand nombre de pieux personnages. A aucune époque, peut-être, elle n'y créa autant de communautés religieuses. Des paroisses nouvelles se constituèrent autour des prieurés ruraux établis par les grandes abbayes pour la surveillance de leurs domaines. Dans les campagnes, une population de laboureurs, de pâtres, de bûcherons se multiplia.

Les ordres monastiques, qui participèrent à cette œuvre de transformation, furent les bénédictins, les chartreux et les chanoines réguliers de Saint-Augustin.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On ne sait à peu près rien sur l'établissement des bénédictins avant le XI^e siècle. Leurs premiers prieurés relevaient de maisons étrangères au pays. Saint-Victor-de-Genève et Contamine-sur-Arve, trop pauvres pour avoir un abbé, furent cédés au monastère de Cluny par les évêques de Genève, le premier avant 1011 (1) et le second, dès l'origine, en 1083.

Le roi Boson, en 879, avait donné l'église de Talloire à Saint-Philibert-de-Tournus. On sait que Hermengarde, femme de Rodolphe III, en gratifia, en 1016, Sainte-Marie-de-Savigny en Lyonnais (2). La même reine attribua aussi, vers 1030, Lémenc (près de Chambéry) à Saint-Martin-d'Ainay qui, en 1137, recevra encore Bellevaux en Chablais.

Bellevaux en Bauges, fondé en 1090 (3) et inauguré solennellement en présence de plusieurs prélats et du comte Humbert II de Maurienne, était concédé, presque aussitôt, à Saint-Pierre-de-Gigny, près de Lons-le-Saunier.

L'an d'après, le prieuré de Chamonix qui, à l'inverse des précédents, ne fut point conventuel, était subordonné à Saint-Michel-de-la-Cluse, en Piémont, par son fondateur le comte Aymon de Genevois (16 août 1091). Il ne sera rattaché qu'en 1519 à la collégiale de Sallanches.

Au XII^e siècle, les bénédictins n'auront pas seule-

(1) *Académie salésienne*, X, 225.
(2) *Acad. salés.*, X, p. 39.
(3) MORAND : *Les Bauges*, II, 306.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment des prieurés, maisons d'ordre secondaire le plus souvent, mais aussi de vastes et imposantes abbayes. On en comptera trois de la réforme de Citeaux : Aulps, Hautecombe et Tamié.

L'abbaye d'Aulps, en Chablais, fut établie sur la Dranse du milieu, dans une haute vallée riche en pâturages (*alpes* ou *aulps*), don du comte Humbert II. On y vit d'abord des *cellæ* ou huttes dressées par des moines venus, avant 1094, de Molesmes en Champagne. Après 1113, le second abbé, saint Guérin (de Pont-à-Mousson en Lorraine), les remplaça par un bâtiment unique. Le 26 avril 1120, il obtenait du pape Calixte II que Sainte-Marie-d'Aulps serait érigée en abbaye indépendante de Molesmes, ayant ses prieurés et ses revenus propres. Plus tard, cependant, vers 1136, il l'agrégera lui-même à Citeaux.

L'un des prieurés d'Aulps, celui de Cessens, était situé au mont Chambotte, dans un vallon élevé, appelé « Hautecombe ». Vers 1125, des religieux en sortirent pour fonder, non loin de là, à *Charaïa,* sur la rive occidentale du lac du Bourget, un monastère auquel ils donnèrent le nom de leur premier établissement. Environ quinze ans après, le comte Amédée III de Maurienne leur confirmait la possession de cette terre. Pendant plus de deux siècles, Hautecombe sera la nécropole des princes de Savoie.

L'abbaye de Tamié fut créée par les seigneurs de Chevron, en 1132, sur les confins de la Taren-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

laise, du Genevois et du district de Savoie, mais dans le diocèse de Tarentaise. On y avait annexé un hospice pour les voyageurs, à cause de sa position sur un col qui, dès l'antiquité la plus reculée, servait de communication entre les bassins de l'Isère et du Léman. Le premier abbé vint du monastère cistercien de Bonnevaux en Viennois : il occupera, un jour, avec éclat, sous le nom de Pierre II, le siège métropolitain de Tarentaise.

Cinq abbayes cisterciennes de femmes (ce nombre ne fut d'ailleurs jamais dépassé) remontent au XII^e siècle.

Deux furent fondées en Chablais, vers 1150. L'une, due à Gérold de Langin, était située, au nord-est de Genève, à Bellerive, sur le Léman. De l'autre, celle de Lieu, près de Brecorens, dans la commune de Pérignier, il reste encore une élégante église gothique, appropriée actuellement aux usages d'une ferme.

Dans la même année, l'archevêque Pierre II de Tarentaise établit, dans le district de Savoie, sur le versant méridional de la colline de Montmayeur, l'abbaye du Betton, à laquelle il donnait sa propre mère pour supérieure.

Les deux autres maisons étaient en Genevois. La première, celle de Bonlieu, près de Sallenove, sur le torrent de la Petite-Usse, aurait été créée par la famille de Viry, vers 1160. La seconde, celle de Sainte-Catherine-du-Semnoz, au sud d'Annecy, serait, selon Besson, une colonie de Bonlieu, appe-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lée, vers 1179, par une Béatrix, non point fille du comte Guillaume Ier, comme il le dit, mais femme de ce seigneur, selon Guichenon.

Les chartreux se rattachent naturellement aux bénédictins, puisqu'ils ne sont qu'une branche du même ordre. Saint Bruno avait fondé, en 1084, leur premier monastère dans les montagnes qui, au nord, dominent Grenoble. Ils auront six couvents dans la région sabaudienne.

Le plus ancien fut établi, vers 1137, en Chablais, dans le désert de Vallon, sur le Brevon ou Dranse d'en bas. Dès l'année suivante, les sires Pierre de Balaison, Pierre de Cervenc et Gérold de Langin lui faisaient donation de cette haute vallée et de ses dépendances.

Dans le Faucigny, on rencontre les deux chartreuses du Reposoir et de Mélan.

Le monastère du Reposoir eut pour fondateur le sire Aymond Ier, qui l'installa dans la sauvage et abrupte vallée de *Beol*, au sud de Cluses (22 janvier 1151). Il aura d'abord, comme prieur, un Espagnol, Jean d'Almanceps. Chargé des mêmes fonctions à Montrieux en Provence, ce pieux personnage, vers 1148, y avait adapté les *coutumes* ou règles de son ordre à une communauté de femmes qui, dès lors, entrèrent dans la famille de saint Bruno.

C'est dans ces conditions que sera établie la maison de Mélan, près de Taninges. Constituée

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

définitivement, en 1292, par la grande dauphine Béatrix, elle recevra, le 7 octobre 1309, du pape Clément V, tous les privilèges accordés aux chartreux. Elle pouvait abriter quarante religieuses.

Le Genevois possédait la chartreuse de Pomier. Elle fut dotée, sinon bâtie, en 1179, par le comte Guillaume Ier, en souvenir de la délivrance de La Roche (sur Foron) où sa famille était assiégée. On en voit les ruines sur le flanc occidental du Salève.

Dans le district de Savoie étaient situés les deux autres monastères de chartreux.

A Saint-Hugon, sur le Bréda, ils s'installèrent, en 1174, grâce aux libéralités de Hugues, seigneur d'Arvillard, et de vingt-deux autres donateurs, parmi lesquels figure au treizième rang une comtesse de Genevois innommée. Ils exploiteront les richesses minérales du voisinage, sur la frontière du Graisivaudan.

A Aillon, ils furent appelés par le comte de Maurienne, Humbert III, en 1184, un siècle après la fondation de la Grande-Chartreuse. Ils apprendront aux populations du plateau des Bauges à tirer un meilleur parti de leurs pâturages et à travailler le fer.

Par l'importance de leurs établissements, les chanoines réguliers de Saint-Augustin venaient, du moins dans le nord de la région sabaudienne, après les bénédictins.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un de leurs premiers prieurés conventuels fut une église fondée, avant 988, par un évêque de Genève, Gérold, à Peillonnex, en Faucigny, sur le revers septentrional du Môle. Toutefois, leur principale maison a été celle d'Abondance en Chablais ; d'abord simple prieuré relevant de Saint-Maurice-d'Agaune, elle devint, en 1108, une abbaye distincte.

Trente-six ans après, elle envoyait dans le désert de Sixt, au confluent des deux Giffres, une colonie dirigée par Ponce, frère, dit-on, d'Aymon Ier, sire de Faucigny, et d'Arducius, évêque de Genève (1144).

Sixt eut, à son tour, à Entremont, sur la rive gauche de la Borne, une fille qui, de prieuré devint abbaye en 1154, tomba dans le relâchement et fut soumise, en 1279, à la communauté de Saint-Ruph, au diocèse de Valence.

On peut rattacher à la même congrégation de chanoines réguliers l'abbaye de Filly, située à l'ouest de Thonon. Fondée, peut-être, sous les Rodolphiens, par des moines de saint Benoît, elle passa successivement aux augustins, aux cisterciens, aux bénédictins d'Ainay (à Lyon) et revint, en 1250, aux augustins. Elle sera ruinée, en 1536, par les Bernois, maîtres du Chablais.

Les communautés religieuses, en prenant possession du sol, en tiraient nécessairement des revenus sous forme de dîmes, de tailles, de *censes* ou de péages. La plupart d'entre elles étaient aussi

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

investies de la moyenne justice, c'est-à-dire du droit d'infliger des amendes. Les abbés d'Aulps, d'Abondance et quelques autres étaient, de plus, seigneurs hauts justiciers : le droit d'édicter la peine de mort était encore, en 1579, reconnu par le Sénat de Savoie au premier de ces dignitaires ecclésiastiques. Hautecombe ne pouvait frapper du dernier supplice que le malfaiteur étranger : on le pendait à un arbre de la forêt, en dehors du chemin. D'ordinaire, l'exercice de la juridiction criminelle était remis, on le sait, à un seigneur laïque du voisinage.

Ainsi mêlés, dans une certaine mesure, au reste de la société, les moines d'Occident ne s'adonnaient pas uniquement à la prière, à la contemplation, à l'extase. Dans la région sabaudienne, on ne connait qu'une seule maison suivant une règle empruntée à l'Orient : celle des basiliens introduite à Yenne en 1097. Partout ailleurs, les religieux menaient une existence active. Les chartreux de Pomier abattaient les forêts du mont Sion et, sur le revers occidental du Salève, traçaient la route qui conduit d'Annecy à Genève par le Chable. Les chanoines réguliers de Saint-Augustin attiraient des colons à Pralognan, en Tarentaise, et dans la haute vallée du Giffre. Dans le voisinage des cisterciens d'Aulps et sous leur influence, se formaient les paroisses de Saint-Jean, de Montriond, de Morzine et de la Côte-d'Arbroz. Les bénédictins d'Ainay créaient la commune de Bellevaux en Chablais. Il ne serait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas impossible que la ville de Thonon ait eu pour origine l'antique prieuré de Saint-Hippolyte qui appartenait aux mêmes religieux.

En tout lieu, les moines détruisaient les animaux sauvages, comblaient les marais, jetaient des ponts sur les torrents. Entre leurs mains des landes arides se changeaient en terrains fertiles et, souvent, dans la suite, excitaient la cupidité des descendants des donateurs, ignorants ou oublieux des labeurs opiniâtres que cette transformation avait exigés.

Après les associations qui amélioraient la surface du sol, il convient de ne pas omettre d'autres communautés vouées au soulagement des souffrances humaines.

En 1190, dans la bourgade de Chambéry, sont cités les Antonins, dont le nom venait du premier couvent de leur ordre fondé à Saint-Antoine, près de Saint-Marcellin en Viennois. Ils s'efforçaient de combattre une sorte d'affection cancéreuse appelée « le feu sacré ». Ceux qui en étaient atteints trouvaient un asile dans des « maladières », petits hôpitaux établis en dehors des villes : le seul diocèse de Genève comptait vingt-cinq maisons de ce genre. On y admettait aussi les lépreux, lesquels étaient, d'ailleurs, spécialement confiés aux religieux de Saint-Lazare créés, en 1118, après la première croisade.

A cette grande expédition de la chrétienté en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Orient se rattache encore l'institution des chanoines réguliers du Saint-Sépulcre et des deux ordres religieux et militaires des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Les premiers, en **1191**, possédaient déjà, à Annecy, un hôpital (1) où ils accueillaient les malades et les voyageurs. Ils l'entretenaient avec la portion de leurs revenus qu'ils n'envoyaient pas en Terre-Sainte.

Les seconds avaient des biens en divers lieux, notamment à Chambéry, à Annecy et, dans les Bauges, à Saint-Philippe, près de la grotte de Bange.

Quant aux Hospitaliers, ils partageront avec les Antonins la succession des Templiers, lors de la suppression de cette milice, en **1312**.

Parmi les commanderies, ils compteront celle des Echelles, sur le Guiers, laquelle sera fondée en **1260** par une fille du comte Thomas de Savoie, Béatrix, comtesse douairière de Provence; dans leur église seront déposés, en **1264**, les restes de cette princesse.

Une autre de leurs résidences, L'Hôpital-sous-Conflans, gardera le nom de leur ordre jusqu'en **1836**, où elle s'appellera Albertville. Ils la possédaient déjà en **1218**.

D'autres fondations avaient pour but de secourir les indigents.

(1) *Revue savoisienne*, 1875, p. 47.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On verra, plus loin, l'origine de l'aumône du « Pain de mai », à Moûtiers. En beaucoup d'endroits, on donnait, à certaines époques, du blé gratuitement « à tout venant ». A Saint-Jean-de-Maurienne, une distribution de ce genre se faisait, tous les ans, à chaque jour de carême : elle est mentionnée dès 1343.

Au prieuré augustin de Notre-Dame-de-l'Aumône, près de Rumilly, on hébergeait, pendant trois jours, les voyageurs arrêtés par les crues du Chéran, et, à leur départ, on remettait aux plus pauvres une modique somme d'argent.

Eclatante dans ses œuvres, l'influence de l'Eglise s'explique souvent par l'heureux choix de ses chefs. Chez plusieurs d'entre eux, le talent était à la hauteur de la vertu. A une époque de violences, ils tenaient hardiment tête aux tyrans féodaux.

A Genève, l'évêque Humbert de Grammont (1120-1135), par un traité signé à Seyssel, en 1124, obligeait le comte de Genevois, Aymon Ier, à lui rendre hommage pour les fiefs qu'il tenait de lui.

Son successeur, Arducius de Faucigny, dans un épiscopat de cinquante ans (1135-1185), s'opposait de même aux empiètements des comtes Amé Ier et Guillaume Ier, ainsi qu'aux convoitises de son propre neveu, Henri, sire de Faucigny. S'attachant, en ces temps troublés, au césar allemand Frédéric Ier Barberousse, il en obtenait, en 1154, le titre de « prince », et, en 1162, la confirmation

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la souveraineté exercée sur Genève par ses prédécesseurs. L'empereur ne lui accordait pas, toutefois, une indépendance absolue, ainsi qu'on l'a affirmé, d'après une Bulle d'Or tenue aujourd'hui pour apocryphe.

On attribue encore à Arducius l'acquisition de la terre de Thiez ou Viuz-en-Salaz, qu'avaient jusqu'alors possédée les sires de Faucigny.

En Chablais, le lorrain saint Guérin, second abbé d'Aulps, et, en Maurienne, un ancien chartreux, l'évêque Ayrald (1138-1146), méritaient, de leur vivant, la vénération des peuples.

A Belley, se signalait saint Anthelme, de la noble maison de Chignin. Prieur de la Grande-Chartreuse (1139-1151), puis redevenu simple moine, il exerçait sur son ordre un irrésistible ascendant; en 1161, il le ralliait tout entier au pape Alexandre III contre le schismatique Victor IV. Deux ans après, élu, malgré sa résistance, évêque de Belley, il poursuivait de scs anathèmes les malfaiteurs qui désolaient son diocèse, et réprimandait jusqu'à Humbert III, comte de Maurienne, qui tolérait leurs brigandages. Il excommuniait même ce prince, coupable de l'emprisonnement et de la mort de l'un de ses prêtres. Il mourait en 1178.

En Tarentaise, le métropolitain Pierre II, originaire du Viennois, était le digne contemporain de saint Anthelme. Abbé de Tamié, dès la fondation de ce monastère, il avait dû, en 1141, accepter, malgré sa répugnance, la dignité archiépiscopale. Dès le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

début, il s'attachait à recouvrer les biens d'Eglise usurpés par des laïques, afin de mieux secourir les pauvres et relever l'éclat du culte. Au milieu de ses bonnes œuvres, il disparaissait tout à coup, en 1155, et, au bout d'un an seulement, on le retrouvait en Allemagne, au fond d'un cloître, caché sous un humble habit de religieux.

Revenu à Moûtiers sur l'ordre du Saint-Siège, il se prononçait, comme saint Anthelme, pour le pape Alexandre III contre Victor IV, candidat de l'empereur Frédéric Barberousse, et les sept cents abbayes cisterciennes se rangeaient à son avis. A l'exemple de saint Bernard de Clairvaux dont il semblait l'héritier, il intervenait en médiateur dans les différends des princes. En 1168, il interrompait des hostilités commencées entre Humbert III de Maurienne et la dauphine Béatrix d'Albon. Il mourait dans un voyage, à Bellevaux, près de Besançon (1174).

Alexandre III l'avait récompensé de son zèle pour sa cause, en affranchissant, en 1171, la métropole de Tarentaise de la primatie de Vienne. Un autre pape, Lucius III, fera écrire sa vie par Geoffroi, abbé de Hautecombe, et, en 1191, Célestin III le canonisera.

Sa charité envers les pauvres a surtout perpétué sa mémoire. Chaque jour, pendant les trois mois qui précèdent la moisson, il leur donnait de la soupe et du pain. A cause de cela, sans doute, son nom, à Moûtiers, a été associé à celui d'une prin-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cesse Blanche de Savoie, laquelle, dit-on, aurait prescrit que, pendant les vingt-huit premiers jours de chaque mois de mai, une distribution publique de pain fût faite aux indigents. L'aumône du « Pain de mai » s'adressa, dans la suite, « à tout venant », au détriment de la mense archiépiscopale. Elle a subsisté jusqu'en 1768.

Moins favorisée que l'Eglise, la Maison des Blanches-Mains n'était représentée, au XII^e siècle, que par des personnages médiocres : Humbert II le Renforcé (1080-1103), Amédée III (1103-1148) et Humbert III (1148-1189).

Les chroniques de Savoie attribuent à HUMBERT II l'acquisition de la Tarentaise qu'il aurait délivrée des exactions d'un sire de Briançon. Il paraît, du moins, être venu au secours d'un archevêque Héraclius, et peut-être alors lui aurait-il imposé une sorte de suzeraineté qui n'empêcha pas toujours les successeurs de ce prélat de se considérer comme vassaux immédiats des empereurs allemands, héritiers du Bourguignon Rodolphe III. Du reste, ses ancêtres (on l'a vu sous le règne d'Odon) étaient déjà établis en Tarentaise. De bonne heure, les comtes de Maurienne eurent, dans la forteresse de Melfe, au-dessus de Salins, un officier ou châtelain qui rendait la justice à leurs sujets et percevait les impôts.

On ignore si Humbert II alla en Terre-Sainte, bien que, en 1097, il ait fait au prieuré du Bourget



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une donation pour « obtenir un heureux voyage au-delà des mers ». Il mourut le 19 octobre 1103, et, selon la tradition, il aurait été inhumé dans la cathédrale de Moûtiers.

Amédée III eut pour tuteur le comte de Genevois, Aymon Ier. Plein de déférence pour l'Eglise, il consentit, en 1108, à la fondation de l'abbaye d'Abondance, et, en 1133, rendit aux chanoines de Saint-Maurice-d'Agaune le droit d'élire leur abbé. Vers 1140, il confirmait encore l'établissement du monastère de Hautecombe, par un acte dans lequel — le premier de sa dynastie — il portait le titre de « comte de Savoie ».

Malgré la protection dont, nécessairement, l'Eglise l'entourait, Amédée III dut, à deux reprises, saisir les armes pour sa propre défense.

En 1137, il fut menacé d'une guerre par son beau-frère le roi de France, Louis VI le Gros : la femme de ce prince, Adélaïde de Maurienne, poussait son mari à s'emparer des Etats d'Amédée III qui n'avait pas alors d'héritier direct. Suspendue par une intervention de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, l'invasion française fut écartée par la mort même de Louis le Gros. Adélaïde se remaria à Mathieu de Montmorency, puis alla mourir, en 1154, dans l'abbaye de Montmartre qu'elle avait fondée.

Trois ans après, Amédée III aurait été encore assailli par le comte de Viennois, Guigue IV. Les deux adversaires se seraient livré, sous les murs

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Montmélian, une bataille dans laquelle l'agresseur aurait été blessé à mort (1140).

Peut-être la fin violente de Guigue IV, beau-père ou beau-frère d'Amédée III, lui causa-t-elle quelque remords. Il est possible qu'elle n'ait pas été étrangère à son départ pour la seconde croisade prêchée par saint Bernard de Clairvaux. Il s'y engageait au concile de Vezelay, avec son neveu Louis VII, roi de France (1146).

La seconde croisade fut, pour la région sabaudienne, comme une revanche des incursions sarrasines subies au X^e siècle. Toute l'aristocratie y fut représentée. On y voyait, en Chablais, le sire de Blonay; en Faucigny, Aymon I^er et son fils Rodolphe; en Genevois, le sire de Viry; dans le district de Savoie, les seigneurs de Grésy, d'Aix, de Chignin, de Montmayeur et de Miolans; dans le diocèse de Tarentaise, les sires de Chevron, de Tours et de Briançon; enfin, en Maurienne, les sires de La Chambre et de Cuines, et Amédée III lui-même.

Sans doute Amédée III ne commandait pas à tous ces nobles, comme on l'a dit plus tard, mais il tenait, sans contredit, l'un des premiers rangs parmi eux. Il montra, d'ailleurs, peu de talent militaire en Asie-Mineure, et mourut, avant d'atteindre Jérusalem, à Nicosie, dans l'île de Chypre (30 mars 1148).

HUMBERT III, son fils, lui succéda. La minorité de ce prince le fit confier aux soins d'Amédée de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Hauterive, premier abbé d'Hautecombe, qui l'éleva dans les principes d'un ascétisme rigoureux. Le jeune comte y persista le reste de sa vie, passant de longs mois dans des monastères de ses domaines : à Aulps, à Hautecombe, et dans la chartreuse d'Aillon qu'il fonda en 1184.

Attaqué par de turbulents voisins, malgré ses goûts pacifiques, il dut pourtant batailler. En 1153, Guigue V, voulant venger son père tué devant Montmélian, serait venu assiéger cette place; à son tour, il aurait été vaincu.

La lutte se renouvela, plus tard, sous Béatrix d'Albon, fille de Guigue V; mais, alors, elle fut conciliée, on l'a vu, par l'archevêque Pierre II de Tarentaise, qui dut fixer les limites des domaines des deux Maisons (1168).

Les questions de limites étaient, en effet, une cause fréquente de conflits. Enchevêtrées les unes dans les autres, les possessions des divers seigneurs donnaient lieu aux prétentions les plus étranges. On en a une preuve dans une convention arrêtée, en 1173, à Montferrand en Auvergne, pour le mariage d'Alix, fille de Humbert III, avec Jean sans Terre, fils du roi d'Angleterre, Henri II Plantagenet (1). Humbert III assurait à la jeune princesse tout son héritage, en y comprenant Chambéry que Thomas, son successeur, acheta seulement en 1232, et « ses droits sur le comté de Grenoble » où sa famille ne

(1) *Recueil des Historiens de la France*, XIII, 148.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

posséda jamais que quelques terres. Ajoutons ici que le mariage projeté ne se réalisa pas.

Dans une autre occasion, Humbert III était battu et pris par Gérard, comte de Mâcon. Il recouvrait sa liberté à prix d'argent (1).

Compromises par ses discordes avec ses voisins, la sécurité et même l'intégrité de ses Etats furent exposées à d'extrêmes périls pendant la lutte de Frédéric I^er Barberousse contre Alexandre III et les Italiens. Avec l'éducation qu'il avait reçue et ses pratiques pieuses de tous les jours, il était difficile que le comte de Maurienne ne finît par se rallier au parti que soutenaient le chartreux Anthelme et l'archevêque cistercien Pierre II de Tarentaise.

Au surplus, la politique de l'empereur n'était point favorable à l'aristocratie laïque. A Genève, il avait soutenu constamment Arducius contre le comte Amé I^er. A l'égard de Humbert III, il avait, en 1159, autorisé, en Italie, divers empiètements de l'évêque de Turin, Charles I^er. En 1175, il reconnaîtra à l'évêque de Belley la qualité de vassal immédiat de sa couronne.

Frédéric I^er, cependant, ne l'emportait pas dans la Péninsule. Obligé, en 1168, de se retirer devant les Italiens du Nord, il faillit être massacré à Suse où il était arrivé avec six cavaliers. Il rentrait, humilié, en Allemagne, par le mont Cenis et Genève. En 1174 seulement, il reparaissait dans la région

(1) *Rec. des Hist. de la France*, XIII, 679.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sabaudienne et franchissait les Alpes avec une armée formidable. Tout d'abord, il se vengeait des gens de Suse en incendiant leur ville. Toutefois, deux ans après, les Italiens lui faisaient essuyer, à Legnano, une défaite complète.

A la suite de ce revers de l'empereur, le comte de Maurienne reprenait, quelque temps après, les châteaux qui lui avaient été enlevés par l'évêque de Turin, Charles Ier. Mais, sur la plainte de Milon, l'un des successeurs de ce prélat, Frédéric Ier, en 1184, le déclarait déchu de ses domaines. Rendue par défaut, cette sentence n'était pas exécutée.

On la renouvelait au bout de deux ans, et cette fois, à la demande de Nantelme, successeur d'Arducius sur le siège épiscopal de Genève, un arrêt de proscription atteignait aussi le comte Guillaume Ier de Genevois.

Henri, fils aîné de l'empereur, occupait alors les terres revendiquées par l'évêque de Turin. D'autre part, à l'encontre des prétentions des Blanches-Mains à la suzeraineté sur les domaines du métropolitain de Tarentaise, un diplôme impérial attribuait à l'archevêque Aymon de Briançon la qualité de vassal immédiat (1186).

Humbert III ne semble pas avoir perdu ses autres possessions. Il mourait, le 4 mars 1189 (1), à l'abbaye d'Aulps en Chablais. Le premier de sa race, il était enterré à Hautecombe.

(1) *Académie de Savoie*, t. IV (2e s.), p. 341.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'existence à demi-monacale de ce prince fournit un dernier trait à la peinture du XII^e siècle. Il fut, avant tout, ecclésiastique. Grâce aux nombreuses institutions dont il a été tracé un aperçu, la condition matérielle des populations s'améliora, et leur situation morale dut s'en ressentir. Par contre, la dynastie des Blanches-Mains, et, par suite, l'unité de la région sabaudienne, son œuvre essentielle, n'avaient fait aucun progrès.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE III

## RÈGNE DE THOMAS
## PREMIÈRES FRANCHISES MUNICIPALES
## DANS LA RÉGION SABAUDIENNE

### 1189-1233

Humbert III, le *Saint*, laissait, en mourant, un fils, THOMAS, né le 20 mai 1177 (1). Cet enfant eut pour tuteur le célèbre marquis Boniface III de Montferrat, que sa vaillance et les hasards de la quatrième croisade feront un jour roi de Thessalonique. Partisan déclaré des Césars germaniques, Boniface III obtint aisément la levée des décrets portés naguère contre Humbert III.

La Maison de Maurienne évita désormais de se heurter aux empereurs allemands. Elle eut, d'ailleurs, à partir de Thomas, la singulière fortune d'être représentée, pendant deux siècles et demi, par une suite de princes actifs, énergiques, peu scrupuleux souvent, mais habiles à tirer parti des circonstances favorables à leur agrandissement.

(1) *Revue savoisienne*, 1878, p. 74.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Thomas est encore dévoué à l'Eglise, mais il ne se renferme pas dans une pratique exclusive de ses devoirs religieux. Il se montre en France, en Helvétie, en Valais, en Italie, partout où il y a quelque chance de « gagner ». Il parcourt ses domaïnes avec une suite de nobles dont il prend les avis : *nostrorum baronum consensu*, disent ses chartes. Il octroiera quelques-unes des premières franchises municipales dans la région sabaudienne. Il indiquera à ses descendants un centre de gouvernement à Chambéry, position d'où l'on peut aller partout, en Tarentaise, en Maurienne, dans le Graisivaudan, en Viennois, en Bugey, et vers les districts du Léman.

Aussi ses successeurs ne s'intituleront plus indifféremment « comtes de Savoie » ou « de Maurienne ». Ils ne seront plus que « comtes de Savoie » : c'est dès lors que le nom de Savoie tendra à s'appliquer à toute la région sabaudienne.

Selon les *Chroniques*, Thomas aurait débuté par un coup d'audace. Vers 1195, il aurait enlevé, à Roussillon en Bugey, la fille du comte de Genevois, que son père emmenait à Paris pour la marier au roi Philippe-Auguste. Il l'épousait lui-même. Dégagé de certains détails romanesques, ce fait semble confirmé par un historien anglais du temps, Guillaume de Neubridge, qui, il est vrai, ne désigne ni les héros ni le lieu précis de l'aventure. Appelés à tort, dans la *Chronique de Savoie*, Guy et Béatrix, le comte de Genevois était alors Guillaume Ier, et sa

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fille, qui devint effectivement la femme de Thomas, se nommait Marguerite.

On a dit qu'il se mêla ensuite aux nobles français et italiens qui suivirent Boniface III de Montferrat à la quatrième croisade. En admettant qu'il se soit engagé dans cette entreprise, il ne paraît pas qu'il ait dépassé la ville de Zara, en Dalmatie.

On ignore également si, en 1209, il prit part à la première expédition contre les hérétiques albigeois. Ceux-ci, l'an précédent, avaient crucifié l'un des moines cisterciens envoyés pour les convertir, le faucigneran Gaufred, de Boëge. On sait seulement que Guillaume II de Genevois marcha alors contre eux. Thomas n'apparaît qu'en 1216, accompagnant Louis, fils de Philippe-Auguste, dans son « pélerinage » armé contre les sectaires du Midi.

Ces entreprises, un peu aventureuses, ne le détournaient pas d'acquisitions plus utiles à sa race dans les environs du Léman et en Italie.

Au nord du Léman, Thomas s'établit au cœur du pays de Vaud, en obtenant de l'empereur Philippe de Souabe la ville de Moudon qui en sera un jour le chef-lieu (1er juin 1207). Il préparait ainsi à Pierre, le plus avisé de ses fils, le moyen d'y détruire la prépondérance de la Maison de Genevois.

En attendant, il soutenait, au sujet de Moudon, une lutte de trois ans (1208-1211) contre le duc Berthold V de Zœringen, dont la famille, depuis un siècle, tendait à dominer au-delà même des limites de l'Helvétie allemande.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quand ce seigneur mourut, le dernier de sa dynastie, Thomas fiançait aussitôt l'aînée de ses filles, Marguerite, au noble Hartmann de Kibourg, et se conciliait ainsi la plus puissante des maisons qui lui succédèrent (1218).

En Valais, Humbert III avait possédé l'avouerie de l'évêché de Sion, à titre de délégué de Berthold IV de Zœringen, son beau-frère, puis il l'avait perdue, en 1186, lors de l'arrêt porté contre lui par Frédéric Barberousse. Il restait toutefois à sa famille, en ce pays, plusieurs terres mêlées aux domaines épiscopaux, situation qui engendrait de fréquents conflits où les prélats étaient secourus par les hauts Valaisans. C'est ainsi que Thomas eut à guerroyer cinq ans contre l'évêque Landry (1219-1224). A la fin, il le contraignait à lui promettre assistance dans le cas où son château de Chillon, sur le Léman, serait attaqué.

Au-delà des Alpes, il était impossible que le marquis d'Italie n'intervînt pas dans les affaires italiennes. Selon les occurences, Thomas s'alliait tantôt aux Gibelins, amis des Césars allemands, tantôt aux Guelfes, leurs adversaires.

Le premier de sa Maison, il reçut, en 1226, le titre de « vicaire » ou représentant de l'empereur en Lombardie.

Au surplus, de ce côté, il pouvait se proposer de recouvrer l'héritage de son aïeule, Adélaïde de Suse. En 1220, il acquérait Pignerol qui venait de se soulever contre son seigneur, l'abbé de Sainte-Marie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour la première fois, en 1216, et sept ans après encore, le marquis de Saluces rendait hommage à un Blanches-Mains pour les fiefs qui relevaient de lui.

Dans la région sabaudienne, Thomas déployait une égale habileté, s'appliquant à gagner aristocratie, clergé et peuple.

On l'a déjà montré prenant conseil de ses barons. Néanmoins, on pouvait presque pressentir que beaucoup de nobles, ses égaux encore en titres, sinon en puissance, ne seraient plus un jour que les premiers sujets de ses successeurs.

Ainsi, les comtes de Genevois, naguère si redoutables, perdaient insensiblement de leur prestige. Au XI^e^ siècle, Gérold, non sans audace, avait affronté, deux fois, les empereurs allemands. Au XII^e^, ses descendants se compromettaient dans des démêlés avec les évêques de Genève.

Aymon I^er^, en 1124, avait été obligé de rendre hommage à Humbert de Grammont, pour les fiefs tenus de son église. Amé I^er^ (1128-1178), s'était heurté, sans cesse, dans ses empiètements, à l'évêque Arducius. Guillaume I^er^ (1178-1195), à la demande d'un autre prélat, Nantelme, avait été frappé par Frédéric Barberousse d'un arrêt de proscription.

Au temps de Thomas, la discorde divisait les fils de Guillaume I^er^, Humbert et Guillaume II. Celui-ci, vers 1208, détrônait son frère, usurpation qui expliquerait, peut-être, son attitude envers l'évêque

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aymon de Grandson : afin de se le concilier sans doute, le 10 octobre 1219, par le traité de Desingy (près de Seyssel), il se reconnaissait vassal de l'Eglise de Genève, non plus pour quelques terres, mais pour son comté tout entier.

On voit, cependant, à partir de 1220, Humbert régner conjointement avec lui, mais, à sa mort, survenue cinq ans après, ses fils, Pierre et Ebal, étaient exclus de sa succession par leur oncle, et exilés.

A l'égard du clergé, Thomas, en toute occasion, le protégea. Dès le 12 juin 1189, il confirme les donations de Humbert Ier au chapitre de Maurienne. En 1203, pendant un séjour à Moûtiers, il accorde aux moines d'Hautecombe droit de chasse dans ses domaines. En 1225, il prescrit à ses officiers ou châtelains d'Allinges, de Féternes, de Monthey et de Chillon, de soutenir les abbayes d'Aulps et d'Abondance.

Le premier de sa maison, il entra en rapports avec l'Eglise de Genève. En 1211, l'évêque Bernard Chabert paraissant craindre, ce semble, que les Zœringen ne vinssent à transmettre certaines prétentions à la Savoie, Thomas lui promet de ne pas attenter à ses droits.

Il donna ainsi à sa Maison, en évitant bien des obstacles, des agrandissements nombreux, sinon considérables.

La plus remarquable de ses acquisitions a été

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

celle de Chambéry, dont le nom est mentionné, pour la première fois, dans un acte de 1029. C'était, à cette époque, un marché assez important pour que sa mesure fût adoptée dans les localités voisines. Bâti sur un sol d'alluvion, dans une région éminemment fertile, Chambéry méritait la fortune politique que lui valut sa position au cœur des domaines de Savoie.

Thomas l'acheta, moyennant 32,000 sous de Suse (400,000 fr.) et la cession de Montfort, un manoir du voisinage. Le vendeur, un vicomte Berlion, se réservait, toutefois, le château et quelques redevances.

Désireux de s'attirer l'affection des habitants, leur nouveau seigneur les gratifiait d'une charte de libertés, dès le 4 mars 1232, c'est-à-dire onze jours avant la conclusion définitive de l'acte d'aliénation.

En octroyant des franchises à Chambéry, Thomas ne pensait pas innover, et n'innovait pas en effet. Déjà, au XI^e^ siècle, les cités de l'Italie du Nord s'étaient érigées en républiques municipales. Dans les premières années du XII^e^, les communes de la France septentrionale tendaient à se constituer. En Allemagne, également, bien des localités avaient été dotées par leurs seigneurs de privilèges étendus. On a même remarqué que la plus ancienne charte sabaudienne dont le texte nous soit parvenu, celle de Flumet en Faucigny, avait été rédigée en partie. d'après les franchises de Fribourg en Brisgau.

Toutefois, il n'y eut, au sud du Léman, ni répu-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bliques à l'italienne, ni communes analogues à celles de Picardie. A Genève, seulement, sous la molle souveraineté des évêques, les citoyens arrivèrent à une certaine autonomie. Partout ailleurs, les seigneurs se bornèrent à réformer les abus, à concéder des privilèges, mais ils retenaient pour eux l'autorité politique.

On peut suivre, dans les chartes, les progrès des populations urbaines. Elles songent d'abord à s'affranchir de la « taillabilité personnelle ». Il est dit que tout serf, qui aura demeuré un an et un jour dans une localité dotée de franchises, sera libre. Il prête alors serment sur la place du marché ou dans l'église, et est admis parmi les bourgeois.

On vise, en même temps, à donner plus de sécurité à la propriété. Toute succession, même en l'absence de testament, revient de droit à l'héritier. S'il n'y a pas d'héritier connu, il est stipulé un délai d'un an et un jour avant qu'elle soit dévolue au seigneur par droit de déshérence. La succession des usuriers (il y avait contre eux une législation spéciale) ne peut être confisquée, si, avant leur mort, ils se sont réconciliés avec l'Eglise.

On détermine rigoureusement les obligations auxquelles les sujets sont tenus envers les seigneurs. Les *clients*, ou hommes armés fournis par les communes, ne serviront pas sans paye au-delà d'un certain nombre de jours. Ceux de Chambéry ne devaient franchir ni le mont Cenis, ni le mont Jou (Grand-Saint-Bernard).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les tailles prélevées sur les bourgeois au profit du seigneur ne dépasseront pas — sauf consentement des contribuables — un chiffre arrêté d'avance et une fois pour toutes.

On prévient l'abus des amendes arbitraires en fixant la somme due pour chaque délit : il s'ensuit que certaines chartes ont toute l'apparence d'un code pénal. En matière criminelle, nul ne subira de prison préventive, s'il fournit une caution suffisante. Souvent, quand ils rendaient la justice, les châtelains ou officiers seigneuriaux étaient assistés d'assesseurs pris parmi les bourgeois.

Le commerce est l'objet de dispositions minutieuses. L'indigène est exempt de la leyde et autres taxes qui frappent le forain. On veille de près à l'exactitude des poids et mesures. Les contrevenants, dans quelques chartes, sont même livrés à la « miséricorde », c'est-à-dire à la discrétion du seigneur.

On ne s'inquiéta qu'assez tard, ce semble, de la constitution des administrations locales. La charte de Flumet, en 1227, mentionne bien des « consuls », mais ne dit pas nettement quelles étaient leurs fonctions. Dans la seconde charte d'Evian, en 1279, il est question, pour la première fois, de quatre prud'hommes élus, chargés de la levée des tailles et de la réception des bourgeois. A Genève, les syndics, chefs de la municipalité, ne seront agréés par l'évêque qu'en 1309.

Ces magistrats locaux étaient, ordinairement, assistés d'un « petit conseil » et, quelquefois, d'un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« grand conseil », dont ils désignaient eux-mêmes les membres. Dans les cas graves, ils en référaient au « conseil général », ou assemblée de tous les chefs de famille.

L'importance nouvelle des bourgeois se manifeste dès la fin du XIIIe siècle. En 1290, ceux de Bonneville obtiennent de « la grande dauphine » Béatrix, dame du Faucigny, le droit d'acquérir des fiefs sans être nobles.

Les campagnes, en plusieurs endroits, participèrent aussi à ce mouvement général d'émancipation. En 1200, des Allemands, établis sur des terres incultes de l'abbaye de Sixt, sont reconnus « libres » par Guillaume II, sire de Faucigny. En février 1259, la comtesse douairière de Savoie, Cécile de Baux, affranchit de la taille et de la cavalcade ou service militaire, les gens de Saint-Germain-sur-Séez, en Tarentaise, à la condition, il est vrai, qu'ils guideront les voyageurs sur le Petit-Saint-Bernard.

D'autres fois, les concessions sont arrachées aux seigneurs. En 1289, les habitants de Chamonix, sous la conduite de l'un d'entre eux, Jean Pécloz, se réfugient à Passy, terre du comte de Genevois ; ils ne rentrent qu'au bout de trois ans, ayant imposé leurs conditions au prieur, maître de la vallée. De même, les communiers d'Abondance, en 1325, faisaient capituler l'abbé.

Dès le XIIe siècle, la Maison de Maurienne avait



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

accordé des franchises à Suse (1148) et à Aoste (1191). Dans la région sabaudienne, les premières chartes octroyées furent celles d'Yenne (1215) et de Chambéry (1232) par le comte Thomas, et de Flumet (1227) par le sire Aymon II de Faucigny.

Dans la suite du XIII^e^ siècle, on trouve encore les franchises de Saint-Genis-sur-Guiers octroyées par Béatrix de Ficsque, veuve de Thomas, l'un des fils du comte Thomas de Savoie. Citons aussi celles de Montmélian (1233) octroyées par Amédée IV, et les deux chartes d'Evian dues, en 1265, à Pierre II, et, en 1279, à son frère Philippe I^er^.

L'origine de ces franchises a été très diverse. Rarement, elles ont été conquises par violence ; plus rarement encore, elles ont été accordées à titre gratuit. Sans doute, Béatrix de Fiesque, dans la charte de Saint-Genis, se propose, avant tout, de « donner la liberté aux hommes assujettis à la servitude », mais, à Saint-Germain-sur-Séez, Cécile de Baux, veuve d'Amédée IV, n'octroie qu'une légitime rémunération pour un service imposé. Le plus souvent, les privilèges qui servent à constater les progrès des agglomérations urbaines ou rurales, ont été vendus à beaux deniers comptant.

Ailleurs, les seigneurs se bornent à confirmer des usages anciens, ainsi que l'indique, en 1278, à Moûtiers, un acte de l'archevêque Pierre III. Dès longtemps, à Genève, les habitants étaient libres de leurs personnes, possédaient des immeubles, et en disposaient à leur gré.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En favorisant, pour sa part, l'émancipation des villes, Thomas préparait à ses descendants l'appui d'une classe d'hommes qui s'appellera, comme en France, le TIERS-ETAT.

Il survécut moins d'un an à l'acquisition de Chambéry. S'étant rendu en Piémont pour déjouer une ligue de Turin et du Montferrat, il mourait presque aussitôt à Moncalieri, terre qu'il tenait aussi de Philippe de Souabe. On l'enterrait à l'abbaye de Saint-Michel-de-la-Cluse, sur le versant italien du mont Cenis.

De sa femme, Marguerite de Genevois, il laissait une nombreuse lignée. La seconde de scs deux filles, Béatrix, avait épousé, en 1219, Raymond Bérenger, comte de Provence. Elle eut elle-même quatre filles que des mariages associeront à l'éclatante fortune des Plantagenets et des Capétiens.

Thomas pouvait surtout s'enorgueillir de ses huit fils, tous hardis, batailleurs, avides de biens, et, en particulier, des bénéfices d'Eglise. Trois d'entre eux monteront successivement sur le trône de Savoie. Un autre, Thomas, fera souche de princes en Piémont, comme en deça des Alpes. Un cinquième, Boniface, sera évêque de Belley, avant d'arriver, en Angleterre, au siège primatial de Cantorbéry.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE IV

## COMMENCEMENT
## DE LA PRÉPONDÉRANCE DES BLANCHES-MAINS
## DANS LA RÉGION SABAUDIENNE

### 1233-1285

Le fils aîné de Thomas, AMÉDÉE IV (1233-1253), a attaché à son nom la création des premiers apanages dans la Maison de Savoie. A différentes époques, il donna à plusieurs de ses frères, et, tout d'abord, à Aymon et à Pierre, diverses terres détachées de ses domaines.

Déjà investi, du vivant de son père, du vieux Chablais (entre la Veveyse et Saint-Maurice-d'Agaune), Aymon s'en faisait confirmer la possession, en se jetant à main armée sur le Val d'Aoste (1234).

Il avait été secondé, dans son entreprise, par son frère Pierre. Ancien administrateur de l'évêché de Lausanne, et alors prévôt des chapitres de Genève et d'Aoste, Pierre renonçait à ces dignités et recevait d'Amédée IV les châteaux de Lompnes et de Saint-Rambert-en-Bugey. Dès lors, il travaillera sans relâche à s'étendre, au nord et au sud du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Léman, en attendant qu'un jour il monte sur le trône de Savoie.

Laïque aussi, bien que chanoine de Lausanne et prévôt de Valence, Thomas, frère puîné et préféré d'Amédée IV, fut, à son tour, gratifié en deux fois, en 1235 et 1245, du Piémont primitif, c'est-à-dire du petit territoire italien compris entre Avigliana et la Pelice. Pignerol était sa capitale. Il héritait, en même temps, des prétentions de sa famille sur Turin, dont l'indépendance persistait par l'accord des citoyens et de l'évêque. Toutefois, retenu en Flandre pendant sept ans (1237-1244), à la suite de son mariage avec la comtesse Jeanne, il ne put reprendre qu'après la mort de sa femme les visées ambitieuses de sa Maison au sud des Alpes. A ce moment, il se trouva favorisé par la lutte engagée entre la papauté et l'empereur Frédéric II.

En cette occasion, les Blanches-Mains montraient cette sorte de dextérité politique qui caractérise leur race, trafiquant, comme au temps d'Adélaïde de Suse, des passages de leurs montagnes, négociant avec tous les partis, allant au plus fort, sauf à l'abandonner ou à revenir à lui, selon que la fortune lui serait contraire ou propice.

En 1238, Frédéric II obtient de Pierre qu'il mette des troupes à sa disposition. D'autres lui sont amenées par Amédée IV ou par un quatrième de ses frères, Guillaume, évêque élu de Valence, mais, comme Pierre et Thomas, séculier d'état, de goûts

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et d'allure. En cette occasion, l'empereur aurait érigé le Chablais, sinon Aoste, en duché.

L'année suivante, c'est le Saint-Siège qui entre en rapport avec les princes de Savoie. Le 16 septembre 1239, Grégoire IX écrit à Amédée IV que, Frédéric II étant excommunié, il ne lui doit plus fidélité. Quant à Guillaume, désirant se l'attacher, il lui confie l'administration des deux importants diocèses de Liège et de Winchester, concession annulée du reste bientôt, en octobre 1239, par la mort prématurée du jeune et belliqueux prélat.

Le successeur de Grégoire IX, Célestin IV, eût probablement agi de même, mais il ne régna que dix-huit jours (31 octobre-17 novembre 1241). Naguère moine à Hautecombe, il appartenait, dit-on, à l'ancienne famille de Châtillon, dont le manoir se dresse au nord du lac du Bourget.

Innocent IV, qui ceignit la tiare après une vacance de vingt-deux mois, eut aussi à compter avec les princes savoyens. En novembre 1244, il arrivait de Gênes, sa patrie, au mont Cenis, d'où, accompagné de Philippe, un cinquième frère d'Amédée IV, il se rendait, à travers les neiges de la Maurienne, d'abord à Hautecombe, puis à Lyon où il convoquait un concile général.

Ce fut Philippe de Savoie qui protégea, à la tête des troupes pontificales, les délibérations de l'auguste assemblée. Il avait remplacé son frère Guillaume à l'évêché de Valence, sans avoir également rien d'ecclésiastique. Il y joignit, en 1245, le siège

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

métropolitain de Lyon par la faveur d'Innocent IV. Sous sa garde, le concile excommuniait solennellement Frédéric II et le déclarait déchu de toutes ses couronnes (17 juillet 1245).

Indécis, du moins en apparence, sur la conduite qu'il aurait à tenir, Amédée IV, en 1246, se portait médiateur auprès du pape à Cluny, auprès de Frédéric II à Crémone. Il jugeait bientôt qu'il y aurait plus de profit à suivre le parti d'un empereur anathématisé que celui d'un pape fugitif, destitué de toute autorité temporelle, et, en 1247, il fiançait sa fille Béatrix à Manfred, l'un des fils de Frédéric II. Tout d'abord, grâce à l'intervention de son tout-puissant allié, il obtenait que l'évêque de Turin lui rendit son château de Rivoli, en Piémont.

Devenu, selon l'expression de l'anglais Mathieu Paris, « l'adversaire manifeste de la papauté », il s'engageait à ouvrir les défilés alpins à une armée impériale qui fondrait sur Lyon et dicterait la loi à Innocent IV. Déjà, il était enjoint aux fidèles du césar germanique de se trouver en armes à Chambéry, au mois de juin 1247. Le pontife était sauvé par la révolte soudaine de Parme qui, au moment suprême, attirait tout l'effort de Frédéric II ; mais alors encore Amédée IV retenait, sur le versant occidental des monts, 1,500 hommes d'armes enrôlés, au nom du Saint-Siège, pour aller au secours de ses partisans en Italie. Il fermait même le passage des Alpes au légat Octavien, qui portait aux Lombards les encouragements du pape.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Thomas Ier de Piémont imitait le chef de sa famille. Rallié aussi à Frédéric II, il en recevait le titre de vicaire de l'Empire dans l'Italie du Nord, et en même temps la ville de Turin, qui paraissait adhérer à la cause du pontife.

La mort de l'empereur, survenue le 23 décembre 1250, ne troublait pas longtemps les rctors princes de Savoie. Répudiant une cause désormais perdue, ils revenaient à Innocent IV, assez vite pour conserver les avantages qu'ils devaient à son ennemi. En juin 1251, Thomas Ier de Piémont était relevé de l'excommunication qu'il avait encourue, et, bientôt, il se remariait à une nièce du pape, Béatrix de Fiesque. « En un jour, dit Mathieu Paris, de fils de colère qu'il était, il devint un fils de grâce et un vase d'élection ».

Onze mois plus tard, Amédée IV était également absous quand il eut donné satisfaction pour les empêchements qu'il avait mis à l'entrée des troupes pontificales en Italie.

Il mourait à Montmélian, le 13 juillet 1253.

Son alliance intime avec un empereur réprouvé avait causé un immense scandale. Les contemporains crurent en voir le châtiment dans l'une des plus terribles commotions qui aient jamais ébranlé la région des Alpes. Le 24 novembre 1248, une partie du mont Granier, à l'ouest de Montmélian, s'était écroulée avec fracas, engloutissant cinq villages et la petite ville de Saint-André, chef-lieu

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la circonscription du diocèse de Grenoble appelée *décanat de Savoie*. La plaine des « Abymes de Myans », toute parsemée de petits lacs et de monticules, atteste encore, par son aspect seul, cette immense catastrophe.

La célébrité qu'un accident naturel valut au mont Granier arrivait aussi, vers ce temps, mais sans trouble aucun, aux hauteurs abruptes qui séparent Chambéry du plateau de Novalaise. Le nom de « chaîne de l'Epine », qu'elles portent, leur était donné au retour de Guillaume II de Montbel, l'un des compagnons du roi saint Louis dans sa première croisade (1248-1250). Ce seigneur déposait, à Nances, dans la chapelle du château, une « épine » de la couronne du Christ, qui attira en ce lieu de nombreux pèlerins.

L'héritier d'Amédée IV était un enfant de huit ans, BONIFACE, né de sa seconde femme, la belle Provençale, Cécile de Baux. Celle-ci administra, en qualité de tutrice de son fils, la Tarentaise, Montmélian et autres terres. Thomas Ier de Piémont exerça la régence pour le reste des domaines, malgré les réclamations de ses frères Pierre et Philippe, auxquels il dut abandonner quelques châteaux.

Son gouvernement ne fut pas heureux en Italie. Battu par les Astésans, en 1255, à Montebruno, près de Pignerol, il leur était livré, deux ans après, par les Turinois révoltés. Il ne recouvrait la liberté qu'à la condition de remettre ses trois fils en otages

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et de renoncer à toute prétention sur Turin et d'autres terres dans la Péninsule.

Il mourait le 1er février 1259 à Aoste, et était inhumé dans la cathédrale de cette ville. En Savoie, il avait bâti, à l'embouchure de la Leysse, le manoir du Bourget, résidence féodale n'ayant rien de militaire.

Pierre et Philippe prirent alors la tutelle de Boniface et des trois fils de Thomas de Piémont. Le premier régit les domaines situés au nord des Alpes, et le second les territoires italiens. Le jeune comte mourait, quatre ans plus tard, non point captif à Turin, selon le récit fabuleux des chroniques, mais dans ses terres de Savoie (7 juin 1263).

A Boniface succéda sans opposition le plus puissant de ses oncles, PIERRE II.

Ce prince possédait le Chablais et le Faucigny, et exerçait sur le Genevois un incontestable ascendant. Hors de la région sabaudienne, il s'était emparé du pays de Vaud et d'une partie du Valais. Il convient d'indiquer brièvement ici la suite de ces agrandissements.

On sait déjà que, depuis la mort de son frère Aymon, il était maître unique du Chablais. Dans ce district, l'abbé de Saint-Maurice-d'Agaune lui avait cédé, en 1250, l'anneau du glorieux martyr, protecteur de son monastère. Ce joyau, d'une authenticité douteuse, a disparu, en 1798, lors de la retraite de la dynastie dans l'île de Sardaigne.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Par le Chablais, Pierre confinait au Faucigny. Il y avait trouvé un solide allié dans son beau-père Aymon II, huitième descendant d'Emmerard. En 1253, dix-neuf ans après son mariage, il en héritait, du chef de sa femme, Agnès. Il s'était empressé d'y fortifier les principaux châteaux : Flumet, Sallanches, Châtillon-sur-Cluses, Toisinge (près de Bonneville), Faucigny, Châtelet-de-Crêt-d'O (près de Cornier) et Pont-d'Arve (près de Boringe).

En Genevois, la maison régnante était toujours affaiblie par ses démêlés incessants avec le clergé et ses discordes intestines. Ses vassaux, en outre, lui obéissaient mal : le plus puissant, Aymon II de Faucigny, la combattait en 1225. Aussi Pierre avait pu lui porter les plus terribles coups. Pris et blessé, en 1233, pendant une trêve, par Guillaume II, il l'avait fait condamner, par sentence d'arbitre, à lui payer une indemnité de 20,000 marcs d'argent (plus d'un million de monnaie actuelle). En 1250, cette somme était, il est vrai, réduite de moitié, mais en revanche il se saisissait, à titre de gages, des châteaux de Clés et de Rue, dans le pays de Vaud, de Balaison en Chablais, de Charousse (près de Passy) en Faucigny, et, à Genève même, du château de Bourg-de-Four qui se dressait sur l'emplacement de l'ancien palais de Gondebaud.

En 1252, il dépouillait Guillaume II de sa suzeraineté sur Gex, en mariant l'héritière, Lionette, à l'un de ses fidèles, Simon de Joinville, frère de l'historien de saint Louis.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Enfin, en 1259, il obtenait qu'Ebal, fils de Humbert de Genevois, que Guillaume II avait dépossédé, lui cédât, par testament, ses droits à la succession de son père : ce qui lui permettait, tout au moins, d'inquiéter les descendants de l'usurpateur.

Au nord du Léman, Pierre apparaît, en 1240, comme comte de Romont, titre qu'il porta exclusivement jusqu'à son élévation au trône de Savoie. Il y occupait aussi Moudon, acquisition de son père Thomas, qui lui fut probablement transmise par Amédée IV. Il en fit le centre d'un petit Etat s'étendant du Léman à l'Aar et du Jura à la Sarine. Au surplus, tous les moyens lui furent bons pour le constituer : guerres, traités, argent. C'est ainsi que, de 1239 à 1244, il opposait son frère Philippe à Jean de Cossonay, candidat à l'évêché de Lausanne, et il n'abandonnait la lutte qu'en se faisant céder des droits sur le bassin de la Glane. Tout à côté, se rencontraient des terres et des fiefs de la maison de Genevois : il lui enlevait notamment, en 1244, l'hommage du puissant comte de Gruyère. Sachant se concilier le clergé et les villes, il acquérait, en 1240, l'avouerie de l'abbaye de Payerne, et, en 1257, celle de Vevey. Ainsi créée par lui, la seigneurie de Vaud comptait cinq châtellenies sous l'autorité d'un bailli.

Pierre s'était même avancé jusque dans l'Helvétie allemande. Au risque de se heurter à la famille prépondérante des Kibourg, il avait pris sous sa protection Morat et Berne en 1255, et Gümenen en 1256.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans le Valais, Pierre avait rudement combattu l'évêque Henri de Rarogne. Le 5 septembre 1260, il lui imposait, par le traité de Conthey, un échange désavantageux de leurs mutuelles enclaves. Le torrent de la Morge, qui finit près de Sion, devait, à l'avenir, servir de limite aux deux dominations.

Tout en menant à terme ces nombreuses entreprises, Pierre s'était rendu, à sept fois différentes, en Angleterre, auprès de sa nièce Léonore de Provence, femme du roi Henri III. Il y avait rencontré l'évêque de Hereford, le tarin Pierre d'Aigueblanche, qui prêtait aux deux souverains son rare talent de diplomate et fonda, depuis, en Maurienne, la collégiale d'Aiguebelle (1). En récompense des services rendus à son royal neveu, Pierre de Savoie avait été nommé comte d'Essex et de Richemond et gouverneur de plusieurs places. A Londres, il avait un palais, « l'Hôtel de Savoie », démoli en 1815. L'or anglais, répandu par lui à pleines mains, contribua, sans nul doute, pour une large part, à la formation de sa seigneurie de Vaud.

L'avènement de Pierre II donnait donc à la Maison de Savoie une puissance qu'elle n'avait jamais connue. On vient de voir ce qu'il ajoutait à la succession de Boniface. Celle-ci comprenait le district de Savoie, une partie de la Tarentaise et de la Maurienne, le Bugey, le plateau de Novalaise et ses

(1) *Revue savoisienne*, 1892, p. 154.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dépendances, neuf châtellenies en Viennois, et, sur le versant italien des Alpes, Aoste et Suse. En Piémont, le jeune Thomas II, neveu de Pierre, reconnaissait sa suzeraineté.

Seul, dans la région sabaudienne, le Genevois présentait un semblant d'indépendance. Pourtant, le successeur de Guillaume II, Rodolphe, redoutant peut-être que Pierre ne cherchât une occasion de faire valoir le testament d'Ebal, s'empressait de rendre hommage pour Charousse et quelques autres terres (19 août 1263).

Ici on pourrait croire que les faits et gestes de Pierre, devenu comte de Savoie, seront désormais bien connus : il n'en est rien. Les documents contemporains ne suppléent guère à l'incohérence des chroniques.

Dans l'automne de 1263, on le vit débarquer en Angleterre pour la huitième et dernière fois. Il laissait le gouvernement à sa sœur Béatrix, comtesse douairière de Provence; à son frère Philippe, administrateur de Lyon, et à l'archevêque de Tarentaise, Rodolphe Ier, redevenu vassal des Blanches-Mains pendant les dernières agitations de l'empire germanique.

A Berkamstead (à 41 kilom. N.-O. de Londres), Pierre II se rencontrait avec un césar nominal, Richard de Cornouailles, son neveu par alliance, et, le 17 octobre 1263, il en recevait deux investitures. D'un côté, il obtenait, au détriment de la maison de Habsbourg, l'inféodation des terres im-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

périales possédées par les Kibourg dont la race s'éteignait alors. De l'autre, il se faisait reconnaître comtc de Savoie, prévenant ainsi les réclamations des fils d'un frère aîné, Thomas Ier de Piémont. Le jour de la cérémonic, il portait un costume moitié or, moitié acier, sans doute, a-t-on pensé, pour indiquer l'origine de ses possessions. Quand le chancelier impérial lui demanda ses titres, il aurait tiré son épée.

Profitant de l'éloignement de Pierre II, des feudataires mécontents du pays de Vaud n'auraient pas tardé, selon les chroniques, à se liguer contre lui avec l'évêque de Sion, Henri de Rarogne, et avec un seigneur de l'Helvétie allemande que l'on a identifié avec le célèbre Rodolphe de Habsbourg.

Survenant à l'improviste, Pierre II leur aurait infligé, devant la forteresse de Chillon, une éclatante défaite (1265). Non content de réduire les rebelles, il se serait porté contre l'évêque de Sion, et l'aurait repoussé de Conthey. De là, encore, il serait accouru dans l'Helvétie allemande, contre Rodolphe de Habsbourg, à la défense de Berne. Dans cette dernière ville, il aurait, selon la légende, mis la main lui-même au pont que l'on construisait sur l'Aar (1266).

Des traités glorieux lui auraient assuré enfin la possession des territoires qu'il avait acquis (1267).

Pierre II ne s'est pas illustré seulement dans les négociations et dans la guerre. Il est le premier de sa Maison qui mérite le titre d'administrateur.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sous son règne, on voit les domaines des Blanches-Mains divisés en bailliages comprenant un certain nombre de châtellenies.

A côté du bailli, un juge statuait, au civil et au criminel, sur les affaires des sujets immédiats du comte, ou des nobles qui n'avaient pas de juridiction. Il recevait l'appel des arrêts rendus sommairement, en cas d'urgence, par les châtelains. Un avocat fiscal, origine du ministère public, soutenait devant lui les causes du prince, des mineurs et des privilégiés.

Les châtelains, à l'aide de collecteurs ou métraux, percevaient aussi les contributions. Ils étaient soumis eux-mêmes au contrôle de receveurs des comptes qui, en 1351, constitueront une chambre spéciale.

En 1263, il est fait mention, à Chambéry, d'un atelier monétaire dont l'origine remonterait, dit-on, à Amédée IV (1). Il ne sera fermé qu'au XVII[e] siècle, sous le duc Charles-Emmanuel II.

On doit à Pierre II les plus anciens statuts généraux de Savoie. Ils se rapportent à la procédure, au droit civil et criminel et à l'office des notaires. Il est dit qu'ils furent portés « du consentement et de la volonté des nobles et des non-nobles » du pays. On ne saurait pourtant inférer de là l'existence d'Etats généraux à cette époque : ce mode d'assemblée n'apparaît avec certitude — dans cette partie des Alpes — que vers la fin du XIV[e] siècle.

(1) *Académie de Savoie, Documents*, V, p. 82.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aux barons, Pierre II fit souvent sentir son autorité. En 1267, il interdisait à l'archevêque de Tarentaise d'attaquer Aymon d'Aigueblanche, sire de Briançon, qui servait alors dans l'armée comtale.

A l'égard des hommes de condition inférieure, il dépassa même son père Thomas. En août 1263, il négociait avec les habitants de Genève une sorte de traité d'alliance auquel, quatre ans après, il est vrai, il renonçait, moyennant une compensation pécuniaire payée par l'évêque Henri de Bottis. En garantie de l'hommage dû par les barons, il exigeait de tous leurs hommes, nobles ou non-nobles, même des laboureurs et des pâtres, le serment qu'ils leur refuseraient obéissance en cas de félonie. En 1265, il accordait des franchises à Evian.

De lui enfin datent les armoiries de Savoie : « Une croix blanche sur un fond rouge ». Adoptées par son neveu Amédée V, elles passeront à ses descendants.

Frappés du génie entreprenant et heureux de Pierre II, ses contemporains l'avaient surnommé « le Petit Charlemagne ».

Il mourait le 16 mai 1268, dans sa forteresse de Pierre-Châtel en Bugey, et, le lendemain, on l'enterrait à Hautecombe.

Le Faucigny et Hermance en Chablais revenaient alors à sa femme Agnès et, moins de trois mois après, à leur fille Béatrix, dauphine de Viennois par son mariage avec Guigue VI.

Ses autres possessions étaient aussitôt occupées



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par son frère Philippe, au détriment encore des fils de Thomas Ier de Piémont.

PHILIPPE Ier (1268-1285), bien que laïque, avait vécu longtemps, on l'a vu, des biens d'Eglise. En 1267 seulement, pressentant, sans doute, la fin prochaine de Pierre II, il avait résigné ses deux opulents bénéfices de Valence et de Lyon, et épousé Alix, comtesse de Bourgogne (Franche-Comté).

Dès son avènement, il eut à combattre Guigue VI de Viennois. Le dauphin était poussé à la guerre par sa femme Béatrix, mécontente d'être frustrée d'une partie des terres que le testament de Pierre II lui attribuait.

Aussi habile que ses frères, Philippe Ier s'attachait d'abord à diviser ses ennemis. Le 14 novembre 1268, il se conciliait l'évêque de Sion en annulant l'onéreux traité que, huit ans auparavant, son prédécesseur lui avait imposé : la Morge-de-Conthey ne redeviendra que sous Amédée VII la limite des possessions savoyennes en Valais.

D'un autre côté, le 2 août 1268, Philippe s'était déjà allié à une tante de la dauphine, à la fille aînée d'Aymon II de Faucigny, Béatrix, dame de Thoire et Villars, qui réclamait une part dans l'hoirie paternelle.

Les hostilités ne tardaient pas à être interrompues par une trêve négociée à Sciez en Chablais (21 janvier 1269). Guigue VI mourait la même année, et un événement inattendu amenait une

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entente momentanée : Béatrix de Faucigny et son fils, le nouveau dauphin Jean Ier, tombaient entre les mains de la dame de Thoire et Villars, qui ne les relâchait que contre la cession provisoire d'Hermance.

Souffrant déjà des premières atteintes de l'hydropisie qui l'emportera au bout de quinze ans, Philippe Ier profitait de cet instant de répit pour travailler à la fortune de ses neveux, les fils de Thomas Ier de Piémont, Thomas II, Amédée et Louis.

Avec son appui, Thomas II reprenait, en 1272, diverses terres aux environs de Pignerol. En 1280, avec la connivence d'Adhémar, évêque de Valence, et sur les terres de ce prélat, il se saisissait de Guillaume VII de Montferrat, qui se rendait en Espagne, et il l'emmenait prisonnier à Pierre-Châtel, forteresse de son oncle. Le marquis ne recouvrait la liberté qu'en renonçant à ses prétentions sur Turin, qu'il détenait depuis huit ans : cette ville, dès lors, sera pour toujours acquise à la Maison de Savoie. Thomas II de Piémont mourait, le 16 mai 1282, à Saint-Genis-sur-Guiers, laissant un fils en bas âge, du nom de Philippe.

A Amédée, son neveu préféré, Philippe Ier avait ménagé un riche mariage. Il lui avait fait épouser, en 1272, Sibylle de Baugé, qui apportera en dot à la dynastie les fertiles plaines de la Bresse avec la limite de la Saône.

La santé précaire et l'âge avancé du comte de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Savoie (il avait soixante-quinze ans) semblaient offrir pourtant une occasion de revanche aux ennemis des Blanches-Mains. Amé de Genevois, petit-fils et troisième successeur de Guillaume II, désirait surtout reprendre les châteaux de Bourg-de-Four et de Charousse et les trois autres terres dont Pierre II s'était emparé, à titre de gages, sur son aïeul. Le 2 juin 1282, il formait, à Versoie, sur le Léman, une ligue dans laquelle entraient son oncle, Robert, évêque de Genève; Béatrix, dame de Faucigny, et le dauphin Jean Ier. La mort de ce dernier prince, survenue à Bonneville le 24 septembre, déconcertait un moment, il est vrai, la coalition. Mais Humbert, sire de La Tour-du-Pin, devenu maître du Viennois, par son mariage avec Anne, sœur de Jean Ier, la reconstituait bientôt. Il lui assurait l'appui de Rodolphe de Habsbourg.

L'ancien adversaire du *Petit Charlemagne* était, depuis 1273, empereur d'Allemagne. Plus jaloux d'accroître la fortune de sa Maison, que de restaurer le vieux prestige des césars germaniques, Rodolphe, en 1275, avait déjà enlevé à Philippe Ier le protectorat de Berne. Maintenant, il venait revendiquer la place des Kibourg usurpée par les Blanches-Mains. Maître de Payerne par la force des armes, il exigeait du comte de Savoie l'abandon de Morat et de Gümenen, ainsi qu'une forte indemnité (29 décembre 1283). Il ne paraît pas qu'il ait rien stipulé en faveur d'Amé II de Genevois et de ses alliés.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Attristés par ses revers en Helvétie, les derniers jours de Philippe Ier étaient troublés encore par la rivalité de ses neveux, ardents à se disputer son héritage. Secrètement, il destinait à Louis une partie du pays de Vaud, et à Amédée le reste de ses domaincs. Maître déjà, grâce à une prévoyance avisée, de Montmélian et des principales forteresses, Amédée était en état de se faire reconnaître partout comte de Savoie, à l'heure où Philippe Ier mourait, dans la vallée du Gelon, en son château de la Rochette, le 16 août 1285 (1).

Au-dessus de ces actifs et énergiques princes de Savoie, dont la politique ne connaissait guère de scrupules, plaçons cependant en ce siècle, un personnage qui dut à son seul mérite son élévation et sa renommée, le théologien Pierre de Tarentaise.

Il naquit, vers 1225, à Moûtiers, ou près de cette ville, à Champagny, et non dans le Val d'Aoste, comme on l'a prétendu (2). Noble de naissance, il entra, fort jeune, dans l'ordre des dominicains, et étudia, dit-on, la théologie à Paris, sous saint Thomas d'Aquin, auquel il succéda dans sa chaire en 1261. Il avait rempli les fonctions de vicaire général des Frères prêcheurs, et, à deux reprises, celles de provincial en France, quand Grégoire X le créa

(1) *Regeste genevois*, p. 294.

(2) PASCALEIN : *Origine du pape Innocent V.* Annecy, in-8°, 1889.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

archevêque de Lyon (1272), puis cardinal (1274). Enfin, le 21 janvier 1276, il était élu pape par les cardinaux réunis, pour la première fois, en conclave. Il prenait le nom d'Innocent V, et mourait après un pontificat de cinq mois et un jour. Orateur, il a laissé des homélies, un éloge funèbre de saint Bonaventure, et un *Alphabetum in artem sermocinandi*, recueil encore inédit de matériaux à l'usage des prédicateurs. Théologien, on l'appelait le « docteur famosissime ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE V

## RIVALITÉ DE LA SAVOIE ET DU DAUPHINÉ. ACQUISITION DU FAUCIGNY

**1285-1355**

### § 1er. — *Retour sur l'histoire du Faucigny.*

A la mort de Philippe Ier, commence entre les dauphins et les comtes de Savoie une période de rivalité qui durera soixante-dix ans. Uni au Viennois par le mariage de Béatrix, fille de Pierre II, avec Guigue VI, le Faucigny y sera nécessairement mêlé. Il importe donc de reprendre, en quelques mots, son histoire antérieure.

Le Faucigny était une subdivision, *pagellus*, du comté de Genevois. Son nom lui venait d'un château, *Fulciniacum*, première résidence de ses seigneurs : il en reste les vestiges d'une tour sur les hauteurs qui dominent Contamine-sur-Arve.

On le partageait en neuf châtellenies : Montjoie, Sallanches, Flumet, Châtillon-et-Cluses, Bonneville, Faucigny, Samoëns, Bonne et Châtelet-du-Crêt-d'O.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A Cluses, se tenaient, dit-on, dès la fin du XIIe siècle, des sortes d'états ou assemblées annuelles pour l'élection de juges aux divers degrés de la hiérarchie.

L'histoire des sires de Faucigny est mal connue. On n'est même arrivé pour aucun d'eux à déterminer la date précise de son avènement.

Au XIe siècle, on cite Emmerard, contemporain de Humbert aux Blanches-Mains. Après lui régna Louis, dont un fils, Guy, évêque de Genève, fonda, en 1083, le prieuré de Contamine-sur-Arve, sépulture de la dynastie.

Au XIIe siècle, on trouve d'abord Guillaume Ier le Sage, puis Rodolphe Ier. Celui-ci, du vivant de son père, figurait, en 1124, parmi « les hommes » d'Aymon Ier, comte de Genevois. Il laissa plusieurs fils : Aymon Ier, qui prit part à la seconde croisade en 1147, et, à son retour, fonda la chartreuse du Reposoir; Arducius, le célèbre évêque de Genève, et, peut-être, le moine augustin Ponce, le colonisateur du désert de Sixt.

Après Aymon Ier régnèrent ses deux fils Rodolphe II et Henri : sous ce dernier, se tint, en 1178, à Sallanches, la première réunion connue des « notables » du Faucigny.

Des deux fils de Henri, l'un, Guillaume II, dans un règne assez court (1197?-1202?), déclarait « libres » les habitants de la vallée de Sixt.

L'autre, Aymon II, se signala par son activité pendant la première moitié du XIIIe siècle (1202?-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1253). Vassal turbulent, il s'en prenait, en 1225, à Guillaume II de Genevois, sauf à se reconnaître, trois ans après, son « homme-lige » (24 mars 1228). Il comprenait la nécessité des institutions populaires, et, en 1227, il octroyait à Flumet une charte modelée sur celle de Fribourg-en-Brisgau.

En 1234, il mariait, dans la chapelle de Châtillon-sur-Cluses, sa seconde fille et héritière, Agnès, à Pierre de Savoie, le futur « Petit Charlemagne », et, dès lors, il le soutenait dans ses entreprises. Toutefois, à l'inverse de la plupart des Blanches-Mains, il se rangeait du côté d'Innocent IV contre Frédéric II, et, en retour, le pape lui accordait, entre autres faveurs, que ses Etats ni sa personne ne pourraient être frappés d'interdit (18 août 1246).

A sa mort, le Faucigny passait à sa fille AGNÈS (1253-1268), qui en laissait l'administration à son mari, et, après elle, à la « grande dauphine », BÉATRIX.

La fille d'Agnès et de Pierre II de Savoie régnera trente-six ans (1268-1304). On a déjà vu ses rapports avec le comte Philippe Ier. Veuve de Guigue VI, elle se remariait, en 1273, avec Gaston de Béarn, « moult vaillant homme aux armes »; mais elle demeurera constamment attachée aux souverains du Viennois, à son fils, Jean Ier (1269-1282), et à son gendre, Humbert Ier de La Tour-du-Pin (1282-1307).

Au Faucigny, elle ajoutera une grande partie du pays de Beaufort, qu'elle achetait en 1271 et 1277.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Elle dotera de franchises Bonneville (1290) et Sallanches (1293).

En janvier 1304, elle se retirera dans la chartreuse de Mélan, près de Taninges, et, six ans après, elle y sera inhumée (avril 1310) (1).

Les derniers souverains particuliers du Faucigny seront HUGUES, fils puiné de Humbert Ier de La Tour-du-Pin, et les fils du dauphin Jean II, GUIGUE VII et HUMBERT II, qui tous régneront aussi sur le Viennois. On verra, plus loin, comment un prince capétien, Charles de France (depuis le roi Charles V), et les comtes de Savoie acquerront successivement le Faucigny.

C'est au temps de la grande dauphine et de sa descendance qu'éclatera, dans toute son âpreté, la rivalité — latente jusqu'alors — du Dauphiné et de la Savoie. Elle devint irrémédiable quand Humbert de La Tour-du-Pin eut, par son avènement, ajouté au Viennois ses nombreux domaines personnels, qui partout se mêlaient aux possessions des Blanches-Mains.

Elle donnera lieu à huit guerres successives sous quatre comtes de Savoie, Amédée V, Edouard, Aymon et Amédée VI.

Ce n'était pas seulement un esprit d'animosité qui mettait aux prises deux familles également avides de domination. L'enchevêtrement de leurs

(1) *Mémoires de la Soc. d'hist. de Genève*, IX, p. 303.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

domaines explique encore mieux le renouvellement incessant des hostilités. En plein Dauphiné, les comtes de Savoie étaient maîtres du bailliage du Viennois qui comprenait neuf châtellenies. Au sud-ouest du Guiers, par les dépendances de leur bailliage de Novalaise, ils touchaient presque aux portes de Grenoble. Sur bien d'autres points, les deux dynasties étaient aussi en présence, se disputant des parcelles de territoire ou l'hommage d'un vassal, entreprises qui devenaient elles-mêmes des causes de conflits.

Dans ces luttes, on saisit, malgré des trêves fréquentes, le caractère dévastateur des guerres féodales : meurtres, incendies, pillage des châteaux seigneuriaux et des maisons privées. Des deux parts, on emporte des haches et des faucilles, pour atteindre l'ennemi jusque dans ses moyens d'existence : on coupe les arbres, on arrache les vignes, on fauche les blés, on emporte ou on brûle les moissons, on emmène le bétail, souvent on « branche » les hommes.

Peu de grandes mêlées, mais beaucoup de châteaux assaillis, ordinairement par surprise. Dans ce morcellement de la souveraineté qui est l'essence même du régime féodal, les maisons fortes sont multipliées à l'infini : on les rencontre partout, sur les hautcurs, à l'issue des vallées, au passage des cours d'eau. Partout, si l'on veut aller en avant, il y a un coup de main à tenter.

Dès l'avènement d'Amédée V, apparaît, dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toute sa violence, la rivalité des deux maisons. Bien entendu, on ne rappellera que les faits les plus dignes de mémoire.

## § 2. — *Règne d'Amédée V* (1285-1323).

Second fils de Thomas Ier de Piémont, Amédée V s'était formé à la guerre comme au gouvernement, dans les dernières années de l'hydropique Philippe Ier. Au dire des chroniques, il assista à trente-cinq sièges de châteaux, ce qui n'a rien d'extraordinaire dans un règne de trente-huit ans et avec la multitude de postes fortifiés qui hérissaient le sol. Il ne dédaigna pas non plus certaines pratiques qui avaient réussi à Pierre II : bons offices réclamés de la France, de l'Angleterre, des empereurs allemands ou de la papauté, surtout quand elle eut été établie à Avignon.

De même encore, il rechercha l'amitié des bourgeois, en se portant, ainsi qu'il fit à Genève, garant de leurs libertés. Moyennant finances, en 1287, il prit, pour trois ans, Lyon sous sa protection. Dès la mort de Rodolphe de Habsbourg, il renouvelait l'alliance des Blanches-Mains avec Berne, et reprenait Payerne et Morat perdus par Philippe Ier (1291).

Pendant son règne, la Savoie eut cinq guerres à soutenir contre le Viennois et ses alliés.

La PREMIÈRE guerre était provoquée par une ligue

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

formée à Châtillon-sur-Cluses, le 11 septembre 1285, entre Amé II de Genevois, la grande dauphine Béatrix, dame du Faucigny, et implicitement Humbert Ier. Craignant que son frère Louis, qui déjà avait pris les armes, ne s'unît à cette coalition, Amédée V, en janvier 1286, lui abandonnait en apanage une partie du pays de Vaud et du Bugey, et le Valromey.

Les hostilités ne furent pourtant pas assez vives pour qu'il ne s'établît solidement à Genève. Ici, la plupart des citoyens se tournaient vers lui, espérant, avec son aide, amoindrir, à leur profit, l'autorité épiscopale. D'abord, Amédée V obtenait d'eux qu'ils lui jureraient fidélité, qu'ils lui livreraient libre passage à travers leurs murs. Sur les réclamations de l'évêque, Robert de Genevois, il ne tardait pas, il est vrai, à les dégager de tout serment, mais il déclarait expressément qu'il maintiendrait sa protection à qui la demanderait (octobre 1285).

Deux ans après, la mort du prélat lui fournissait une conjoncture favorable à ses desseins. Avant l'élection du successeur de Robert, il attaquait le château de l'Ile-du-Rhône qui, depuis l'épiscopat d'Aymon de Grandson, — c'est-à-dire depuis environ soixante-dix ans — commandait le pont jeté sur le fleuve, à sa sortie du Léman. Il l'emportait, après cinq mois d'efforts (février-juin 1287) : ce sera, désormais, le fondement de la domination savoyenne à Genève. Amédée V proclamait, en effet, qu'il ne le restituerait que contre le paiement de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

40,000 marcs d'argent, somme à laquelle il évaluait, — non sans quelque exagération — les frais du siège.

Aussi heureux dans le Graisivaudan que sur les bords du Rhône, il gagnait, vers le même temps, sur le dauphin, une grande bataille, à Bellecombe, non loin de Chapareillan.

Sur la médiation de Guillaume de Valence, archevêque de Vienne, il concluait la paix, à Annemasse, le 18 novembre 1287, avec Humbert Ier, et par suite avec le Faucigny, et, deux jours après, avec le comte de Genevois. A celui-ci, il rendait le château de Bourg-de-Four, devenu inutile, maintenant qu'il tenait entre ses mains le château tout autrement important de l'Ile-du-Rhône. Pour cette forteresse, il exigeait d'Amé II un hommage analogue à celui qui lui était dû déjà pour Charousse et quelques autres terres.

La SECONDE guerre éclatait quatre ans après, et, cette fois, Amédée V fut l'agresseur.

Dévoré de l'ambition sans scrupule de sa race, il installait, en novembre 1288, dans le vidomnat de l'église de Genève, Girard de Compey, son commandant du château de l'Ile. Il lésait à la fois les droits de l'évêque et ceux du comte de Genevois qui venait d'acheter cette charge à l'un de ses vassaux, Gautier de Confignon. Le vidomne, magistrat d'ordre inférieur, jugeait les affaires de médiocre importance, sans écrit, sans frais, dans la langue du pays.

Le nouvel évêque, Guillaume de Conflans (1287-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1295), protestait sur-le-champ contre cette usurpation. Mais, réduit à ses seules armes spirituelles, il consentait, à la fin, à un arrangement. Le 19 septembre 1290, il cédait au comte de Savoie le vidomnat, à titre de fief, et, provisoirement, le château de l'Ile, en attendant une décision arbitrale qui ne devait jamais être rendue (1). Tel fut le premier titre régulier qui ait servi aux prétentions des Blanches-Mains sur Genève.

Au bout de sept mois seulement, les ennemis de la Savoie songeaient à prêter leur assistance matérielle au prélat. Amé II se portait, à deux reprises, mais sans succès, à l'assaut de la ville, le 16 août 1291, avec ses propres forces, et, le 18, avec l'aide du dauphin. Sur tous les points, les partisans d'Amédée V repoussaient les attaques. Le comte les appuyait en armant des barques sur le Léman. En septembre, il reprenait même le château de Bourg-de-Four.

Il pouvait, dès lors, imposer ses conditions aux coalisés. Au traité de Saint-Jean-de-Moirans (26 mai 1293), il affranchissait Humbert Ier de tout hommage pour la seigneurie de La Tour-du-Pin ; mais, en compensation, la grande dauphine Béatrix déclarait tenir de lui, à titre de fiefs, plusieurs de ses châteaux, notamment ceux de Bonneville, Faucigny, Monthoux, Bonne, Châtelet-du-Cret-d'O et Allinge-le-Vieux.

(1) *Soc. hist. de Genève*, I, 2e p., p. 55.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Six mois après, Amé II subissait la paix d'Aix (10 décembre). Il recouvrait son château de Bourg-de-Four; mais d'après une sentence d'arbitres, il se reconnaissait vassal de la Savoie, autant qu'il semble, pour son comté tout entier, et non plus pour quelques terres.

Le 25 janvier 1294, il jurait, en effet, entre les mains d'Edouard, fils aîné d'Amédée V, et en présence de ce dernier, d'être son homme-lige et de l'aider contre toute personne, de tout son pouvoir et de toutes ses terres, sauf celles qui relèveraient d'un autre seigneur.

Convaincu, toutefois, qu'il lui fallait se préparer à de nouvelles luttes, le comte de Savoie s'occupait, les années suivantes, à consolider sa position au nord et au sud des Alpes, à maintenir les bons rapports de sa famille avec le Valais, la France et l'Angleterre.

Au sud des Alpes, il mettait fin aux réclamations de son neveu, le jeune Philippe, en lui rendant le Piémont (1294).

Le fils aîné de Thomas II eût pu, d'ailleurs, revendiquer pour lui la couronne de Savoie elle-même, si le droit de primogéniture n'eût été, déjà, deux fois méconnu au détriment de son père, à l'avènement de Pierre II et à celui de Philippe Ier. Il fut entendu qu'il ne posséderait le Piémont qu'à titre de fief.

Amédée V, au surplus, gardait Aoste et Suse, les deux portes de la Péninsule.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au nord des Alpes, il complétait l'acquisition de Chambéry, le 6 février 1295, en achetant à François de La Rochette le château qui n'avait pas été compris dans l'acte de vente de 1232. Il le reconstruisait entièrement et y installait les conseillers reviseurs des comptes créés sous Pierre II.

Chambéry commençait ainsi à devenir un centre d'administration. En y établissant ses principaux corps financiers ou judiciaires, la Maison de Savoie méritera véritablement son nom. Le terme de « Savoyens » — qui apparaît, dans bien des écrits indigènes ou étrangers, du XIVe au XVIIe siècle (1) — ne s'appliquera plus seulement aux habitants des vallées de la Leysse et de la moyenne Isère, mais à ceux de tous les territoires nord-alpins de la dynastie.

Dans le Valais, l'influence des Blanches-Mains était prépondérante depuis les victoires de Pierre II. C'était parmi leurs vassaux qu'étaient choisis les évêques de Sion. Aussi Amédée V n'eut-il qu'un court démêlé avec l'un de ces prélats, Boniface de Chalant, qui, le 20 décembre 1301, prenait l'engagement de l'aider dans toutes ses guerres jusqu'à l'Arve.

En France et en Angleterre, il tenait aux Capétiens et aux Plantagenets par des liens étroits de parenté, grâce aux mariages de Marguerite et de

(1) PASCALEIN : *Des mots savoyen, savoisien et savoyard*, Annecy, 1888.



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Léonore de Provence, petites-filles de Thomas de Savoie, avec Louis IX et Henri III. Bien que Philippe le Bel pensionnât le dauphin, son ennemi, il n'oubliait pas que le roi de France était son allié naturel contre un adversaire également redoutable, l'empereur Albert Ier d'Autriche : celui-ci, à l'exemple de Rodolphe de Habsbourg, avait, en Helvétie, repris Payerne et Morat à la Savoie (1297). Si donc les sympathies d'Amédée V se portaient de préférence vers Edouard Ier d'Angleterre, il n'en travaillait pas moins à concilier les différends des deux princes : en 1299, il n'était pas étranger à la trêve de Montreuil qui les rapprochait.

Ce fut pendant un séjour du comte à la cour de France que le dauphin Humbert Ier renouvelait les hostilités.

Cette TROISIÈME guerre (1300-1308) présentera, plus que tout autre, le caractère violent des luttes féodales : attaques de châteaux, massacres, pillages, trêves fréquentes, mais rarement observées.

Vainement, Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, essayait, à diverses reprises, de calmer les esprits. Allant en Italie par le mont Cenis, il amenait, en juin 1301, les deux rivaux à une entrevue, dans la plaine de Montmélian, près du pont de l'Isère. A son retour, il se constituait de nouveau à Lyon, et sans plus de succès, médiateur entre eux (mars 1302). Si les deux princes lui témoignaient quelque déférence, leurs vassaux ne se croyaient

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas liés par les arrangements convenus entre leurs chefs. En ce moment même, l'évêque de Maurienne et deux agents d'Amédée V, qui se rendaient auprès de Charles de Valois, étaient dépouillés par les hommes du dauphin.

Il était, certes, impossible de douter de la sincérité du prince français dans son rôle d'arbitre ; les hostilités qu'il s'efforçait de suspendre gênaient ou même empêchaient le départ des secours que Philippe le Bel demandait aux deux partis. Des troupes de Savoie, sous les ordres d'Edouard fils d'Amédée V, assistaient cependant, en 1304, à la journée de Mons-en-Puelle contre les Flamands : le jeune prince y gagnait d'être armé chevalier de la main du roi.

Dans ces interminables luttes, on se disputait, le plus souvent, des maisons fortes élevées parfois, en quelques semaines, à grand renfort de mainmortables.

Ainsi, en 1302, Amédée V bâtissait, contre les Dauphinois, le château des Molettes, au sud de Montmélian, et, l'an d'après, livrait bataille pour le défendre.

Ses adversaires se fortifiaient de même. Non loin d'Annemasse, sur un promontoire qui domine le cours de l'Arve, Amé II de Genevois construisait, en juillet 1304, le château de Gaillard, qui, au XVI^e^ siècle, donnera son nom à une circonscription territoriale.

Pareillement, en Chablais, Hugues, sire de Faucigny, petit-fils et successeur de la grande dauphine,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

élevait, sur un affluent de la Dranse de Bellevaux, le manoir de Lullin, mais sans pouvoir empêcher Edouard de Savoie de l'occuper presque aussitôt (1305).

D'autres fois, on se combattait pour emporter ou retenir l'hommage de certains feudataires. Le 2 octobre 1306, Rolet, sire d'Entremont, transportait sa foi à Humbert Ier. Amédée V accourait aussitôt contre lui, s'emparait de son château en six semaines et battait, dans les défilés voisins de la Grande-Chartreuse, des troupes dauphinoises venues à son secours (1).

Par contre, l'année suivante, il obtenait l'hommage de Guillaume de Joinville, sire de Gex.

C'était à Genève surtout qu'éclatait l'antagonisme des dynasties rivales. Maître du château de l'Ile, et, par suite, en opposition avec l'évêque, Amédée V avait pour lui la majorité des citoyens. D'un seul coup, en 1306, son fils Edouard lui conciliait à prix d'argent la fidélité de cinquante-trois bourgeois. La faction adverse lui répondait en introduisant dans la place les soldats d'Amé II et du dauphin (6 juin 1307). Mais les amis de la Savoie se jetaient sur eux, et, après une mêlée sanglante, les expulsaient. Ils chassaient même l'évêque, Aymon du Quart, qui leur était suspect.

Humbert Ier et le comte de Genevois se vengeaient de leur échec en saccageant les propriétés que les

(1) Cibrario : *Monarchia di Savoia*, II, 369.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

citoyens possédaient aux environs de la ville : ils abattaient les arbres, coupaient les vignes, incendiaient les maisons.

Cette guerre sans merci n'inquiétait pas seulement Charles de Valois. Le premier pape d'Avignon, Clément V, s'efforçait aussi de la suspendre. Le 28 février 1306, il donnait son approbation à une trève conclue entre les deux partis, sans parvenir cependant à la proroger pour une année. Il n'arrivait à un résultat un peu durable qu'après la mort de Humbert Ier (avril 1307) et d'Amé II (22 mai 1308).

Le premier, Hugues, sire de Faucigny, signait, à Montmélian, un traité dans lequel le nouveau dauphin, Jean II, était tacitement compris. Il s'engageait à épouser Marie, fille d'Amédéc V (16 août 1308).

Le successeur d'Amé II, Guillaume III, était déjà gendre du comte de Savoie. A la sollicitation de ce dernier prince, alors auprès de lui, à Poitiers, Clément V lui avait écrit, dès le 22 juillet, pour l'inviter à rendre à son beau-frère l'hommage qu'il lui devait « à raison de son comté de Genevois ». Néanmoins, en faisant la paix, à Saint-Georges-d'Espéranche en Viennois, Guillaume III déclarait ne tenir en fief que Charousse, Alby et autres terres de semblable importancc (23 octobre 1308).

A son tour, Aymon du Quart se réconciliait avec les habitants de sa ville épiscopale. En revenant au milieu d'eux, il leur reconnaissait le droit d'élire quatre syndics (28 février 1309).

Au traité dc Montmélian, la grande dauphine

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Béatrix n'avait figuré que de nom. Retirée depuis janvier 1304, dans la chartreuse de Mélan, la plus remarquable de ses fondations, elle laissait l'administration du Faucigny au second de ses petits-fils, Hugues.

Hugues (1304-1328) s'inspira de ses principes de gouvernement. Il accordait, en 1310, des franchises à Cluses, Sallanches, Bonne et Lullin. Deux mois après l'octroi de sa charte, Cluses était dévorée par un épouvantable incendie (3-4 juillet 1310). Bonneville visa dès lors à la remplacer comme chef-lieu du Faucigny.

Dans cette même année, la région sabaudienne fut traversée par le césar allemand Henri VII de Luxembourg : il allait à Rome recevoir la couronne impériale. Au sortir du pays de Vaud, il entrait à Genève et s'adjoignait l'évêque Aymon du Quart comme secrétaire. En prenant le chemin du mont Cenis, il emmenait encore avec lui Hugues de Faucigny et Guy de Montauban, deux des frères du dauphin, et le comte de Savoie lui-même dont la seconde femme, Marie de Brabant, était sœur de l'impératrice.

Le 24 mars 1311, à Asti, il conférait à Amédée V une investiture de ses domaines dans laquelle le Chablais et Aoste sont qualifiés de « duchés » (1).

(1) FOURNIER : *Royaume d'Arles*, 348.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A son départ, le comte avait laissé la direction des affaires à ses fils Edouard et Aymon. Avides d'action, les jeunes princes s'entendaient avec Guillaume III de Genevois pour un partage du Faucigny. Ils provoquaient, du même coup, le Viennois, et, par suite, la QUATRIÈME guerre de sa rivalité avec les Blanches-Mains (1).

Au dire des chroniques, les événements les plus graves se seraient passés en Dauphiné. En 1312, un combat furieux et indécis se livrait à La Côte-Saint-André, alors terre de Savoie. Revenu d'Italie, après la mort de Henri VII, Amédée V s'y serait montré en 1313 : on lui attribue, en effet, à cette date, une invasion en Graisivaudan, dans laquelle il aurait été, près de Goncelin, enveloppé avec toutes ses forces par l'ennemi. Il imaginait de sortir de cette position désespérée par l'offre d'un combat singulier que Jean II écartait avec mépris. Il échappait pourtant au péril, mais non sans pertes.

Sur l'intervention de Bertrand, archevêque de Tarentaise, la quatrième guerre se terminait, le 10 juin 1314, par un traité signé à Villard-Benoît, non loin du confluent du Bréda et de l'Isère.

La médiation du prélat avait été facilitée par le bruit que le roi Philippe IV le Bel travaillait à se substituer aux souverains allemands dans le bassin du Rhône. Redoutant de passer sous la rude main

(1) CIBRARIO : *Loc. cit.*, II, 322.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des Capétiens, le comte de Savoie et Jean II imposaient silence à leurs mutuels ressentiments, et, le 17 octobre 1314, s'engageaient, dans une entrevue près de Faverges, à maintenir sous la vague et nominale suzeraineté des césars tudesques ce que l'on appelait, depuis un siècle, « le royaume d'Arles ». La mort du roi de France, survenue le 29 novembre, éloignait bientôt d'ailleurs le danger.

L'année suivante, Amédée V se rendait à Paris où il avait acquis un hôtel, près de la porte Saint-Marcel : il y passait environ trente mois. Il n'a donc pas entrepris alors une prétendue croisade à Rhodes, comme on l'a dit. Il fut rappelé dans ses domaines par une trahison de religieux dauphinois qui livraient à Jean II la ville et l'abbaye d'Ambronay en Bugey.

Cet incident amenait une CINQUIÈME guerre de la Savoie contre le Viennois et ses alliés (1317-1322).

Amédée V tourna surtout ses armes contre le comte de Genevois : Guillaume III l'avait vivement irrité en se reconnaissant, en 1316, vassal du dauphin pour toutes ses terres (1). Aussi, le 22 avril 1320, les princes Edouard et Aymon de Savoie, entrant brusquement à Genève, s'emparaient du château de Bourg-de-Four, et, avec l'aide des citoyens, le rasaient entièrement : cet édifice était alors aux mains de l'évêque Pierre de Faucigny,

(1) VALBONNAIS : *Histoire du Dauphiné*, II, p. 17.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui l'avait reçu de Guillaume III en garantie d'une somme prêtée.

D'un autre côté, le 11 décembre 1321, Amédée V emportait lui-même, dans le pays de Gex, la maison forte de Corbière, autre possession du Genevois.

Les ennemis de la Savoie se trouvaient alors déconcertés par la mort de leurs chefs. En 1319, Jean II avait laissé le trône delphinal à un enfant de huit ans, Guiguc VII. Guillaume III avait succombé en 1320, et son successeur, Amé III, se bornait à ravager les environs de Genève.

Quant à Pierre de Faucigny, réfugié en sa terre de Viuz-en-Salaz, il usait de ses seules armes en excommuniant solennellement les envahisseurs de sa cité.

Jeanne, reine de France, intervenait enfin entre les belligérants, et, le 5 septembre 1322, une trêve était conclue dans un château qu'Amédée V possédait, près de Paris, à Gentilly.

Au sortir de tant de luttes vaillamment soutenues, le comte de Savoie se rendait à Avignon pour entretenir le pape Jean XXII d'un projet de croisade. Il y mourait, le 16 octobre 1323, à l'âge de soixante-quatorze ans. On l'avait surnommé le GRAND, à cause de sa « moult belle stature », disent les chroniques.

Dans un règne de trente-huit ans, il avait tenu tête, à cinq reprises différentes, à une coalition redoutable. Il avait acquis la Bresse par mariage

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et introduit les siens à Genève : ils s'y maintiendront 240 ans.

A l'intérieur, la maison de Villette-Chevron, naguère vassale immédiate des rois de Bourgogne, avait dû lui rendre hommage.

Par contre, à l'exemple de ses prédécesseurs, il avait secondé l'essor nouveau de la bourgeoisie. Il gratifia de franchises L'Hôpital-sous-Conflans (1287), Pont-de-Beauvoisin (1288), Seyssel (1286) et Le Châtelard-en-Bauges (1301). Dans les chartes des deux dernières localités, il était écrit : « Si un riche plaide contre un pauvre, la commune sera tenue de fournir un conseil au pauvre ».

A peu près toujours en voyage, soit dans ses Etats, soit dans les pays voisins, il avait senti, à certains égards, l'utilité d'un centre fixe de gouvernement. Ainsi, il avait installé à Chambéry le Trésor et les auditeurs spéciaux qui revisaient les comptes des collecteurs d'impôts. A cette branche de l'administration, il donna encore de l'unité, en établissant, en 1297, un receveur général au-dessus des receveurs de bailliages que l'on signalait sous Pierre II. Vrai ministre des finances, ce haut fonctionnaire s'intitulera, en 1308, trésorier général.

Il est toutefois à regretter qu'Amédée V, à l'instar du roi Philippe le Bel, ait altéré les monnaies. Son fils Edouard l'imitera.

Enfin, huit ans avant qu'en France la loi salique eût été appliquée à la succession au trône, il avait rigoureusement déterminé l'ordre d'hérédité dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sa famille. Il appelait à régner après lui, d'abord, ses fils Edouard et Aymon et leurs descendants, puis les branches de Vaud et de Piémont; mais il n'admettait les femmes à succéder qu'à défaut de tout prince du nom et du sang de Savoie (1308).

### § 3. — *Règne d'Edouard* (1323-1329).

Le fils ainé d'Amédée V, EDOUARD, inaugurait son règne par de nombreuses franchises aux villes de ses domaines, notamment à ses bourgs du Viennois (Saint-Georges-d'Espéranche, 1323; La Côte-Saint-André et Saint-Laurent-du-Pont, 1324).

Dans le Chablais, son père avait donné des privilèges à Féterne; Edouard créa ou renouvela ceux d'Yvoire, de Thonon, d'Evian et de Saint-Maurice-d'Agaune (1324). Il confirma, de même, la charte du Châtelard-en-Bauges.

En Tarentaise, il promettait à ses « nobles » des garanties contre les exactions et les violences de ses châtelains (24 novembre 1324).

Ces concessions lui furent évidemment imposées, au moins en partie, par la nécessité de s'attacher ses « hommes » dans la lutte de sa famille contre le Viennois. Elles ne furent pas étrangères à son surnom de *Libéral* incriminé, à tort, par les écrivains d'une époque plus monarchique.

Sa prévoyance fut justifiée, dans une SIXIÈME

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

guerre engendrée par la rivalité du Dauphiné. L'oncle du jeunc Guigue VII, Hugues, sire de Faucigny, la provoquait en bâtissant, sur un territoire contesté, près des Allinges, en Chablais, le château de Montforchier. Edouard sommait Hugues de le démolir, et, sur son refus, appelait à lui ses parents de Bourgogne, assiégeait la forteresse et la rasait (13 mai 1325).

Il allait ensuite attaquer, en Bugey, la maison-forte de Varey, propriété de Hugues, seigneur de Cruseilles, oncle d'Amé III de Genevois et allié du dauphin.

Mais alors arrivait Guigue VII, avec une armée composée, en partie, d'aventuriers. Afin de sauver la place, le 7 août 1325, il livrait, sur la rive gauche de l'Ain, dans la plaine de Saint-Jean-le-Vieux, la plus fameuse bataille d'une longue rivalité : aveuglés par les rayons d'un soleil ardent, les Savoyens étaient complètement battus. Peu s'en fallut qu'Edouard ne restât aux mains de l'ennemi. Beaucoup de ses nobles ou de ses auxiliaires de Bourgogne furent pris. Il fallut les racheter au prix d'énormes rançons, et le trésor comtal, appauvri déjà par les largesses ordinaires du prince, en demeura longtemps comme épuisé.

Heureusement, la défaite de Varey n'avait pas atteint la Savoie dans ses forces vives. Cinq mois après, le bailli du Chablais, Galois de la Baume, enlevait à un autre allié de Guigue VII le château de Balon, sur la rive droite du Rhône, non loin du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

confluent de la Valserine (12 janvier 1326). Une trêve était conclue presque aussitôt, en attendant que, sous la médiation de la France, un arrangement fût arrêté, pour la seconde fois, en mars 1328, à Gentilly.

Sur ces entrefaites, Edouard trouvait en Maurienne une compensation à son revers de Varey.

Dans la vallée de l'Arc, les évêques avaient reçu, affirmait-on, du Mérovingien Gontran, une juridiction temporelle assez étendue. Dans la cité de Saint-Jean et quinze paroisses rurales, ils l'exerçaient pleine et entière ; à Valmeinier et à Saint-Martin-d'Arc, ils la partageaient avec le comte de Savoie. Or, au XIVe siècle, tout au moins sous l'épiscopat d'Aymon II de Miolan, une partie de leurs sujets eût préféré appartenir au comte. Le 3 juin 1322, Amédée V, dit-on, avait dû rappeler à des habitants de Saint-Martin-d'Arc qu'ils étaient les hommes du prélat et non les siens.

Deux ans après, éclatait un soulèvement qui paraît avoir eu pour centre la région des Arves. Les collecteurs d'impôts étaient surtout maltraités. Réfugiés en Dauphiné, mais expulsés par le régent Henri, les révoltés députaient leurs syndics à une entrevue sollicitée par l'évêque lui-même. Aymon II de Miolans leur promit d'adoucir les règlements relatifs aux successions, de supprimer certaines redevances, notamment sur les forêts, pâturages, eaux, chemins, biens communaux et moulins. Il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

promit que nul ne serait emprisonné pour non-paiement de droits, qu'il n'y aurait plus de saisie, toutes les fois qu'une caution serait fournie. Il demandait même indulgence pour toute injustice commise par lui-même ou par ses officiers (25 janvier 1325).

Soit que les agents de l'évêque aient méconnu ses ordres, soit que les communiers aient subi les excitations d'émissaires étrangers, la rébellion se renouvelait violemment, l'an d'après. Les détails n'en sont pas bien connus, mais il semblerait qu'elle se serait étendue à la cité de Saint-Jean elle-même, dont la cathédrale avec son clocher aurait été incendiée. Les officiers du prélat étaient massacrés ; sa maison et celles des chanoines pillées.

L'évêque et le chapitre ne trouvaient un asile sûr qu'à Aiguebelle, terre comtale. Impuissants à réduire les paroisses révoltées, ils se décidaient à associer Edouard et ses successeurs à leur autorité (2 février 1327).

A partir de ce moment, le juge de l'évêque et son corrier (*correarius*) ou administrateur temporel devinrent aussi des officiers du comte. Désormais, ils seront nommés conjointement par les deux puissances qu'ils représentaient. En recevant cette moitié de juridiction, le comte reconnut la tenir en fief du prélat, et il en reçut l'investiture par la « tradition d'un bâton ».

On ignore comment Edouard mit fin à une insur-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rection dont il recueillait le fruit, si, toutefois, il ne l'avait pas secrètement fomentée. Il semble qu'en 1348 toute trace d'insurrection n'avait pas disparu.

Quoi qu'il en soit, l'autorité de l'évêque de Maurienne ne s'étendit plus sans partage que sur cinq paroisses demeurées, selon toute vraisemblance, étrangères à la rébellion : Saint-André et Argentine, sur la rive droite de l'Arc; Valloire, Albane et Montricher, sur la rive gauche.

Après s'être ainsi agrandi dans les Alpes, domaine héréditaire de sa race, Edouard se rendait à un appel du roi Philippe VI de Valois et assistait, dans les rangs français, à la bataille de Cassel gagnée sur les Flamands (1328).

Il mourait le 4 novembre de l'année suivante, dans son château de Gentilly.

Sous lui, on a constaté un nouveau progrès de l'administration. Jusqu'alors, les comtes de Savoie avaient eu, à côté d'eux, un conseil à attributions multiples, composé de nobles, de clercs et de jurisconsultes. En 1327, on le voit dédoublé. D'une part, il y a « le Conseil du prince » qui continue à le suivre dans tous ses déplacements, et s'occupe spécialement de politique et d'administration. D'autre part, est, à Chambéry, un « Conseil résident » ou sédentaire, sorte de tribunal jugeant, soit en premier et dernier ressort, soit en appel.

Citons encore, à la date du 23 mai 1325, un édit pour la réforme de la justice. C'est, depuis le règne

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Pierre II, le second exemple d'un statut général exécutoire dans tous les Etats de Savoie.

## § 4. — *Règne d'Aymon* (1329-1343).

A la mort d'Edouard, son frère AYMON accourait d'Avignon, où il était l'hôte du pape Jean XXII. Selon les chroniques, il aurait aussitôt convoqué, à Chambéry, une assemblée des « trois Etats », clergé, noblesse, bourgeoisie, pour écarter du trône Jeanne, fille d'Edouard et femme de Jean III, duc de Bretagne. Nul document contemporain n'appuie cette assertion qui avancerait d'environ soixante ans la réunion de la première assemblée représentative des provinces de Savoie. Jeanne (dans les chroniques, on lui donne le nom de Marguerite) abandonna d'ailleurs, sur l'avis du roi Philippe de Valois, toute prétention à l'héritage de son père.

Néanmoins, la loi salique n'avait pas encore pour elle la sanction du temps. Aussi, dix-sept ans après, les tuteurs d'Amédée VI, fils d'Aymon, croiront-ils devoir éteindre, par une compensation pécuniaire, les réclamations du jeune duc d'Orléans, Philippe, second fils du roi capétien et légataire de Jeanne de Savoie.

Hors de ses Etats, Aymon se gardait, pourtant, de contester le droit des femmes à hériter. En se mariant, en mai 1330, à Yolande, fille de Théodore Paléologue, marquis de Montferrat, il faisait stipu-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ler que la succession de son beau-père serait dévolue à ses propres descendants, en cas d'extinction de la ligne masculine. C'est de cette clause que le duc Charles-Emmanuel Ier se prévaudra, en 1613 et en 1628, dans ses revendications sur le Montferrat.

A ce moment, éclatait la SEPTIÈME guerre de la rivalité sabaudo-dauphinoise : des deux côtés, on se disputait la possession d'environ cinquante fiefs.

Le Faucigny avait alors pour seigneur, non plus Hugues mort en 1328 (1), mais son neveu, le jeune et ardent dauphin Guigue VII. Aymon, en 1330, lui enlevait le château de Monthoux, à l'est d'Annemasse; mais il le perdait au bout de deux ans, et, pour le reconquérir, il était obligé de soutenir contre un allié de Guigue VII, Hugues de Genevois, sire de Cruseilles, un sanglant combat, au pied même de la forteresse (28 juillet 1332).

L'an d'après, il portait les hostilités en Viennois, et s'emparait de Paladru, au sud-ouest de Pont-de-Beauvoisin. Guigue VII lui répondait, selon les chroniques, en attaquant, à l'est de Voiron, le château de La Perrière. Ne l'ayant pas emporté par surprise, il recourait à un siège régulier. Comme il visitait les abords de la place, il était atteint d'un trait d'arbalète, et expirait le 28 juillet 1333. Les siens

(1) VALBONNAIS : *Loc. cit.*, I, 299.



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le vengeaient cruellement : pris par eux, le château de La Perrière s'abîmait dans les flammes, et ses 130 défenseurs, reçus à merci par les nobles, étaient passés au fil de l'épée par les gens des communes.

Sur l'intervention du pape Jean XXII, une trêve était conclue, au mois de septembre suivant, en l'absence du nouveau dauphin, Humbert II, alors en voyage à Naples. Au retour de ce prince, on la convertissait en un traité de paix, le 7 mai 1334, après une conférence tenue dans une prairie, non loin du pont du Glandon, torrent qui se jette dans l'Isère en amont de Chapareillan.

Au sortir d'une guerre contre le Viennois, Aymon devait, comme Edouard, accroître sa puissance aux dépens d'un seigneur ecclésiastique.

Un conflit surgissait en effet en Tarentaise entre les officiers de l'archevêque, Jacques de Salins, et le châtelain qui administrait les terres du comte. Il s'agissait de savoir à qui appartenait la juridiction sur les étrangers. Les habitants de Moûtiers prenant parti pour le prélat, Aymon ordonna d'assiéger la ville. Vainement, l'archevêque allait en personne implorer le comte que les fêtes d'un mariage avaient appelé à Annecy. Au bout de quinze jours, les Savoyens prenaient Moûtiers d'assaut. Ses murs étaient rasés, et ses trois portes abattues. Jacques de Salins dut subir les volontés du prince (1335). Peu de temps après, il était déclaré simo-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

niaque par le pape, et il mourait de douleur, en 1341.

Comme Edouard aussi, Aymon se rendait ensuite à la cour de France devenue, sous Philippe de Valois, le rendez-vous de toute chevalerie. L'influence des Capétiens était, d'ailleurs, prépondérante dans le bassin du Rhône, depuis qu'un fils de Thomas II de Piémont, Pierre, archevêque de Lyon, avait cédé à Philippe le Bel les droits de son Eglise (12 avril 1312) et admis dans sa ville épiscopale les hommes d'armes du roi.

Dès le début de la fameuse guerre de Cent ans, Aymon se rangeait du côté de la France contre l'Angleterre. En 1339, l'une des portes de Cambrai « était, dit Froissart, gardée des Savoyens, et là fut grande escarmouche et dure ». Le comte dirigeait parfois lui-même les auxiliaires qu'il fournissait, contre argent comptant, à Philippe VI, ainsi que son cousin Louis II de Vaud et Amé III de Genevois.

Revenu dans ses domaines, il s'adonnait à la pratique de la justice, et mourait, à Montmélian, le 22 juin 1343.

Il laissait quelques traces durables de son règne. Le 30 mai 1330, il avait créé l'office de chancelier de Savoie, dont Jean de Meyrieu fut le premier titulaire. Si l'on excepte les finances, toute l'administration civile releva de ce nouveau fonctionnaire. Il figurait en tête des deux conseils dont, en 1327,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

on a constaté l'existence sous Edouard. Il assistait notamment le prince dans les assises que, dans chacun de ses bailliages, il tenait, en personne, quatre fois par an, selon l'usage ancien, et une fois seulement, au mois de mai, à partir de 1336. On s'y occupait d'une revision sommaire des procès et des plaintes portées contre les nobles et les officiers du comte, baillis, juges, châtelains.

Le 29 mai 1329, Aymon avait réglementé le Conseil résident de Chambéry, en désignant les sept membres qui le composeraient ainsi que l'avocat et le procureur du comte. Chaque jour, ces fonctionnaires devaient, dès le matin, se réunir au couvent des cordeliers pour y siéger.

A côté de cette cour supérieure de justice, on rencontre, néanmoins, à la date de 1340, un juge général d'appel, investi d'attributions identiques, sauf qu'il ne connaissait pas des causes du domaine et des gens privilégiés. Placé au-dessus des juges de bailliages, que l'on a mentionnés, dès le règne de Pierre II, ce magistrat ne disparaîtra qu'en 1439.

Jaloux de ses droits de seigneur justicier, Aymon, en 1340, avait fait condamner à six jours de prison et à une amende un nommé Jean Pitol, qui avait cité un laïque devant un tribunal ecclésiastique.

On ne saurait affirmer — on l'a indiqué plus haut — qu'il y ait eu, lors de son avènement, une réunion des « trois Etats » de Savoie. Pourtant, en dehors des impôts existants, nul subside n'était levé sans l'aveu des contribuables. Dans ce cas, des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commissaires du comte allaient, de châtellenie en châtellenie, solliciter le consentement de tous, nobles ou non-nobles. C'est ainsi que l'on procéda, en 1331, pour l'établissement d'une dîme extraordinaire, destinée à éteindre les dettes d'Edouard : elle devait être perçue, pendant cinq ans, sur chaque feu.

Signalons enfin, à Saint-Genis-sur-Guiers, l'ouverture d'un atelier monétaire qui n'a point duré.

### § 5. — *Minorité d'Amédée VI* (1343-1355).

Amédée VI, fils et successeur d'Aymon, était né le 4 janvier 1334. Comte à l'âge de neuf ans, il eut pour tuteurs son cousin Louis II de Vaud et son parrain Amé III de Genevois.

Les régents demeurèrent fidèles à l'alliance française. Ils maintenaient également l'ascendant de la Savoie sur le Léman et en Piémont.

A la France ils amenaient, en 1346, leurs contingents armés contre Edouard III d'Angleterre, mais ils n'arrivaient que le lendemain de la bataille de Crécy, et en « furent moult courrouciés ». Payés de leurs gages pour trois mois, et voulant, dit Froissart, « employer leur voyage, ils s'en vinrent bouter en la ville de Montreuil pour la garder et défendre contre les Anglais ».

Du côté de Genève, ils envoyaient des soldats protéger, sur la rive droite du Rhône, le bourg de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Gervais que menaçait Hugard de Joinville, sire de Gex. Ce secours n'avait été ni réclamé ni même désiré par les habitants. De là un conflit dont Hugard profita pour incendier une partie de Saint-Gervais (7 janvier 1345). Ses déprédations n'étaient arrêtées que par une trêve due à Amé III (7 mars).

En Piémont, les régents attaquaient diverses places occupées naguère par Charles d'Anjou, frère de saint Louis, et mal défendues par ses successeurs. En 1347, ils s'emparaient de Chieri et de Cherasco qui demeurèrent propriétés indivises du jeune comte et de son cousin Jacques, héritier de Philippe, prince de Piémont.

Ces entreprises furent interrompues par l'apparition d'un terrible fléau naturel. La *peste noire*, « dont bien, selon Froissart, la tierce partie du monde mourut », ravagea cruellement la région sabaudienne (août-novembre 1348). A Yenne, le nombre des feux tomba de 493 à 277. Le peuple, dans son ignorance, s'en prit aux juifs : on les accusa d'empoisonner les fontaines. A Yenne, à Chambéry, à Aiguebelle, on les massacra sans pitié. A Genève, on poursuivit même des chrétiens : deux malheureux furent enfermés au château de l'Ile. L'un fut pendu en public. L'autre s'étrangla dans sa prison.

Impuissants à contenir, au dedans, les passions populaires, les régents, au même moment, ne réus-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sissaient pas davantage, au dehors, à écarter des Etats de leur pupille le danger qui les menaçait par la réunion du Dauphiné à la France. Humbert II, depuis la fin tragique d'un fils unique, avait décidé de se retirer dans un cloître. Terminant, le 30 mars 1349, par le traité de Romans, des négociations entamées dès 1343, il cédait à Philippe VI le Viennois et ses annexes comme apanage du fils aîné du roi. Le Faucigny et ses dépendances, Hermance et Beaufort, devenaient également français.

La convention de Romans portait un coup terrible au comté de Savoie. Il était à craindre que, dans ses éternels démêlés avec le Dauphiné, il se heurtât, un jour, à la monarchie capétienne elle-même. Si le Faucigny demeurait une possession des Valois, l'unité de la région sabaudienne, dans les limites que la nature lui a tracées, devenait impossible.

A tout prendre, cet échec diplomatique n'était qu'un incident de la rivalité sabaudo-dauphinoise ; l'un des auteurs du traité de Romans, l'évêque de Grenoble, Jean de Chissé, était faucigneran, c'est-à-dire hostile aux Blanches-Mains : il mourut, un an après, à Paris.

Quant au jeune Amédée VI, il s'inquiétait plus de pompes chevaleresques que de ses insuccès au dehors. En 1350, il instituait un ordre du *Cygne noir*, avec Amé III et Galéas Visconti de Milan. En 1351, lors du mariage de sa sœur Blanche avec ce dernier prince, il figurait, dans un tournoi, avec

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des vêtements de couleur verte : d'où lui venait son surnom de « Comte Vert ».

La mort de Louis II de Vaud, en 1350, ne modifia pas la politique du conseil comtal. Il maintint, en Valais, l'influence traditionnelle des Blanches-Mains, et s'efforça de vivre en bons termes avec la France.

Dans le Valais, l'évêque Guichard de Tavelli, haï de son chapitre comme des nobles et des bourgeois, demandait, en avril 1352, qu'Amédée VI fît occuper les portes de Sion et ses principales forteresses. Une insurrection éclatait cependant. Le comte accourait aussitôt avec des forces nombreuses et, avant le combat, demandait à Guillaume de La Baume, l'un des conseillers d'Amédée VI, de l'armer chevalier « de par saint Georges ». Sion était emportée d'assaut, pillée et en partie incendiée (3 novembre). Les Valaisans durent s'engager à fournir, chaque année, un contingent de 300 hommes qui ne recevraient de solde qu'après un terme de six semaines.

Du côté de la France, les conseillers d'Amédée VI songeaient sagement à prévenir tout conflit, dans l'avenir, en négociant avec le roi Jean le Bon un échange des différentes enclaves qui, depuis tant d'années, avaient mis aux prises le Dauphiné et la Savoie. Commencés en 1351, les pourparlers traînaient bientôt en longueur, et la rivalité des deux pays se manifestait dans une HUITIÈME et dernière guerre.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sur le littoral du Léman, les Faucignerans avaient à leur tête un prince de la Maison de Genevois, Hugues de Cruseilles, qu'un mariage avait rendu seigneur de Gex. Le Comte Vert le châtiait à la fois de son refus d'hommage et de ses dévastations en lui enlevant Gex, et il réunissait cette ville et son territoire à ses Etats (15 novembre 1353).

Hugues de Cruseilles portait alors les hostilités dans le Viennois, et, en avril 1354, livrait aux Savoyens un combat acharné aux Abrets, près de La Tour-du-Pin. Néanmoins, le maréchal de Savoie, Etienne de La Baume, et le régent Guillaume, son frère, y battaient complètement les Dauphinois. Tous les gentilshommes ennemis étaient tués ou pris : c'était la revanche de Varey.

Cet événement décida Jean le Bon à hâter un arrangement qui pacifiât l'apanage de son fils Charles, premier dauphin français. Le 5 janvier 1355, un traité était signé à Paris.

Amédée VI renonçait à son bailliage de Viennois et, dans le bailliage de Novalaise, aux châtellenies de la rive gauche du Guiers. Ce petit affluent du Rhône, et le Rhône lui-même, en aval de Saint-Genix, devaient dorénavant séparer le Dauphiné des terres de Savoie. Il ne restait d'indéterminé que la possession du massif de la Grande-Chartreuse où la question des frontières ne sera tranchée qu'en 1760.

En retour, le roi de France cédait à Amédée VI le Faucigny avec ses annexes d'Hermance et de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Beaufort, et divers fiefs en Bugey, sur la rive droite du Rhône. Il lui transmettait, en outre, l'hommage du comte de Genevois, tout en lui imposant de se reconnaître lui-même vassal du dauphin pour le Faucigny.

La rivalité de deux puissantes souverainetés féodales se terminait ainsi par une transaction. Le descendant d'Humbert aux Blanches-Mains abandonnait, peut-être, les plus antiques possessions de sa race; mais aussi, par l'acquisition du Faucigny, la région sabaudienne faisait un pas considérable vers son unité.

On a dit, depuis, que, dans cet échange, les parts n'avaient pas été égales. Selon un écrivain du siècle suivant, Mathieu Thomassin, le roi de France aurait cédé des terres rapportant 25000 florins d'or, et le comte de Savoie, des terres rapportant seulement 1500 florins. Si, plus tard, au point de vue matériel, une des parties a pu se croire lésée, il y avait cependant un immense avantage moral à supprimer, par un remaniement de territoires, une cause de perpétuels conflits; à rapprocher, dans des conditions de bon voisinage, les deux grandes fractions de l'ancienne Allobrogie.

Jean le Bon obtenait, d'ailleurs, un résultat immédiat et certain. Par le traité de Paris, Amédée VI promettait d'épouser une parente du roi, Bonne de Bourbon. Il renonçait, par suite, à un mariage, convenu, dès le 16 juin 1347, avec l'héritière du duché de Bourgogne, Jeanne, que l'on élevait à la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cour de Savoie. Le puissant fief que cette princesse eût apporté en dot au Comte Vert reviendra, six ans après, à la couronne de France.

Amédée VI s'engageait, enfin, à aider le roi contre les Anglais. En octobre 1355, il lui amènera des troupes en Artois.

Mais, auparavant, il devait réduire le Faucigny par les armes. Dans ce pays, les habitants s'étaient soulevés contre une convention qui disposait d'eux sans leur aveu. Habitués, depuis trois quarts de siècle, à regarder les Savoyens comme des ennemis, ils avaient décidé de leur résister, en dépit de l'inégalité des forces. En vain, le comte de Valentinois, gouverneur du Dauphiné, les exhortait au nom du roi à se soumettre, leur déclarant que, nulle part, ils ne trouveraient d'appui. Il fallut à Amédée VI deux campagnes pour les dompter.

Dans la première (mars 1355), il isola le Faucigny des contrées voisines en occupant les défilés qui y donnent accès. De même, des postes fortifiés enveloppèrent le Genevois où Amé III favorisait ouvertement les insurgés.

Seule, Hermance succomba, attaquée à la fois par terre, et par le Léman où le Comte Vert avait équipé des galères.

Amédée VI se décida alors à mettre toutes ses forces en mouvement pour une seconde campagne. A chaque province, à chaque ville, il demanda des cavaliers et des fantassins. Chambéry fournit qua-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rante chevaux, autant que la Tarentaise, et plus que la Maurienne qui en envoya trente. Cette levée extraordinaire procura 900 cavaliers et 10000 hommes de pied.

Cette seconde expédition (juin 1355) fut décisive. Donnant ordre à ses troupes d'arborer les bannières dauphinoises, le Comte Vert se serait, dit-on, par cette ruse de guerre, facilité l'entrée du Faucigny.

Dès lors, il s'attachait, en administrateur vigilant, à calmer les ressentiments et à dissiper les préventions. Il essayait de mettre fin au différend qui divisait les deux villes principales, en ordonnant que le bailli résiderait à Cluses et le juge de bailliage à Bonneville.

Le traité de Paris avait été signé le lendemain du jour où Amédée VI complétait sa vingt-unième année. Avec sa majorité, s'ouvre une nouvelle période qui achèvera l'œuvre de l'unité sabaudienne par la réunion du Genevois.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE VI

## ACQUISITION DU GENEVOIS
## LA SAVOIE ÉRIGÉE EN DUCHÉ
### 1355-1416

§ 1er. — *Retour sur l'histoire du Genevois.*

Le *pagus* ou comté de Genevois était, à l'origine, la circonscription la plus étendue de la région sabaudienne. Il correspondait, à peu près, au territoire de l'ancienne cité de Genève.

On y distinguait le Faucigny, le Chablais et l'Albanais. On a parlé plus haut du Faucigny.

Le nom de Chablais — dérivé de *Caput lacense* (Tête du lac) — s'appliquait uniquement d'abord à la portion de la vallée du Rhône comprise entre Saint-Maurice et l'embouchure du fleuve dans le Léman. Au XIIe siècle, selon toute apparence, il commença à s'étendre, à l'ouest de la dent d'Oche, au territoire situé sur la rive gauche du lac, jusqu'aux abords de Genève. Les Blanches-Mains y possédaient la région montagneuse dite *Pays de*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*Gavot* avec les châtellenies de Féternes et d'Allinges. La plaine était morcelée entre eux, les sires de Faucigny, maîtres d'Hermance, et les comtes de Genevois établis notamment sur le coteau de Balaison.

L'Albanais, dans des limites indécises, renfermait Albens, d'où il tirait son nom, Alby, Rumilly, et surtout Annecy, résidence, depuis 1160, des princes de Genevois.

Ceux-ci prétendaient descendre d'Olivier, fils de Rayner, l'un des douze paladins de Charlemagne. On ne sait pourtant à qui rattacher un Robert, connu, entre 1012 et 1019, par ses largesses au prieuré de Peillonnex.

Au XIe siècle, GÉROLD, contemporain de Humbert aux Blanches-Mains, était, aux yeux des historiens, le plus puissant personnage de la région lémanique, *princeps regionis*. On a indiqué ses luttes contre les empereurs Conrad II et Henri III. Il laissa son héritage à ses fils CONON (vers 1061) et AYMON Ier (vers 1080).

On rappellera brièvement ici les actes de leurs successeurs.

Au XIIe siècle, ils tentent de s'agrandir aux dépens de l'Eglise de Genève.

Aymon Ier lui-même, abusant de l'affection de l'évêque Guy de Faucigny, son frère maternel, l'emporte d'abord. Seulement, en 1124, il est contenu par un prélat énergique, Humbert de Grammont, qui, au traité de Seyssel, se fait rendre hommage.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Amé Ier (ou Amédée, 1128-1178) rencontre, de même, l'opposition constante du célèbre Arducius. En 1162, notamment, il est contraint, par l'empereur Frédéric Ier Barberousse, de renoncer à l'avouerie de l'Eglise de Genève, qu'il tenait comme délégué de Berthold IV de Zœringen.

Guillaume Ier (1178-1195) imite ses deux prédécesseurs et, sur la plainte de l'évêque Nantelme, est proscrit par un décret impérial, sentence qui ne semble pas, il est vrai, avoir eu d'exécution.

Au XIIIe siècle, la Maison de Genevois s'affaiblit par ses discordes intestines, au moment où la dynastie de Savoie devient redoutable pour elle.

Humbert est, en 1208, détrôné par son frère Guillaume II.

Celui-ci aurait cherché d'abord, semble-t-il, à se concilier l'évêque Aymon de Grandson, en se reconnaissant, en 1219, au traité de Desingy, vassal du prélat, non plus — comme ses prédécesseurs — pour quelques terres, mais pour son comté entier. Humbert, toutefois, reparaît en 1220, associé à son frère. Seulement, à sa mort, en 1225, ses fils Pierre et Ebal sont expulsés du pouvoir, et même du pays.

Guillaume II n'en paraît pas moins dans une situation précaire. Combattu par un redoutable vassal, Aymon II de Faucigny, il est ensuite livré aux entreprises du second Pierre de Savoie qui exige de lui une indemnité de 20,000 marcs d'argent, et, en 1250, lui prend à titre de gage, entre

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autres terres, son château de Bourg-de-Four, à Genève.

RODOLPHE (1252–1265), son fils, et AYMON II (1265-80), son petit-fils, ne protestent pas, craignant, peut-être, qu'on ne fasse valoir contre eux un testament de leur cousin Ebal souscrit au profit de Pierre II de Savoie.

AMÉ II (1280-1308), frère d'Aymon II, essaie, du moins, de tirer parti des jalousies que la grandeur naissante des Blanches-Mains a suscitées. Dès son avènement, il provoque la ligue de Versoye contre Philippe Ier, puis se mêle aux trois premières guerres de la rivalité sabaudo-dauphinoise. Il y recouvre son château de Bourg-de-Four en 1287, mais il perd le vidomnat de Genève et, en 1294, paraît même faire hommage à Amédée V pour son comté tout entier.

Au XIVe siècle, les maîtres du Genevois se résignent à subir l'ascendant des Blanches-Mains.

Dans la quatrième guerre de la rivalité de la Savoie et du Dauphiné, GUILLAUME III (1308-1320) s'unit déjà aux fils d'Amédée V pour dépouiller l'ancien allié de son père, Hugues de Faucigny. Se ravisant ensuite, il se déclare, en 1316, vassal du Viennois pour son comté tout entier, sans pouvoir cependant — dans la cinquième guerre — empêcher la ruine de son château de Bourg-de-Four.

D'un naturel pacifique, AMÉ III, dans son long règne (26 novembre 1320–18 janvier 1367), vivra, presque toujours, en bons termes avec ses redou-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tés voisins. Parrain et tuteur du jeune Amédée VI, il ne lui montra de l'hostilité qu'un moment, en 1355, lors de la conquête du Faucigny.

De ses cinq fils, quatre lui survécurent (1) et régnèrent après lui, AMÉ IV en janvier 1367, JEAN ou JANUS en janvier 1370, PIERRE en septembre 1370, et ROBERT (le pape Clément VII d'Avignon) en mars 1392. Le Genevois passera ensuite, en 1394, à HUMBERT de Thoire et Villars, fils de Marie, l'aînée des cinq filles d'Amé III, et l'oncle de ce dernier, ODON, le vendra à la Maison de Savoie.

Non amoindri encore au XII^e^ siècle, il comprenait, au sud du Léman, vingt-une châtellenies, et, dans ce nombre, Balaison en Chablais et Charousse en Faucigny. Ses souverains tenaient dans leur mouvance la seigneurie de Gex, et dominaient le pays de Vaud où Guillaume I^er^, tout au moins, porta le titre de « comte ».

Parmi leurs fondations pieuses, on cite surtout le prieuré de Chamonix, la chartreuse de Pomier, et l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Semnoz, près d'Annecy.

Ils n'accordèrent guère de franchises aux villes qu'à partir de la seconde moitié du XIII^e^ siècle. Cruseilles, apanage d'une branche collatérale, reçut des privilèges le 25 avril 1282. Avant cette date pourtant, Rumilly semble avoir été dotée par Guillaume II d'amples libertés qui seront renouvelées

(1) *Revue savoisienne*. 1879, p. 17. 32. et 1877, p. 89.



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en 1291, et plus tard encore. Les chartes de La Roche-sur-Foron (1335) et de Thônes (1350) sont dues à Amé III. Amé IV octroyera celle d'Annecy (novembre 1367).

Dans la dernière partie du XIVe siècle, les princes de Genevois, en s'alliant étroitement aux Blanches-Mains, prépareront la pacifique réunion de leur comté à la Savoie.

## § 2. — *Fin du règne d'Amédée VI* (1355-1383).

En attendant qu'il fût donné aux Blanches-Mains de compléter, au nord des Alpes, l'unité de la région sabaudienne, leur activité se tourna de préférence vers l'Italie. Le comte Vert avait, d'abord, à raffermir en Piémont le droit de suzeraineté que son grand-père Amédée V s'était réservé.

Dans ce pays, le jeune Philippe (1294-1334) avait accru l'éclat, sinon la puissance de sa famille, par son mariage avec Isabelle de Villehardouin. A défaut de dot territoriale, elle lui apportait le titre pompeux de « prince d'Achaïe et de Morée » (1302).

Jacques, son successeur (1334-1366), ne fut pas toujours, comme son père, un vassal docile de la Savoie. De sa propre autorité, il frappait de taxes douanières les marchandises étrangères à destination du mont Cenis. Un commissaire d'Amédée VI étant venu lui rappeler, en 1359, qu'il empiétait sur les droits de son maître, il le mettait à mort.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ainsi bravé, le comte Vert franchit les Alpes, s'empara du Piémont et le réunit à ses domaines. A titre d'indemnité, il assignait à son cousin quelques terres en Chablais, en Faucigny et dans le district de Savoie. Jacques, toutefois, refusait opiniâtrément d'acquiescer à un échange désavantageux, et, au bout de trois ans, en 1363, obtenait d'être rétabli dans son Etat subalpin.

Amédée VI, en effet, s'était aperçu qu'il lui importait de ne pas ajouter aux embarras que lui suscitaient, dans l'Italie du Nord, les incursions de mercenaires étrangers et les jalousies des princes.

En 1361, il avait été assiégé dans son château de Lanzo, près d'Ivrée, par une bande d'aventuriers anglais, et il ne les avait éloignés qu'en payant rançon.

Il avait dû combattre ensuite son cousin Jean de Montferrat, qui avait attiré cette horde dans la Péninsule (1361-1363).

Enfin, il avait à contenir, sans cesse, l'inconstant marquis de Saluces, Frédéric, qui portait, tour à tour, son hommage à la Savoie, à Milan et au premier dauphin français (depuis le roi Charles V) (1360-1363).

Quelque brillantes que fussent, en Italie, les prouesses du comte Vert, elles lui rapportaient pourtant moins que ses menées diplomatiques au nord des Alpes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En Genevois, Amé III s'efforçait de soutenir, à l'aide de l'empereur Charles IV d'Allemagne, une autonomie qu'il lui était malaisé de défendre par les armes. En 1355, il obtenait le droit régalien de battre monnaie, puis un diplôme annulant une clause du traité de Paris qui transportait son hommage du Dauphiné à la Savoie. Trois ans après, il se faisait encore exempter d'un décret impérial qui attribuait au comte Vert la juridiction en dernier appel dans une partie du bassin du Rhône.

Toutes ces concessions ne laissaient pas de provoquer autour de lui une vive opposition. Si, avec l'appui du Saint-Siège, il surmontait la résistance de l'évêque de Genève, Alamand de Saint-Jeoire, à son privilège de battre monnaie, il avait moins facilement raison du comte de Savoie.

Après de longs débats et une vaine sentence d'arbitrage de l'archevêque de Tarentaise, on en arrivait enfin à une transaction. Le 21 décembre 1358, il était convenu qu'Amé III rendrait hommage à Amédée VI, non point pour son comté tout entier, mais pour divers châteaux et territoires, tels que ceux d'Annecy, de Thônes, de La Roche et de Gaillard. En revanche, il aurait droit de se pourvoir en dernier appel devant l'empereur et toute faculté de frapper des monnaies d'or et d'argent.

Installé, à Annecy, dans « la maison de l'Ile », en plein canal du Thiou, l'atelier monétaire des comtes de Genevois fonctionnera, non sans quelques interruptions, jusqu'en 1391.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En Tarentaise, le comte Vert concluait, en 1358, avec l'archevêque, une convention qui attestait la décadence temporelle du prélat. Réduit à sa ville de Moûtiers démantelée vingt-trois ans auparavant, à trois châteaux et treize paroisses rurales, Jean de Bertrand avait besoin qu'une charte, octroyée à prix d'or, le préservât des empiètements du châtelain comtal de Salins. Transgressée bien des fois par les agents du prince, elle réglera néanmoins les rapports des deux parties jusqu'à la suppression du pouvoir politique des métropolitains tarins, au XVIII[e] siècle.

Hors de la région sabaudienne, Amédée VI recouvrait la partie du pays de Vaud aliénée, en 1286, à une branche collatérale de sa Maison. Louis I[er], Louis II et Catherine de Savoie avaient administré sagement ce petit Etat, n'ayant éprouvé de revers que dans leurs rapports avec les villes de langue allemande. Louis I[er] (1286-1302), en s'alliant aux nobles contre Berne, avait partagé leur défaite de Donnerbuhl (2 mars 1298). Louis II (1302-1350) avait essayé de prévenir un conflit du même genre, en envoyant Jean, son fils unique, comme médiateur. Après l'insuccès de ses tentatives d'accommodement, le jeune prince, contre la volonté de son père, demeurait dans le camp des nobles : il périssait à la journée de Laupen gagnée encore par les Bernois (1339).

La fille de Louis II, CATHERINE, était veuve, pour la seconde fois, quand elle succéda à son père

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(1350). Remariée à un comte de Namur, elle entamait avec Guillaume de La Baume, conseiller d'Amédée VI, des négociations qui restituaient à la Savoie la seigneurie de Vaud, le Bugey et le Valromey (1359). Pour cette acquisition, les ecclésiastiques, barons et autres nobles, ainsi que les gens des communes, avaient accordé au comte Vert « le don gratuit » d'un florin d'or par feu que sollicitaient, en son nom, des commissaires spéciaux se rendant, selon l'usage, de châtellenic en châtellenie.

Au surplus, Amédée VI achetait à son tour à Charles IV quelques-unes des prérogatives qui restaient à ce prince dans le bassin du Rhône. A quatre reprises, de 1356 à 1362, il était autorisé à connaître, en qualité de « représentant de l'Empire », les appels interjetés en dernier ressort contre les sentences des évêques et des abbés dans les pays qui lui étaient soumis.

Ce privilège devait être accru, en 1365, dans un voyage que l'empereur entreprenait dans l'ancien royaume de Bourgogne sous le prétexte d'un couronnement à Arles, mais, en réalité, pour trafiquer des derniers droits qu'il n'eût pas vendus. Il était reçu à Morat par le comte Vert, puis, par Genève et Rumilly, il arrivait à Chambéry où il logeait quatre jours au château. Au sortir d'Arles, il passait à Avignon où il décrétait qu'une université serait établie à Genève sous le patronage de la Savoie.

A Chambéry, le 12 mai, il avait confirmé à Amé-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dée VI ses concessions antérieures en le nommant son « vicaire perpétuel et héréditaire » dans les diocèses de Tarentaise, de Maurienne, de Genève et de Belley, ainsi que dans ceux de Sion, Lausanne, Mâcon, Lyon et Grenoble. Ces neuf diocèses étaient compris, les quatre premiers en entier, et les autres en partie seulement, dans les domaines de Savoie. Les prélats étaient tenus, désormais, de rendre au comte l'hommage qu'ils devaient à l'empereur. En outre, ils avaient à lui reconnaître la juridiction en dernier ressort. Au vrai, la déférence qu'ils avaient témoignée jusqu'alors à un suzerain faible et éloigné, allait se transformer en une soumission réelle à un maître fort, toujours présent et jaloux de faire revivre à son profit des prérogatives dont parfois le nom même avait disparu.

Révoqué sur les instances de quelques prélats, le 6 septembre 1366, pendant une expédition du comte Vert en Orient, ce diplôme impérial était remis en vigueur dès le mois de décembre suivant.

Dans la région sabaudienne, il ne fut efficacement combattu que par les évêques de Genève, Alamand de Saint-Jeoire (1342-1366), et Guillaume de Marcossey (1366-1377), grâce à l'intervention des papes Urbain V et Grégoire XI. Frappé de censures ecclésiastiques, Amédée VI se résignait, le 25 juin 1371, à garder uniquement le titre de vidomne.

Alamand de Saint-Jeoire et Guillaume de Marcossey s'opposèrent également à l'installation de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'université décrétée par Charles IV, trouvant excessive déjà l'influence du comte de Savoie dans leur ville épiscopale.

C'était à Avignon qu'Amédée VI s'était engagé, devant le pape Urbain V, à aller en Orient au secours de l'empereur Jean Paléologue, alors assailli par les Turcs et les Bulgares. Ce prince grec tenait à la dynastie de Savoie par sa mère, Anne, fille d'Amédée V. Laissant le gouvernement à sa femme Bonne de Bourbon, Amédée VI s'embarquait à Venise (juin 1366). Dans l'Hellespont, il enlevait aux Turcs ottomans Gallipoli, la première place qu'ils eussent occupée en Europe (août). Il tirait ensuite des mains des Bulgares Jean Paléologue qu'une perfidie avait fait tomber en leur pouvoir (décembre).

Dans cette croisade, mourut, à Constantinople, le tarin Jean de Belleville, cuisinier du comte Vert (15 avril 1367). L'inventeur du « gâteau de Savoie », à qui son art donnait rang de noblesse, était enterré solennellement, à Péra, dans le couvent des cordeliers (1).

A son retour, Amédée VI se trouvait engagé, de nouveau, dans les affaires d'Italie.

En Piémont, il jugeait en arbitre, peut-être intéressé, un débat survenu entre les fils de Jacques d'Achaïe. L'aîné, Philippe, se plaignait d'avoir été

(1) MÉNABRÉA : *Histoire de Chambéry*, p. 368.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

frustré de l'héritage de son père, et protestait les armes à la main. Malgré un sauf-conduit, il était arrêté, par ordre du comte Vert, et noyé, dit-on, dans le lac d'Avigliana (décembre 1367).

Plus tard, Amédée VI entrait dans une ligue formée contre Galéas de Milan, et, pendant trois ans (1372-1375), commandait les forces coalisées. Galéas se vengeait en lui créant des difficultés à Saluces, dans le Valais et même en Savoie.

A Saluces, il poussait le turbulent Frédéric à secouer la souveraineté des Blanches-Mains (1375). Le différend fut porté devant le parlement de Paris : les magistrats déclarèrent que le marquisat relevait, non de la Savoie, mais du Dauphiné. Par déférence pour le roi Charles V, son beau-frère, le comte Vert accepta une décision qui ne lia jamais ses successeurs.

En Valais, Galéas trouvait un auxiliaire dans la haine qu'une partie des habitants portait à l'évêque Guichard Tavelli, partisan dévoué de la Savoie. Le 8 août 1375, le prélat était précipité du haut de son château de la Soie, sur l'ordre d'un noble que l'on a dit, à tort, son neveu, Antoine de La Tour (1). Le comte Vert maintenait pourtant son ascendant dans le pays, en faisant donner le siège épiscopal de Sion au quatrième fils de Jacques d'Achaïe, Edouard, évêque de Belley.

Galéas poussait enfin sur les frontières de Savoie

(1) *Société de la Suisse romande*, XXXIII, 419.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

une compagnie d'aventuriers bretons rassemblée dans le Graisivaudan (1375). Amédée VI prescrivait de fortifier contre eux Chambéry et ses autres places. Son attitude résolue et aussi des présents distribués à propos éloignaient les bandits.

Vivant de pillage, servant indifféremment tous les maîtres, ces hordes de brigands se recrutaient un peu partout. Un Perrot de Savoie, au rapport de Froissart, était l'un des chefs les plus renommés au service du roi de France, Charles V.

L'heureuse issue de la plupart des entreprises du comte Vert lui avait valu de la considération dans les états voisins : en maintes occasions, on le prit pour arbitre. En 1381, notamment, il mettait fin à la longue rivalité de Gênes et de Venise par un traité conclu à Turin et demeuré célèbre.

En dernier lieu, son activité trouvait un aliment à l'avènement de Charles VI au trône de France. Les oncles du jeune roi se hâtaient d'ouvrir une ère d'expéditions chevaleresques. Sur un ordre du comte Vert, son fils Amédée interrompit une guerre contre le sire de Beaujeu, et allait, dans les rangs de la noblesse française, battre les bourgeois flamands à Rosebecque (1382). Lui-même, à la suite de son ami, le duc Louis d'Anjou, prétendant au trône de Naples, partait à la conquête de ce royaume avec « la grande Chevalerie de France, de Bretagne et de Savoie ».

Atteint de maladie dans cette expédition, il suc-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

combait à l'âge de quarante-neuf ans, au château de Saint-Etienne, près de Campobasso (1er mars 1383). Son cousin, Louis de Morée, fils de Jacques d'Achaïe, ramenait ses restes à Hautecombe.

Le règne d'Amédée VI a eu d'importants résultats. Par la réunion de Gex, du Faucigny, de Beaufort et de la seigneurie de Vaud, il donna à ses domaines une étendue égale, sinon supérieure, à celle du duché de Bourgogne, l'un des grands fiefs de la couronne de France. Par ses apparitions fréquentes au sud des Alpes, il a fondé la politique italienne de sa maison, dont le Piémont peut, à bon droit, se féliciter, mais que la Savoie qui, dans la suite, en fut amoindrie, ne saurait, certes, approuver au même degré.

En se mêlant ainsi aux affaires de la Péninsule, il s'efforçait, sur le versant opposé des Alpes, de prévenir les causes de conflit. Le 24 février 1377, dans la vallée du Guiers, il consentait à une rectification de frontière qui laissait au Dauphiné la partie de Pont-de-Beauvoisin située sur la rive gauche. Tenant, depuis la réunion du Faucigny, le Genevois dans une sorte de dépendance, il ménageait avec soin l'orgueil de ses comtes : lors de la fondation de son ordre du *Collier*, en 1362, il inscrivait Amé III en tête des quinze chevaliers qui le composaient.

La dynastie savoyenne était donc hors de pair dans la région comprise entre le mont Cenis et la basse Saône. Dès 1361, avant sa concession du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vicariat perpétuel et héréditaire, Charles IV lui avait déjà assigné une place à part en la distrayant du « royaume d'Arles » pour la rattacher directement à l'Empire : il déclarait qu'elle relèverait immédiatement de l'empereur, sans être jamais soumise à l'autorité d'aucun de ses représentants.

Fort de ces privilèges, le comte Vert entendit imposer partout sa volonté. Il interdit aux seigneurs particuliers de se battre entre eux, en se portant arbitre dans leurs différends, ou en menaçant les perturbateurs de la perte de leurs fiefs.

A d'autres égards, il maintenait également la paix publique. En 1376, il concluait, à Paris, un traité pour l'extradition réciproque des malfaiteurs qui désolaient le Dauphiné et la Savoie. En 1377, il envoyait en Maurienne des arbalétriers comprimer un mouvement séditieux.

Par ses ordonnances, il améliora l'administration de la justice. Le 27 juillet 1355, il décida que le Conseil résident de Chambéry serait composé de vingt-sept membres : sept ecclésiastiques, dix nobles, huit jurisconsultes et deux chevaliers. Dans un statut de 1379 — troisième loi générale depuis Pierre II — il régla les divers tribunaux, diminua les frais et les formalités en matière de procès, réprima les exactions des châtelains et autres agents, et réglementa l'office des notaires. Il créait, en même temps, la charge d' « avocat des pauvres », dont Pierre Godard fut le premier titulaire. En 1372, il donnait aux juifs un juge spécial.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans la gestion des finances, son règne a laissé quelques traces. Une ordonnance du 7 février 1351 constitua définitivement en chambre des comptes les auditeurs spéciaux qui, dès le temps de Pierre II, contrôlaient les recettes des châtelains et autres collecteurs d'impôts. En 1358, une cour des monnaies était établie. Enfin, le premier de sa dynastie, Amédée VI aurait émis des pièces d'or.

On ignore s'il dépensa beaucoup en bâtiments. On ne cite guère de lui que la nouvelle enceinte qu'il décréta, en 1371, pour Chambéry ; il donna, en outre, à cette ville sa promenade du Verney. A la comtesse Bonne de Bourbon, appartient la construction du château de Ripaille, près de Thonon. A Châtillon-sur-Cluses, elle ajouta une troisième tour au vieux manoir des anciens sires faucigne-rans.

En revanche, le comte Vert prodigua l'argent en fêtes, en tournois, en expéditions aventureuses. Lors de sa croisade en Orient, il exigea une taxe de vingt-cinq florins par feu. En 1383, cependant, le duc d'Anjou pourvut seul aux frais de son entreprise sur Naples, et même, selon Froissart, « ceux qui le plus lui effondraient son trésor et sa finance, furent le comte de Savoie et les Savoyens ».

Pour suffire à ses dépenses, Amédée VI recourut souvent à des expédients : emprunts aux juifs ; — grâce accordée, moyennant 400 florins d'or, aux assassins d'un chanoine de Maurienne en 1378 ; — levée, en 1382, de décimes sur les biens d'église,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avec l'assentiment du pape ; — châtellenies et autres offices publics livrés en gages à des prêteurs d'argent, ce qui permit toute licence à certains fonctionnaires que l'on ne pouvait plus déposséder.

Les forces militaires qu'il entretenait ainsi étaient assez considérables pour justifier le mot de l'amiral Jean de Vienne qui eût préféré, au dire de Froissart, « être duc de Savoie que roi d'Ecosse, où de chevaliers et escuyers ne se trouvaient que 500 lances ».

Malgré le goût du prince pour les pompes chevaleresques, on rencontre quelques mesures favorables aux villes. En 1350, il confirme les concessions faites, soixante-quinze ans auparavant, par Amédée V aux bourgeois de Genève. En 1352, il dote d'une charte Salins en Tarentaise, et, l'année suivante, il reconnaît à Chambéry le droit d'élire des syndics.

Terminons enfin le récit de ce règne en rappelant que la région sabaudienne fournissait encore un pape à l'Eglise. En 1378, le cardinal Robert de Genevois, cinquième fils d'Amé III, était élevé à la papauté par une partie du sacré Collège, en opposition à Urbain VI, dont l'élection avait été entachée de violences. Reconnu aussitôt par la Savoie et la France, il prenait le nom de Clément VII et allait résider à Avignon. Ce fut le commencement du grand schisme d'Occident.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

## § 3. — *Règne d'Amédée VII* (1383-1391).

Amédée VII fut, à divers égards, le continuateur de son père. Toutefois, on serait tenté de croire qu'il n'avait pas la même aptitude au gouvernement. Le testament du comte Vert laissait l'administration de l'Etat à Bonne de Bourbon, et, dans la plupart des actes du règne, on trouve, en effet, le nom de cette princesse, soit seul, soit associé à celui de son fils. Ainsi, le 29 décembre 1389, ils ordonnaient, de concert, que le contrôle de la Chambre des comptes s'étendrait, dorénavant, aux dépenses aussi bien qu'aux recettes.

Amédée VII fut, autant qu'il semble, avant tout, un batailleur. Il entraîne sa noblesse en Flandre, au service de France, en Valais, au secours des évêques, et en Piémont où il seconde les fils de Jacques d'Achaïe, Amédée et Louis. Il acquiert également du renom dans les tournois, où la couleur de son armure lui valut d'être appelé, par opposition à son père, « le comte Rouge ».

Il s'ensuivit que, obérées par ses entreprises et sa magnificence, les finances demeurèrent dans le désordre où elles étaient tombées depuis la croisade d'Amédée VII en Orient. Il recourut donc aussi à des expédients. Tantôt on vend des privilèges aux juifs ou aux Lombards, banquiers italiens qui alors affluaient en Europe. Tantôt on confisque leurs

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

biens. D'autres fois, on autorise des condamnés à se racheter des peines qu'ils ont encourues : en 1385, presque toutes les communes de Maurienne eurent à composer avec le Trésor pour usage de mesures illégales.

A la mort de son père, Amédée VII était engagé dans une guerre contre Edouard, sire de Beaujeu. Sur la médiation de Pierre Ier, duc de Bourbon, il interrompait ces hostilités (31 mai 1383), et se rendait en Flandre, à l'appel des oncles du roi Charles VI. Accompagné du comte de Genevois, Pierre, il paraissait devant Bruges amenant avec lui, selon l'expression de Froissart, « sept cents lances de purs Savoyens ».

L'année suivante, il se portait dans la vallée supérieure du Rhône. Non contents de chasser leur évêque, Edouard d'Achaïe, les Valaisans avaient arboré l'étendard de Milan et envahi le Chablais. Devant Sion, le comte Rouge était rejoint par ses cousins de Piémont, Amédée et Louis, et par 1500 mercenaires de Berne et de Fribourg. Il n'est pas certain — quoi que disent les chroniques — qu'avant l'assaut il se soit fait armer chevalier par Othon de Grandson.

En indemnité des frais de la guerre, il garda Ardon, Chamosson et Martigny (21 août 1384). Jusqu'au milieu du règne du duc Philibert Ier (1477), la Morge de Conthey sera, comme au temps de Pierre II, la limite des possessions savoyennes en Valais.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Moins de deux ans après, Edouard d'Achaïe quittait encore son diocèse, mais volontairement. Il allait occuper, en Tarentaise, le siège métropolitain vacant par l'assassinat de Rodolphe II de Chissé.

On ignore quelles avaient été, en ce pays, les causes de dissentiment entre l'archevêque et ses sujets. Il nous est parvenu seulement une protestation indignée des deux syndics et de vingt-huit bourgeois de Moûtiers contre une amende exorbitante que le prélat leur aurait infligée. Quoi qu'il en soit, dans les derniers jours de décembre 1385, Rodolphe II et, dit-on, tous ses gens étaient massacrés au château archiépiscopal de Saint-Jacques, non loin de la cité.

Le comte Rouge prescrivait aussitôt une enquête dont le résultat ne nous est point parvenu. Seul, en 1387, un criminel obscur, Pierre Reliour, de Combloux, était condamné à mort par le Conseil résident.

Traîné, à trois reprises, de Chambéry aux fourches patibulaires de Leschaux, et déchiré, pendant le trajet, avec des tenailles de fer rougies au feu, le misérable était « tué en huit jours ». Le 15 juin, on lui abattait la main droite ; le 19, la main gauche, et, le 22, on l'attachait au gibet.

Peu après, dans la Haute-Tarentaise, terre non de l'archevêque, mais du comte de Savoie, on se soulevait aussi contre les lombards. Les héritiers du banquier Salvagnano Pelleta,' d'Asti, prenaient



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la fuite devant la foule ameutée par les nommés Pierre Pilot et Guillaume Delachenal. Ce mouvement fut d'ailleurs promptement comprimé (1386-1387).

Dans la plupart des provinces, les agents du comte provoquaient, de même, par leurs exactions, un vif mécontentement. Depuis que leurs offices étaient devenus les gages de sommes prêtées soit au prince, soit à ses prédécesseurs, ils les considéraient comme des propriétés personnelles, et s'ingéniaient à en tirer force profits.

Afin de remédier au mal en libérant ses finances, Amédée VII demanda à ses hommes le paiement d'une contribution extraordinaire pendant sept ans (1391).

Il donnait, en même temps, des chartes pour réprimer divers abus : arrestations et détentions arbitraires, longueurs dans les procès, saisies illégales, malversations de métraux, sous-métraux, greffiers, champiers, notaires. En Tarentaise, il autorisait les communiers à élire des procureurs et syndics qui expédieraient les affaires locales sous le contrôle des châtelains ou des métraux (8 août 1391).

La contribution destinée au rachat des offices aliénés lui fut accordée, dans chaque châtellenie, à la requête de commissaires spéciaux, et après délibération des bourgeois, communiers et habitants.

A côté de cette antique et traditionnelle manière de solliciter un « don gratuit », il convient de signa-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ler, en mars 1388, la tenue d'une « diète », à laquelle étaient convoqués prélats, barons, gens des communes et jusqu'au comte Pierre de Genevois. Il s'agissait ici d'obtenir un subside pour assister un prince de Piémont, Amédée d'Achaïe.

En cette occasion étaient réunis les éléments d'une vraie assemblée représentative. Est-ce la première qui ait été convoquée dans la région sabaudienne ? Il est impossible de l'affirmer. Quoi qu'il en soit, dès lors, commence, pour cent soixante-dix ans environ, une série d'assemblées analogues aux Etats généraux de France et appelées, dans cette région des Alpes, « les Trois Etats ».

Tout en s'efforçant de calmer les troubles intérieurs, Amédée VII avait aussi à conjurer les violences d'aventuriers venus du dehors. En 1384, une bande, allant en Italie sous un noble français, le sire de Coucy, avait tout ravagé sur son chemin. En 1387, Jean Bonivard parvenait, du moins, à expulser une troupe de 600 cavaliers bretons arrivée jusqu'à Yenne.

Au demeurant, le comte Rouge poursuivait ses brillantes équipées à l'extérieur.

En Valais, il protégeait contre une révolte l'évêque de Sion, Humbert de Billens, deuxième successeur d'Edouard de Savoie.

Ailleurs, il s'attirait l'hommage de nouveaux sujets. Sur le versant occidental des Alpes-Maritimes, Barcelonnette, en 1385, et Nice, en 1388, se

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

soumettaient volontairement. Sur le versant italien, le Val de Stura se donnait également à lui.

Amédée VII mourut le 1er novembre 1391, empoisonné par un empirique étranger, La Grandville, à qui il s'était imprudemment confié. Dans l'émoi que causa cette fin prématurée, on en vint jusqu'à l'attribuer à des personnes de son entourage, à un noble vaudois, Othon de Grandson, qui depuis périt tragiquement dans un combat singulier, et même à la comtesse douairière, Bonne de Bourbon, qui se trouvait en compétition avec la veuve du prince, Bonne de Berry, pour la tutelle de son petit-fils, Amédée VIII. Ce qu'il y eut de déplorable, c'est qu'on en fit porter la peine à l'apothicaire, Pierre de Lompnes, qui était décapité en 1392, et réhabilité trois ans après.

Alors, pour la dernière fois — si l'on excepte les obsèques du duc Philippe II Sans-Terre, du roi Charles-Félix et de sa femme, Marie-Christine de Naples — une pompe funèbre traversa le lac du Bourget pour aborder à Hautecombe. Les restes de treize princes et princesses de Savoie, dont neuf comtes, ont été déposés dans les caveaux de l'abbaye.

## § 4. — *Amédée VIII, comte de Savoie* (1391-1416).

Amédée VIII n'avait que huit ans et deux mois à la mort de son père : il était né, à Chambéry, le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

4 septembre 1383. Sa tutelle et la direction des affaires furent disputées, on vient de le voir, par Bonne de Berry, sa mère, et Bonne de Bourbon, son aïeule. Le pays se partagea entre les deux princesses, et, pendant dix-huit mois, on eut deux gouvernements, siégeant, l'un à Montmélian, avec Bonne de Berry, et l'autre à Chambéry, avec Bonne de Bourbon.

Celle-ci avait pour elle le testament d'Amédée VII, et sans doute aussi le vœu des « Trois Etats », clergé, noblesse, bourgeoisie, réunis en assemblée générale, à Chambéry, le 13 avril 1393. Ecartée du pouvoir, le 8 mai, sur l'arbitrage du duc Louis de Bourbon, Bonne de Berry se retirait en France, et, à la fin de la même année, se remariait au célèbre Bernard VII d'Armagnac, qui donna son nom à la faction rivale des Bourguignons.

Pendant ce débat, des hostilités avaient éclaté entre les Miolans et les Montmayeur, sans que l'autorité ducale s'interposât. « Madame la Grant » (ainsi désignait-on Bonne de Bourbon) avait réussi, du moins, par des dons d'argent et de chevaux, à éloigner des bandes d'aventuriers étrangers qui menaçaient les frontières du pays.

Aussi bien, le titre de « régente » ne lui conféra point la plénitude de la souveraineté. Elle était tenue de prendre l'avis d'un conseil dans lequel prévalait l'influence des ducs de Bourgogne, de Berry et de Bourbon. Il paraît même qu'en 1394 elle tomba entre les mains d'un « seigneur prince »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

innommé, arrestation qui provoqua une réunion des « Trois Etats » à Chambéry.

Au milieu de ses embarras, elle sut pourtant maintenir la suzeraineté de son petit-fils dans le Genevois. Le successeur du comte Pierre, le pape Clément VII d'Avignon, ne consentit qu'après de longues négociations à rendre hommage, et seulement par procureur. Il mourait peu de temps après, le 16 septembre 1394.

Le Genevois passait alors à un fils de Marie, l'aînée des sœurs du pontife, Humbert, sire de Thoire et Villars, et ce dernier, en mars 1400, le transmettait, par acte testamentaire, à son oncle Odon qui, par lui-même, n'y avait aucun droit.

A l'extérieur, Bonne de Bourbon avait à compter avec un puissant voisin, le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, dont l'ascendant était prépondérant à la cour de France. En décembre 1393, elle consentait aux fiançailles de Marie, une des filles de ce prince, avec le jeune Amédée VIII.

Trois ans plus tard, elle envoyait un fils naturel du comte Rouge, Humbert de Romont, à une croisade que dirigeait l'héritier de Bourgogne, Jean de Nevers. A la funeste journée de Nicopolis, le 28 septembre 1396, Humbert de Romont et, avec lui, soixante-dix chevaliers savoyens étaient pris par les Ottomans : ils ne seront rendus à la liberté qu'en 1403.

La régence de Bonne de Bourbon semble s'être

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

terminée en 1397 : Amédée VIII était alors dans sa quatorzième année. La dynastie de Savoie se serait approprié l'ordonnance de Charles V de France relative à la majorité des rois. Dans les siècles suivants, on l'observera encore pour les ducs Philippe Ier, Charles-Emmanuel II et Victor-Amédée II.

Dès les premières années de son gouvernement personnel, Amédée VIII achevait l'œuvre essentielle de ses prédécesseurs : l'unité de la région sabaudienne. Le 5 août 1401, il signait, à Paris, avec Odon de Villars, un traité qui lui livrait le comté de Genevois contre une somme de 45,000 écus d'or et la cession de Châteauneuf en Bugey.

Il lui restera à acquérir, en 1411, Rumilly et La Roche (sur Foron) de Marguerite de Joinville, veuve de Pierre de Genevois.

Investi du comté par l'empereur Sigismond, le 25 août 1422, il lui faudra, cependant, deux ans après, éteindre, par un abandon de territoire dans le pays de Vaud, les revendications d'un Louis de Chalon, descendant de Jeanne, seconde fille d'Amé III.

Néanmoins, la partie la plus considérable de la tâche était accomplie : la Savoie, telle qu'on l'a vue depuis, était constituée, s'étendant du Guiers au mont Blanc et du Léman au mont Cenis.

Ainsi qu'il avait été pratiqué lors de l'achat de la seigneurie de Vaud par le comte Vert, le pays tout entier fut associé à l'acquisition du Genevois par la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

levée d'un écu d'or par feu. Il est à croire que ce subside fut accordé au prince dans une assemblée des Trois Etats, et non, comme autrefois, à la demande de commissaires se rendant de châtellenie en châtellenie. Il en avait été probablement de même, en 1399, lorsque Amédée VIII racheta à sa mère le Faucigny qui lui avait été attribué à titre de douaire.

Ce qui donne du poids à ces conjectures, c'est que, dès ce règne, les réunions des Trois Etats devinrent très fréquentes. En 1410, notamment, le comte, redoutant une attaque des Bernois, convoquait à Genève une assemblée dans laquelle, eux aussi, les habitants de cette ville l'assistaient de leur présence et de leur argent. Aimant la popularité et sachant en tirer parti, il recherchait volontiers les occasions d'entrer en rapports avec les hommes de toutes les classes.

A l'égard des nobles, il reprit les traditions du comte Vert, sans se lancer pourtant dans ses héroïques équipées. Pour eux, en 1409, il reconstituait l'ordre du *Collier*, et en revisait les statuts. Il interdisait cependant les guerres privées, comme le prouve, en 1400, la mission donnée au maréchal de Savoie de mettre fin à un différend entre les Compeys et les Miolans.

Il témoignait sa sympathie au clergé par ses fondations. Dans le Chablais, son pays de prédilection, il bâtissait, en 1407, l'église de Ripaille et,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quatre ans après, il lui annexait un prieuré de chanoines augustins.

En 1407, il prenait sous sa protection l'évêque de Belley, sauf à participer à son droit de juridiction.

Il contribuait à la prospérité des villes en confirmant leurs franchises. En 1407, il rendait une ordonnance sur les monnaies. A Annecy, qu'un incendie dévorait en 1412, il reconstruisait le château des comtes de Genevois. Il encourageait les bourgeois à créer des filatures et des fabriques de drap. A Aix, il ouvrait un atelier temporaire de monnaies.

Au dehors, ne trouvant pas toujours à acquérir, il s'attachait, du moins, à conserver. Il le prouvait dans la Dombe, en Piémont et en Valais.

La Dombe est, on le sait, la péninsule comprise entre Saône et Rhône, en amont de Lyon. N'ayant pu empêcher qu'elle ne fût léguée à son oncle Louis II de Bourbon, il chargeait l'un de ses feudataires de revendiquer son droit de suzerain. « Le duc de Bourbon, dit Monstrelet, fut défié d'Amé de Viry, savoyen, bien petit seigneur au regard dudit duc ». Le débat était concilié presque aussitôt par les ducs de Berry et de Bourgogne qui décidaient que le comte de Clermont, fils de Louis II, rendrait l'hommage dû par son père (1408).

En Piémont, Amédée VIII exigeait également que son cousin, Louis de Morée (1404-1418), troi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sième fils de Jacques d'Achaïe, s'acquittât de son devoir de vassal. En revanche, il le soutenait contre Théodore Paléologue, marquis de Montferrat. En 1405, il affirmait encore sa suzeraineté en fondant une université à Turin.

Dans le Valais, la prépondérance de la Savoie avait toujours été plus ou moins contestée. Le comte obtenait, cependant, de Guichard de Rarogne, oncle de l'évêque, libre passage pour des soldats qu'il envoyait, sur le versant italien, à Domo d'Ossola, acquisition récente, et partant mal vue des Valaisans (1411).

Toutefois, ces entreprises n'avaient qu'une importance secondaire aux yeux d'Amédée VIII. Il se préoccupait surtout alors de ramener la concorde au sein de deux grandes puissances d'ordre différent, également amies de sa Maison, et, en ce moment, singulièrement troublées : la France et l'Eglise.

En France, la réconciliation des factions rivales d'Armagnac et de Bourgogne l'occupa aux traités de Bicêtre, en 1411, et de Bourges en 1412, et maintes fois encore jusqu'au congrès d'Arras qui les rapprocha en 1435.

L'accord était, heureusement, plus facile à établir dans l'Eglise. En 1378, l'élection d'un pape, originaire du Genevois, avait engendré le grand schisme d'Occident. Trente-cinq ans plus tard, ce schisme n'avait pas d'adversaire plus résolu qu'un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

haut dignitaire de l'Eglise romaine, sorti aussi du Genevois, Jean Fraczon, cardinal de Brogny.

Jean Fraczon (1342-1426), fils d'un bourgeois d'Annecy, était né dans un village voisin, au Petit-Brogny (1). La légende prétend qu'il fut d'abord pâtre. Emmené à Genève par des dominicains, il étudia les lettres dans cette ville, et le droit à Avignon. Sous Clément VII, son compatriote et, un moment, son seigneur temporel, il arrivait aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Sous le successeur de ce pontife, le violent Benoît XIII, il se dégoûtait des discordes religieuses, et passait d'Avignon en Italie.

Doyen du sacré Collège, lors du concile général de Constance (1414-1417), il présida dans la plupart des sessions, et proclama la déchéance de Jean XXIII, l'abdication de Grégoire XII et la déposition de Benoît XIII. Il consacrait la fin du schisme en faisant élire Martin V, et il le couronnait (14 novembre 1417).

Dans la pacification des esprits, le cardinal de Brogny avait été activement secondé par l'empereur, Sigismond de Luxembourg. Ce prince n'avait cessé de parcourir la chrétienté pour décider la réunion d'un concile général, puis pour obtenir l'élection d'un pape agréé de tous.

En 1415, il avait quitté Constance pour se rendre en Aragon, auprès de Benoît XIII. A Seyssel, il

(1) *Académie salésienne*, XII, 347.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'était embarqué sur le Rhône avec Amédée VIII qui l'accompagnait jusqu'à Lyon. A Perpignan, il avait une entrevue inutile avec l'intraitable pontife. Courant ensuite à Paris s'entendre avec la cour de France, puis revenant à Lyon, il passait de là à Chambéry.

A Chambéry, il érigeait la Savoie en duché, le 17 février 1416.

Dans les fêtes données à cette occasion, on déploya tout le luxe grossier des temps féodaux. Au festin d'apparat offert au nouveau duc et à l'empereur, les mets étaient apportés sur la table par les officiers de cour et les barons à cheval.

C'était un grand événement pour la dynastie et pour la Savoie.

On se tromperait, en effet, si l'on s'imaginait que l'érection de la Savoie en duché ait été uniquement une sorte de marché entre un césar besogneux et un seigneur ambitieux. Dans un moment où, dans les titres féodaux, s'établissait une hiérarchie longtemps inconnue, il était naturel qu'un changement dans les noms correspondît à un changement dans les choses. Agrandi et puissant, le comté de Savoie visait très légitimement à un titre qui le plaçait au niveau des duchés de Bourgogne, de Bourbon ou de Bretagne, premiers feudataires de la couronne de France.

La création du duché de Savoie était le couronnement de l'œuvre poursuivie depuis quatre cents ans par la dynastie de Maurienne.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette maison s'était constamment proposé deux buts.

Le premier avait été de donner à la région sabaudienne son unité. Il a été pleinement atteint, et, à peu de choses près, cette œuvre dure encore.

Le second consistait à refaire un état unique avec les divers fiefs démembrés du royaume de Bourgogne. Les Blanches-Mains n'y sont arrivés que très imparfaitement. La Franche-Comté ne leur appartint qu'un moment, sous Philippe Ier. Le Dauphiné leur échappa en 1349, et, six ans après, ils abandonnaient volontairement leurs châtellenies de Viennois. Au XVe siècle, ils n'occuperont qu'un instant le Diois et le Valentinois, et, au XVIe, en dépit des intrigues du duc Charles-Emmanuel Ier, ils n'ajouteront rien en Provence à Barcelonnette et à Nice, acquisitions du comte Rouge.

Par contre, leurs autres possessions constituaient un domaine compact s'étendant de la Saône à la Morge de Conthey, près de Sion, en Valais, et du mont Cenis aux confins de l'Helvétie allemande, sans compter leurs annexes du Val d'Aoste et de Suse et la principauté vassale de Piémont. Comprenant l'équivalent de cinq ou six départements français actuels, la Savoie, en 1416, dominait sans rival le haut bassin du Rhône.

A aucune époque, elle n'a tenu par elle-même une plus grande place dans l'histoire.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE VII

## INSTITUTIONS ; ÉTAT SOCIAL EN 1416

Avant de clore « l'histoire des comtes de Savoie », rappelons, en quelques mots, les institutions administratives et l'état social du pays, vers 1416.

### § 1er. — *Institutions.*

Au nord des Alpes, les domaines des Blanches-Mains avaient atteint, depuis longtemps, leurs limites extrêmes. Ils s'étendaient du lac de Neuchâtel au mont Cenis, et de la Morge de Conthey en Valais à la basse Saône, en amont de Lyon.

Au sud des monts, Suse et le Val d'Aoste en dépendaient, dès le XIe siècle. Depuis, on y avait ajouté, entre autres villes, Ivrée, Chieri et Coni. Dans les Alpes maritimes, Barcelonnette et Nice s'étaient données au comte Rouge.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'autres territoires reconnaissaient seulement la suzeraineté de la Savoie. La Dombe lui rendra hommage jusqu'en 1441, et, de fait, les évêques de Sion étaient ses vassaux.

En Italie, le Piémont, apanage de la branche d'Achaïe, relevait d'elle, et le marquisat de Saluces, tout en inclinant vers le Dauphiné, se rappelait parfois qu'il était son ancien feudataire.

Au nord des Alpes, on distinguait trois grandes divisions naturelles : la région sabaudienne, — la Bresse et le Bugey, — et le pays de Vaud.

La région sabaudienne — objet principal de ce travail — formait, en entier ou en partie, cinq bailliages subdivisés en soixante châtellenies environ.

Ces châtellenies se répartissaient à peu près ainsi : I. dix-huit dans le bailliage de Savoie propre, Tarentaise et Maurienne ; II. dix-huit en Genevois ; III. dix en Faucigny et pays de Beaufort ; IV. six dans le Chablais actuel, en y comprenant la châtellenie de l'Ile, à Genève, mais non celles de Chillon et de Saint-Maurice dans le Vieux Chablais, ni leurs annexes en Valais et dans le pays de Vaud ; V. six ou sept dans la partie du Bugey située sur la rive gauche du Rhône, en y rattachant la portion du bailliage de Novalaise demeurée à la Savoie après le traité du 5 janvier 1355.

A ces provinces manquait toujours un centre de gouvernement. Chambéry était bien le siège du Conseil résident et de la Chambre des comptes. Le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Trésor y était déposé. Seulement, le souverain n'y apparaissait qu'à des intervalles irréguliers. S'il y venait, il logeait, non au château, mais en simple particulier à l'hôtellerie de l'Ange (1). Presque toujours, il était en voyage avec son Conseil, afin de pourvoir, en chaque bailliage, aux besoins de l'administration.

Seule, la comtesse avait, ce semble, un séjour accoutumé. Au XIVe siècle, elle habitait, d'ordinaire, au manoir du Bourget, quand Amédée V l'eut restauré. Vers 1372, Bonne de Bourbon bâtit pour elle-même le château de Ripaille.

Depuis deux cents ans, cependant, le gouvernement n'avait cessé de se développer. Thomas avait auprès de lui un sénéchal, un chambellan, un maréchal et des secrétaires. En 1288, Amédée V est, de plus, assisté d'un Conseil que l'on a vu, sous Edouard, dédoublé en Conseil résident et Conseil du prince. C'est à ce dernier corps que le comte remettait la direction des affaires, quand il allait à l'étranger. Le premier, lors de sa croisade en Orient, Amédée VI confia la régence à sa femme, Bonne de Bourbon.

Avec l'essor de l'administration, étaient créées les charges de trésorier général (1297-1308) et de chancelier (1380).

Le prestige du comte et de la dynastie croît en

(1) CHAPPERON : *Chambéry à la fin du XIVe siècle.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même temps. En 1294, Boniface VIII accorde à Amédée V que lui-même et ses successeurs ne pourront être excommuniés, si ce n'est par le pape. En 1308, un ordre régulier de succession est établi. En 1365, Amédée VI s'élève au-dessus des souverainetés locales en achetant à Charles IV le vicariat perpétuel et héréditaire. Enfin, Amédée VIII acquiert le titre de « duc », acheminement lointain encore à la dignité royale. Il se donnera une cour avec force chambellans, écuyers et pages, et un majordome ayant juridiction sur toute sa maison.

Dès l'origine de l'ordre du « Collier », en 1362, les plus hauts personnages tiendront à honneur de figurer parmi ses quinze titulaires, chiffre qui ne sera jamais dépassé.

Du reste, bien avant 1416, des lois générales promulguées par Pierre II, Edouard et Amédée VI avaient déjà, on le sait, attesté la supériorité territoriale réclamée par les Blanches-Mains.

Si le gouvernement central se déplaçait sans cesse, avec la personne du prince, l'administration locale était mieux organisée. Dès le règne de Pierre II, elle avait ses baillis, châtelains et métraux.

Les baillis, choisis parmi les barons, c'est-à-dire dans la haute aristocratie, étaient, tout à la fois, des agents civils et militaires. Indépendamment de leurs attributions propres, ils dirigeaient spécialement la



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

châtellenie dans laquelle ils résidaient. C'était à Montmélian pour le district de Savoie et ses annexes de Tarentaise et de Maurienne, à Annecy pour le Genevois, à Cluses pour le Faucigny, à Chillon pour le Chablais, à Roussillon pour le Bugey.

Les châtelains, en nombre variable, selon l'étendue des bailliages, sortaient aussi de la noblesse. Ils s'occupaient de finances aussi bien que des affaires militaires. Ils jugeaient, en première instance, les causes civiles et criminelles non réservées à d'autres juridictions.

Les métraux étaient des agents inférieurs chargés du recouvrement des impôts. Il y avait six mestralies dans la châtellenie de Chambéry.

En temps de guerre, les baillis amenaient au comte les contingents des barons, bannerets et chevaliers de leur ressort. En 1426, Amédée VIII enverra contre le duc de Milan 1367 lances, dont 593 seront fournies par la région sabaudienne. Chaque lance équivalait à cinq ou six cavaliers.

L'infanterie se composait des clients ou hommes des communes. Avant 1400, Chambéry donnait au prince une compagnie de gens de trait.

Le premier, Pierre II, semble avoir eu des mercenaires à son service.

Toutes ces forces étaient sous le commandement supérieur du maréchal de Savoie, charge mentionnée déjà sous le règne de Thomas.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans l'administration de la justice, existe aussi une hiérarchie : châtelains, juges de bailliages, conseil résident et conseil du prince.

On a parlé du rôle judiciaire des châtelains.

Les juges de bailliages ont été appelés plus tard juges mages ou supérieurs. Dans le bailliage de Savoie, à cause de son étendue, il y en avait deux, siégeant l'un à Chambéry, pour le district de Savoie, et l'autre à Salins, près de Moûtiers, pour la Tarentaise et la Maurienne. Ce dernier magistrat est déjà cité, au temps de Thomas, en 1214.

Le conseil résident et le conseil du prince se composaient tous deux de prélats, de nobles et de jurisconsultes. A côté du premier, Aymon plaça, on l'a vu, un juge général d'appel, c'est-à-dire pourvu, à peu près, des mêmes attributions. Quant au second, il remplaçait souvent le comte dans les assises ambulatoires, ou « audiences de mai ».

Ces tribunaux décidaient souverainement, depuis que Charles IV avait, en 1365, abandonné au comte Vert la suprême juridiction.

On se rappelle également l'institution de « l'avocat des pauvres » en 1379. Treize ans après, le premier titulaire, Pierre Godard, était condamné pour malversations en son office de juge mage de Tarentaise et Maurienne.

La justice était rendue d'après la loi romaine modifiée par les coutumes locales et par les statuts des princes.

Même en matière criminelle, dans les tribunaux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de bailliage, et souvent dans ceux de châtelains, il n'y avait qu'un seul juge.

Les peines infligées aux coupables étaient, d'ordinaire, l'amende, le pilori, la prison, la confiscation des biens, le bannissement, la mutilation d'un membre. Les condamnés à mort étaient décapités. pendus, noyés, brûlés, ou encore bouillis.

Les supplices variaient, du reste, suivant la condition des personnes ou le caprice du juge. En 1342, pour un même crime de fausse monnaie, un individu périssait par le feu, un second par la corde, le troisième avait le poing coupé, et le dernier était fouetté. Le plus souvent, tout châtiment corporel, sauf parfois en cas d'homicide, se rachetait au profit du seigneur.

Le comte de Savoie n'avait pas seul, en effet, droit de justice en ses domaines. Des fourches patibulaires se dressaient, en signe de juridiction. devant les châteaux des barons et bannerets. Des chefs d'abbaye, et, en Tarentaise et en Maurienne, les prélats avaient droit de vie et de mort.

Il est à remarquer que, en matière d'hérésie. les accusés étaient déférés à un inquisiteur délégué par le pape. Le conseil résident appliquait la peine.

A Chamonix, à Aulps, à Abondance, les habitants avaient conservé une juridiction assez étendue. Des chartes de villes, ou même de villages, donnaient aux châtelains des assesseurs pris parmi les notables de la localité. Les gens de condition inférieure

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'étaient donc point partout livrés sans garantie à l'arbitraire des puissants et des forts.

Dans l'administration des finances, comme dans le reste, il faut remonter au règne de Pierre II. On a signalé, sous ce prince, l'origine des auditeurs spéciaux qui, en 1351, furent érigés en chambre des comptes. Auprès de celle-ci, un procureur ou avocat patrimonial soutenait les intérêts de l'Etat.

Le Trésor public s'alimentait aux sources les plus diverses : revenu des terres domaniales; redevances des censitaires et des mainmortables; taxes en exemption de corvées ou de la cavalcade (service militaire); lod, à la vente des propriétés; plaid, à la mort du seigneur ou de son tenancier; toisé, d'après la superficie de la façade des maisons; droit de leyde sur les denrées apportées au marché; péage frappant les marchandises en transit, à Suse, Montmélian, Chambéry, Pont-de-Beauvoisin et Seyssel; amendes et produit des compositions ou commutations de peines; droits de chancellerie; successions en déshérence, etc.

S'il n'était pas assujetti aux impôts ordinaires, le clergé était atteint par « le droit de garde », en vertu duquel le comte s'attribuait l'administration des bénéfices vacants. Parfois, il lui payait des décimes avec l'autorisation du pape.

C'était l'un des expédients imaginés pour remédier à la pénurie du Trésor. On peut citer encore les taxes arbitraires et soudaines imposées aux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

juifs, dont l'existence est constatée, à Chambéry, au temps de Pierre II : en 1411, 87 d'entre eux étaient ainsi frappés.

On sait enfin que les princes obtenaient de leurs vassaux et sujets des subsides extraordinaires sollicités, naguère, par des commissaires spéciaux se rendant dans chaque châtellenie, et, depuis le règne d'Amédée VII, dans des réunions des « Trois Etats », clergé, noblesse, bourgeoisie.

N'ayant ni sessions régulières, ni attributions déterminées, ces dernières assemblées n'aboutiront pas, comme il arriva en Angleterre, à l'établissement d'un gouvernement libre. Sans doute, on y formulera des « doléances » sur les abus qui se glissaient dans l'Etat ou dans l'Eglise. Quelquefois encore, on entretiendra les députés des affaires publiques, mais, le plus souvent, on se bornera à leur demander de l'argent.

## § 2. — *Etat social en 1416.*

Bien que le clergé tînt le premier rang dans les assemblées des « Trois Etats », il avait perdu, depuis deux siècles, de son importance politique.

On a vu combien avait fléchi la puissance temporelle du métropolitain de Tarentaise et des évêques de Maurienne et de Belley. Prépondérante au temps des Arducius et des Aymon de Grandson, l'autorité épiscopale, à Genève, se défendait mal.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maintenant, contre les entreprises des Blanches-Mains unis aux bourgeois. A ceux-ci, elle abandonnera la justice criminelle dont se prévaudront les syndics de la cité.

Les communautés religieuses établies aux XIe et XIIe siècles tombaient aussi sous la main des princes de Savoie. Plusieurs ne se maintenaient dans leurs biens ou leurs privilèges que par leur appui : deux fois, en 1319 et en 1320, les bénédictins d'Aulps avaient dû recourir à Amédée V lui-même contre son châtelain de Thonon.

D'autre part, l'usage de la commende livrait la plupart des monastères à des seigneurs laïques qui s'emparaient du titre d'abbé et de la meilleure partie des revenus, laissant le soin spirituel à un prieur claustral réduit à la portion congrue.

Au moment où les communautés « possédantes » s'acheminaient à une décadence, surgissaient, au XIIIe siècle, les ordres mendiants, second ban du clergé régulier. Vivant uniquement d'aumônes, s'adonnant, de préférence, à la prédication, et quelques-uns, à l'enseignement, dominicains, cordeliers, carmes et augustins se mêleront, sans cesse, aux masses populaires : ils habiteront des villes, et non plus des campagnes isolées.

Les dominicains s'installaient, en 1261, à Plainpalais, aux portes de Genève, et, en 1319, à Montmélian. Ils auront des monastères, à Chambéry, en 1418, et à Annecy, en 1422.

Des legs attestent l'existence des cordeliers à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chambéry, en 1261, et à Genève, en 1269. Ils fondaient un convent à La Chambre, en 1369.

Les carmes ont eu deux couvents dans la région sabaudienne. L'un fut créé, en 1330, par un sire Guigue, à La Rochette, dans la vallée du Gelon. L'autre était situé à Pont-de-Beauvoisin : il est rappelé par une chapelle du XIVe siècle, devenue église paroissiale.

Deux monastères ont également appartenu aux « ermites de Saint-Augustin », qu'il ne faudrait pas confondre avec les Chanoines réguliers de Saint-Augustin déjà établis à Abondance et à Sixt. Le premier fut fondé, en 1381, à Saint-Pierre-d'Albigny, par le seigneur Jean de Miolans, le second sera bâti plus d'un siècle après, en 1494, par « le grand bâtard de Savoie », René, à quelque distance de Genève, et non loin de Carouge, mais sur la rive droite de l'Arve.

Aux ordres mendiants se rattachent les franciscaines ou clarisses de Chambéry et de Moûtiers. Dérogeant à leur règle, le pape Urbain IV leur permit de « posséder », de là leur nom d' « urbanistes ». Leur couvent de Chambéry datait, dit-on, de 1230.

Au XIIIe siècle, furent établies aussi des collégiales, églises paroissiales desservies par des chanoines réguliers de Saint-Augustin.

La plus ancienne aurait été celle de Randens, près d'Aiguebelle, duc au célèbre ministre de Henri III d'Angleterre, Pierre d'Aigueblanche, évêque de Hereford, qui en fut, selon ses expressions,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« le fondateur, le donateur et le patron ». Trois ans après, en 1257, l'archevêque Rodolphe Ier créait, à Moûtiers, celle de Sainte-Marie.

A Annecy, la collégiale de Notre-Dame-de-Liesse était érigée, en 1395. par le pape Benoît XIII d'Avignon. Tous les sept ans, pendant trois jours, on y célébrait la cérémonie des « grands pardons » instituée par le prédécesseur de ce pontife, Clément VII, de la famille des comtes de Genevois.

En 1792, il y aura, en Savoic, onze collégiales.

A côté de l'Eglise, la noblesse occupait la plus grande partie du sol. En 1416, elle ne relevait plus que du seul comte de Savoie.

Ses membres se divisaient en barons, bannerets et chevaliers, selon le nombre d'hommes qu'ils menaient en guerre. Les premiers obéissaient au maréchal, les seconds aux baillis, et les troisièmes aux châtelains.

Attachés opiniâtrément à leurs anciens privilèges, ils entendaient maintenir leur droit de guerre privée. Tout en visant à empêcher les luttes de nobles à nobles, Amédée VIII leur reconnaissait cependant, en 1417, le droit de bataille à leur guise.

La bourgeoisie n'en poursuivait pas moins ses progrès. Les Chartes d'affranchissement s'accumulent à partir de la fin du XIIIe siècle. A Moûtiers, les archevêques Pierre III, en 1278, et Jean de Bertrand Ier, en 1359, confirment d'anciennes libertés.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A Genève, dans un court épiscopat, Adhémar de La Roche recueille et promulgue, en 1387, les franchises de la cité. De 1232 à 1536, Chambéry n'obtient pas moins de cent trente-quatre chartes, indépendamment des nombreux diplômes qui les rectifient ou les étendent.

Aux premiers temps de l'émancipation, on songeait, avant tout, à alléger le fardeau du joug féodal. Maintenant, on cherche, dans une forte organisation municipale, une garantie aux droits acquis. Les chefs de famille, au signal donné par la cloche communale, se réunissent en Conseil général pour traiter des intérêts locaux. Les deux tiers des bourgeois présents, on peut valablement délibérer, voter des statuts, élire des syndics. A ceux-ci on laisse, d'ordinaire, le choix du conseil qui devra les assister.

Dans les campagnes, la condition des personnes s'améliore comme dans les villes, mais plus lentement. Si le censitaire ou censier, vrai colon libre, n'a à payer qu'une redevance fixée une fois pour toutes, si le mainmortable ne peut être séparé de la terre qu'il cultive, il y a toujours, ça et là, des individus isolés, étrangers à la propriété du sol, dont le seigneur dispose à son gré : il les donne ou il les vend. On rencontre un fait de ce genre, en 1377, sur les terres de l'abbaye d'Abondance.

Néanmoins, les chartes d'affranchissement ne sont pas réservées aux seules agglomérations urbaines. Le comte Amé II de Genevois accorde

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des franchises à Cusy, en 1288, et à Châtel-en-Semine, en 1307. Dans la haute Tarentaise, le comte Rouge autorise, en 1391, les paroisses rurales à élire des procureurs ou des syndics ; ce qui implique la tenue d'assemblées de chefs de famille délibérant et votant en présence du métral ou du châtelain.

Comme aujourd'hui, la masse de la population vivait de la culture du sol et de l'élève du bétail. Certains produits étaient estimés au loin. En 1366, Bonne de Bourbon envoyait à sa belle-sœur, Blanche de Savoie, dame de Milan, des fromages de Tarentaise et d'Abondance.

Il y avait peu d'industrie. On voit cependant Amédée V entreprendre des recherches de mines au mont du Chat, et Aymon exploiter un gisement de cuivre près d'Aiguebelle. En 1344, on cite, à Chambéry, un arbalétrier qui travaillait pour le comte Vert. En 1412, Amédée VIII encourageait, on l'a dit, la fabrication des draps à Annecy.

Le commerce de transit était, du moins, favorisé par l'heureuse situation du pays entre la France, l'Allemagne et l'Italie. Le trésor comtal y trouvait la plus abondante source de ses revenus, grâce aux péages établis à Suse, à Montmélian et en d'autres lieux.

De là, la vigilance assidue apportée au bon entretien des routes : deux fois par an, les baillis et les châtelains s'assuraient par eux-mêmes de leur état.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En 1323, on frappait d'une amende Modane et d'autres communes de Maurienne pour négligences en matière de voirie.

Les chemins suivaient, en général, les hauteurs pour éviter les marécages et desservir les châteaux. Sur divers points, l'Eglise avait établi des hospices ou maisons de refuge à l'usage des voyageurs, pèlerins ou marchands. On en comptait cinq dans le trajet de Conflans au Petit-Saint-Bernard. On en signale un autre, en 1396, à Maché, faubourg de Chambéry.

Le commerce local était médiocre, bien que la tenue des foires et marchés constituât l'un des articles les plus importants des chartes concédées par les seigneurs. On s'inquiétait spécialement de la justesse des poids et mesures : Amédée V, en 1320, eût voulu les ramener au type de Chambéry. Cette dernière ville, mais surtout Genève, étaient, vers 1366, des entrepôts pour les marchandises étrangères.

La banque était à peu près exclusivement aux mains des juifs et des italiens ou lombards.

Les juifs possédaient aussi, presque seuls, les connaissances médicales du temps. Très souvent, on les rencontre auprès des princes de Savoie.

Avisés et retors en affaires, ceux-ci s'entouraient volontiers encore de jurisconsultes qui, sans être pourvus du diplôme de docteurs, étaient d'habiles praticiens.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La théologie était alors, avec le droit, l'une des sciences les plus en honneur. Par elle, en 1276, Pierre de Tarentaise arrivait, sous le nom d'Innocent V, au suprême pontificat. Par elle aussi, et en y joignant la connaissance du droit, Jean Fraczon, cardinal de Brogny, occupait la première place au concile général de Constance. En 1393, Bonne de Bourbon envoyait, à ses frais, des dominicains s'instruire aux écoles de Paris.

Peu soucieuse des études, Sibylle de Baugé, femme d'Amédée V, déclarait au contraire, en son testament, ne savoir signer.

Aussi bien, à ces rudes et positifs princes de Savoie, qui ne s'inquiétaient que d'armes et de politique, il ne faut pas demander, — non plus qu'à leur entourage, — les raffinements de l'esprit. C'est par une sorte d'exception que l'on rencontre, au commencement du XVe siècle, quelques vers français d'un nommé Malingre, maître d'hôtel du dernier prince d'Achaïe, Louis de Morée.

L'instruction n'était cependant pas dédaignée. On signale des écoles, à Genève au XIIIe siècle, et à Chambéry en 1315, à Evian, Annecy, Bonne, Sallanches, Thonon, Chaumont, La Roche. L'évêque de Maurienne, Aymon II de Miolans, promettait, en 1325, aux paroisses de sa juridiction temporelle de leur donner des maîtres expérimentés et capables.

Les arts n'ont pas davantage laissé d'œuvres vraiment remarquables. On peut citer, toutefois, outre la cathédrale de Genève, les ruines des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

abbaye d'Aulps et d'Abondance, le clocher de Notre-Dame-de-Liesse à Annecy, la crypte de Lémenc, et surtout l'église romane de Saint-Martin-d'Aime avec ses peintures du XIIIe siècle.

L'architecture féodale et militaire serait représentée par les châteaux de l'Isle à Genève, de La Rochette, près de Lully en Chablais, de Montrottier à Lovagny, de Beaufort et de Miolans, ainsi que par de nombreuses tours éparses dans le pays.

A Chambéry, le vieux manoir d'Amédée V garde encore son aspect imposant, quoique éventré par deux incendies. Décoré par l'italien George d'Aquila, il n'avait, certes, rien du luxueux édifice qui l'a, en partie, remplacé : aux fenêtres, des barreaux et non des vitres; sur le sol, de la paille, et non des tapis ; peu de meubles, et, sur les murs, quelques rares tentures.

Tout en ce temps dénote, dans l'Europe occidentale, une société violente et dure, des maîtres souvent âpres, et des sujets encore misérables. En revanche, il est peu de souverainetés féodales qui puissent, comme la Savoie alors, se glorifier du génie politique d'un Amédée VIII, ou d'un cardinal de Brogny.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# LIVRE TROISIÈME

# LE DUCHÉ DE SAVOIE

## 1416-1559

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE PREMIER

## GRANDEUR DU DUCHÉ DE SAVOIE SOUS AMÉDÉE VIII

### 1416-1440

Dernier de la « série des comtes » de Savoie, et premier de la « série des ducs », Amédée VIII régnait, en 1416, sur un Etat puissant et respecté. Peut-être eût-il consolidé son œuvre en créant un centre définitif de gouvernement. Sa résidence à peu près constante sur les bords du Léman a donné parfois à croire que, à cette fin, il avait jeté les yeux sur l'ancienne capitale des rois bourguignons. Située au cœur des domaines savoyens, Genève communiquait aisément avec la Bresse et Lyon par la vallée du Rhône, avec le Piémont par la voie du mont Cenis, avec Berne et l'Allemagne par le pays de Vaud. Il n'est pas démontré cependant que le premier duc de Savoie ait songé à y établir le siège principal de son administration. Par contre, il n'est pas douteux qu'il n'ait, à diverses reprises, essayé de mettre la main sur ce marché le plus important



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des Alpes occidentales, et cela, en dépit des privilèges des habitants et de l'incontestable souveraineté de l'évêque.

A la fin du XIIIe siècle, Amédée V avait été secondé dans ses desseins ambitieux par l'hostilité des citoyens contre les prélats. Aujourd'hui, le plus avisé de ses descendants allait se heurter à un accord des prélats et des citoyens cimenté depuis de longues années. En 1371, Guillaume de Marcossey, par ses instances auprès du pape Grégoire XI, avait obtenu que le comte Vert renonçât au vicariat impérial sur Genève. De plus, il avait entouré la ville d'une enceinte fortifiée, flanquée de vingt-deux tours. L'un de ses successeurs, Adhémar Fabri, avait confirmé, en 1387, les franchises immémoriales des habitants. Sans doute, le duc de Savoie avait un pied dans la cité comme vidomne et gardien du château de l'Ile-du-Rhône, mais ses prérogatives étaient nettement déterminées, et, par suite, ses empiètements aussitôt dénoncés. Il ne pouvait, d'ailleurs, entrer à Genève sans l'assentiment du prélat, et il devait indiquer le nombre de jours qu'il se proposait d'y passer, usage auquel Amédée VIII lui-même n'omettait pas de se conformer.

Jamais cependant on ne vit mieux la ténacité savoyenne que dans l'entreprise de ce prince sur Genève. Dès l'année 1408, il invitait l'évêque Jean de Bertrand à lui rendre hommage : Jean de Bertrand lui répondait en sollicitant de l'empereur

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sigismond une déclaration qui mettait à néant les prétentions de la Savoie (20 décembre 1412).

Combattu par le césar allemand, Amédée VIII se tournait vers le pape Martin V qui, au sortir du concile de Constance, venait résider trois mois, à Genève, chez les cordeliers de Rive (11 juin-3 septembre 1418). Il obtenait de lui que le peuple n'aurait plus part à l'élection de l'évêque, qu'elle appartiendrait tout entière aux trente-deux chanoines composant le chapitre de Saint-Pierre, et, ces derniers, il comptait bien les gagner à ses candidats par l'appât des bénéfices dont il disposait.

Deux ans après, il osait davantage. Il demandait au pontife de lui abandonner toute autorité temporelle sur Genève. « Un prince ecclésiastique, disait-il, était trop faible pour gouverner une ville peuplée, à l'origine, d'étrangers et entourée d'une puissante et fougueuse noblesse qui, dans ses châteaux, donnait asile aux turbulents de la cité. » Martin V paraissait souscrire à la requête d'Amédée VIII, mais Jean de La Rochetaillée, qui occupait alors le siège épiscopal, s'y opposait ouvertement. Dans un conseil général tenu le 20 février 1420, citoyens et prélat s'engageaient réciproquement à ne rien céder que d'un commun accord.

Sans se déconcerter, le duc tentait d'atteindre le but par des moyens détournés. Il s'attachait à faire nommer des évêques qui ne lui fussent pas hostiles. Le cardinal Jean de Brogny, bien que désigné, en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1423, par Martin V, ne risquait point de lui déplaire : il ne résida jamais. Elu en 1426, le neveu de cet illustre personnage, François, de Mez ou de Metz en Genevois, lui agréait davantage en lui jurant enfin fidélité.

En dernier lieu, afin d'introduire plus aisément ses nobles dans le chapitre de Saint-Pierre, il obtenait qu'à l'avenir nul n'y serait admis, s'il n'était docteur en théologie ou gentilhomme de race (1429).

Il s'efforçait, en même temps, de détruire les préventions des citoyens contre son autorité : il visitait souvent leur ville et y donnait des fêtes. Il y convoquait même les Trois Etats.

Au moment où il inaugurait une politique qui, si elle eût été fidèlement suivie, aurait probablement assujetti Genève à ses successeurs, il se trouvait mêlé, par le hasard des événements, aux affaires du Valais, de Lombardie et de France.

Dans le Valais, la Savoie excitait toujours une défiance extrême. On détestait ses partisans, l'évêque Guillaume de Rarogne, et surtout l'oncle de ce prélat, Wischart : à celui-ci, on reprochait de livrer passage, par le Simplon, aux troupes ducales qui allaient défendre Domo d'Ossola contre les Suisses. Maintes fois, des soldats savoyens se rendant en Italie, ou en revenant, avaient été désarmés ou même emprisonnés. Amé de Chalant, sur l'ordre de son maître, se jetait sur le pays pour les venger : il saccageait Sion, incendiait les villages et enlevait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du bétail (1417). Mais, après son départ, les Valaisans brûlaient, en représailles, les châteaux de Wischart et de l'évêque. Domo d'Ossola, privé de secours, était tombé aux mains des Suisses.

En cette occasion, Amédée VIII craignit peut-être d'avoir à renouveler, dans le bassin supérieur du Rhône, les interminables expéditions de ses prédécesseurs. A la lutte par les armes, il préféra un accommodement pacifique (juin 1417). Wischart de Raroguе, abandonné, se faisait alors recevoir bourgeois de Berne pour recouvrer ses biens confisqués. Dès ce jour, l'influence des Suisses devait succéder, peu à peu, en Valais, à l'ascendant naguère prépondérant de la Savoie.

En Italie, Amédée VIII était plus résolu et aussi plus heureux qu'au nord des Alpes. Le 11 décembre 1418, il héritait du Piémont, à la mort de son cousin Louis de Morée, dernier représentant de la branche d'Achaïe. Possesseur dès lors de domaines considérables dans le haut bassin du Pô, il entrait, en 1426, dans une ligue contre Philippe-Marie, duc de Milan : il y gagnait, en 1427, la ville de Verceil. Enfin, en acceptant pour gendre le dernier des Visconti, il fournissait à sa famille un prétexte, tout au moins, pour intervenir un jour dans la succession du Milanais (1428).

Sans doute, Amédée VIII ne prévoyait pas que ses agrandissements dans la Péninsule y préparaient, pour un avenir lointain, la toute-puissance de sa race. Il visait surtout, alors, à étendre sa domina-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion sur le cours moyen du Rhône. Au milieu de ses tentatives pour rapprocher les factions françaises des Bourguignons et des Armagnacs, il prouvait, à deux reprises différentes, que, par affection pour la paix, il ne sacrifierait jamais ses intérêts propres.

En 1421, après avoir pris l'avis d'une assemblée des Trois Etats, il enlevait au dauphin (depuis le roi Charles VII) les duchés de Diois et de Valentinois. Il se fondait sur le testament de leur dernier possesseur, Louis de Poitiers, qui substituait le duc de Savoie au prince capétien, dans le cas où ses dernières volontés ne seraient pas strictement exécutées.

Neuf ans après, il projetait d'envahir le Dauphiné lui-même, de concert avec Louis de Chalon, prince d'Orange. Arrière-petit-fils d'Amé III, Louis de Chalon avait élevé des prétentions sur le Genevois, puis y avait renoncé, le 25 juin 1424, par un traité conclu à Morges. Il achetait maintenant l'alliance du duc en lui offrant, pour sa part, dit-on, le Graisivaudan et toute la région montagneuse au sud-est de Grenoble. Amédée VIII affectait, toutefois, de regarder cette entreprise comme personnelle à ses barons. Aux réclamations de Raoul de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné, le chancelier Jean de Beaufort répondait que « l'un des privilèges de la noblesse de Savoie était de servir indifféremment qui lui plaisait ».

Gaucourt n'en gagnait pas moins une victoire complète, à Anthon, sur la rive gauche du Rhône.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en face de l'embouchure de l'Ain (11 juin 1430). Le duc revenait aussitôt à sa politique de neutralité dont il pensait peut-être ne pas être sorti.

En dehors de ses rapports avec le Valais, l'Italie et la France, Amédée VIII eut aussi des relations passagères avec d'autres pays. En 1424, il envoyait contre les Hussites de la Bohême un corps de troupes qui partageait les défaites des Allemands. En 1426, il secourait le roi de Chypre, Janus de Lusignan, attaqué par les mameluks d'Egypte. En 1431, des soldats savoyens aidaient encore Antoine de Vaudemont, duc de Lorraine, à battre, à Bulgnéville, un compétiteur, le célèbre René d'Anjou.

Si sa politique avisée, mais prudente au dehors, lui valait le surnom de PACIFIQUE, il méritait au dedans, par son amour de la justice et aussi par sa magnificence, d'être appelé le SALOMON des Savoyens.

Sous lui, les domaines des Blanches-Mains commencèrent à prendre l'apparence d'une monarchie. Ayant moins que ses devanciers à compter avec la féodalité, il revendiqua hautement, pour lui-même, le droit de faire des lois générales, obligatoires pour tous, et dérogeant, au besoin, aux coutumes locales et aux privilèges des particuliers.

Bonne de Bourbon, pendant sa régence, avait attaché à la personne de son petit-fils une garde d'archers à cheval qui se maintint sous les règnes suivants. Amédée VIII se donna une cour en s'en-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tourant de chambellans, d'écuyers et de pages placés sous l'autorité d'un majordome. A côté des seigneurs, on y voyait des bourgeois que leur connaissance du droit avait anoblis : tel était le chancelier Jean de Beaufort.

La cour servait, avant tout, à la décoration du trône ; elle laissait la direction des affaires au conseil du prince qui délibérait sous la présidence du duc ou du chancelier. Les résolutions prises étaient recueillies par des secrétaires dont les fonctions furent réglementées en 1416. On cite, parmi eux, le faucigneran Nicod Festi, de Sallanches, et le bressan Guillaume Bolomier.

Il ne faudrait pourtant pas s'imaginer qu'Amédée VIII ait rendu son pouvoir absolu. Au vrai, il a été le fondateur d'une sorte de monarchie limitée, d'un côté, par les privilèges du clergé et de l'aristocratie, et, de l'autre, par les assemblées des Trois Etats.

Les Trois Etats, dès lors, et jusqu'à Emmanuel-Philibert, seront fréquemment convoqués, mais toujours sans sessions régulières et sans attributions bien déterminées. Parfois même, Amédée VIII semble n'avoir appelé à lui que les délégués des communes. Dans une occasion, le 26 novembre 1430, désirant s'enquérir de certains abus des tribunaux ecclésiastiques, il réunissait seulement les nobles et les syndics de Vaud, de Bresse et du diocèse de Genève. D'ordinaire, on convoquera séparément les Trois Etats de Piémont et de Savoie, et ces der-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

niers, s'ils compteront presque toujours dans leur sein les représentants du Val d'Aoste, comprendront rarement ceux du pays de Vaud.

Si l'appui moral des Trois Etats était le plus souvent acquis à Amédée VIII, il ne disposait pas, en revanche, d'une force matérielle capable de briser toute espèce de résistance. Son armée se composait surtout des milices seigneuriales : sans leurs contingents, jamais il n'eût pu, en 1426, lancer contre Philippe-Marie Visconti 1800 lances garnies, c'est-à-dire environ 10000 cavaliers ; son artillerie (il avait des bombardes) n'était maniée que par des nobles : comment l'eût-il tournée contre les donjons féodaux ? Tout en fixant, en 1430, les prérogatives des maréchaux de Savoie, il faisait pourtant encore une concession à l'aristocratie en déclarant que les titulaires de cette charge féodale seraient désormais inamovibles.

Les finances lui faisaient aussi défaut. Les Trois Etats n'auraient pas indéfiniment voté des subsides extraordinaires, motif habituel de leurs réunions. Le clergé lui apportait rarement son concours pécuniaire : il l'obtint cependant, en 1424, quand il voulut fortifier diverses places de ses domaines.

Dans l'administration de la justice, il avait plus libre carrière. Le 17 juin 1430, à Chambéry, en présence des grands et du peuple, il promulguait solennellement les *Statuts de Savoie*.

Les statuts de Savoie avaient été rédigés en latin

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par le secrétaire ducal, Nicod Festi. Ils ne forment pas un code complet : il y est traité uniquement des matières sur lesquelles il y a divergence ou lacune dans la loi romaine. Celle-ci, pendant plus de quatre siècles encore, sera la base de la législation du pays. Les *Statuta Sabaudiæ* sont divisés en cinq livres.

Le second est le plus remarquable. Il règle la procédure, certaines juridictions exceptionnelles, et avant tout, la hiérarchie des tribunaux. Au sommet, est le conseil résident de Chambéry. Il absorbera, en 1439, le juge général d'appel institué sous le comte Aymon. Au-dessous, sont sept juges mages siégeant dans les villes suivantes : à Chambéry pour la Savoie propre, à Salins pour les possessions ducales de Tarentaise et de Maurienne, à Annecy pour le Genevois, à Bonneville pour le Faucigny, à Saint-Maurice-d'Agaune pour le Chablais, à Rossillon pour le Bugey et ce qui restait de l'ancien bailliage de Novalaise, enfin à Bourg pour la Bresse. A un degré inférieur viennent les juges ordinaires des terres ducales et féodales. Au dernier rang sont les châtelains.

Afin de réprimer les malversations des seigneurs et des agents du prince, les *Statuta* maintiennent les assises ambulatoires dites « audiences générales de mai ». Quiconque se croyait lésé, pouvait y porter plainte soit au duc, soit (et c'était le cas ordinaire) à un personnage spécialement délégué pour le remplacer. Cet usage durera jusqu'au règne d'Emmanuel-Philibert.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Amédée VIII eût désiré aussi séparer nettement les deux juridictions temporelle et spirituelle. Sur son ordre, des négociations furent entamées avec divers prélats pour arriver à une entente. Après de longs débats, une sorte de concordat était conclu, le 16 janvier 1432, avec le métropolitain de Tarentaise et les évêques de Maurienne, de Belley et d'Aoste : plusieurs cas litigieux, sinon tous, se trouvèrent ainsi résolus. Dans la même pensée, le duc déclara que nul homme d'Eglise ne pourrait dorénavant faire partie du Conseil résident ; si quelques-uns y figurèrent encore, dans la suite, ce fut seulement à titre de jurisconsultes.

Aussi bien, Amédée VIII ne s'arrêtait pas toujours devant les immunités du clergé. En 1421, à Chambéry, il ordonnait d'arracher de l'église des cordeliers deux criminels qui s'y étaient réfugiés. L'évêque de Grenoble, Aymon Ier de Chissé, en vertu de sa juridiction sur le décanat de Savoie, lançait aussitôt contre le violateur du droit d'asile une excommunication, que le métropolitain de Vienne ne tardait pas, d'ailleurs, à annuler.

A d'autres égards, le duc prouvait sa sollicitude pour la religion : il lui consacrait notamment tout le premier livre des *Statuts de Savoie*. Les hérétiques devaient être déférés à un inquisiteur de la foi, puis remis au bras séculier. Le blasphémateur était frappé de peines, dont on retrouve encore l'application au début du XIXe siècle. Le crime de magie était poursuivi comme dans la loi romaine.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En décembre 1417, le duc avait livré au dernier supplice un membre de son Conseil, le jurisconsulte Pierre Lagerct, convaincu, disait-on, de sortilège et de lèse-majesté.

Les juifs étaient soumis à une législation spéciale qui ne sera entièrement abolie que par le roi Charles-Albert. En 1430, on brûlait ceux de leurs livres qui contenaient des attaques à la foi chrétienne.

Amédée VIII veillait aussi au maintien de la discipline ecclésiastique. A sa demande, en 1430, le métropolitain de Tarentaise et l'évêque de Maurienne étaient chargés, par le pape Martin V, de rechercher et de corriger les abus qui se seraient introduits dans les diocèses de Savoie.

Les ordres monastiques obtenaient de lui des fondations. En 1425, il établissait, à Vevey, un couvent de clarisses réformées qui, cent dix ans après, sera transféré à Evian. Il créait deux prieurés de chanoines augustins, l'un à Ripaille (1410) et l'autre, sous le vocable de Saint-Sébastien, à Thonon (1420). A Chambéry, en 1418, il appelait des dominicains de Montmélian pour y fonder un couvent ; et, vers 1430, on posait la première pierre de la nouvelle église des cordeliers, qui deviendra cathédrale en 1780.

L'aristocratie était, comme le clergé, contenue et ménagée à la fois. Il fut interdit à tout particulier de se placer sous la « sauvegarde » spéciale

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un noble : le duc n'admettait pas que, dans ses Etats, on pût invoquer d'autre protecteur que lui-même. Il s'efforçait d'empêcher les guerres privées de seigneur à seigneur. A tous ses vassaux, médiats ou immédiats, il imposa l'observation des statuts de Savoie.

Le premier des Blanches-Mains, il distribua des titres à ses nobles. En 1424, il érigea en comté la terre de Montrevel en faveur du bressan Guillaume de La Baume. Il donna à deux de ses fils, d'abord, en 1424, à Amédée qui mourra sept ans après, puis, en 1433, à Louis, le titre de « prince de Piémont », lequel, dès lors et jusqu'au XVIIIe siècle, appartiendra exclusivement à l'héritier du trône ducal.

Le troisième fils d'Amédée VIII, Philippe, sera aussi, en 1434, apanagé, pour cinq ans, de la plus grande partie du Genevois, du Faucigny et de Beaufort, qui d'abord avaient été attribués à son frère Louis. On créait, à Annecy, un Conseil d'Etat, un Conseil résident de justice et une Chambre des comptes, mesure qui eût compromis, peut-être, l'unité sabaudienne à peine formée si, dans le cours du XVe siècle, ces territoires n'eussent été inféodés trois fois à des princes qui mourront sans descendance masculine.

Plus docile que les classes privilégiées, le tiers Etat, sans nul doute, agréait davantage au duc. Il en tirait les légistes qui siégeaient dans ses tribunaux et ses conseils. Agents dévoués du prince,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les jurisconsultes appliquaient en sa faveur les maximes et aussi les subtilités du droit romain; ils tendaient sans cesse à accroître une autorité qui était également la leur.

Les *Statuta Sabaudiæ,* particulièrement au troisième livre, distinguent dans le tiers Etat plusieurs classes : notaires, médecins, apothicaires, marchands, artisans, laboureurs. Le duc s'inquiétait de leurs besoins, sachant que leur bien-être importait à la prospérité de l'Etat tout entier. Il venait en aide au commerce en veillant par ses édits à la bonne fabrication des monnaies (1424 et 1426). En septembre 1431, il prescrivait une enquête pour déterminer la valeur des monnaies étrangères en circulation dans ses domaines et réprimer la contrefaçon. Il ordonnait à ses châtelains de s'assurer par eux-mêmes du bon état des ponts et chemins.

L'industrie attirait son attention. A Annecy, il encouragea la fabrication des draps (1412), et à Chambéry, celle des étoffes de laine (1419). Il était recommandé aux châtelains et aux syndics de visiter les ateliers pour constater la qualité des marchandises. Il leur était même enjoint — par une extension évidemment abusive des droits de l'Etat — de fixer le prix des produits et même celui de la main-d'œuvre.

Intervenant ainsi en toutes choses, Amédée VIII ne demeurait pas étranger aux arts et aux lettres.

A Annecy, il releva le château incendié en 1412. A Ripaille, au manoir de son aïeule Bonne de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bourbon, il substitua le célèbre château aux sept tours, où il devait se retirer en 1434. A Chambéry, il reconstruisit l'église des Cordeliers et la chapelle du Château : à ce dernier édifice travaillaient, après 1408, l'architecte dauphinois Magnin et le maître sculpteur Jean Prindalles.

Sa magnificence éclatait également dans les fêtes qu'il donnait. En 1421, il offrait à son neveu, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, le spectacle d'un tournoi à Thonon et d'un combat naval sur le Léman. En 1433, à Chambéry, lors de la première entrée d'Anne de Chypre, femme de Louis, l'héritier ducal, on célébrait un *mystère*, sorte de drame religieux dont on signale des représentations en Savoie jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle.

Ce genre de pièce était nécessairement écrit en français. C'est aussi en cette langue que, vers 1419, Amédée VIII faisait rédiger une *Chronique de Savoie*, par le picard Jean Cabaret, d'Orreville : on y mettait en œuvre des documents recueillis dans les abbayes et les châteaux du domaine ducal. Pour la première fois, on y assignait un prétendu Bérold de Saxe pour ancêtre à la dynastie.

Malgré son goût pour les œuvres de l'esprit, Amédée VIII n'a fondé qu'un seul établissement d'instruction publique, l'Université de Turin. Le plus ancien collège de la région sabaudienne, celui de Genève, était créé de son temps, mais par un marchand, François de Versonnex (1429). Le collège de Saint-Nicolas, d'Avignon, était dû de même

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au cardinal de Brogny (1424). On y recevait gratuitement vingt-quatre étudiants en droit civil et canonique, dont huit du comté de Genevois et huit des autres états ducaux.

Tel était le gouvernement d'Amédée VIII. Dans une phrase souvent citée, Olivier de la Marche en a marqué brièvement les résultats. « Son pays de Savoie, dit-il, était le plus riche, le plus sûr et le plus plantureux de ses voisins. »

Il ne faudrait pas cependant ajouter une foi entière à l'affirmation de l'historien bourguignon. Toutes les prescriptions des *Statuta* — et tout d'abord les mesures somptuaires qui remplissent le cinquième livre — n'étaient pas rigoureusement exécutées.

L'aristocratie surtout était moins soumise qu'on ne le supposerait d'après la législation d'Amédée VIII. Elle entendait garder notamment son exorbitant droit de guerre privée. En 1431, l'un des vaincus d'Anthon, le bressan Louis de la Pallud, sire de Varembon, se jetait sur la Dombe, et saccageait Trévoux, pour se venger du comte de Clermont qui avait pris part à sa défaite. Désireux d'éviter des représailles à ses sujets, le duc promettait de châtier lui-même son turbulent vassal.

D'autres, sur les frontières de la Savoie et du Dauphiné, se comportaient en gentilshommes de grand chemin. Depuis vingt-sept ans, Antoine de Sure et Aynard de Cordon rançonnaient marchands

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et voyageurs, quand Amédée VIII ordonna enfin de démolir leurs châteaux. Dans leur ressentiment, ils projetaient de livrer le duc au comte de Clermont qui n'avait pas encore oublié le pillage de Trévoux. Trahi par son complice, Antoine de Sure était décapité à Thonon (21 octobre 1434). Ainsi, le prince législateur devenait, au besoin, justicier.

En ce moment, Amédée VIII avait pris une résolution bien inattendue. Fatigué du pouvoir, voulant peut-être former au gouvernement son successeur, Louis, il avait décidé de lui abandonner une partie des affaires, de ne garder pour lui-même que les décisions les plus importantes. Le 7 novembre 1434, dans une assemblée des Trois Etats convoqués à Ripaille, il remettait à son fils la lieutenance générale du duché. En même temps, il instituait un ordre à moitié religieux, celui de Saint-Maurice, dont il se déclarait le doyen. Avec les six chevaliers qui le composaient, choisis parmi ses anciens conseillers, et veufs comme lui, il s'enfermait aussitôt dans l'hermitage qu'il avait naguère édifié en ce même lieu.

La demi-retraite d'Amédée VIII dura cinq ans et deux mois (7 novembre 1434-6 janvier 1440). Chaque semaine, il consacrait deux jours aux exercices de piété, et les autres aux affaires publiques. Il n'avait donc pas encore abdiqué, comme on l'a prétendu.

En 1436, ses ambassadeurs amenaient de France



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la jeune Yolande, fille de Charles VII et fiancée d'Amédée, l'aîné des fils de Louis : selon l'usage du temps, elle devait être élevée à la cour de Savoie. Le 20 juin 1438, jugeant en dernier ressort, il se prononçait en faveur des communiers de Samoëns, contre l'abbaye d'Aulps qui leur contestait des bois et des pâturages situés entre Giffre et Dranse. En 1439, il décidait que tous les appels seraient portés, conformément aux Statuts de Savoie, au Conseil résident de Chambéry : il n'y avait d'exception que pour l'apanage de son fils Philippe (Genevois, Faucigny, Beaufort), qui était pourvu d'une juridiction spéciale.

Amédée VIII réunit aussi à Evian (1436), à Thonon (1437) et à Ripaille (1438) des assemblées des Trois Etats où figuraient des délégués de toutes ses provinces françaises et italiennes. A Ripaille, il demandait des subsides, notamment « pour choses touchant la foi ».

Ces derniers mots donneraient à croire qu'il songeait déjà à tirer parti d'un conflit survenu entre le concite de Bâle et le pape Eugène IV. L'année suivante, le concile déposait en effet le pontife, et offrait la tiare au duc-ermite. Amédée VIII apprit, apparemment, son élection sans étonnement, mais, toujours désireux de s'assurer l'opinion publique, il convoquait, de nouveau, à Genève, les représentants de ses domaines des deux versants alpins. Les Trois Etats l'encourageaient, en quelque sorte, dans son entreprise, par le vote d'un subside (8-11 dé-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cembre 1439). Trois jours après, il annonçait son acccptation aux envoyés du concile et prenait le nom de Félix V.

Enfin, le mercredi 6 janvier 1440, jour de l'Epiphanie, il abdiquait, après la messe, dans la chapelle du château. Il proclamait Louis duc de Savoie, et transférait à son petit-fils Amédée le titre de prince de Piémont.

Six mois après, il était couronné et intronisé à Bâle (24 juillet 1440).

S'il pensait apporter ainsi honneur et profit à « son pays de Savoie », il se serait étrangement trompé. Ses anciens Etats s'épuiseront à soutenir une papauté repoussée, dès l'origine, par la chrétienté presque entière, et ne trouveront pas une compensation dans l'avènement prématuré de l'incapable fils d'Amédée VIII.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE II

## DÉCADENCE DU DUCHÉ DE SAVOIE SOUS LE DUC LOUIS

### 1440-1465

Louis ne s'était pas formé au gouvernement pendant la demi-retraite de son père à Ripaille. Faible de caractère, aimant les plaisirs, fuyant le travail, il abandonna le pouvoir à la duchesse Anne de Chypre. Cette princesse était entrée dans la maison de Savoie, à la suite des relations qu'Amédée VIII s'était créées en Orient, en secourant, en 1426, le roi Janus de Lusignan contre les mameluks d'Egypte. Belle et impérieuse, elle domina entièrement son mari. On vit alors, selon l'expression d'Enéas Sylvius Piccolomini, « une femme incapable d'obéir unie à un homme incapable de commander ». Elle entoura Louis de ménestrels, de baladins et de joueurs de farces. Elle distribua les emplois à ses favoris, surtout à des « Cypriens », ses compatriotes, au mécontentement des bourgeois que ces étrangers pressuraient sans merci.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'influence d'Anne de Chypre fut toutefois combattue d'abord par Amédée (Félix V), bien que l'ascendant du vieux duc sur son fils se trouvât singulièrement amoindri. Il ne pouvait, en effet, s'opposer à une sorte de réaction féodale contre les « gens de petit état » dont il s'était servi. Son ancien vice-chancelier, le bressan Guillaume Bolomier, était condamné à mort par une commission que présidait un ennemi personnel, François de la Pallud, sire de Varembon. Aux applaudissements des nobles, le malheureux conseiller d'Amédée VIII était précipité dans le Léman, à l'embouchure du Tinier, entre Villeneuve et Chillon (9 septembre 1446).

Dans d'autres occasions, Félix V était mieux écouté. En 1445, il engageait son fils à renoncer à deux territoires contestés, le Diois et le Valentinois, et, en retour, le dauphin Louis de France exemptait le Faucigny de l'hommage qui lui avait été imposé par le traité de Paris en 1355. Cette transaction, qui rappelait bien la politique d'Amédée le Pacifique, était ratifiée par les Trois Etats réunis, à Genève, en mai 1446.

Dans cette dernière année, Félix V obtenait encore qu'un édit déclarât le domaine ducal inaliénable (22 avril). Il voulait par là, ce semble, prémunir Louis contre une insouciance naturelle qui, en 1441, lui avait fait renoncer, sans indemnité, à l'hommage de la Dombe, possession du duc de Bourbon.

Naturellement, il maintint son fils en paix avec

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les Valaisans et les Suisses qui constituaient seuls, avec la Savoie, son domaine spirituel.

En Italie, du vivant même de son gendre, Philippe-Marie Visconti, il poussait Louis à revendiquer, au moins, une partie de la succession de son beau-frère qui n'avait point d'héritier direct. Dès le mois de février 1446, il était convenu avec le dauphin, fils de Charles VII, que Milan et tout le pays situé à l'ouest de l'Adda, au nord du Pô, reviendrait à la Savoie : le reste devait appartenir au prince français. Ce projet tomba, on ne sait pour quelle cause.

Après la mort de Philippe-Marie (août 1447), d'autres négociations étaient aussitôt reprises, à l'instigation d'Amédée VIII, tantôt avec la ville de Milan qui venait de s'ériger en république, tantôt avec les divers prétendants à la succession, notamment avec un autre prince français, le duc Charles d'Orléans.

Partout, l'indolence de Louis contrariait les efforts du vieux duc. Pendant ce temps, le célèbre *condottiere*, François Sforza, s'assurait l'appui des Vénitiens, et battait, en 1449, les généraux savoyens envoyés en Italie, Jean de Compey, près de Novare, et Gaspard de Varax, à Borgomanero. Enfin, il entrait en maître à Milan en 1450. Valenza restait seule à Louis, et pour quatre ans seulement.

En ce moment, Amédée (Félix V) avait déjà

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

renoncé à la papauté. Voyant Nicolas V, succcsseur d'Eugène IV, reconnu par presque toute l'Europe, il avait abdiqué, à la condition de demeurer légat perpétuel en Savoie (7 avril 1449).

N'oubliant pas les desseins qu'il avait formés autrefois sur Genève, il s'était fait confirmer encore dans les fonctions d'administrateur de cette ville et de son diocèse qu'à la mort de François de Metz, en 1444, il s'était attribuées à lui-mème. Investi de cette juridiction temporelle qu'il sollicitait naguère de Martin V, et ne pouvant, toutefois, la transmettre à son fils Louis, il obtenait du moins en 1450, de Nicolas V, que la dignité épiscopale passât, après lui, à l'un de ses petits-fils, Pierre, âgé de huit ans. Pierre, mort à son tour, devait être remplacé, en 1460, par son frère Jean-Louis qui, sans entrer jamais dans les ordres sacrés, portera, pendant vingt-deux ans, le titre d'administrateur de l'église de Genève. Amédée espérait, sans nul doute, que l'accord des ducs de Savoie et d'évêques tirés de leur famille amènerait un jour, au profit de sa race, la fin de l'indépendance genevoise.

Il mourait le jeudi 7 janvier 1451. Après de somptueuses funérailles à la cathédrale de Saint-Pierre, ses restes étaient transférés dans la chapelle de Ripaille.

Il laissait son fils en démêlé avec Fribourg, qui n'était pas encore agrégé à la confédération des Suisses, et en rapports apparents d'amitié avec le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dauphin Louis dc France, alors retiré en Viennois.

Contre Fribourg, le duc avait pris en main la cause d'un de ses vassaux, Guillaume d'Avenches. Aidé d'un subside des Trois Etats et du concours armé des Bernois, il avait dicté la paix : « huit bourgeois viendraient auprès de lui solliciter le pardon de leurs concitoyens, tête nue et à genoux; — une indemnité de 200,000 florins du Rhin lui serait payée » (16 juillet 1448). Ne pouvant s'acquitter d'une rançon aussi considérable, Fribourg préférait se placer sous le protectorat de la Savoie à la condition que ses franchises seraient respectées (10 juin 1452).

L'amitié du dauphin devait causer au duc de tout autres embarras. Dans la pensée de se donner en Louis un allié, le prince capétien lui avait demandé la main de sa fille Charlotte, âgée de six ans. Il y gagnait, tout d'abord, une grosse dot votée par les Trois Etats convoqués à Chambéry. Vainement, un héraut venait notifier l'opposition de Charles VII au mariage de son fils : il n'arrivait que pour voir le dauphin, avec la jeune fiancée et sa famille, se rendre à la chapelle du château où l'union était consacrée (9 mars 1451).

Dans son irritation, le roi projetait de se jeter en armes sur la Savoie. En octobre de l'année suivante, il était déjà parvenu en Forez, quand se présentaient à lui le duc Louis et un envoyé du pape, le cardinal d'Estouteville, futur évêque de Maurienne. On apprenait alors que les Anglais

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avaient envahi la province française de Guyenne, qu'ils avaient pris Bordeaux : pressé d'aller combattre ces redoutables ennemis, Charles VII se laissait fléchir. Le 27 octobre 1452, au château de Cleppé, près de Feurs, il ratifiait le mariage de son fils et de Charlotte de Savoie, imposant en retour au duc « aliances, amitiés et confédérations ». Cet accord était approuvé, le 10 décembre de la même année, par les Trois Etats des deux « patries », Savoie et Piémont, réunis à Genève.

Se prétendant abandonné de son beau-père, le dauphin se vengeait par une guerre de trois mois dans laquelle le duc était secouru par Berne et Fribourg (1453).

A la fin, Charles VII se lassait lui-même des continuelles menées de son turbulent héritier. Résolu à l'expulser de son apanage, il s'assurait de la neutralité de la Savoie par un arrangement que confirmaient encore les Trois Etats des deux « patries » assemblés, en avril 1456, à Bourg en Bresse. Au mois d'août, il dirigeait sur le Viennois une puissante armée, devant laquelle le dauphin se réfugiait auprès de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

La cour du duc Louis n'en demeura pas moins troublée par les intrigues que provoquait la toute-puissance de ses favoris : leurs dilapidations et leur orgueil suscitaient sans cesse des complots. Dès 1446, dans une chasse, à Mornex, sur le versant oriental du Salève, plusieurs nobles, malgré

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la présence des souverains, s'étaient précipités, l'épée à la main, sur l'arrogant Jean de Compey, seigneur de Thorens, et l'avaient blessé au visage. Sauvés d'abord du châtiment par l'intervention de Félix V, les agresseurs étaient bannis après la mort du pontife. Un peu plus tard, Charles VII, s'immisçant dans les dissensions de la Savoie, exigeait aussi pour eux, en octobre 1452, à l'entrevue de Cleppé, un pardon qui ne leur sera pleinement reconnu que trois ans après, sur de nouvelles et impérieuses instances du roi.

En 1456, les grands entraient dans une autre ligue contre le chancelier, le piémontais Jacques de Valperga. Destitué, puis poursuivi en justice, Jacques de Valperga était cependant, en mars 1462, réintégré dans sa charge, à la demande du duc de Milan, François Sforza, et du roi Louis XI, fils et successeur de Charles VII.

La haine contre les familiers et les compatriotes de la duchesse ne connut enfin plus de bornes quand Anne, en octobre 1459, eut marié son second fils, Louis, comte de Genevois, à sa nièce, la reine de Chypre, Charlotte de Lusignan. Celle-ci rencontrera, presque aussitôt, un compétiteur dans un frère naturel, Jacques, qui obtenait l'appui des mameluks d'Egypte. En vain, à diverses reprises, les Trois-Etats de Savoie lui voteront des subsides d'hommes et d'argent. En vain, un chablaisien, François de Langin, seigneur de Veigy, s'illustrera

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la défense de la forteresse chypriote de Chérine. Malgré son énergie, Charlotte devra se réfugier à Rome, où elle mourra, en 1487, léguant ses droits à son neveu, le duc Charles Ier de Savoie. A cette dernière date, par un autre changement de fortune, Chypre sera tombée sous l'influence de Venise, qui bientôt se transformera en domination.

Au moment où cette ruineuse aventure achevait d'exaspérer les esprits, les mécontents trouvaient un chef inattendu dans le cinquième fils de Louis. Audacieux, avide de pouvoir et d'argent, le jeune Philippe voyait d'un œil jaloux les largesses dont Anne de Lusignan comblait ses fils préférés, Amédée, prince de Piémont, Louis, roi de Chypre, et Jean-Louis, administrateur de Genève. Il s'appelait même « Philippe sans Terre », n'ayant reçu qu'en 1460, à l'âge de vingt-deux ans, la seigneurie de Baugé en Bresse avec le titre de comte. Irrité de l'orgueil des « Cypriens » et des favoris, il partageait contre eux les ressentiments de l'aristocratie.

S'arrogeant tout à coup le rôle de justicier, il apparaissait, à Thonon, en juillet 1462, à la tête d'une troupe de nobles et de gens armés. Dans le château, résidence de la cour, il faisait mettre à mort le bressan Jean de Varax, maître d'hôtel de sa mère. Par son ordre, le chancelier Jacques de Valperga était saisi, jeté dans une barque et transporté à Morges, au-delà du Léman. Appliqué quatre fois à la torture, il était, après un simulacre de jugement, précipité dans le lac.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans leur épouvante, Louis et Anne de Chypre s'enfuyaient de Thonon à Genève.

Trop longtemps froissée de la domination des favoris, l'opinion publique ne protesta point contre ces crimes. La plupart des nobles se ralliaient à Philippe sans Terre. Les bourgeois de Genève le laissaient entrer dans leurs murs, contre la défense du duc (octobre 1462). Il y faisait emprisonner trois « Cypriens », les frères Hector et Pierre d'Antioche, et le cordelier Thomas de Sur, alors métropolitain de Tarentaise et, depuis neuf ans, administrateur du diocèse de Genève au nom de deux évêques enfants, Pierre et Jean-Louis de Savoie.

Louis pensait, du moins, que les Trois Etats, alors réunis à Genève, le soutiendraient contre un fils rebelle. A son étonnement, l'assemblée demandait aussi l'expulsion des « Cypriens et Cypriennes » (25 octobre). Poussant l'audace jusqu'au bout, Philippe implorait en public le pardon de son père, puis courait se jeter aux pieds d'Anne de Lusignan qui, déjà malade et brisée de tant d'émotions, succombait le lendemain (11 novembre 1462).

Louis ne pouvait cependant oublier l'outrage infligé à la dignité ducale. Il se rendait, en octobre 1463, auprès de son gendre Louis XI, résolu à frapper les Genevois et son fils. Les deux princes convenaient d'interdire l'accès des foires de Genève, non seulement à leurs propres sujets, mais aussi aux marchands étrangers qui auraient à traverser leurs Etats. Quant à Philippe sans Terre, attiré en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Berry, il était arrêté à Vierzon, par l'ordre du roi, en avril 1464, puis enfermé pour deux ans au château de Loches.

Rentré dans ses domaines après treize mois d'absence, le duc Louis était invité par des seigneurs français à adhérer à leur ligue du *Bien public* contre Louis XI. Il dénonçait au roi leurs propositions, et, peu confiant dans la fidélité des siens, se retirait à Lyon où il mourait, moins de deux mois après, le 29 janvier 1465. On l'enterrait à Genève, dans l'église des cordeliers de Rive, auprès de sa femme, Anne de Chypre.

Pendant les quinze dernières années de son règne, la Savoie perdit, au dehors, le prestige que lui avait valu la politique d'Amédée VIII.

Au dedans, l'anarchie crût sans cesse. Louis ne savait pas même soutenir les agents de son autorité. Le 28 janvier 1461, sur un ordre formel du prince, l'avocat patrimonial Guy de Fésigny intentait une action en justice contre le maréchal de Savoie, Jacques de Montmaycur, bien qu'il fût lui-même vassal de ce dernier pour une terre voisine de Cusy. Condamné à une amende qu'il ne payait point, le comte de Montmayeur rentrait en grâce en 1462, et, dès lors, ne songeait plus qu'à châtier l'atteinte portée à son orgueil de suzerain. Du consentement du duc, il se saisissait de Fésigny et l'enfermait dans son château d'Apremont, près de Chambéry (1464).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En vain, Amédée IX, après son avènement, devait réclamer le captif. Le comte opposait audacieusement sa justice à la justice ducale. Il constituait un tribunal avec ses propres serviteurs, et un homme d'armes décapitait le vassal prétendu félon (mars 1465).

Dans la gestion des impôts, on rencontre le même désordre que dans le gouvernement. Aux Trois Etats (on cite douze de leurs convocations au nord des Alpes), le duc demandait sans cesse des subsides extraordinaires, et, comme si le trésorier général eût été impuissant à les recueillir, il créait, à côté de lui, en 1454, un « général des finances », pourvu d'attributions identiques. Du reste, il lui était parfois difficile de pourvoir à l'un ou à l'autre de ces offices, à cause des prodigalités d'Anne de Chypre qui rendaient toute réforme impossible. La charge de général des finances subsistera seule, à la fin du XVe siècle, et ne sera supprimée qu'en 1817.

Dans la détresse du trésor ducal, Louis s'adressait quelquefois aussi à ces conseillers de « petit Etat » dont Amédée VIII aimait tant à s'entourer. Ayant, en 1454, à fortifier les environs de Montmélian, il levait, sur leur avis, et sans doute de l'aveu des Trois Etats, une taxe extraordinaire sur tous les habitants de ses domaines, laïques et ecclésiastiques. Le 20 avril de la même année, il prescrivait encore aux contribuables de déclarer tous leurs biens, mobiliers ou immobiliers, afin que

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chacun fût imposé en proportion de son revenu.

Dur aux hommes de condition inférieure, ce règne avait surexcité, on l'a vu, l'esprit de faction dans l'aristocratie. A celle-ci, on continuait, comme sous Amédée VIII, à distribuer des titres. Louis érigea en comtés les seigneuries de Montmayeur en 1449, et de La Chambre en 1456.

Le premier, il admit des Piémontais à partager avec les Savoyens les hauts emplois de l'Etat : c'est ainsi qu'Antoine de Romagnano et Jacques de Valperga devinrent chanceliers. A Turin, il créa un Conseil résident analogue à celui de Chambéry.

Comme le reste de la nation, l'Eglise souffrait de l'incurie du pouvoir central et du régime des favoris. En Tarentaise, le cardinal Jean d'Arces (1438-1454) ne cessait de protester, et toujours sans succès, contre les usurpations des agents ducaux. Après sa mort, on lui donnait pour successeur, d'abord, l'un des fils du duc, Jean-Louis, qui ne résida jamais, puis un « Cyprien », Thomas de Sur, qui était déjà administrateur de Genève, et se trouva ainsi appelé à gouverner les deux plus importants diocèses du pays.

Cette dernière nomination avait eu lieu en vertu d'un indult du 10 janvier 1451, par lequel Nicolas V accordait à Louis que, dans ses domaines, nul ne serait, sans son aveu, institué évêque ou abbé. Confirmé par huit pontifes, cet acte mémorable sera cependant, jusqu'au concordat de 1741, l'occa-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sion de fréquents conflits entre la cour de Rome et les Blanches-Mains.

S'il n'imposait pas toujours aux siens le respect des droits de l'Eglise, Louis lui était néanmoins personnellement favorable. En 1453, il acquérait, à titre de relique, d'une dame de Bourgogne, Marguerite de Charny, non point le Saint-Suaire, comme on l'a cru longtemps, mais une « représentation » provenant du couvent de Lirey en Champagne. Cette imitation du Saint-Suaire fut déposée d'abord au couvent des Cordeliers, à Chambéry, et transférée, en 1578, à Turin.

En 1445, le duc avait assisté, à Annecy, à la consécration d'un couvent de dominicains dû à un legs du cardinal de Brogny.

Le cardinal de Brogny rencontrait alors des imitateurs, même chez des laïques. Comme s'il eût voulu expier, par avance, le meurtre soi-disant juridique de Guy de Fésigny, Jacques de Montmayeur avait établi, en 1458, au-dessous de son château d'Apremont, à Myans, le premier des six couvents que les observantins ou cordeliers réformés posséderont en Savoie. Dans la vallée de La Rochette, on lui attribue aussi le monastère des Célestins de Villard-Sallet.

Pareillement, en Chablais, noble Louis de Langin bâtissait sur le mont Voiron une chapelle, sanctuaire d'une « vierge noire », et, en 1456, un ermitage se constituait tout auprès pour la desservir.

Malheureusement, à côté de ces fondations pieu-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses, il faut signaler aussi, contre les gens suspects d'irréligion et de sortilège, des mesures de rigueur inconnues aux siècles précédents, du moins en Savoie. En 1449, Jacquemet Mabert, en Tarentaise, était condamné à mort pour crime d'hérésie : de ses biens, un tiers était livré à l'inquisiteur qui l'avait jugé, et le reste au duc. Treize ans après, à Chamonix, plusieurs individus, inculpés d'apostasie et de culte diabolique, comparaissaient devant les « bonshommes » de la vallée, et périssaient par le feu.

Dans cette société rude et violente, il n'y avait guère place pour les arts. Indiquons seulement ici la reconstruction de la cathédrale de Moûtiers par le cardinal-archevêque Jean d'Arces, et, à Chambéry, en 1445, l'achèvement de la nouvelle enceinte décrétée, soixante-quatorze ans auparavant, par le comte Vert.



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE III

## LA SAVOIE ENTRE LOUIS XI ET CHARLES LE TÉMÉRAIRE. GOUVERNEMENT D'YOLANDE DE FRANCE

**1465-1478**

Amédée IX, à son avènement, trouvait un Etat profondément troublé par les factions de la noblesse, et démembré, en partie, par des apanages. Un de ses frères, Jacques, était investi du comté de Romont et du pays de Vaud. Un autre, Janus, avait succédé, en 1460, à Louis, devenu roi de Chypre, dans la possession du Genevois, du Faucigny et de la vallée de Beaufort. Un troisième, Philippe sans Terre, alors détenu à Loches, avait reçu la seigneurie de Baugé.

Au dehors, la Savoie menaçait d'être mêlée à la lutte que la royauté française, sous Louis XI, soutenait contre les grands vassaux. Le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, tentera d'attirer à lui les frères du prince et, avec eux, Amédée IX lui-même (1465-1472) et son fils Philibert Ier (1472-1482).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans ces circonstances difficiles, la direction des affaires appartint surtout à la duchesse Yolande de France. Son mari, Amédée IX, était sujet à de fréquentes attaques d'épilepsie. D'ailleurs, il avait été élevé par un cordelier, Jean Fausson, dans les minutieuses pratiques d'une piété qui le détournait des choses humaines.

Yolande eut d'abord à prendre un parti dans la guerre du *Bien public* que le duc Louis avait dénoncée à son gendre, mais sans la prévenir. Une assemblée des Trois Etats, tenue à Chambéry, en mars 1465, se prononça en faveur du roi, malgré les répugnances de la bourgeoisie qui n'avait pas oublié les turbulentes menées du fils de Charles VII. Un corps de nobles savoyens se rendit en France et se signala, au témoignage de Commynes, à la bataille de Montlhéry (16 juillet 1465). On livra aussi passage à Galéas, fils de François Sforza, qui conduisait à Louis XI un renfort de soldats milanais.

La duchesse essayait, en même temps, de relever l'autorité du prince, si étrangement méconnue depuis près de vingt ans. Elle ordonnait de traduire en justice le comte Jacques de Montmayeur, qui, dans l'affaire de Fésigny, venait de braver Amédée IX lui-même. Montmayeur servait, en ce moment, dans les troupes envoyées au secours de Louis XI : condamné par défaut à la perte de ses biens, il en appelait. On lui accordait de nouveaux juges, mais en les choisissant dans des provinces différentes, de telle sorte qu'ils ne se réunirent

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jamais. Le comte ne rentrait en Savoie qu'après la mort d'Amédée IX, et, en 1473, une troisième commission judiciaire l'acquittait.

Au vrai, le pouvoir ducal n'osait s'affirmer en face de vassaux arrogants qui trouvaient des chefs redoutables dans les princes du sang. Le plus remuant de ces derniers, Philippe sans Terre, venait d'être rendu à la liberté par Louis XI, et Amédée IX lui avait encore concédé la Bresse en augmentation d'apanage (1466). Exaspéré de la captivité qu'il avait subie à Loches, il s'unissait à son frère Jacques de Romont et se déclarait ouvertement pour Charles le Téméraire contre le roi de France (1468).

Le duc de Bourgogne cherchait, dès lors, à dominer entièrement la Savoie. A son instigation, Jacques de Romont et Philippe de Bresse se soulevaient, en 1471, contestant à leur belle-sœur le titre de régente que venait de lui conférer le maladif Amédée IX, d'accord avec les Trois Etats de Savoie et de Piémont réunis, le 3 juillet, à Chambéry.

A leur approche, Yolande s'enfuyait précipitamment à Montmélian. Chassée du château par une surprise, elle laissait le duc aux mains des agresseurs, et courait à Grenoble solliciter l'appui d'une armée française qui la ramènerait en Savoie. Sur la médiation de la ville de Fribourg et du canton de Berne, il était enfin décidé que la régence resterait à la duchesse, mais que ses beaux-frères auraient entrée au Conseil (5 septembre 1471).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Amédée IX mourait sept mois après (30 mars 1472) dans un pélerinage à Verceil. Il laissait le trône à un enfant de huit ans, PHILIBERT Ier.

A peine investic de la régence au nom de son fils, Yolande — selon Guichenon et d'autres écrivains — aurait été en butte à une nouvelle révolte de ses beaux-frères. En 1472 ou 1473, il y aurait eu comme une répétition de ce qui s'était passé en 1471 : fuite de la duchesse de Chambéry à Montmélian, puis en Dauphiné, et, derechef, intervention des Etats voisins.

Il n'en a rien été. La correspondance d'Yolande la montre séjournant constamment en Piémont jusqu'en avril 1474, où elle se rendait à Chambéry, pour revenir à Turin au mois de juin suivant (1).

Tout au contraire, pendant ce temps, Philippe de Bresse et Jacques de Romont avaient porté leur activité au dehors. Le premier, oubliant ses injures, passait au service de France. Le second s'attachait à Charles le Téméraire, mais en provoquant ainsi l'âpre ressentiment de Louis XI. Le roi se vengera en lançant les Suisses contre lui, et la Savoie, appelée nécessairement à défendre l'un de ses princes apanagés, sera frappée du même coup.

Habitués depuis longtemps au maniement des armes par leurs luttes contre l'Autriche, les Suisses gagnaient, en ce moment, à Héricourt, en Franche-Comté, une victoire complète sur les Bourguignons

(1) *Misc. di Storia Italiana*, t. XXXI. chap. 5.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

(13 novembre 1474) : ils rentraient, chargés de butin. Volontiers, Yolande eût maintenu la paix avec eux; mais, à Berne, ses envoyés étaient impuissants contre les agents de Louis XI qui prodiguaient l'or et les promesses. Redoutant une agression contre les Etats de son fils, elle concluait. à Moncalieri, un traité d'alliance avec Charles le Téméraire et Galéas Sforza, duc de Milan.

Le roi voyait aussitôt que la ligue formée contre les Suisses pourrait aisément se retourner contre lui : il s'empressait de la combattre par la diplomatie. Poussés par ses émissaires, les Bernois obtenaient des Valaisans qu'ils fermeraient aux mercenaires lombards les passages de leurs montagnes. Ils suscitaient, en même temps, une querelle à Jacques de Romont à l'occasion de marchandises saisies par ses agents en contravention à des règlements douaniers. Enfin, ils se jetaient sur son apanage, le pays de Vaud (octobre 1475).

On connut alors l'avidité et la barbarie des Suisses. En trois semaines, ils prenaient et livraient aux flammes seize villes et nombre de châteaux ou de villages. Estavayer résistait : on massacra ses défenseurs, et le bourreau de Berne décapita les blessés. Le butin fut immense. Genève, qui pourtant n'était pas engagée dans les hostilités, dut promettre de payer rançon.

Au même instant, une autre lutte avait lieu en Valais. Sur l'ordre d'Yolande, l'administrateur Jean-Louis, son beau-frère, s'était porté, vers le haut

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rhône, à la rencontre de soldats italiens envoyés par Galéas à Charles le Téméraire. Il était bientôt obligé de lever le siège de Sion, à l'arrivée de 3,000 Bernois, et défait dans un terrible combat à la Planta, près de la Morge de Conthey (13 novembre 1475). Vigoureusement poursuivis, les Savoyens exécutaient une pénible retraite à travers les neiges du haut Faucigny. Les Valaisans occupaient Ardon et Martigny, tandis que leurs auxiliaires bernois envahissaient Saint-Maurice-d'Agaune et d'autres places dans le vieux Chablais.

Impatient de venger les revers de ses alliés, Charles le Téméraire franchissait le Jura au mois de février 1476. Le pays de Vaud se soulevait aussitôt contre ses dominateurs étrangers : en quinze jours, les garnisons bernoises étaient chassées. La fermentation était vive aussi, dans le vieux Chablais et les districts voisins, contre leurs nouveaux maîtres.

La bataille de Grandson, gagnée, le 3 mars 1476, par les Suisses sur le duc de Bourgogne, arrêta seule l'élan des populations. Enhardis par les succès de leurs amis, les Valaisans se jetaient sur les territoires d'Evian, d'Abondance et de Thonon, et les mettaient à contribution. Ils recevaient, enfin, des Bernois, Saint-Maurice-d'Agaune et son abbaye, antique sanctuaire des Blanches-Mains (16 mars 1476).

Yolande ne pouvait abandonner Charles le Téméraire, au début d'une guerre où les coups les plus

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rudes avaient été portés à la Savoie. Dès le 12 décembre 1475, elle avait obtenu, des Trois Etats convoqués à Chambéry, des subsides importants, et elle ordonnait à Amédée de Gingins de s'unir à 4000 Italiens qui avaient réussi à franchir le Grand-Saint-Bernard. Elle prescrivait à Antoine d'Orlyé d'amener au duc, en suivant la rive septentrionale du Léman, d'autres troupes de renfort (celles-ci, près de Vevey, seront surprises par les Fribourgeois devenus, tout d'un coup, les partisans de Berne). Enfin, elle assistait elle-même à l'imposante revue des forces bourguignonnes passée par Charles sur les hauteurs de Lausanne (9 mai 1476).

On sait comment, le 22 juin suivant, cette redoutable armée fut anéantie à Morat par les Suisses. Accourant du champ de bataille à Gex, le duc avait avec Yolande une entrevue qui lui faisait craindre une défection de la Savoie : il donnait l'ordre d'enlever la régente et ses enfants (27 juin). Seuls, le jeune Philibert Ier et l'un de ses frères étaient sauvés par leurs serviteurs, et emmenés à Genève, puis à Chambéry.

Les Suisses, pendant ce temps, se ruaient, une seconde fois, sur le pays de Vaud. Ils menaçaient d'une agression les provinces savoyennes situées au sud du Léman, lorsqu'ils furent arrêtés par Louis XI.

Sans avoir combattu, le roi de France recueillait le fruit des victoires remportées par les montagnards de l'Helvétie. Par eux, il avait brisé la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

puissance de la Bourgogne; par eux aussi, il tenait désormais dans sa dépendance la Maison de Savoie : réunis à Chambéry, en juillet 1476, les Trois Etats mettaient sous sa protection le jeune Philibert Ier.

Arbitre du pays, le roi de France confiait à Philippe de Bresse le gouvernement du Piémont, et à l'administrateur de Genève, Jean-Louis, celui des provinces du Nord, en attendant qu'Yolande recouvrât sa liberté. Lui-même, au surplus, quelques mois après, envoyait des cavaliers tirer la régente du château de Rouvres, près de Dijon, où Charles le Téméraire l'avait enfermée (octobre 1476).

En retour, il exigeait d'elle la promesse de ne plus s'allier, à l'avenir, avec le duc de Bourgogne : engagement ratifié, le 12 décembre, à Chambéry, par les Trois Etats de deçà et d'au-delà des monts.

Sur ces entrefaites, un congrès se tenait à Fribourg pour traiter de la paix. Après six mois de débats, Jean-Louis laissait aux Bernois Bex, Aigle, Ollon et les Ormonts, localités du vieux Chablais sur la rive droite du Rhône, et, de plus, quelques places dans le nord du pays de Vaud. Le reste de ce dernier territoire devait demeurer vingt mois aux mains des Suisses, c'est-à-dire jusqu'à l'entier paiement de 20000 florins, rançon réclamée de Genève en 1475, et de 200000 florins imposés à la Savoie. Les Trois Etats réunis à Annecy, puis à Chambéry, votaient les subsides nécessaires.

Fribourg était encore affranchi du protectorat qu'il subissait depuis le duc Louis (24 avril 1477).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quatre ans plus tard, il entrera dans la confédération des Suisses.

De leur côté, dès le 1er décembre 1476, les Valaisans s'étaient définitivement adjugé les châtellenies de Conthey, Ardon, Martigny et Saint-Maurice. L'évêque de Sion justifiait cette usurpation, à l'aide d'une prétendue charte adressée par Charlemagne à saint Théodule, lequel avait vécu quatre siècles avant l'empereur carolingien. Monthey et ses dépendances demeuraient seuls à Philibert Ier dans le bassin supérieur du Rhône. Dès ce moment, la judicature-mage du Chablais sera transférée de Saint-Maurice à Thonon.

Jean-Louis avait aussi négocié un traité de combourgeoisie perpétuelle entre Berne et sa ville épiscopale, mais, à la demande des Genevois, la durée en fut restreinte à la vie même du prélat. Quarante-neuf ans après, ce pacte d'alliance sera renouvelé entre les deux parties, mais contre la dynastie ducale.

Ainsi se termina la première collision de la Savoie et des Suisses. Le prestige des Blanches-Mains, qu'Amédée VIII avait porté si haut, y reçut, sur les bords du Léman, une irréparable atteinte. Les Bernois n'oublieront pas ce beau pays de Vaud où l'invasion avait été si facile et le butin si abondant. Le démembrement de 1476 annonce et prépare le morcellement bien autrement douloureux de 1536.

Yolande en eut comme le pressentiment. Elle

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

transportait sa résidence en Piémont, donnant toute l'épaisseur des Alpes pour rempart à son fils Philibert Ier. Elle y mourait, le 29 août 1478. On l'enterrait, à Verceil, auprès de l'inoffensif Amédée IX que la piété publique tenait déjà pour un saint.

Pendant treize ans, sous le nom de son mari ou de son fils Philibert Ier, elle avait gouverné, non sans habileté, les Etats de Savoie. Au dehors, elle eût désiré garder entre la France et la Bourgogne une neutralité difficile à maintenir. Elle ne s'allia, du moins, à Charles le Téméraire qu'à la fin, et seulement pour défendre le pays de Vaud contre les Suisses.

Au dedans, elle lutta sans cesse contre ses beaux-frères qui, dès le début, l'eussent précipitée dans un conflit avec Louis XI. A diverses reprises, elle chercha contre eux un appui dans les Trois Etats.

Au milieu de ses embarras, elle opéra des réformes utiles. En 1475, elle permit aux nobles d'aliéner librement leurs terres : auparavant, ils ne pouvaient les vendre qu'à leurs parents. En 1477, elle rendit une ordonnance pour abréger la longueur des procès.

Dans la même année, sur une requête des Trois Etats, elle leur accordait de présenter à l'approbation du souverain un ou plusieurs « défenseurs » des droits et privilèges du pays, institution qui semble n'avoir pas duré.

Les intérêts matériels attiraient son attention. En 1470, elle projetait de creuser un canal entre l'Isère et le lac du Bourget. Elle autorisait deux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Allemands, de Nuremberg, à exploiter des mines de plomb argentifère à la Plagne, au-dessus de Mâcot en Tarentaise.

Le commerce de ce temps était, en partie, entre les mains des juifs. En juillet 1466, elle les protégeait, à Chambéry, contre un mouvement populaire suscité par un gentilhomme, Aymar de Varax.

Elle révoqua, de plus, l'édit de Louis qui interdisait aux sujets de Savoie de se rendre aux foires de Genève.

L'Eglise surtout lui dut des fondations. A sa demande, le pape Paul II, en 1467, érigeait en collégiale la chapelle du château de Chambéry. Dès ce temps, cet édifice portait le nom de Sainte-Chapelle, à cause des reliques que l'on y conservait : la plus vénérée, celle que l'on prit pour le Saint-Suaire, n'y sera toutefois habituellement déposée qu'à partir de 1506.

La duchesse créa deux monastères de clarisses réformées : l'un à Chambéry (1470), et l'autre à Genève (1477).

Dans cette dernière ville, la Maison de Savoie fondait encore, vers ce temps, trois hospices : l'un, pour les vieillards, était dû à Yolande; le second, pour les insensés, à Amédée IX, et le dernier, pour les enfants trouvés, à l'administrateur Jean-Louis.

Les observantins ou cordeliers réformés se multipliaient. A Chambéry, un maître des comptes, Etienne Rosset, établissait pour eux, en 1467, sous l'invocation de sainte Marie Egyptienne, un monastère,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

succursale de leur maison de Myans. En 1471, deux autres couvents du même ordre étaient fondés, à Moûtiers, par l'archevêque Thomas de Sur, et, à Cluses en Faucigny, par un prince apanagé, Janus, comte de Genevois. Ici, les observantins étaient spécialement appelés pour combattre des hérétiques qui tenaient leurs assemblées dans les environs, à La Balme.

Elevée à la cour d'Anne de Chypre, Yolande y avait puisé, au milieu des intrigues et des fêtes qui s'y mêlaient, le goût des choses de l'esprit. Elle se plaisait à recueillir des manuscrits. En juillet 1470, elle assistait, à Chambéry, à la représentation du mystère de *Sainte-Suzanne*, donnée par cinquante gentilshommes et bourgeois de Montmélian.

Vers 1477, un secrétaire ducal, Perrinet Dupin, originaire de La Rochelle, écrivait, peut-être, par son ordre, une naïve *Chronique du comte Rouge*.

Douze ans auparavant, l'histoire du pays avait également occupé un familier de Philippe sans Terre, Jehan Servion, détenu, lui aussi, dans la tour de Loches. Afin de charmer la captivité de son maître, il composait des *Gestes et chroniques de la Maison de Savoie*, mais sans dépasser, à l'exemple de Jean d'Orreville, le règne d'Amédée VIII.

Il ne serait, sans doute, pas hors de propos de rappeler encore le nom du faucigneran Guillaume Fichet, du Petit-Bornand. Recteur de l'Université de Paris, en 1467, il installait, deux ans après, dans les bâtiments de la Sorbonne, trois ouvriers

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

allemands qui apportaient la précieuse découverte de Guttemberg. Son traité de *Rhétorique* en latin sera un des premiers livres sortis de leurs presses.

L'imprimerie, que Fichet patronnait à ses débuts à Paris, ne sera introduite qu'un peu plus tard dans la région sabaudienne, à Genève en **1477**, et à Chambéry en **1484**.

Citons enfin, parmi les œuvres d'art de cette époque, le beau cloître gothique de Saint-Jean-de-Maurienne, construction d'un évêque commendataire, le cardinal normand Guillaume d'Estouteville. Le même prélat rebâtira aussi la cathédrale, et son successeur Etienne Morel (**1483-1499**) l'enrichira de stalles en bois admirablement travaillées sous la direction du genevois Pierre Mochet.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE IV

## LE DUCHÉ DE SAVOIE SOUS L'INFLUENCE DE LA FRANCE

### 1478-1522

Avant la mort d'Yolande, la ruine de Charles le Téméraire battu et tué devant Nancy, le 5 janvier 1477, avait donné à la royauté française une prépondérance incontestée. En mettant la main sur la Bourgogne et la Franche-Comté, Louis XI pesa davantage encore sur les Etats de Savoie qu'il contenait déjà par le Dauphiné. Pendant près de cinquante ans, les Blanches-Mains seront presque toujours, de fait, les vassaux des Valois. Ils leur ouvriront les routes des Alpes, lors des premières guerres d'Italie, et, au besoin, ils leur fourniront des soldats. Des alliances de familles maintiendront l'accord entre les deux Maisons, jusqu'au moment où l'Autriche, sous Charles-Quint, disputera à la France la première place en Europe et les amitiés qui la soutenaient.

Réunis le 26 septembre 1478, à Rumilly, les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Trois Etats de Savoie ouvraient eux-mêmes le pays à l'influence française, en demandant à Louis XI d'étendre sa protection aux domaines et à la personne du jeune Philibert Ier, jusqu'au moment où une assemblée des provinces des deux versants alpins eût constitué un gouvernement. Cette assemblée se tenait à Moncalieri, près de Turin, le 6 février 1479, et confiait la direction des affaires à un Conseil composé de six Savoyens et de six Piémontais. Intervenant aussitôt, le roi laissait la garde du duc au bressan Philibert de Grolée, mais remettait l'exercice de l'autorité suprême à l'un des chefs de l'aristocratie, Louis de Seyssel, comte de La Chambre.

En assignant la première place dans l'Etat non à un prince du sang, mais à un simple seigneur, le roi donnait libre carrière aux violences des nobles habitués depuis longtemps à l'impunité. L'un d'eux, Jean de Compey, à la tête d'une bande armée, tuait près d'Aubonne, dans le pays de Vaud, son ennemi personnel, Bernard de Menthon (19 septembre 1479). Le comte de La Chambre abusait lui-même du pouvoir que Louis XI lui avait délégué. Il exigeait pour lui l'hommage dû au prince. Il emprisonnait les sujets ducaux pour en tirer d'énormes rançons. Il prélevait un droit de passage exorbitant sur les voyageurs qui se rendaient au mont Cenis en traversant ses domaines. Ce despotisme durait près de trois ans.

Agissant enfin en son propre nom, le duc, sur le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

conseil de Philibert de Grolée, substituait à Louis de Seyssel son oncle Jean-Louis, administrateur de Genève. Mais le comte de La Chambre était résolu à garder le pouvoir à tout prix : arrivé à l'improviste à Yenne où Philibert Ier s'était rendu avec son gouverneur, il s'emparait de Philibert de Grolée et l'envoyait en captivité au château des Heuilles, dans une gorge de la basse Maurienne. Il emmenait ensuite le prince à Annecy auprès d'un autre de ses oncles, Janus, comte de Genevois, et convoquait une assemblée des Trois Etats où ne figuraient que quelques membres (novembre 1481). Il parvenait cependant à chasser de Turin l'administrateur Jean-Louis, qui était venu prendre possession du gouvernement. Seulement, deux mois après, Philippe de Bresse, qui d'abord s'était rallié à lui, l'abandonnait sur un ordre secret de Louis XI, et l'emprisonnait à son tour (janvier 1482). Il se saisissait, en même temps, de l'autorité au sud des Alpes, tandis que la Savoie passait à l'administrateur Jean-Louis.

Philibert Ier était amené à Lyon auprès de Louis XI. Il y mourait le 22 avril 1482.

Son frère CHARLES Ier lui succédait à l'âge de quatorze ans. D'abord sous le joug de la France, il s'en trouvait affranchi à l'avènement d'un nouveau roi, le jeune Charles VIII (30 août 1483). Conseillé par un énergique maréchal de Savoie, Anthelme de Miolans, il s'emparait hardiment du pouvoir, contraignant à l'obéissance les plus turbulents person-



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nages, Philippe de Bresse et Louis de La Chambre. Dans un règne de huit ans, il sut maintenir l'ascendant de sa Maison à Genève, comme dans le marquisat de Saluces.

A Genève, l'administrateur Jean-Louis était mort le 11 juin 1482, ayant vécu, non en ecclésiastique, mais en soldat. A cause de son attitude, sans doute, on commençait à se lasser des princes de Savoie qui, depuis trente-huit ans, avaient occupé, à trois reprises et sans interruption, le siège épiscopal. A la place de Jean-Louis, le chapitre de Saint-Pierre élisait donc l'un de ses membres, Urbain de Villette-Chevron, abbé de Tamié (19 juillet 1482).

Mais le duc entendait ne pas se départir de la politique d'Amédée VIII. A Urbain de Villette-Chevron, il opposa son oncle François de Savoie, archevêque d'Auch. Le pape Sixte IV semblait, en pareille occurrence, un arbitre désigné; il compliquait au contraire le différend, en appelant au siège de Genève l'un de ses parents, Dominique de La Rovère, puis Jean de Compey, évêque de Turin. Sur l'invitation du pontife, Urbain de Villette-Chevron se désistait de sa candidature, et Jean de Compey prenait possession du siège épiscopal (août 1483). Charles Ier n'en était pas moins résolu à poursuivre le triomphe de son oncle et de sa Maison. Il députait Philippe de Bresse auprès du pape, et, finalement, Jean de Compey était transféré en Tarentaise. Préconisé par Sixte IV, François de Savoie faisait son entrée solennelle à Genève le 25 juillet 1484.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans cette entreprise, le duc avait été, selon toute apparence, soutenu par les Trois Etats. Il obtint sûrement leur appui dans une guerre contre le marquis Louis II de Saluces, à qui il reprochait d'accueillir tous les mécontents du Piémont. Dès le 15 août 1487, une assemblée tenue à Chambéry votait des subsides pour l'enrôlement des mercenaires suisses, notamment à Berne et à Fribourg. En retour, il faisait droit à de nombreux griefs imputés à ses officiers de justice et de finances. Quatre mois après, vainqueur de son ennemi, il convoquait, dans sa capitale même, à Carmagnole, les représentants de ses provinces des deux versants alpins pour avoir leur avis sur une trève d'un an imposée par la France. Dans la suite, il réunissait encore deux fois les Trois Etats de Savoie à Chambéry ; en 1488, il les consultait sur un arrangement négocié par son oncle François, évêque de Genève, en vertu duquel il aurait à faire hommage à Charles VIII pour une partie du marquisat de Saluces. En 1489, il était gratifié d'un nouveau don gratuit pour la reprise des hostilités, et acceptait un autre « mémorial » de doléances.

Il mourait inopinément à Pignerol, le 7 ou le 13 mars 1490 (et non en 1489, comme on l'a dit d'après Guichenon).

Il avait réussi à se concilier la noblesse et, en même temps, à la contenir. En 1486, il érigeait la seigneurie de Menthon en baronnie, et, tout à la fois, renouvelait les poursuites contre le meurtrier

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Fésigny, le vieux Jacques de Montmayeur. Epargné encore par la clémence souveraine, Montmayeur expirait en 1490, en léguant ses biens à la dynastie de Savoie.

Trois ans auparavant, le duc avait recueilli une autre succession, celle de Charlotte de Lusignan, belle-fille de son aïeul Louis. Sa Maison n'en possédera jamais que le titre de « roi de Chypre et de Jérusalem », qu'elle abandonnera seulement en 1861, en se saisissant d'une couronne moins chimérique, celle d'Italie.

Ce donataire d'une reine exilée avait antérieurement donné asile à un autre prétendant malheureux, Djem, frère du sultan Bajazet II. Selon la tradition, le prince ottoman aurait, en 1482, séjourné au château de Rumilly.

Charles Ier ne se signala pas uniquement par la vigueur de son administration. Il montra un goût passionné pour les lettres anciennes. Il n'y avait point, dit-on, d'auteur grec ou latin qu'il ne fût en état d'expliquer. Peut-être encouragea-t-il Antoine Neyret qui, en 1484, introduisit l'imprimerie à Chambéry.

La premier, enfin, de sa dynastie, il mit son effigie sur ses monnaies.

Son héritage revenait à un enfant de neuf mois, CHARLES II, lequel, dans les documents contemporains, est appelé Charles-Jean-Amédée (1490-1496). La mère du jeune duc, Blanche de Montferrat, con-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voquait aussitôt à Pignerol les Etats des deux « patries », Savoie et Piémont (3 avril 1490). De leur consentement, elle prenait la tutelle de son fils, et fixait sa résidence à Turin. On confiait à l'évêque de Genève, François de Savoie, la direction des provinces italiennes, et à Philippe de Bresse celle des provinces de langue française.

Non satisfaits d'établir un gouvernement, les Trois Etats aspiraient à le contrôler. Ils demandaient qu'on admit au Conseil ducal deux représentants de chaque ordre, un Savoyen et un Piémontais. Ils réclamaient, de plus, pour eux-mêmes, la faculté de s'assembler tous les deux ans, le troisième dimanche après Pâques, sans convocation spéciale, et cela tant que durerait la minorité de Charles II. Blanche de Montferrat et l'évêque de Genève n'accédaient qu'en partie à ces vœux. Ils ouvraient bien le Conseil ducal aux délégués des Etats en se réservant le droit de les choisir, mais ils repoussaient toute réunion périodique de leurs assemblées, déclarant qu'ils feraient bonne justice, et sur-le-champ, à qui se prétendrait lésé. On constate néanmoins, en 1492, une tenue des Trois Etats de Savoie à Annecy, pour l'octroi d'un don gratuit.

Gomme si la régence d'une femme encourageait toutes les entreprises, des troubles éclataient bientôt à Saluces et dans le Faucigny.

Dans le marquisat de Saluces, Louis II, aidé du duc de Milan, reprenait toutes les places que Charles Ier lui avait enlevées.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En Faucigny, les gens des campagnes se soulevaient, en 1491, à l'instigation d'un nommé Jean Gay, de Mégève. Ils voulaient, a-t-on dit, exterminer les nobles et organiser le pays sur le modèle des cantons suisses. Au vrai, on ignore quel fut le caractère réel de ce mouvement, et même comment il fut provoqué. Les paysans, paraît-il, remplirent de terreur et de sang la vallée de l'Arve jusqu'aux portes de Genève. Craignant que l'insurrection ne s'étendît au bassin de l'Isère, la cour avait garni de troupes tous les défilés qui communiquent avec le Faucigny. Philippe de Bresse mit fin à l'insurrection en attirant les chefs à Genève, en les gagnant à force de promesses, puis, quand les bandes se furent dispersées, en frappant de mort ceux des rebelles qui s'étaient le plus compromis (1491).

Avant même que la jacquerie du Faucigny eût commencé, François de Savoie était mort, le 3 octobre 1490, à Turin. Le siège épiscopal de Genève devenait aussitôt le but de nouvelles compétitions. A Charles de Seyssel élu par le chapitre de Saint-Pierre, Blanche de Montferrat opposait le chancelier de Savoie, Antoine de Champion, évêque de Mondovi. Bien que le pape Innocent VIII se fût prononcé en faveur du candidat de la cour (15 novembre), Charles de Seyssel résista, soutenu par son parent, l'audacieux comte Louis de La Chambre. Affrontant encore Philippe de Bresse, Louis de La Chambre ne cédait qu'après la prise d'Aix, sa principale forteresse, et la ruine de ses autres maisons fortes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Antoine de Champion entrait en possession de l'évêché de Genève, par procureur, le 21 octobre 1491. Il résida peu, et mourut le 29 juin 1495.

A ce moment, le comte de Bresse reprenait pour lui-même la politique d'Amédée VIII : il obtenait, par ses intrigues, l'élection de son troisième fils, Philippe, âgé de sept ans (août 1495). Plus tard, le jeune prince renoncera cependant à l'Eglise pour se vouer à la carrière des armes et le chapitre de Saint-Pierre, en 1510, le remplacera par ce même Charles de Seyssel que son père avait si rudement combattu.

Troublée au dedans, la Savoie retombait au dehors sous l'influence de la France dont Charles Ier s'était un instant dégagé. Volontiers, elle se laissait entraîner dans le tourbillon des guerres d'Italie à la suite de Charles VIII, de Louis XII et du jeune François Ier. En 1494, Blanche de Montferrat recevait le fils de Louis XI à Turin : elle lui offrait ce cheval du nom de *Savoie* qui le portera à la victorieuse journée de Fornoue. Philippe de Bresse assistait à la conquête de Naples et, à son retour, était gratifié du gouvernement du Dauphiné.

La Savoie se mêle ainsi intimement à la France, et quelques-unes de leurs gloires sont communes. Le dauphinois Bayard avait débuté, en qualité de page, à la cour du duc Charles Ier. Claude de Seyssel, d'Aix-les-Bains, écrira l'*Histoire singulière du roi Louis XII* : il deviendra, en 1509, évêque de Marseille, et en 1507, archevêque de Turin. La jeune

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

duchesse d'Orléans-Angoulême, Louise de Savoie, fille de Philippe Sans-Terre, tient alors, à Cognac, une cour brillante. Veuve à dix-huit ans, en 1494, elle élève auprès d'elle ses deux enfants, la première Marguerite de Valois, et François, qui régnera après Louis XII. Elle les entoure de savants et d'artistes.

Le médecin Symphorien Champier, originaire du Lyonnais, rédige et publie pour elle, en 1515, les *Grans chroniques de Gaule et de Savoie*. Il y introduit le terme « Savoisien », employé du reste, avant lui, par Villon et par Commynes. SAVOISIEN, dérivé du latin *sabaudus*, détrônera le mot SAVOYEN, si bien fait pourtant, et dont l'usage est attesté, pendant trois siècles, par une suite d'écrivains étrangers ou nationaux, depuis Froissart jusqu'au continuateur des *Chroniques* de Paradin (1).

Philippe de Bresse ne fut pas témoin de la grandeur de sa fille Louise. Le 16 avril 1496, il avait succédé à son petit-neveu Charles II, mort à l'âge de six ans. Le 15 juillet suivant, il recevait, à Annecy, le serment des Trois Etats de Savoie, et, selon l'usage, était gratifié par eux d'un don de joyeux avènement. Atteint, l'an d'après, de maladie, il se faisait transporter en litière de Turin à sa maison forte de Lémenc, au-dessus de Chambéry. Il y succombait le 7 novembre 1497.

(1) Voir PASCALEIN, *Des mots* SAVOYEN, SAVOISIEN et SAVOYARD, Annecy, 1888.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PHILIPPE II Sans-Terre est le seul prince — dans la « série des ducs » de Savoie — qui ait été inhumé à Hautecombe.

Le 7 juin 1496, à la demande de la noblesse et de la haute bourgeoisie, il avait modifié l'organisation municipale de Chambéry, en substituant deux conseils à l'assemblée des chefs de famille. L'un de ces conseils comptait douze membres, à la nomination des syndics ; il n'avait à traiter que des affaires de minime importance. L'autre se composait de vingt-huit notables désignés par les douze conseillers ordinaires et les syndics qui, en se joignant à eux, portaient à quarante-deux le chiffre total de ses membres. Il choisissait les syndics dans son sein, et avait toute autorité dans l'administration de la ville. Il ne paraît pas cependant que l'assemblée des chefs de famille ait immédiatement disparu : elle est mentionnée encore en 1525.

PHILIBERT II le Beau (1497-1504), l'aîné des trois fils légitimes de Philippe II de Bresse, régnait après lui. Il laissait d'abord tous pouvoirs à son frère naturel, René, partisan déclaré de la France. Dans ses premières expéditions en Italie, Louis XII obtenait non seulement un libre passage à travers les Alpes, mais aussi des troupes auxiliaires qui, sous Amédée de Rovorée, se distinguaient à Novare, devant Pise, et à la conquête de Naples.

Au dedans, le « grand bâtard de Savoie » continuait sa protection à un couvent d'Ermites de Saint-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Augustin qu'il avait fondé en 1494, sur la rive droite de l'Arve, en aval du vieux pont de Carouge.

Actif et entreprenant, il inspirait de la crainte aux Genevois pour le maintien de leurs franchises, quand sa puissance tomba tout à coup. Un an après le mariage de Philibert II avec Marguerite, fille de l'empereur Maximilien Ier, il était, par le crédit de cette princesse, dépouillé de ses biens et exilé (1502). Sans nul doute, l'influence de l'Autriche eût, dès lors, supplanté celle des Valois, si le duc ne fût mort prématurément, ayant bu de l'eau glacée au retour de la chasse (3 septembre 1504).

Marguerite devait lui élever, à Bourg en Bresse, un admirable tombeau dans l'église de Brou, qu'elle fit bâtir.

Magnifique dans ses dépenses, Philibert Ier avait dû, à diverses reprises, solliciter les subsides des Trois Etats. Sous son règne, on cite leurs assemblées à Genève en février et en août 1499, et, après le mariage du prince, en février 1502.

C'est aussi dans une réunion des Trois Etats tenue à Chambéry, le 11 septembre 1504, que son frère et successeur, CHARLES III, prenait solennellement possession du trône ducal. Il régnera trente-deux ans au nord des Alpes.

A son avènement, il trouvait les deux tiers de son revenu attribués, à titre de douaire, aux veuves de trois de ses prédécesseurs, ainsi qu'à une dotation en faveur de Louise de Savoie, fille de son

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

oncle Janus. La mort de ce dernier personnage, en restituant à la couronne, en 1491, le Genevois, Faucigny et Beaufort, n'avait pas été, il est vrai, sans compensation pour le domaine. Seulement, malgré sa détresse financière, Charles III, en 1514. donnait encore les mêmes territoires en apanage à son frère Philippe — l'ancien évêque élu de Genève — lequel les unira un jour à des fiefs en France, où il fondera la branche de Savoie-Nemours.

Cette largesse inconsidérée convenait bien à un prince qui semblait avoir pris pour devise de céder partout et toujours. On en avait vu des preuves dès les premières années du règne.

En 1507, les Valaisans, poussés par leur évêque, Mathieu Schinner, se jetaient sur le Chablais. Retenant à Evian son général, François de Luxembourg, et ses 10000 soldats, Charles III préférait acheter la retraite des envahisseurs.

En 1508, des ambassadeurs de Berne et de Fribourg venaient réclamer 300.000 florins promis, disaient-ils, par Charles Ier lors de ses expéditions contre Saluces, et, à l'appui de leur demande, ils produisaient des billets fabriqués récemment par un Jean Dufour, d'Annecy, secrétaire disgracié de Charles III. Vainement le Conseil résident de Chambéry constatait la fraude. Le duc transigeait en payant la moitié de la somme revendiquée.

Trois ans après, enhardis par tant de longanimité, les Suisses de huit autres cantons exigent, à leur tour, 800.000 florins. Derechef, une fraude est

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reconnue, et, sous la menace d'une guerre, Charles III transige encore. Convoqués, le 20 juillet 1511, les Trois Etats ajoutent aux subsides déjà accordés au duc pour « l'affaire qui lui est survenue au moyen de Dufour ».

Spolié par les Valaisans et par les Suisses, Charles III demeurait fidèle à l'alliance française sans en tirer profit pour lui-même et parfois au détriment de ses Etats. Ainsi, en 1513, il voyait le pape Léon X récompenser un ennemi de Louis XII, Mathieu Schinner, en lui accordant que désormais le diocèse de Sion relèverait directement du Saint-Siège, et non plus de la métropole de Tarentaise, ce qui était un démembrement du domaine spirituel de la Savoie.

Charles III éprouva la même fortune dans ses relations avec son neveu François Ier. En août 1515, il lui indiquait, dans les Alpes maritimes, au col de l'Argentière, un sentier qui le conduisait au glorieux champ de bataille de Marignan. En 1516, il le réconciliait avec les Suisses en négociant une « capitulation » qui, jusqu'en 1792, licra ces vaillants mercenaires au service de France. Sans doute, en juin de la même année, le roi lui témoignait de la gratitude, à Chambéry, où il était venu vénérer le Saint-Suaire. Seulement, trois mois après, il menaçait de lui enlever, entre autres provinces, le Faucigny et la Bresse, s'il ne renonçait pas au bénéfice d'une bulle du 21 mai 1515, qui détachait du diocèse de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Grenoble le décanat de Savoie, et érigeait Chambéry en évêché. Ici encore, Charles III était contraint de céder.

Malheureux, le plus souvent, dans sa politique extérieure, le duc n'obtenait pas toujours de son indocile noblesse déférence et respect. Intervenant dans une rixe entre deux seigneurs, Charles de Chaffardon et Louis de Viry, il était blessé à la main (29 juillet 1514). Il y avait cas de lèse-majesté : les deux coupables étaient bannis, le premier de la cour, et le second des Etats de Savoie.

Dans le gouvernement intérieur de Charles III, apparaît également son manque de fermeté. Obligé, à cause de la pauvreté du Trésor, de recourir assez souvent aux Trois Etats (on connaît dix convocations de ceux de Savoie), il promettait constamment de faire droit à leurs doléances, et pourtant, à chaque session, les mêmes plaintes se renouvelaient à l'endroit de ses officiers de justice et de finances.

Il est resté, néanmoins, quelques traces de son administration intérieure.

Ainsi, le 4 novembre 1521, il réduisit à dix les secrétaires du Conseil du prince, et attribua à l'un d'eux le titre, devenu important plus tard, de premier secrétaire d'Etat.

Après Amédée VIII, il revisa les statuts de l'ordre du Collier. Il en modifia les insignes et le plaça sous

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la protection de la Vierge Marie en lui donnant le nom d'ordre de l'Annonciade qui lui est demeuré (septembre 1518).

Pour la réforme de la justice, il publiait, à Annecy, le 10 octobre 1513, des statuts rédigés en partie par Claude de Seyssel, alors évêque de Marseille, et soumis récemment à une approbation des Trois Etats. A une autre assemblée, réunie le 1er décembre 1528 à Chambéry, il communiquait une traduction française des statuts ducaux.

En 1513, il obtenait du pape Jules II, et en 1525, de Clément VII, que l'appel des sentences rendues en matière criminelle, par les tribunaux des prélats, en Maurienne et en Tarentaise, serait porté devant le Conseil résident de Chambéry, et non plus devant le métropolitain de Vienne, pour le premier de ces diocèses, et en cour de Rome pour le second.

De même, en 1514, en créant à Annecy un conseil d'appel pour les terres apanagées à son frère Philippe, il réservait la juridiction en dernier ressort au Conseil résident de Chambéry.

Il instituait encore, pour la répression des malfaiteurs, une troupe permanente de vingt cavaliers et de cinquante hommes de pied sous un capitaine.

En novembre 1531, il promulgua la première ordonnance qui ait réglé en Savoie l'exploitation des mines. Elle fut dressée, sans nul doute, sur les indications d'ouvriers allemands qu'il avait attirés dans le pays.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sous le plus débonnaire des princes, les exercices militaires étaient encouragés. Le 4 septembre 1509, à la demande des gentilshommes et des bourgeois de Chambéry, il accordait des privilèges à leurs trois compagnies d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers dont l'origine remontait, dit-on, au XIVe siècle. Trois ans après, Thonon obtenait même faveur. Pareillement, à Annecy, Philippe, comte de Genevois, favorisait les « compagnons », élite de la milice bourgeoise (15 mai 1529).

Aussi bien, en se gardant du jeu chanceux et sanglant des combats, Charles III ne se trouvait pas en désaccord avec l'immense majorité de ses sujets. Dans la plupart de leurs sessions, les Trois Etats s'associaient à la politique extérieure du prince par leurs vœux comme par l'expression de leur gratitude. Ainsi, le 15 septembre 1522, dans une assemblée à Moûtiers, le duc répondait favorablement à leurs demandes, non seulement en promettant « brève et bonne justice », mais aussi en s'engageant à maintenir le pays en « paix et tranquillité comme par le passé ».

A ces Trois Etats de Moûtiers, il avait présenté sa jeune femme, Béatrix de Portugal, future belle-sœur de Charles-Quint, empereur d'Allemagne et roi d'Espagne. A coup sûr, les acclamations poussées alors en l'honneur des souverains se fussent changées en un morne silence, si l'on eût entrevu l'avenir. Le mariage de Charles III avec la princesse

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

portugaise annonçait une politique nouvelle, fatale au pays et à la dynastie. Après avoir grandi ensemble, ils se sépareront peu à peu. Emmanuel-Philibert, fils de Béatrix, sera le dernier duc né au nord des Alpes, le dernier qui ait été baptisé dans la Sainte-Chapelle de Chambéry.

Les entreprises de Charles III sur Genève vont précipiter la rapide décadence de la Savoie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE V

## AFFRANCHISSEMENT DE GENÈVE

### 1513-1536

On a vu comment, au XVe siècle, les Blanches-Mains, à travers les troubles intérieurs ou les fréquents changements de règne, avaient poursuivi, à l'égard de Genève, la politique d'Amédée VIII : constamment, ils avaient assuré le siège épiscopal soit à un prince de leur sang, soit à un serviteur dévoué. Sous Philippe II le Beau, son frère, le bâtard René, avait même songé, dit-on, à assujettir enfin la cité à la souveraineté ducale. Ce dessein devait être repris par Charles III, en dépit de son attitude si timide pourtant dans les affaires extérieures.

Le gouvernement de Genève était alors inégalement réparti entre l'évêque, le vidomne nommé par la Savoie, et les syndics, chefs de la communauté. Le premier avait le jugement des affaires civiles les plus graves; le second connaissait des



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

litiges de minime importance ; les derniers étaient investis de la juridiction criminelle.

L'évêque affirmait parfois sa supériorité en revisant en appel les décisions rendues par le vidomne, ou en graciant les individus condamnés par les syndics. Il ne disposait, au surplus, d'aucune force armée. Il ne lui était attribué qu'un tiers dans les revenus publics, le reste étant réservé aux administrateurs municipaux.

Elus en février de chaque année, les quatre syndics étaient assistés de plusieurs conseils. Dans les cas graves, ils en référaient à l'assemblée générale des chefs de famille. Du coucher au lever du soleil, ils avaient la garde des portes de la cité. Ils pouvaient établir des impôts et réglementer toutes choses, sous le contrôle de l'autorité épiscopale.

Les princes de Savoie semblaient n'avoir que des prérogatives d'ordre inférieur. On sait qu'en 1287 ils s'étaient emparés du château de l'Ile-du-Rhône où se trouvait une partie des prisons. Ils y avaient ajouté, en 1288, le vidomnat, et, en 1401, en acquérant le Genevois, le droit d'intervenir, par leur châtelain de Gaillard, à l'exécution des arrêts de mort prononcés par les syndics.

En réalité, depuis près d'un siècle, ils régnaient en maîtres à Genève, indirectement il est vrai. Par les évêques qu'ils désignaient, ils imposaient aux citoyens leur propre volonté, ou neutralisaient le mauvais vouloir des syndics. Ils dominaient dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le chapitre de Saint-Pierre, conseil naturel des prélats, par les cadets de la noblesse savoyenne qu'ils y avaient introduits. Ils avaient part aux magistratures locales comme aux délibérations du conseil général des chefs de famille, grâce à ceux de leurs sujets (et ils étaient nombreux) qui avaient obtenu le privilège de la bourgeoisie.

Ils se plaisaient, d'ailleurs, à résider dans la ville, et parfois des mois entiers. Reçus solennellement, à leur entrée, par les syndics, ils y donnaient des fêtes brillantes. Ils y convoquaient même, on se le rappelle, des assemblées des Trois Etats auxquelles les Genevois ne refusaient pas d'assister. Non seulement, en de graves nécessités, ils avaient reçu des citoyens des secours d'hommes et d'argent, mais, en temps ordinaire, ils y levaient, sans opposition, certaines taxes déterminées. Insensiblement, les princes de Savoie en étaient venus à regarder comme leur appartenant en propre une ville enclavée dans leurs domaines, et ne subsistant que des vivres apportés par les paysans ducaux du voisinage.

Transformer une domination indirecte et sujette à des intermittences en une souveraineté immédiate et permanente, telle fut la tâche que Charles III se proposa. Il crut atteindre ce but, à la mort de Charles de Seyssel, en portant à l'épiscopat un de ses cousins, Jean de Savoie, de naissance illégitime (juillet 1513). Jeune encore, mais accablé

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'infirmités précoces, Jean de Savoie paraissait faire bon marché de son autorité.

Bientôt, le bruit se répandit que le pape Léon X ne répugnait pas à ce que le pouvoir temporel, à Genève, fût transféré tout entier au duc : seul, le Collège des cardinaux n'y consentait pas encore (1515).

Comme au temps d'Amédée VIII, il n'agréait pas aux citoyens de passer sous la rude main d'un seigneur laïque qui restreindrait, s'il n'anéantissait pas, leurs franchises. Plusieurs songèrent à une résistance. L'un des plus ardents, un maître chapelier, Philibert Berthelier, eut l'idée de s'adresser à des jeunes gens, de conditions très différentes, mais qu'une communauté de plaisirs avait réunis. Chez eux nulle distinction entre la liberté et la licence, chacun ne pensant qu'à « vivre à son appétit, sans loy, règle, ne compas ». A leur tête, étaient un ancien cordonnier, Jean Pécolat, un tondeur de drap, Blanchet, le fils d'un procureur, Navis, et même un homme d'Eglise, François de Bonivard, le futur auteur des *Chroniques de Genève*. Né en 1593, à Seyssel, d'une ancienne famille noble de Chambéry, Bonivard avait succédé, à l'âge de dix-sept ans, à un oncle prieur du monastère de Saint-Victor, et, par suite, seigneur d'une vingtaine de terres aux environs de la ville. Avec ses allures de cavalier et non de clerc, il ne pardonnait pas à Charles III de lui avoir enlevé une part de l'héritage de son oncle, l'abbaye de Pignerol en Piémont.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dès ce moment, il n'y eut plus que troubles et violences dans la cité. En juin 1517, un juge épiscopal, Claude Grossi, était assailli à coups d'épée, et son nom était proféré avec dérision dans les rues.

Le duc et l'évêque décidèrent de dissoudre cette turbulente association. Au mépris des franchises, Pécolat était emprisonné à Thiez, terre du prélat, puis à Genève. Appliqué, à diverses reprises, à la torture, il se serait à la quatrième fois — s'il fallait en croire Bonivard — coupé la langue, pour ne plus rien révéler. En dernier lieu, il était traduit devant les syndics, et acquitté (1517-1518).

Sur ces entrefaites, ses amis Navis et Blanchet étaient arrêtés dans un voyage en Piémont. Au milieu des tourments, Navis déclarait qu'à la fin de 1516 il avait été question d'assassiner l'évêque Jean de Savoie à la faveur d'une mascarade. Il était décapité, à Pignerol, ainsi que son compagnon : leurs têtes, envoyées au nord des Alpes, étaient clouées à un noyer, sur la rive droite de l'Arve, non loin du couvent des Ermites de Saint-Augustin fondé par le bâtard René de Savoie.

Le chef du parti, Berthelier, avait échappé aux poursuites, en se réfugiant chez les Suisses. Revenu quelque temps après, avec un sauf-conduit, il comparaissait devant les syndics, et était absous (24 janvier 1519).

Dans son exil, il avait jeté les bases d'une sorte d'alliance défensive entre Fribourg et Genève. Ce

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pacte de combourgeoisie était imité de l'accord négocié, en 1477, avec les Bernois, par l'administrateur Jean-Louis. L'un des syndics, Besançon Hugues, y mettait la dernière main, et, le 6 février 1519, le faisait approuver par les chefs de famille réunis en conseil général. Les partisans de l'alliance fribourgeoise prirent, dès lors, le nom de *edguenots* ou *huguenots* (confédérés); ils appelaient *mameluks,* c'est-à-dire serviles, les fidèles de l'évêque et de la Savoie.

Le duc songeait aussitôt à briser un traité qui mettait obstacle à ses desseins sur Genève. Il rassemblait secrètement une armée, et, tout d'un coup, se portait sur la ville. Les portes s'ouvraient sans résistance (5 avril 1519). On désarmait les habitants, on enlevait les chaînes aux rues et les battants aux cloches. Le pacte de combourgeoisie était annulé par les citoyens, dans un nouveau conseil général.

Abandonnés par les Fribourgeois qui n'avaient fait que le simulacre d'une prise d'armes, les huguenots cédaient aux mamcluks le gouvernement de la cité. Deux de leurs chefs, Berthelier et Bonivard, subissaient les vengeances du duc. Le premier, condamné illégalement par le vidomne, était décapité devant le château de l'Isle (23 août 1519). Le second échappait à la mort, grâce à son caractère ecclésiastique, mais il perdait son prieuré de Saint-Victor. On l'enfermait, pour deux ans, au donjon de Grolée en Bugey.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Charles III, par un coup de fortune, était maître de Genève, mais il ne sut pas la conserver. Il ne montra, en cette occasion, ni décision ni connaissance des hommes.

Il eût dû, tout d'abord, s'emparer du pouvoir temporel que l'évêque était désormais impuissant à exercer. A l'assentiment à peu près certain de la cour de Rome, il eût joint, plus tard, celui de l'empereur Charles-Quint qui deviendra son beau-frère en 1526. Il n'avait pas non plus à redouter que le roi François Ier, livré alors à d'autres soucis, le troublât dans sa conquête. Le 25 janvier 1521, un an avant la mort de Jean de Savoie, il laissait, au contraire, désigner au siège épiscopal un ennemi secret, le mondain et pusillanime Pierre de La Baume, d'origine bressane, qui s'imaginera trouver dans les huguenots des défenseurs de son autorité.

Il pensait, du moins, s'attacher une population amoureuse des fêtes et des cérémonies d'apparat, en amenant au milieu d'elle sa femme, Béatrix de Portugal (4 août 1523). Malheureusement, « l'arrogance et superbité » de cette princesse froissaient, pendant neuf mois, la plupart des habitants accoutumés à la simplicité savoyenne.

Enfin, en 1524, il s'aliénait les hommes les plus modérés par un meurtre inutile. Le juge Amy Lévrier, ayant soutenu que la juridiction en appel appartenait à l'évêque et non au duc, était saisi, entraîné à Bonne en Faucigny, et mis à mort (13 mars).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans la suite, se croyant aussi menacés, Besançon Hugues et seize de ses amis s'enfuyaient chez les Suisses, mais pour y préparer la délivrance de leurs concitoyens (15 septembre 1525).

Il convenait, dès lors, que Charles III demeurât constamment dans la ville, de sa personne et en armes, pour déjouer toute manœuvre hostile. Le 10 décembre 1525, il crut pourvoir à tout, en assistant, entouré de ses gardes, à une assemblée des chefs de famille qui prit, de cet appareil militaire, le nom de « conseil des hallebardes ». Les citoyens durent jurer qu'à l'avenir ils ne contracteraient aucune alliance étrangère.

Deux jours après, contre l'avis de ses plus sages serviteurs, le duc quittait Genève : il n'y rentrera plus.

Il laissait, en effet, libre carrière à ses adversaires politiques. L'évêque Pierre de La Baume, absent depuis un an, revenait le 1er février 1526. Après lui, les fugitifs reparaissaient, résolus à secouer la domination savoyenne, et, le cas échéant, la souveraineté épiscopale. Besançon Hugues rapportait un second pacte de combourgeoisie conclu, cette fois, non seulement avec Fribourg, mais aussi avec Berne. En dépit de l'engagement imposé au « conseil des hallebardes », ce traité d'alliance était ratifié, le 25 février 1526, dans une assemblée générale à laquelle Pierre de La Baume assistait.

Dans l'espoir de se concilier les citoyens, le prélat

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

demandera encore, le 15 juillet 1527, à être admis parmi les bourgeois. En attendant, il permettait que les affaires civiles fussent jugées par les syndics, et non plus par le tribunal épiscopal ou (ce qui était attenter aux droits du duc) par le vidomne.

L'arrogance croissante des huguenots apprenait bientôt à l'évêque que les Genevois ne travaillaient que pour eux. N'osant s'opposer à d'autres empiètements, il partait, le 2 août 1527, pour son abbaye de Saint-Claude en Franche-Comté.

Les officiers ducaux ne soutenaient pas mieux la cause de leur maître. Le vidomne, Hugues de Rogemont, était sorti de Genève dès le 1er mai 1526. Son lieutenant, Ducis, en août 1527, abandonnait à son tour le château de l'Ile-du-Rhône, fin misérable d'une occupation de 240 années. Quelques jours après, les armoiries de Savoie,qu'on y avait gravées sur la pierre en 1519, étaient brisées et jetées dans le fleuve. Enfin, le 7 juillet 1528, Charles III était dépouillé de la dernière de ses prérogatives : les Genevois décidaient que l'exécution à mort des malfaiteurs aurait lieu désormais sans intervention du châtelain ducal de Gaillard.

Les mameluks avaient, en même temps, à redouter les vengeances du parti vainqueur. Le 21 février 1528, une sentence de proscription vouait au dernier supplice quarante-quatre d'entre eux, déclarait leurs biens confisqués, et leurs descendants inhabiles à remplir aucune charge.

Plusieurs déjà s'étaient enfuis, non loin de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cité, au hameau de Saint-Julien qui commença alors à s'agrandir. D'autres avaient trouvé un asile chez les nobles des environs qu'animait une haine ardente contre les huguenots. Dans un banquet donné, en 1528, au manoir de Bursinel, sur le Léman — entre Rolle et Nyon — quelques-uns, saisissant leur cuiller, s'écriaient : « Aussi vrai que je la tiens, nous avalerons Genève ! ». Les « Gentilshommes de la Cuiller », comme on les appela, prirent pour centre de leurs opérations le château ducal de Gaillard, sur l'Arve, puis la forteresse épiscopale de Peney, sur la rive droite du Rhône. Pendant huit ans, ils assailliront la ville, la menaçant d'un assaut, ruinant le commerce, interceptant les vivres. Leur audace était extrême : leur premier chef, François de Ternier, seigneur de Pontverre, périssait, le 2 janvier 1529, en essayant de traverser Genève.

En 1530, une de leurs troupes surprenait Bonivard dans le pays de Vaud. Il sera enfermé au château de Chillon par les officiers de Charles III, et subira une nouvelle captivité de près de six ans.

Attaqués à la fois par la Confrérie de la Cuiller et par les soldats du duc, les Genevois s'efforçaient de rendre guerre pour guerre, ou plutôt pillage pour pillage. Le 7 octobre 1530, sur la rive gauche du Léman, à une heure de leurs murailles, ils livraient aux flammes le monastère des cisterciennes de Bellerive. Au même moment, ils invoquaient l'assistance de leurs « combourgeois » de Berne et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dc Fribourg. Treize mille Suisses, franchissant à la hâte le pays de Vaud, arrivaient à Genève, le 9 octobre, et poussaient jusqu'à Saint-Julien. Là, des agents ducaux négociaient leur retraite : ils repartaient chargés de butin.

Deux mois après, un congrès tenu à Payerne, sous leur médiation, décidait, d'un côté, que le vidomnat serait rendu à la Savoie, et, de l'autre, que le traité qui liait Genève à Berne et à Fribourg serait maintenu. Il était dit que Charles III renoncerait à toute agression contre la ville, et donnerait le pays de Vaud en garantie de cet engagement.

Cette dernière clause était toutefois repoussée par le duc, ses commissaires ayant, arguait-il, outrepassé leurs pouvoirs. Du reste, il n'aurait pu empêcher les entreprises de ses nobles qu'il n'avait jamais su contenir.

Les Genevois ne s'inquiétaient pas davantage de rétablir Charles III dans le vidomnat. Ils réparaient précipitamment leurs remparts.

Jusqu'alors, le mouvement qui les portait à l'indépendance avait été purement politique. Il ne tarda pas à devenir également religieux sous l'influence de Berne qui, en 1528, avait adopté les doctrines d'un contemporain de Luther, le suisse Zwingle. Les idées nouvelles se répandaient d'ailleurs rapidement dans l'Europe occidentale. Déjà, en 1528, les Trois Etats réunis à Chambéry demandaient à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Charles III de réprimer durement leurs partisans, « tant gentilshommes que aultres ».

A Genève, au contraire, les hérétiques se trouvèrent encouragés par les nombreux disciples de Zwingle venus, en 1530, à la suite des milices bernoises. Les catholiques, anxieux, suppliaient instamment Pierre de La Baume de reparaître au milieu d'eux. Le prélat cédait à leurs prières, mais, à peine rentré dans son palais épiscopal, il était saisi d'une terreur soudaine. Il s'enfuyait clandestinement, pour ne plus revenir (14 juillet 1533).

Consternés du départ de leur chef naturel, les catholiques assisteront désormais, spectateurs impuissants, aux rapides progrès des novateurs. En vain, ils essayeront d'opposer prédication à prédication, en appelant Guy Furbity, dominicain de Montmélian et docteur en Sorbonne. Furbity était violemment interrompu, en pleine cathédrale de Saint-Pierre, par un ardent sectaire, le dauphinois Froment, et, bientôt après, sur la plainte des Bernois qui se prétendaient outragés par lui, on le jetait en prison. En revanche, un compatriote de Froment, et, comme lui, adepte de Zwingle, le fougueux Farel, avait toute licence de prêcher en public (décembre 1533).

Demeurés fidèles à l'Eglise romaine, les Fribourgeois pensaient peut-être arrêter ce mouvement des esprits, en renonçant ouvertement au pacte de combourgeoisie (avril 1534). Ils laissaient, en rea-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lité, l'influence bernoise sans contrepoids, et, dès lors, en effet, elle fut prépondérante.

On le vit bien l'année suivante. Les syndics qui prirent le pouvoir en mains avaient hâte d'assurer le triomphe des doctrines nouvelles. Le 22 août 1535, au lendemain d'une séance de l'un des trois conseils de gouvernement — celui des Deux-Cents — et sans en référer à l'assemblée générale des chefs de famille, ils déclaraient « l'idolâtrie papiste » abolie, et lui substituaient la religion de Zwingle.

Ainsi la révolution genevoise devenait de plus en plus radicale. Naguère, les huguenots avaient proscrit les mameluks ; maintenant, ils allaient se décimer eux-mêmes. Ceux d'entre eux qui ne voulurent pas abjurer le catholicisme, nobles, marchands, artisans, formant en tout cinquante-deux familles, durent se résigner à l'exil. Dès le 25 août, le chapitre de Saint-Pierre se retirait à Annecy. Les ordres monastiques, bénédictins de Saint-Victor, cordeliers de Rive, dominicains de Plainpalais, augustins du pont d'Arve, se partageaient entre les deux cultes. A une exception près, les clarisses quittaient aussi Genève, au milieu des péripéties dont l'une d'elles, la sœur Jeanne de Jussy, nous a transmis le naïf et touchant récit.

Ce double changement politique et religieux ne s'était pas accompli sans soulever l'opinion publique en Savoie. Les gentilshommes de la Cuiller ne cessaient pas de bloquer Genève, secondés, depuis juillet 1534, d'une armée ducale sous les ordres

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un Italien, Jean-Jacques de Médicis. Les citoyens s'étaient appliqués à renforcer contre eux leurs remparts. Concentrant leur défense dans la ville, ils avaient démoli leurs quatre faubourgs, et jusqu'au prieuré de Saint-Victor avec sa vieille église circulaire, œuvre de la burgonde Sédeleube.

Redoutant l'empereur Charles-Quint, beau-frère du duc, les Bernois se bornaient à négocier en faveur de leurs alliés. Le 15 mars 1534, dans une conférence à Thonon, ils demandaient uniquement qu'on tolérât chez leurs combourgeois la libre prédication de l'Evangile. Le 21 novembre 1535, un de leurs envoyés auprès du prince, Franz Naegeli, renouvelait, à Aoste, les mêmes instances. Charles III répondait constamment par un refus, ajoutant que, s'il faisait cette concession, sa noblesse ne la ratifierait pas.

L'affranchissement de Genève ne sera consommé qu'à la faveur des événements qui mirent alors aux prises les Maisons de France et d'Autriche.

Après son mariage avec Béatrix de Portugal, Charles III n'avait pas immédiatement rompu avec les Valois. Si, en 1523, il laissait un traître, le connétable de Bourbon, se rendre, à travers ses domaines, chez les Impériaux, il ouvrait aussi les défilés des Alpes à l'amiral de Bonnivet, général de François Ier, et, un peu plus tard, en 1524, au roi lui-même. Mais, quelques années après, la duchesse, dominant entièrement son mari, s'attachait à briser,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme à plaisir, les liens séculaires qui unissaient les cours de France et de Savoie. Elle avait voulu que le duc assistât, en 1530, au couronnement de Charles-Quint à Bologne, et qu'il y portât devant lui le diadème impérial. Elle avait exigé que l'héritier du trône ducal, Louis, reçût une éducation tout espagnole, et le jeune prince avait été envoyé auprès de l'infant Philippe, à Madrid, où il ne tardait pas à mourir. Politique habile, l'empereur avait gagné Béatrix à son parti en lui attribuant, en 1531, à titre de dot, le comté d'Asti, part de l'héritage des Visconti possédée longtemps par les Valois-Orléans, et cédée récemment à lui-même par François Ier, au traité de Cambrai.

Le roi craignit dès lors que la barrière des Alpes ne s'abaissât un jour devant son ennemi. On prétendait même que Charles III était disposé à échanger ses Etats contre d'autres territoires que l'empereur lui abandonnerait en Italie. François Ier, afin de prévenir ce danger, décidait d'occuper, avec ses propres forces, la Savoie et le Piémont.

Tout en se préparant à entrer en campagne, il commettait un premier acte d'agression en autorisant secrètement un gentilhomme de sa chambre, François de Montbel, à aller au secours de Genève. A la tête de douze cents aventuriers lyonnais, Montbel pénétrait en Savoie par Pont-de-Beauvoisin; mais, arrivé au torrent des Usses, entre Marlioz et Contamine, il rencontrait devant lui le sire de Sallenove et le maréchal de Savoie, René

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Chalant. Il était complètement défait (16 novembre 1535).

Il ne restait plus au roi qu'à trouver un prétexte de guerre. Par son ordre, Poyet, président au Parlement de Paris, venait à Turin réclamer la cession, entre autres territoires, du Faucigny, ancienne dépendance du Dauphiné, et de la Bresse, dot, disait-il, de Louise, mère de François Ier. Il demandait, de plus, libre passage pour une armée que son maître se proposait d'envoyer dans le Milanais. A ces injonctions, Charles III répondait qu'il n'abandonnerait aucune de ses provinces, mais, selon les historiens de Savoie qui, sur ce point, ne sont pas d'accord avec ceux de France, il aurait concédé le libre passage des Alpes aux troupes qu'il plairait au roi d'envoyer en Italie. Dans tous les cas, un seul refus du duc suffisait à Francois Ier pour commencer les hostilités (janvier 1536).

Le différend survenu entre Charles III et son neveu fournissait enfin aux Bernois une occasion favorable pour prendre les armes : ils ne redoutaient plus d'être exposés seuls aux coups de l'empereur. Le 16 janvier 1536, un héraut apportait leur déclaration de guerre à Chambéry. Se disant garants de la convention négociée en 1530, à Payerne — laquelle n'avait été observée par personne — ces durs et avides paysans se jetaient sur le pays de Vaud.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ils n'eurent guère de peine à vaincre. Apparemment les nobles eussent combattu, mais ils étaient sans chef et sans ordre. Moudon, la capitale, se rendit, à la condition de garder ses franchises, et les autres villes l'imitèrent. Morges essaya seule de lutter : elle fut prise et pillée; ses tours étaient abattues.

Le 2 février, les Bernois arrivaient devant Genève : déjà, elle était affranchie du blocus qui l'étreignait depuis dix-huit mois. A la nouvelle de la marche des Suisses, Jean-Jacques de Médicis avait battu en retraite. Trop longtemps réduits à défendre leurs murailles, les citoyens en étaient sortis pour saccager les campagnes environnantes. Avec Baudichon, ils avaient occupé Jussy, terre épiscopale. Le 31 janvier, ils avaient incendié et rasé, à Gaillard, la forteresse des gentilshommes de la Cuiller. Bellerive sur le lac et Peney sur le Rhône tombaient aussi en leur pouvoir.

Genève, en livrant son pont aux Bernois, leur ouvrait la région sabaudienne. Ils y remportaient des succès aussi faciles que dans le pays de Vaud. Près du torrent des Usses, ils pillaient, à Bonlieu, l'abbaye des cisterciennes, puis se retiraient, avertis que François Ier se réservait les provinces situées au sud du mont Sion. A Saint-Julien, ils s'engageaient à respecter le reste du Genevois et le Faucigny, apanage d'un enfant de cinq ans, Jacques de Savoie-Nemours, que couvrait la protection du roi.



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au nord de l'Arve, le Chablais occidental était conquis avant d'être envahi. Dès le 1er février, les députés de Thonon et d'Alinge, et les seigneurs de Balaison, de Coudrée et d'autres encore étaient venus, dans le pays de Gex, promettre obéissance à la condition de garder leurs privilèges et la liberté de conscience. Le souvenir des anciennes cruautés des Suisses avait abattu les courages.

Cette campagne valait aux Bernois un immense butin sans leur coûter un soldat. Elle se terminait, sur la côte orientale du Léman, par la reddition de Chillon : Bonivard recouvrait la liberté (28 mars 1536).

Dans cet effondrement de la Savoie, les Fribourgeois et les Valaisans se hasardaient à réclamer une part de ses dépouilles. Les premiers faisaient main basse sur le comté de Romont. Les seconds occupaient, sans coup férir, Monthey et le pays de Gavot. On les accueillait d'ailleurs volontiers, par horreur des violences sacrilèges des Bernois. Un jour, une bande de ces derniers envahisseurs s'engageait pourtant dans la vallée de la Dranse du milieu pour piller l'abbaye d'Aulps : elle était repoussée, au défilé de La Vernaz, par les hardis montagnards des environs, aux cris de : « *Vero Deo!* Pour le vrai Dieu ! » (30 août 1536).

La Savoie du Sud était, pendant ce temps, occupée par les Français.

Le roi n'avait lancé sa déclaration de guerre que

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le 11 février 1536. En quelques jours, l'amiral Philippe de Chabot s'emparait de la Bresse et du Bugey, puis du bassin de la haute Isère. Montmélian, mal approvisionné sans doute, capitulait. Charbonnières, à l'entrée de la Maurienne, résistait assez vivement, mais n'empêchait pas les Français d'arriver jusqu'au mont Cenis : à Saint-Jean, des mercenaires italiens à la solde du roi saccageaient jusqu'à la cathédrale.

Le Piémont était ensuite conquis. A la fin de mars 1536, Charles III ne possédait plus que le Val d'Aoste, Verceil et Nice.

A peu près seuls, les Tarins osaient affronter les vainqueurs. Sous la conduite d'un noble, François de Loctier, sire de Bellecombe, ils se portaient sur Conflans pour en chasser les hommes d'armes du roi. Dans la nuit du 30 avril au 1er mai, ils les en délogeaient par une hardie escalade, et les refoulaient les uns sur Annecy, et les autres sur la basse Isère. Apprenant que Chambéry était à peine gardé, ils couraient encore délivrer la capitale de la Savoie.

Ces succès ne pouvaient être durables. Les Français, un moment surpris, recevaient du Dauphiné des renforts sous le comte de Saint-Pol. Les Tarins étaient bientôt rejetés et poursuivis jusque dans leurs montagnes. Au redoutable défilé de Briançon, ils tentaient cependant de contenir l'ennemi, mais celui-ci les tournait par d'abruptes sentiers du côté de la Maurienne, entrait après eux à Moûtiers, et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne s'arrêtait qu'au Petit-Saint-Bernard. Tout le pays était « pillé, brûlé et tout gasté ».

Ainsi tomba, après une durée de cent vingt ans, l'édifice élevé, au prix de tant d'efforts, par Amédée VIII et, avant lui, par onze vaillantes générations de comtes. Sans doute, la dynastie se relèvera de cette chute, mais la Savoie en restera cruellement mutilée. Reconstituée, en partie, dans la suite, par Emmanuel-Philibert, fils de Charles III, elle ne possédera plus ni Monthey avec l'embouchure du Rhône dans le Léman, ni la rive droite du lac, ni surtout Genève devenue, avec le français Calvin, le foyer d'une nouvelle religion.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE VI

## LA SAVOIE DÉMEMBRÉE PAR BERNE, LE VALAIS, GENÈVE ET LA FRANCE
## GOUVERNEMENT DE FRANÇOIS Ier ET DE HENRI II
### 1536-1559

Asservie, pour la première fois, depuis l'invasion sarrasine, à des dominateurs étrangers, la région sabaudienne allait trouver des maîtres âpres et durs chez les Bernois, plus faciles, mais grossiers chez les Valaisans, bienveillants et éclairés chez les Français.

Sur la rive gauche du Léman et du Rhône, les Bernois occupaient une longue bande de terre, s'étendant de la basse Dranse au mont Sion ou Vuache. Toutefois, en Chablais, Bellevaux, Vallon et Lullin ne leur seront adjugés qu'en 1543, après un procès de sept ans, intenté, devant le parlement de Chambéry, par la régente de Genevois, Charlotte de Longueville.

Ce pays fut divisé entre les bailliages de Thonon et de Ternier-Gaillard. Le premier correspondait à peu près au Chablais occidental. Le second com-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prenait sept ou huit paroisses au nord de l'Arve, et le district entre Salève et Rhône. Il tirait son nom de deux vieilles forteresses féodales : celle de Ternier, tout auprès de Saint-Julien, servait de résidence au bailli bernois. Gaillard venait d'être ruiné par les Genevois.

Le bailli rendait la justice, assisté de douze assesseurs choisis parmi les habitants. Au-dessous, on maintint les tribunaux de châtellenies et les juridictions féodales.

Les franchises de Thonon furent confirmées le 9 mars 1540. L'administration de la ville était remise à un conseil de douze membres élu par les bourgeois.

Si les vainqueurs respectèrent, à certains égards, les libertés locales, ils ne gardèrent pas l'engagement qu'ils avaient pris de ne porter aucune atteinte au catholicisme. Par une sorte de provocation, on appelait à Thonon deux prédicateurs des doctrines nouvelles, Farel, puis Fabry : la population se soulevait bientôt, et contraignait le bailli Rodolphe Naegeli, et la garnison à s'enfermer dans le château (6 mai 1536). Six commissaires bernois venaient alors procéder à une enquête, et, le 6 juin suivant, tout exercice du culte catholique était suspendu.

On ne distinguait pas encore — comme il est arrivé longtemps après — ce qui est du ressort exclusif de la conscience de ce qui est du domaine de l'Etat. Tous les gouvernements s'arrogeaient le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

droit de dicter à leurs sujets ce qu'ils devaient croire et pratiquer. A la suite d'une controverse soutenue, à Lausanne, par des théologiens des deux partis, et à laquelle, du reste, peu de prêtres savoyens assistèrent, les Bernois, prétendant s'en référer à la majorité des avis, déclaraient — le 24 décembre 1536 — la messe abolie, non seulement à Thonon, mais dans tous les territoires conquis. On n'administrait plus d'autres sacrements que le baptême et la cène.

La substitution du culte nouveau à l'ancien entraînait la sécularisation des biens ecclésiastiques. Alors disparurent, entre autres maisons, l'abbaye de Filly, et, à Thonon, les deux prieurés de Saint-Sébastien et de Saint-Hippolyte. Le souvenir d'Amédée VIII ne sauva point le monastère de Ripaille : on ouvrit même le tombeau du duc-pontife pour enlever des trésors qu'on n'y trouva point. Les chartreux de Vallon, emportant leurs archives, se réfugiaient dans un autre couvent de leur ordre, à Pomier, qui, bien que situé en pleine domination bernoise, continua, par une exception unique, à subsister.

Sur le Voiron, on démolissait, dès août 1536, la chapelle, sanctuaire de sa « vierge noire », et l'ermitage qui l'avoisinait. Par contre, à Lieu, près de Pérignier, le monastère des cisterciennes était encore debout en janvier 1538.

Toutes les églises paroissiales — dix-huit exceptées — furent vendues.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ceux des habitants qui persistèrent à garder leurs antiques croyances, durent — comme les huguenots catholiques de Genève, en 1535 — partir pour l'exil.

Thonon devint un centre de doctrines pour les deux bailliages de la rive gauche du Rhône : le dauphinois Froment y professa quelque temps la théologie, tout en exerçant un commerce d'épicerie. Six ministres étaient chargés de pourvoir aux besoins spirituels du pays tout entier. L'absence du prêche était châtiée d'une amende.

L'intégrité de la foi était, au surplus, maintenue aussi rigoureusement qu'en aucune terre « papiste ». Expulsé de Genève, le médecin français Bolsec s'était retiré à Thonon : il ne tardait pas à en être chassé comme novateur (1551). Trois ans après, le pasteur Raymond Chauvet, en préférant la liturgie de Calvin à celle de Zwingle, se faisait mettre en prison.

Proscrit à l'ouest de la Dranse, le catholicisme n'avait rien à redouter dans le Chablais oriental. Aussi âpres au gain que les Bernois, les Valaisans entendaient, du moins, donner à leur domination une apparence de légitimité. Le 25 février 1536, ils réunissaient, à Saint-Maurice-d'Agaune, les représentants de trente-deux paroisses ou villages, et, en leur présence, juraient de respecter leurs franchises. Ils promettaient même de restituer au duc un pays envahi sans droit, à la seule condition que les frais d'occupation leur seraient remboursés.

Ils maintenaient les deux châtellenies de Monthey et du pays de Gavot. Celui-ci, plus tard, formera

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toutefois deux circonscriptions ayant pour chefs-lieux Evian et Saint-Jean-d'Aulps.

A Evian, les Valaisans accueillaient deux communautés contraintes d'abandonner, devant les Bernois, la rive droite du Léman : en 1536, les clarisses de Vevey, et, un peu après, les observantins de Morges. Ces derniers, pendant cent vingt-cinq ans, n'y posséderont qu'un « hospice », c'est-à-dire une maison de minime importance.

Si les Valaisans jouissaient sans inquiétude de leurs conquêtes, Genève avait à disputer à ses libérateurs son indépendance à peine recouvrée. Dès le 2 février 1536, les Bernois manifestaient la volonté de succéder au duc dans le vidomnat et à l'évêque dans sa souveraineté. Après de longues négociations, on en arrivait à une transaction. Le 7 août 1536, il était convenu que les Genevois resteraient maîtres chez eux; seulement, ils payeraient les frais de la guerre et abandonneraient à Berne Gaillard, Bellerive et autres lieux enlevés à Charles III.

Leurs possessions extérieures étaient donc réduites à une étroite banlieue en dehors de leurs murailles, aux trois châteaux épiscopaux de Peney dans le pays de Gex, de Jussy (à 10 k. N.-E. de la ville) et de Thiez-en-Faucigny, enfin à certaines terres ayant dépendu du prieuré de Saint-Victor ou du chapitre de Saint-Pierre. Comme celles-ci se trouvaient enclavées dans le bailliage de Ternier,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

on établit, pour juger les affaires civiles, un tribunal mixte, où siégeaient deux magistrats : l'un bernois, l'autre genevois.

Naturellement, on interdit tout exercice du culte catholique dans les localités appartenant à la République (24 mars 1536).

Le mandement de Thiez-en-Salaz échappa pourtant à son autorité. Non seulement les doctrines nouvelles n'y furent pas introduites, grâce à l'intervention de Charlotte de Longueville, régente de Genevois, mais, en août 1538, il était remis sous la souveraineté de l'évêque par deux gentilshommes du voisinage, Des Maretz et le sire de Bardonenche.

A d'autres égards, il n'y eut pas de changement. La « seigneurie de Genève » pesa aussi lourdement sur les campagnes que la féodalité ecclésiastique dont elle avait pris la place. Elle n'allégea ni le fardeau de la dîme payée naguère au clergé catholique, ni celui de la taille. Elle continua à exiger le *lod* à la vente des propriétés, et le *plaid* au décès du tenancier. Elle hérita du mainmortable qui mourait sans laisser de fils.

A l'intérieur de la cité, cinq années s'écoulèrent avant qu'en 1541 Calvin ne comprimât, de sa main de fer, l'anarchie des esprits et les tumultes de la rue. Vainement les « libertins » protestèrent, au nom des vieilles « libertés » contre son despotisme : ils furent accablés par les milliers d'étrangers accourus de tous les pays dans cet asile ouvert

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux persécutés religieux. Menacée plus tard par les ducs de Savoie, la « Rome protestante » sera protégée contre eux, moins par ses alliances avec Berne et Zurich, que par les sympathies d'une partie de l'Europe.

Le reste de la région sabaudienne, on l'a vu antérieurement, était passé aux mains des Français. On y comprendra nécessairement le Genevois, le Faucigny et Beaufort, apanage du neveu de Charles III, Jacques, second prince de Savoie-Nemours.

A cette acquisition récente, tantôt les Valois donnèrent une administration distincte, tantôt ils la réunirent au Dauphiné, ce qui eut lieu sous le commandement du comte de Saint-Pol (1536-40). et sous le duc de Guise (1554-59), qui, d'ailleurs, ne résida jamais.

Les rois François Ier (1536-1547) et Henri II (1547-1559) s'appliquèrent à se concilier les habitants. En vingt-trois années, ils convoquèrent neuf fois (et peut-être davantage) les Trois Etats, et prirent leurs doléances en considération.

Sur leur demande, François Ier, en 1546, renouvelait une ordonnance du 29 septembre 1541 qui confirmait les lois et privilèges du pays. De même, Henri II, en 1549, leur accordait l'annulation de toute vente de seigneurie, héritage ou immeuble faite à des étrangers. Le 7 octobre 1550, il révoquait, à leur prière, un édit qui transférait à Gre-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

noble le parlement de Chambéry, cour de justice dont il sera parlé ci-après. En juin 1553, sur une requête contre l'extension des biens de mainmorte, il limitait encore le droit des religieux à succéder.

Les Trois Etats furent moins heureux, ce semble, dans leurs protestations contre certaines charges militaires. En 1538, après le départ des garnisons royales, on leur avait déclaré qu'il n'y aurait plus de gens de guerre chez eux. Néanmoins, en 1546, François Ier était saisi de leurs réclamations contre les fournitures qui leur étaient imposées, à titre gratuit, pour le ravitaillement de Montmélian, Miolans, Briançon et autres forteresses. L'abus se renouvela, tout au moins sous le règne de Henri II, comme l'attestent les plaintes des Trois Etats en 1556 et les trois années suivantes.

Dans l'intervalle des sessions, trois procureurs des Etats, représentant chacun l'un des trois ordres, continuaient à siéger, rappelant leurs vœux et veillant, le cas échéant, à ce que leurs décisions fussent exécutées.

L'œuvre capitale de la domination française a été, sans contredit, la création du parlement de Chambéry. Cour supérieure de justice, il avait des attributions plus étendues que le Conseil résident des Blanches-Mains. Non seulement il connaissait de toute cause, à son gré, mais il portait des arrêts de règlement ayant force de loi, notamment en matière de police, d'hygiène, de voirie et de mar-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ché. C'était comme le bras droit de la royauté, redressant les torts et corrigeant les abus.

Installé le 6 juin 1536, sous François Ier, au château ducal, le parlement fut déclaré souverain par Henri II en 1549. Il comprenait deux Chambres.

Les magistrats qui y siégèrent à l'origine sortaient, en partie, du Conseil résident. D'autres venaient de France, comme le président Raymond Pellisson (de Castres), et l'érudit toulousain Jean Boissonné. Ces deux derniers, sur une dénonciation du procureur général Julien Tabouet (chablaisien ou manceau d'extraction), étaient, en 1552, condamnés pour faux par le parlement de Dijon. Six ans après, toutefois, ils obtenaient du parlement de Paris leur réhabilitation, et, à leur tour, ils accusaient Tabouet de calomnie, sans que l'on sache ce qu'il y avait de fondé dans ces poursuites réciproquement intentées.

Au-dessous du parlement, on créa cinq bailliages pour la Savoie propre, la Tarentaise, la Maurienne, le Bugey et la Bresse. Les présidiaux qui leur furent substitués, en 1552, avaient les mêmes attributions.

Le comté de Genevois et ses dépendances du Faucigny et de Beaufort conservèrent leurs tribunaux particuliers. Seulement, les appels, comme Charles III l'avait décidé, durent être portés, en premier lieu, au siège présidial d'Annecy, et, en dernier ressort, au parlement de Chambéry.

On continua d'appliquer les *Statuts* d'Amédée VIII et de ses successeurs, en tant qu'ils ne dérogeaient

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas aux ordonnances royales. On s'inquiéta de diminuer les formalités de procédure, et surtout les frais de justice, « vu la pauvreté du pays ».

Dans l'administration des finances, on montra aussi quelque sollicitude pour la population. En 1550, Henri II, sur une requête des syndics et à la recommandation du jeune Jacques de Genevois-Nemours, exemptait ses provinces savoisiennes d'une taxe établie pour l'augmentation ou « crue » des gages des gendarmes. Il leur demandait uniquement de ravitailler les trois forteresses de Montmélian, de Miolans et de Saint-Jacques en Tarentaise, obligation qui ne laissait pas d'être onéreuse, on l'a vu.

Le contrôle des finances était — comme sous les princes de Savoie — confié à une Chambre des comptes, siégeant, à côté du parlement, au château de Chambéry.

Bien servie par ces deux cours de justice, la royauté française sut contenir la turbulente noblesse qui, tant de fois, avait bravé les ducs. On réprima énergiquement ses exactions et ses violences à l'égard des classes inférieures. En mai 1547, il fut interdit aux barons de lever des tailles et « cotisations » qui accablaient les « pauvres sujets », et diminuaient les « subsides accordés au roi par les Trois Etats ». Le 6 janvier 1539, il fut enjoint aux seigneurs justiciers de laisser leurs sujets aller en appel devant les tribunaux royaux, et de ne pas convertir en amendes à leur profit les peines corporelles prononcées conformément aux lois.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En Maurienne et en Tarentaise, le parlement exigea, aux termes des bulles concédées par le Saint-Siège à Charles III, qu'en matière criminelle l'appel des arrêts rendus par les tribunaux des prélats fût porté devant lui, et non à Vienne ou à Rome.

Dans ces deux contrées, le pouvoir royal pesa sur les souverains ecclésiastiques plus rudement que n'avaient fait les princes de Savoie. En Tarentaise, l'archevêque Philippe de Grolée, en 1541, était condamné par le parlement à solliciter auprès du Saint-Siège la levée d'une excommunication qu'il avait provoquée contre le bailli du roi. En Maurienne, l'évêque Philibert de Challes (1541-1544) fut à peu près réduit à ses attributions spirituelles. Il se consolait en faisant porter processionnellement devant lui une épée flamboyante et de dimension colossale.

Signalons enfin, en ce qui concerne le clergé, certaines pratiques du parlement qui survivront à l'occupation française, telles que « l'appel comme d'abus » qui annulait tout acte contraire à l'autorité du prince, et la défense de publier, sans permission, nul bref, bulle ou monitoire émané de la cour de Rome.

Si les ordres privilégiés étaient ainsi contenus, le tiers Etat trouvait auprès de la royauté, on vient de le voir, ménagement et appui.

A Chambéry, François Ier, en 1542, et Henri II, en 1547, confirmaient les privilèges accordés par Charles III aux compagnies d'archers, d'arbalétriers

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et d'arquebusiers. Avec l'appui du parlement, le syndic Emmanuel-Philibert de Pingon entreprenait, en 1552, d'endiguer la Leysse qui, l'année précédente, était sortie de son lit. Tous les habitants des environs — de Montmélian au Bourget — sans en excepter les officiers du roi et les gens d'Eglise, furent tenus de contribuer à ce travail, soit par des allocations en argent, soit en amenant leurs chevaux et mulets.

La vigilance du gouvernement s'étendait jusqu'aux derniers rangs de la société. En 1554, le parlement édictait la peine du fouet contre les vagabonds et mendiants de profession qui « mangent le pain des pauvres et des malades ». Auparavant, François Ier, en 1542, et Henri II, dix ans après, avaient pris l'initiative d'une grande réforme achevée seulement au XVIIIe siècle : l'affranchissement des mainmortables.

Voyons maintenant les faits qui se rapportent plus spécialement à l'ordre moral.

On se rappelle que, le 17 février 1528, les Trois Etats, réunis à Chambéry, avaient sollicité une répression vigoureuse du protestantisme naissant. Dès l'année suivante, sur la dénonciation de l'évêque d'Aoste, Pierre Gazzini, douze nobles savoyens étaient emprisonnés comme hérétiques : ils refusaient de se rétracter, et avaient la tête tranchée en place publique, à Chambéry.

Le parlement, sous François Ier et surtout sous

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Henri II, n'imita que trop ces mesures d'inflexible rigueur. Des bûchers se dressaient, à Chambéry, en 1550, pour Jean Godeau et Gabriel Beraudin ; en 1553, pour Jean Poyrier, et, le 15 octobre 1555, pour cinq Genevois arrêtés au col de Tamié alors qu'ils se rendaient chez les Vaudois de Piémont. En Maurienne, un prêtre italien, Raphaël Bourdeille, suspect de calvinisme, n'avait échappé au dernier supplice que par la fuite (1549).

En 1555, le parlement menaçait les blasphémateurs d'amende, de prison et même de mort.

Aussi bien, il n'hésitait pas à poursuivre dans l'Eglise des abus qui souvent dataient de loin. Dès 1443, dans le diocèse de Genève, on reprochait à quelques prêtres de mauvaises mœurs, à la plupart de l'ignorance, et à beaucoup de ne pas résider. Les Trois Etats de 1528, tout en réprouvant les idées nouvelles, s'étaient aussi élevés contre le luxe par trop mondain des gens d'Eglise.

Défenseur résolu de la foi comme de la discipline, le parlement, en 1541, ordonnait à l'évêque de Maurienne, Philibert de Challes, d'envoyer des prédicateurs au Châtel et à Montbéranger, villages voisins de Saint-Jean, où Farel avait paru quelques années auparavant, et non, ce semble, sans laisser des traces de son passage. En 1552, il frappait d'une amende un administrateur du même diocèse, Pierre Maynard, coupable d'extorsion d'argent.

Le clergé régulier attirait de même les investigations du parlement. En 1554, des commissaires



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étaient envoyés chez les cordeliers conventuels de Chambéry pour y rétablir la discipline et saisir, le cas échéant, les livres suspects d'hérésie. En 1552, l'abbé de Tamié avait ordre de ramener les cisterciennes du Betton à l'observation de la règle. Semblable réforme était prescrite, en 1554, pour le monastère de Bonlieu où le relâchement était ancien : dans une visite en 1520, dom Edme, abbé de Clairvaux, y avait trouvé une jeune abbesse et douze sœurs, « toutes bien accoutrées, mais peu sçavant de religion ».

Néanmoins, le protestantisme n'avait guère chance de s'établir spontanément en Savoie. La lutte contre Genève y avait confondu le sentiment national et l'attachement aux vieilles croyances. Partout, on accueillait, avec un mélange de pitié et de colère, les ordres monastiques proscrits au dehors. Les clarisses de Vevey et les observantins de Morges avaient trouvé, on l'a vu, un asile à Evian. Pareillement, en 1535, à Annecy, les clarisses de Genève prenaient la place d'une communauté peu prospère : celle des dominicaines, fondée en 1490.

Dans la dernière de ces villes, le chambérien Pierre de Lambert — depuis évêque de Caserte, en Italie — installait, en 1523, des célestins auxquels, douze ans après, il substituait une communauté d'observantins, sixième et dernier établissement de cet institut en Savoie. En 1536, il obtenait l'érection d'une collégiale à La Roche, et il en était tout d'abord le primicier.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La foi s'affirmait jusque dans les localités les plus reculées des montagnes. En 1537, dans la paroisse de Saint-Martin-de-Belleville en Tarentaise, et sur la crête d'un abrupt sentier, les frères Bouvet édifiaient, en l'honneur d'une antique « vierge noire », une chapelle appelée depuis Notre-Dame-de-la-Vie (*de viâ*, ou du chemin). Restauré au siècle suivant, en style de la Renaissance, ce sanctuaire attire encore, de nos jours, de nombreux pèlerins. En septembre 1702, on comptait parmi eux Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Soissons, sœur du célèbre prince Eugène.

Il ne serait pas, non plus, indifférent de rappeler que la région sabaudienne ne demeura pas étrangère à la création d'un ordre religieux, adversaire le plus redoutable du protestantisme. Le 15 août 1534, dans l'église de Montmartre, un ancien pâtre de Saint-Jean-de-Sixt en Genevois, devenu prêtre à Paris, Pierre Favre, recevait le serment d'Ignace de Loyola, de François Xavier et de leurs premiers compagnons. Il a écrit en latin une sorte de *Mémorial* où se révèle une âme affectueuse et douce. Il y « note » quelques faits de sa vie, et, avant tout, « les lumières et les grâces toute spirituelles qu'il a plu à Dieu de lui accorder ».

Avec ce fondateur de la compagnie de Jésus, mort en 1546, à l'âge de quarante ans, mentionnons Claude Jay, d'Aïse près de Bonneville, qui, en 1545, figura, comme théologien, au concile de Trente.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les jésuites combattaient les novateurs en leur disputant la connaissance des lettres et des sciences humaines. Tel fut aussi le but que se proposa le chanoine Eustache Chapuis (d'Annecy), ancien secrétaire de Charles III et ambassadeur de Charles-Quint en Angleterre. Par son testament, il instituait ou accroissait deux collèges pour les jeunes Savoisiens : l'un à Annecy, et l'autre à Louvain où il mourut en 1556. Le second de ces établissements devait pourvoir à l'entretien gratuit de treize étudiants en droit, en médecine ou en théologie.

Ainsi, sous la domination française, la Savoie participait au mouvement religieux et intellectuel du XVIe siècle. Clément Marot, fugitif en 1544, lui demandait un asile et des inspirations. Il s'écriait : « Confortez-moi, Muses savoisiennes ! ».

Ces muses savoisiennes qu'il invoquait auront, quelques années après, le plus remarquable peut-être de leurs représentants, Marc-Claude de Buttet. Né à Chambéry, d'une famille noble, Buttet, en 1559, chantait, dans un *Epithalame,* le mariage du duc Emmanuel-Philibert et de sa protectrice, Marguerite, fille de François Ier. Dans les années suivantes, il donnait, en 1560, *Amalthée,* complainte amoureuse en cent vingt-huit sonnets, et, en 1561, deux livres d'*Odes* où l'on sent un imitateur d'Horace.

Obscur et incorrect parfois, il use et abuse de la mythologie; mais il a aussi ses qualités propres, de la facilité, de la grâce et une merveilleuse va-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

riété de rythmes. Dans sa passion pour les anciens, il avait imaginé de composer, tout en conservant la rime, des vers mesurés à la manière des Grecs et des Latins. Il mourra, à cinquante-six ans, dans un voyage à Genève, le 10 août 1586.

Si des traits empruntés au sol natal animent parfois les poésies de Buttet, la Savoie est plus spécialement encore le sujet des écrits de Bonivard, du président Lambert et de sœur Jeanne de Jussie.

François de Bonivard (1493-1570) a, dans ses *Chroniques de Genève,* retracé avec une verve piquante, mais non sans partialité, les débuts de la lutte soutenue par lui et ses amis contre l'autorité ducale. Plus grave, Pierre de Lambert, président de la Chambre des comptes, est, au contraire, un fidèle serviteur de Charles III : dans ses *Mémoires,* il s'attache à défendre son maître, tout en racontant ses propres ambassades. De Jeanne de Jussie (ou plutôt de Jussy) on a déjà cité son naïf récit du départ des clarisses de Genève. Son livre, *Le levain du calvinisme,* ne sera imprimé qu'en 1611 à Chambéry, bien que, dès 1535, l'espagnol Pomar eût transféré à Annecy les presses qu'il possédait à Genève.

En développant dans tous les sens les ressources du pays, l'administration française gagnait nécessairement en popularité. Aussi Marc-Claude de Buttet ne fut pas seul à s'attacher aux Valois. Pour les servir, trois des frères Rapin, de Valloire en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Maurienne, renonçaient aux biens qu'ils possédaient en Savoie : Jacques devenait aumônier de la reine Catherine de Médicis ; Antoine entrait dans les armées ainsi que Philibert, lequel sera l'arrière-grand-père d'un célèbre historien, Paul Rapin de Thoyras.

Soutenus par les sympathies des habitants, les Français eurent à peine, en vingt-trois ans, à sévir contre quelques partisans de la dynastie ducale. En 1552, le parlement condamnait au bannissement Louis Alardet, doyen de la Sainte-Chapelle, qui avait prêté sa maison à des conspirateurs. En 1553, il frappait d'une amende les deux syndics de Chambéry, Pingon et Charles de Villette, qui n'avaient pas assisté à une procession ordonnée pour le succès des armes du roi.

La Savoie ne s'émut point à l'avènement d'Emmanuel-Philibert, qui, à l'âge de vingt-cinq ans, succédait à Charles III mort à Verceil en 1553. Quatre ans après, à la tête de troupes espagnoles, le jeune prince battait les Français à Saint-Quentin (10 août 1557). De son camp, il adressait aux anciens sujets de son père un manifeste qui ne provoqua aucun mouvement en sa faveur.

La région sabaudienne ne remua pas davantage quand un baron alsacien, Bolweiler, tenta sur Bourg en Bresse un coup de main qui ne réussit pas (octobre 1557). Des nobles bressans se soulevaient seuls. Sur les instances des Trois Etats de leur pays, ils étaient sauvés par une amnistie

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

décrétée, en mars 1558, après la prise de Calais sur les Anglais.

La Savoie venait enfin de donner un dernier gage de son attachement à la France, en se faisant représenter, à Paris, aux Etats généraux de 1558, quand le traité de Câteau-Cambrésis la rendit à son ancienne dynastie. Le 7 août 1559, le vieux maréchal René de Chalant en prenait possession au nom du duc son maître.

De la domination française il devait rester un profond et reconnaissant souvenir. Dès le 3 mai 1559 — un mois après le traité de Câteau-Cambrésis — en envoyant porter leurs hommages à leur prince naturel, les Trois Etats de Chambéry chargeaient aussi leurs députés de remercier Henri II « du traitement que le pays avait ci-devant reçu ». Au commencement du XVII^e^ siècle, on se rappelait encore quelques-uns des bienfaits dont on avait joui, une plus grande sécurité pour les personnes, une justice expéditive, des impôts modérés.

Emmanuel-Philibert s'honora, d'ailleurs, en maintenant ou en imitant plusieurs actes des Valois : parlement de Chambéry sous le nom de Sénat ; affranchissement des mainmortables ; tenue des registres de l'état civil confiée aux curés ; substitution du français au latin barbare du temps, dans les documents judiciaires et notariés.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

LIVRE QUATRIÈME

# LE DUCHÉ DE SAVOIE-PIÉMONT

1559-1713

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE PREMIER

## CONSTITUTION DU DUCHÉ DE SAVOIE-PIÉMONT PAR EMMANUEL-PHILIBERT

### 1559-1580

Par la paix de Câteau-Cambrésis, Emmanuel-Philibert avait recouvré la meilleure part de son héritage. Il opérait aussitôt, dans ses Etats, un changement qui modifia singulièrement la condition de la Savoie vis-à-vis du Piémont. Il donna pour base à sa puissance ses possessions italiennes, en leur subordonnant les provinces situées au nord des Alpes. Malgré le voisinage des Espagnols et des Français récemment établis, les premiers à Milan en 1535, et les seconds à Saluces en 1548, il se trouvait, dans son pays de Piémont, mieux garanti contre une agression extérieure. Et puis, dans le morcellement de la Péninsule, il y avait, pour la race entreprenante et avisée des Blanches-Mains, des chances d'agrandissement qui lui faisaient entièrement défaut dans le bassin du Rhône.

En réalité, Emmanuel-Philibert a été le fondateur

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'un Etat tout nouveau, s'étendant sur les deux versants des Alpes, mais plus italien que français, et que l'on pourrait appeler le duché de SAVOIE-PIÉMONT.

L'organisation de cet Etat remplit un règne de vingt-un ans, pendant lequel le prince déploya une merveilleuse activité. Au dehors, il négociait avec la France pour lui reprendre Turin et d'autres parcelles du territoire piémontais demeurées entre ses mains ; avec Berne et le Valais, pour recouvrer une partie des pays perdus par Charles III en 1536. Au dedans, il relevait l'autorité ducale, il organisait l'administration, la justice, l'armée, les finances.

Il commença cette tâche d'abord à Nice, puis à Verceil ; il la poursuivit, après 1562, à Turin, qui devint la capitale définitive de sa monarchie. Ne parlant jamais qu'italien, et ne vivant guère qu'avec des Italiens, il ne fit en Savoie que de rares et courtes apparitions, à l'opposé de ses prédécesseurs qui y résidaient le plus souvent, et s'exprimaient toujours en français.

A la cour, on n'appela plus les habitants du nord des Alpes, de leur nom primitif et national, « Savoyens », ou, du terme d'origine savante, « Savoisiens », mais, d'après le dialecte piémontais, « *Savoiardi* » ou « *Savoyards* ». Employée d'abord aussi par les Genevois et les Français, cette dénomination, qui atteste maintenant encore la longue prépondérance du Piémont sur la Savoie, ne devait être acceptée qu'avec répugnance, et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

après un long temps, par les sujels ducaux de langue française (1).

A Turin, ville sans tradition, il était plus aisé qu'à Chambéry de préparer l'établissement du pouvoir absolu. Emmanuel-Philibert y travailla sans relâche. Ici, son œuvre fut d'abolir cette espèce de monarchie limitée, dans laquelle, depuis Amédée VIII, l'autorité du prince était contenue tantôt par les assemblées des Trois Etats, tantôt par les privilèges d'une noblesse qui voyait en lui moins un maître qu'un compagnon.

Le duc s'affranchit d'abord du contrôle des Trois Etats. Nulle part, dans ses domaines, il n'abolit formellement leurs assemblées, mais, à peu près partout, il en laisse tomber l'usage. Dans la région sabaudienne, il réunit pour la dernière fois, le 16 août 1560, à Chambéry, les délégués de Savoie propre, Genève, Faucigny, Maurienne et Tarentaise, et il en obtient un « don gratuit » de sept florins et demi par feu. En Piémont, les Trois Etats ne sont plus mentionnés depuis 1562, ni en Bresse et Bugey après 1564. Ils subsisteront seulement, à Nice, jusqu'en 1674, et dans le Val d'Aoste, jusqu'en 1766.

La disparition de ces assemblées représentatives s'explique aisément, si l'on songe que leur tâche

(1) PASCALEIN : *Des mots* SAVOYEN, SAVOISIEN *et* SAVOYARD. Annecy, 1888.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

principale était le vote de quelque subside extraordinaire, dont les anciens ducs, avec leurs exigus et précaires revenus, ne pouvaient se passer. Or, Emmanuel-Philibert sut se créer — on le verra plus loin — un ensemble de ressources permanentes, douanes, gabelle, taille, qui l'exonéra de la nécessité de s'adresser directement à ses sujets. Il ne semble pas, du reste, que l'institution des Trois Etats fût, de son temps, très populaire. Ainsi, le 14 juillet 1560, en convoquant la dernière assemblée de Savoie, le duc constate lui-même que « ceux de Genève et Faucigny font difficulté d'y venir », et il les somme de comparoir, « attendu, dit-il, qu'il s'agit de notre service, lequel, pour aucune raison, ne doit être différé ».

Si parfois, dans la suite, le prince a besoin de quelque subside extraordinaire, il se bornera à réunir en chaque province, sous la direction de ses officiers, les syndics et délégués des communes, comme on en voit un exemple, en 1593, à Moûtiers.

Les doléances, autre manifestation des Trois Etats, se trouvèrent, d'un autre côté, prévenues et, en conséquence, rendues inutiles, par les changements que le duc apporta dans l'organisation administrative et judiciaire, notamment par le droit de contrôle et de correction sur toutes choses conféré aux deux SÉNATS de Chambéry et de Turin.

Ainsi appelées d'un nom emprunté à l'Italie, ces deux cours supérieures de justice étaient modelées sur les parlements de France plus que sur les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

anciens conseils résidents qu'elles paraissaient continuer. Indépendamment de leurs attributions propres, elles enregistraient les édits du souverain. Elles les interprétaient encore, et même, par des arrêts ou des manifestes, elles les modifiaient ou en étendaient l'application. Elles pouvaient, dans certains cas, surseoir à l'enregistrement d'une ordonnance, formalité qui équivalait à la promulgation. Si le prince ne déférait pas à leurs remontrances, elles n'étaient obligées d'obéir qu'après une première, une seconde, ou même une troisième lettre de jussion.

Etabli provisoirement, le 12 août 1559, par René de Chalant, le Sénat de Chambéry fut confirmé, le 11 février de l'année suivante, par Emmanuel-Philibert. Il tenait ses séances, non au château, mais dans une salle du couvent des dominicains. A l'origine, il se composait d'une seule chambre, à laquelle il en sera ajouté une seconde en 1587, et une troisième en 1773. La nomination de ses membres appartenait au duc : ils n'étaient point inamovibles, bien que jamais aucun d'eux n'ait été destitué.

Au-dessus du Sénat, siégeait à Turin un Conseil d'Etat que le prince consultait dans les occasions où il désirait ne pas engager sa propre responsabilité, mais sans être, en aucun cas, lié par les résolutions qui étaient prises. En Savoie, ce corps était représenté, depuis 1559, par une délégation

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de sénateurs, de conseillers aux Comptes et de hauts fonctionnaires, laquelle portait aussi le nom de Conseil d'Etat, et avait à sa tête le premier président du Sénat.

Au vrai, Emmanuel-Philibert décidait de tout par lui-même. De ses secrétaires (il en avait trois ou quatre), un seul, Fabri, avait obtenu sa confiance. Avec lui, la charge de premier secrétaire d'Etat commença à prendre de l'importance : les affaires diplomatiques seront plus spécialement de son ressort.

Les nobles aimaient peu un prince qui, à l'inverse des anciens ducs, n'était familier avec personne, qui élevait comme une barrière entre eux et lui, en revendiquant expressément le titre d'*Altesse*. Les feudataires de Savoie ne cessaient de lui reprocher sa prédilection pour les Piémontais. Ils s'indignaient qu'on leur interdît de fortifier leurs châteaux, qu'on restreignît les privilèges attachés à leurs terres, et même le nombre des fiefs.

Toutefois, ils n'allaient pas jusqu'à troubler l'Etat : il n'y avait plus parmi eux un Jacques de Montmayeur ou un Louis de La Chambre. Jacques de Savoie-Nemours n'était pas davantage un Philippe de Bresse : un moment, il est vrai, il avait pensé prétendre à la souveraineté sur tous les domaines de sa famille; il se tint cependant pour satisfait quand, le 20 septembre 1564, son apanage de Genevois eut été érigé en duché.

Les temps, d'ailleurs, avaient changé. Pendant

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vingt-trois ans, François Ier et Henri II avaient façonné à l'obéissance la noblesse de Savoie, comme ils avaient fait celle de leur royaume. Ils l'avaient placée sous la surveillance du parlement de Chambéry dont le Sénat d'Emmanuel-Philibert se hâta de reprendre les traditions. Quiconque se fût avisé de braver l'autorité du prince, eût bientôt expié son audace dans les cachots de Miolans : cette vieille forteresse féodale était, en 1525, arrivée par déshérence à la dynastie. Devenue la Bastille de la Savoie, elle renfermait, en 1564, ses premiers prisonniers politiques.

Jaloux d'anéantir tout pouvoir en dehors du sien, le duc enlevait encore à l'aristocratie son chef naturel, en laissant inoccupée, après la mort de René de Chalant, la charge de maréchal de Savoie (1567). Cette dignité restera sans titulaire jusqu'à la dernière année du règne de Victor-Amédée II, en 1730. Par contre, Emmanuel-Philibert restaurait, en 1568, l'ordre antique de l'Annonciade, et, en 1572, celui de Saint-Maurice créé par Amédée VIII : il tenait par là dans une plus étroite dépendance les personnages qui en étaient revêtus.

Les gens d'Eglise et le peuple lui donnaient moins de souci que la noblesse.

Le clergé était contenu par le Sénat, qui, dès l'origine, empruntait au parlement de François Ier les doctrines et usages gallicans, tous favorables à l'autorité du prince. L'*appel comme d'abus* et la nécessité d'une autorisation pour publier les bulles



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et autres actes émanés de la cour de Rome furent conservés. Les magistrats prirent pour eux la surveillance du « temporel » des évêchés, abbayes et prieurés. Ils s'inquiétaient spécialement du maintien de la discipline. Emmanuel-Philibert prévint d'ailleurs toute opposition des dignitaires ecclésiastiques, en conférant lui-même la plupart des bénéfices, aux termes de l'Indult accordé par Nicolas V au duc Louis.

Les marchands et les artisans des villes comptaient peu encore : ils n'avaient ni la richesse ni le nombre. L'organisation municipale de Chambéry avait été réglée, en 1496, par Philippe II sans Terre. D'après le même principe, Emmanuel-Philibert, en 1570, substitua, à Bourg-en-Bresse, un conseil de soixante membres à l'assemblée générale des bourgeois qui, tous les trois ans, désignait les douze conseillers, assesseurs des syndics.

Il s'occupa aussi des gens des campagnes. A Abondance et à Chamonix, il laissa subsister les traditionnelles franchises. Ailleurs, il renouvela les ordonnances de François Ier et de Henri II pour l'affranchissement des mainmortables (23 octobre 1560). Toutefois, ses efforts eurent peu de succès, soit que l'on n'estimât pas assez alors le bienfait de la liberté, soit que le prix du rachat fût trop élevé. La servitude ne sera efficacement combattue en Savoie qu'après les édits de Charles-Emmanuel III en 1762 et 1771.

L'établissement du régime absolu ne rencontrait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

donc point d'obstacle. Il fut affermi, on l'a déjà indiqué, par une puissante constitution de l'administration, de la justice, des forces militaires et des finances.

Dans l'organisation administrative, Emmanuel-Philibert fit d'importants changements. Il supprima la division en bailliages adoptée par ses prédécesseurs, et institua des provinces régies par des gouverneurs-commandants. Indépendamment du Genevois et du Faucigny, apanage de la branche de Savoie-Nemours, il y eut, dans la région sabaudienne, les trois provinces de Savoie propre, de Tarentaise et de Maurienne, auxquelles s'ajoutera le Chablais restitué par les Valaisans et par les Bernois. Ceux-ci rendront également au duc le bailliage de Ternier et Gaillard, dont le nom, à partir de 1601, désignera spécialement la judicature-mage de Saint-Julien, quand elle aura été démembrée de Gex alors cédé à la France.

Les gouverneurs-commandants de provinces relevaient d'un gouverneur général de la Savoie résidant à Chambéry. Ils réunissaient les pouvoirs politique et militaire. Au-dessous d'eux, les juges-mages (on les appelait *préfets* en Piémont) s'occupaient, en dehors de leurs fonctions ordinaires, de l'administration proprement dite. Au dernier rang, les châtelains étaient aussi des agents civils et militaires. Leurs fonctions étant d'ailleurs amoindries, ils commencèrent à se recruter dans la bourgeoisie, et non plus dans la noblesse.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans l'ordre judiciaire, Amédée VIII avait voulu subordonner les tribunaux féodaux à la justice ducale. S'inspirant encore ici des traditions de François Ier et de Henri II, Emmanuel-Philibert réalisa enfin cette réforme. Il y eut alors, dans la hiérarchie des tribunaux, quatre degrés, en excluant certaines juridictions dont il n'y a pas lieu de parler ici.

On trouvait d'abord les châtelains, dont la compétence se bornait aux litiges les moins importants. Au-dessus venaient les juges ordinaires des villes ou des terres, à la nomination du prince ou des seigneurs : ils connaissaient de la plupart des affaires au civil et au criminel. Quelques localités avaient même gardé, à cet égard, une juridiction propre. Ainsi, en 1562, les syndics, prud'hommes et communiers d'Abondance condamnaient au fouet et au bannissement pour un an et un jour le nommé Brelaz, qui avait volé une jument.

Des juges ordinaires ducaux ou seigneuriaux, on en appelait aux judicatures-mages reconstituées par Emmanuel-Philibert à la place des présidiaux de Henri II. Ces tribunaux décidaient aussi, en première instance, d'un certain nombre d'affaires.

Au sommet de la hiérarchie, s'élevait enfin le Sénat de Chambéry. Ne se bornant pas aux causes qui lui étaient réservées, il entendait connaître de tout procès, soit par voie d'appel, soit par évocation, quand il le jugeait convenable. Il comprenait, dans son ressort, toutes les provinces situées au nord des Alpes et, de plus, le Val d'Aoste.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le conseil présidial d'Annecy, qui subsista de 1514 à 1659 et de 1676 à 1713, formait pour le Genevois, le Faucigny et le pays de Beaufort, comme un degré intermédiaire entre les judicatures-mages et le sénat.

Les audiences générales de mai, qu'Amédée VIII avait conservées, furent abolies. Le conseil d'Etat de Turin les remplaça en quelque sorte. Dans la plupart des cas, ce corps renvoyait les affaires portées en appel devant lui aux mêmes tribunaux qui les avaient déjà examinées une première fois.

En février 1560, Emmanuel-Philibert avait décidé que les causes du clergé, des nobles et des communes seraient soumises d'abord aux juges ordinaires. Il ne tarda pas à reconnaître que ces derniers étaient incapables de résister à l'ascendant du rang ou de la naissance, à la corruption ou aux menaces. Le 29 juillet 1561, il ordonnait que les communes, les feudataires et les clercs seraient directement justiciables du sénat, comme ils l'étaient naguère du Conseil résident.

Le 30 janvier 1560, il prescrivit encore que les châtiments corporels, infligés aux auteurs de crimes contre les propriétés ou les personnes, ne seraient plus rachetables à prix d'argent, disposition éludée souvent, dans un intérêt fiscal, sous ses successeurs.

Dans l'organisation militaire de ses Etats, Emmanuel-Philibert ne voulut plus dépendre des milices féodales ou des mercenaires étrangers qui n'avaient

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

empêché, en 1536, ni l'invasion bernoise ni l'occupation française. Il se proposa de créer des troupes nationales d'infanterie qui le serviraient bien, combattant pour elles-mêmes ou par dévouement à leur prince. En décembre 1560, il ordonna que tous les roturiers et, en particulier, les paysans, âgés de dix-huit à cinquante ans, fussent inscrits sur des registres spéciaux, et répartis en escouades que l'on groupa en centuries, puis en compagnies et enfin en colonelats ou régiments. A certains jours, ils devaient s'exercer au maniement des armes et, à des époques déterminées, à des manœuvres d'ensemble.

L'entreprise d'Emmanuel-Philibert réussit, en partie, en Piémont, où l'esprit militaire s'était éveillé naguère dans les luttes des villes entre elles. Elle échoua dans les autres provinces où les paysans étaient, comme en France, asservis aux nobles, et, par suite, vivaient dans l'isolement, ignorant leur force. Quelques années après, le duc, ayant voulu appeler les milices de Bresse et de Savoie à une sorte de service, il se trouva que les armes distribuées par ses soins avaient été appropriées à des usages domestiques. Au dire des ambassadeurs vénitiens, on aurait ingénuement transformé les morions ou casques en marmites et les corselets en poêles à frire. Si cette assertion eût été exacte pour toute la région située entre la Saône et le mont Cenis, il faudrait admettre que les Tarins eux-mêmes avaient bien dégénéré, depuis l'année

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1536, où ils reprenaient aux Français Conflans et même Chambéry. Quoi qu'il en soit, Emmanuel-Philibert abandonna, au nord des Alpes, son essai de milices rurales.

Les nobles eux-mêmes perdaient le goût des exercices militaires. Par pauvreté ou par insouciance, ils n'entretenaient plus le nombre de chevaux qu'ils devaient fournir au duc dans les cas prévus par les contrats féodaux. Emmanuel-Philibert renonça donc encore à lever chez ses vassaux de Savoie les compagnies de chevau-légers qu'il se proposait d'en tirer. Ils recrutèrent seulement l'un des corps attachés à sa personne : la garde des soixante archers à cheval instituée sous Amédée VIII.

On élevait, en revanche, dans tous les Etats ducaux, des forteresses destinées à servir de centres de résistance en cas de guerre défensive. En Savoie, Montmélian gardait Chambéry et le bassin de la haute Isère contre une irruption du Graisivaudan : on le convertit en place de guerre formidable (1566). On y installa, de plus, une fonderie de canons. A quatre kilomètres au nord-est de Rumilly, sur la rive gauche du Fier, Emmanuel-Philibert construisit encore, en 1568, la forteresse de l'Annonciade pour couvrir Chambéry contre une attaque des Suisses.

L'exécution de ces travaux de fortification et le développement de l'administration intérieure entraînaient un acrroissement de dépenses auquel n'eus-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sent pas suffi les anciens ducs qui vivaient, avant tout, du revenu de leurs domaines propres. Ne voulant pas recourir aux Trois Etats, Emmanuel-Philibert s'appliqua à constituer solidement ses finances. Il leur donna trois bases : les douanes, la gabelle et la taille.

Les taxes douanières furent remaniées à diverses reprises. Elles frappaient les produits indigènes à la sortie de l'Etat, ou bien les marchandises étrangères, même quand elles traversaient uniquement le territoire sans entrer dans la consommation intérieure. On les acquittait, comme autrefois, dans des postes de péages établis sur les routes du commerce : ce n'est qu'en 1713, sous Victor-Amédée II, que seront instituées des lignes régulières de douanes sur les frontières de France et de Suisse. Suse, sur le versant italien du mont Cenis, était toujours le plus productif de ces bureaux de perception.

La gabelle ou impôt sur le sel fut portée, le 26 novembre 1560, au triple de ce qu'elle était à l'avènement du prince. Le duc ne tardait pas à être assailli par les réclamations des campagnes où le sel entre pour une part si considérable dans l'alimentation du bétail. En 1561, il la ramenait à son taux antérieur, mais, en retour, il exigea de chaque commune le paiement d'une somme en rapport avec sa population et ses ressources.

Il prescrivait ainsi l'établissement d'un impôt foncier à son profit. La *taille ducale* (on l'appela

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ainsi en Savoie) devait être répartie par les autorités locales entre les habitants de chaque paroisse et selon leurs facultés. De là, la nécessité d'un cadastre, ou état des propriétés foncières, dont on retrouve des traces, en divers lieux, bien avant que Victor-Amédée II, en 1728, l'eût décrété, pour ses provinces du Nord, d'une manière générale et sur une base uniforme. En Savoie, à la différence des pays italiens, le clergé et la noblesse n'étaient pas assujettis à la taille. Institué en 1561, cet impôt était augmenté, quatorze ans après, en compensation d'une taxe sur les denrées établie en 1567, dont les populations de langue française avaient réclamé pour elles la suppression.

Le duché de Savoie-Piémont se trouvait ainsi pourvu d'un système régulier de contributions. Néanmoins, l'équilibre entre les recettes et les dépenses n'était atteint qu'à l'aide d'autres ressources dont quelques-unes avaient un caractère tout éventuel.

En 1561, le duc confirmait aux juifs leurs anciens privilèges moyennant le versement annuel d'une somme qui, dès 1566, fut plus que doublée. En 1567, il obtenait, pour neuf ans, du pape Pie V, la permission de lever des décimes sur le clergé. Le 28 janvier 1561, il demandait aux nobles, en échange du service militaire, le paiement de la cavalcade évaluée au tiers du revenu du fief en Savoie et à la moitié en Piémont. Il vendait encore des lettres de noblesse aux roturiers et aliénait certaines terres

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

domaniales : ainsi, en 1560, il inféoda à François Ramus, fils d'un contrôleur aux comptes, le château de Briançon en Tarentaise échu, en 1486, à l'un de ses prédécesseurs, Charles Ier.

Dans les dernières années de son règne, Emmanuel-Philibert parvint enfin à diminuer ses dépenses. Il put alors laisser à son fils une réserve d'un million et demi d'écus d'or.

Afin de maintenir l'ordre dans les finances, le 5 octobre 1560, il avait rétabli l'ancienne Chambre des comptes de Savoie : elle siégeait plusieurs mois en Piémont et, le reste de l'année, à Chambéry, au château ducal. Dix-sept ans après, désireux de plaire à ses sujets italiens, il créa pour eux une Chambre spéciale (5 octobre 1577). Celle de Savoie ne garda de juridiction que sur les provinces transalpines et le Val d'Aoste. Toutes deux enregistraient les édits fiscaux et, comme les sénats, avaient droit de remontrance.

La prospérité du Trésor public tenait elle-même à la prospérité du pays. Emmanuel-Philibert y contribua en demeurant en paix pendant tout son règne. L'industrie pastorale surtout se développa dans les hautes vallées : selon le vénitien Boldu, on aurait conduit à la foire annuelle de Suse jusqu'à quatre-vingts ou cent mille têtes de bétail. On fabriquait aussi beaucoup de fromages, malheureusement par des procédés imparfaits.

Le duc encouragea l'exploitation des mines par

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des ordonnances. En 1560, il autorisait Grana, de Pignerol, à tirer parti des gîtes miniers découverts par lui, notamment en Tarentaise. Dans cette dernière province, un éboulement ayant rendu impraticables les gisements salifères d'Arbonne, près de Bourg-Saint-Maurice, le duc amena à Moûtiers les eaux de Salins, et y construisit des bâtiments pour l'élaboration du sel (1560-1569).

Il appelait des étrangers dans ses domaines, et affranchissait des charges communales ceux d'entre eux qui contribuaient au progrès de l'agriculture ou des arts mécaniques. Il récompensait l'italien Poggi qui avait introduit à Chambéry l'industrie de la soie.

Le commerce, bien que contrarié parfois par les tarifs douaniers, fut favorisé par la sécurité que le duc sut établir dans ses Etats. Malgré les taxes perçues au péage de Suse, les marchands de Lyon ou de Genève n'eurent pas lieu de préférer la route du Simplon à celle du mont Cenis qui leur faisait gagner trois jours de marche quand ils se rendaient à Gênes ou à Milan. Afin d'attirer les trafiquants du dehors aux foires de Chambéry, Emmanuel-Philibert créait un tribunal spécial qui expédierait promptement leurs procès.

Il favorisa encore les transactions, en s'efforçant, à l'exemple d'Amédée VIII, de mettre de l'ordre dans les monnaies. Le 13 mars 1562, il prescrivit de frapper une livre d'argent — d'une valeur actuelle de 2 fr. 50 environ — à laquelle toutes durent se rapporter. Enfin, en 1579, il instituait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un conservateur des monnaies chargé de veiller à ce qu'il ne fût émis que des espèces de bon aloi.

Dans un intérêt d'hygiène publique, comme dans celui de ses rapports avec les peuples voisins, le 16 juin 1577, il créa, encore sous un nom emprunté à l'Italic, un « magistrat de santé », qui combattrait le fléau alors endémique de la peste. Cette commission se partagea depuis en deux corps, l'un pour la Savoie, l'autre pour le Piémont. Les membres qui la composaient avaient toute autorité dans le choix et l'application des moyens à employer contre les épidémies.

Dans ces conjonctures, le duc n'en recourait pas moins à un pouvoir supérieur à l'homme. En 1578, à l'occasion d'une peste survenue en Italie, il faisait transporter à Turin le « Saint-Suaire » déjà enlevé de Chambéry par Charles III, en 1536, lors de l'invasion française, et replacé, depuis, par lui-même dans la Sainte-Chapelle. Cette fois, la « merveilleuse relique », comme l'appelle Guichenon, d'après la croyance commune, ne revint plus en Savoie.

Attentif à protéger les intérêts matériels de ses sujets, le duc s'inquiétait aussi de pourvoir à leurs besoins intellectuels. Après l'émancipation de Genève, le collège chapuisien d'Annecy existait seul dans les limites de la région sabaudienne. Emmanuel-Philibert y ajouta celui de Chambéry. Cet établissement ouvrit ses cours, en mai 1566, au monastère des cordeliers conventuels sous la direc-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion du jésuite Louis du Coudrey de Blancheville (de Sallanches), et, cinq ans après, était transféré dans une maison au centre de la ville. A l'origine, la grammaire y fut seule enseignée.

A La Roche en Faucigny, on transformait, en 1571, les anciennes écoles en un collège qui, deux ans après, comptera parmi ses élèves le jeune François de Sales. Enfin, en 1574, deux établissements du même genre étaient créés, l'un à Evian par l'abbé d'Aulps, Pierre-Jérôme de Lambert, et l'autre à Saint-Jean-de-Maurienne par un évêque du même nom et de la même famille.

L'enseignement supérieur était donné par l'Université de Turin. On remarquait, à sa tête, l'ancien syndic de Chambéry au temps de Henri II, Emmanuel-Philibert de Pingon, qui composa en latin divers ouvrages sur l'histoire de son pays. L'étude du droit y réussissait mieux que celle de la théologie.

Celle-ci, à une époque de controverses ardentes entre catholiques et protestants, ne pouvait être cependant négligée. Emmanuel-Philibert l'encouragea, en approuvant, en 1576, une fondation de son confesseur le génois Ange Giustiniani, alors évêque de Genève, mais résidant à Annecy. Naguère religieux observantin, Giustiniani avait institué à la Sorbonne douze bourses destinées à autant de moines à choisir dans les six maisons de son ordre sises en Savoie.

C'est aussi à Paris que se forma Etienne-Claude

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nouvellet. de Talloire (1537-1613), qui, dans la suite, devint chanoine d'Annecy. Il se délassait de ses travaux théologiques par des poésies qui ont sauvé son nom de l'oubli. Au surplus, Marc-Claude de Buttet tenait toujours la première place dans les lettres. Il écrivait, en 1575, le *Tombeau de Marguerite*, monotone complainte sur la mort de la duchesse, sa protectrice.

En Maurienne, on représentait des mystères comme en plein moyen-âge. A Lanslevillard, c'était en 1567, le drame de *Saint-Sébastien* que, peu d'années après, un nommé Jean Scybille remaniera, sous le titre de *Dioclétiane*, en le divisant en actes et en scènes à la mode de la Renaissance. A Saint-Jean-de-Maurienne, la *Passion* était représentée en 1573, avec la double autorisation de l'évêque et du Sénat et aux frais de 494 personnes, prêtres, nobles et bourgeois. A Modane, enfin, le même mystère et celui du *Jugement dernier* étaient joués en 1580.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE II

## POLITIQUE EXTÉRIEURE D'EMMANUEL-PHILIBERT
## SES RAPPORTS AVEC LES PROTESTANTS
## ET LES CATHOLIQUES
## DERNIÈRES ANNÉES DU RÈGNE

Au milieu de ses travaux d'organisation intérieure, Emmanuel-Philibert avait reconstitué, en partie, l'ancien patrimoine des Blanches-Mains, par des arrangements conclus avec la France, Berne et le Valais. Son principal négociateur fut un sénateur savoyen, Oddinet de Montfort, qui, en 1562, devint premier président de la Chambre des comptes.

Les provinces occupées, au nord des Alpes, par les Français, avaient été restituées au maréchal René de Chalant, le 7 août 1559, date mémorable rappelée longtemps par une procession annuelle qui dura jusqu'au moment où, sous Victor-Amédée II, le duché de Savoie-Piémont fut converti en royaume. En Italie, Henri II s'était réservé Pignerol, Turin et trois autres villes en garantie des prétentions soulevées, en 1536, par François Ier sur divers territoires savoyens. Des conférences, entamées à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lyon en décembre 1560, aboutirent enfin au traité de Blois qui laissait Pignerol à la France et échangeait Turin et les autres places contre Pérouse et Savigliano (8 août 1562).

Errant jusqu'alors à Nice ou à Verceil, Emmanuel-Philibert établissait aussitôt sa résidence à Turin, sans dépouiller cependant Chambéry du titre de capitale (décembre 1562). Il y construisait, en 1564, une citadelle, y transférait, en 1563, le sénat de Piémont d'abord installé à Carignan, et y rappelait, en 1567, l'Université transportée un moment à Mondovi. Enfin, en 1577, il y créera, on l'a vu, une Chambre des comptes démembrée de celle de Savoie.

Aux Bernois, Oddinet de Montfort réclamait les pays usurpés, en 1536, sur les deux rives du Léman. Le traité de Lausanne, conclu le 30 octobre 1564, leur laissa pourtant le pays de Vaud, mais il rendit au duc les trois bailliages de Gex, Thonon et Ternier-Gaillard, avec la clause que le culte protestant y serait maintenu. Longtemps différée, la restitution de Gex ne fut toutefois opérée qu'en août 1567, grâce à la crainte que causèrent aux Suisses le duc d'Albe et sa terrible armée espagnole se rendant de Milan en Flandre à travers les Etats de Savoie et la Franche-Comté.

Oddinet signait enfin, le 4 mars 1569, le traité de Thonon avec les Valaisans. Emmanuel-Philibert recouvrait Evian et Saint-Jean-d'Aulps, mais il abandonnait la châtellenie de Monthey. Depuis lors,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la chaîne de la dent d'Oche et la Morge de Saint-Gingolph ont séparé le Valais de la Savoie.

Le duc eût aussi voulu rétablir à Genève l'ascendant traditionnel de sa Maison. A peine rentré dans ses Etats, il méditait contre elle un coup de main, puis il se ravisait, redoutant une prise d'armes des Suisses. Il envoyait alors son ancien précepteur, Louis Alardet, doyen de la Sainte-Chapelle, offrir sa protection aux magistrats (décembre 1560). Ce dessein échouait devant l'opposition d' « un nommé Calvin », dit une chronique du temps.

Dans ses vues sur Genève, Emmanuel-Philibert était soutenu par tous ses sujets du nord des Alpes, même, à certains égards, par ceux qui inclinaient vers les idées nouvelles. L'un de ces derniers, le sénateur Joly d'Allery, déclarait hautement, en 1562, vouloir que le duc s'alliât aux hérétiques de Genève, de Berne et autres lieux pour « déchasser le roi très chrétien » du Dauphiné et de la Provence, et y établir la religion évangélique.

Ce projet aventureux ne convenait guère au politique avisé qui alors transportait, sur le revers italien des Alpes, la fortune et l'avenir de sa race. Il se bornait, le 5 mai 1570, à conclure une convention réglant les relations de commerce et de séjour entre les Genevois et les sujets ducaux. Par contre, il ne sacrifiait rien de ses droits. Jusqu'à sa mort, il se tint, chaque année, au moins une conférence dans laquelle il ne cessait de réclamer la restitution du vidomnat et du château de l'Ile-du-Rhône.



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Par ces traités, Emmanuel-Philibert se proposait d'empêcher que les Suisses ne formassent de nouveau, comme en 1536, une coalition avec la France. Le 5 mai 1570, il contractait encore une alliance spéciale avec Berne. Il abandonnait à Fribourg le comté de Romont occupé sans droit par cette république en 1536. Enfin, il concluait avec les autres cantons catholiques un pacte d'amitié en 1560, et il le renouvelait solennellement en 1578 : il ajoutait alors aux troupes attachées à sa personne une compagnie de hallebardiers suisses.

Le duc portait le même esprit de modération prévoyante dans la lutte engagée entre les religions protestante et catholique. Dans ses domaines transalpins, il avait à ménager la noblesse qui inclinait, en partie, vers les idées nouvelles, et la masse du peuple demeurée fidèle à l'antique foi. Avant tout, il se garda de toute mesure cruelle à l'égard des hérétiques : nulle part, en Savoie, le bûcher ne se dressa pour eux. Une visionnaire, Marie de Velario, blasphémait, en 1562, contre la messe : elle fut condamnée à une réclusion perpétuelle au couvent des clarisses réformées de Chambéry. Le sénateur Joly d'Allery, coupable d'avoir écrit un libelle contre le pape, était frappé d'une amende et privé de sa charge, mais il était aussitôt gracié par le duc.

Le Saint-Siège et le roi d'Espagne Philippe II trouvaient bien cette tolérance excessive. Emma-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nuel-Philibert se montrait alors moins indulgent à l'égard d'individus condamnés pour religion en Tarentaise (1566). Il ordonnait, en juin 1567, que les hérétiques eussent à sortir de ses Etats dans un délai de deux mois, mais en fermant toutefois les yeux aux nombreuses infractions à son édit.

Au vrai, la Savoie fut un moment une sorte de terrain neutre abritant tour à tour les partisans des doctrines en lutte. En 1562, deux magistrats de Grenoble, le président Des Portes et le procureur général Bucher, s'enfuyaient à Chambéry devant les menaces du baron des Adrets, chef des huguenots dauphinois. Par contre, en 1569, le duc assignait comme asile aux calvinistes français les trois bailliages dans lesquels, aux termes du traité de Lausanne, le culte protestant était maintenu : dans le Chablais, il y avait quatre temples à Thonon, Lully, Bons et Nernier.

La plupart de ces derniers réfugiés, hommes aux passions ardentes, devenaient parfois un danger pour le gouvernement. Déjà, en 1567, ils projetaient d'enlever le duc qui alors se trouvait en Savoie. Ce complot à peine déjoué, ils songeaient à surprendre la forteresse de Montmélian et à s'emparer du pays tout entier. Cette fois, Emmanuel-Philibert se montra impitoyable : tous les conspirateurs que l'on put saisir furent décapités (1568).

Craignant dès lors pour la sécurité de ses domaines, il n'admit plus les calvinistes étrangers que par bandes de vingt-cinq hommes au plus, sans autres

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

armes que dagues et épées. Aucun d'eux ne devait séjourner dans les places fortes.

Ce fut sans doute aussi l'un des motifs qui le portèrent à s'opposer au mariage de l'amiral de Coligny, chef des protestants français, avec Jacqueline d'Entremont qui descendait d'une vieille et puissante famille de Savoie. Le 31 janvier 1569, il remit en vigueur une ancienne loi féodale qui interdisait aux héritières des terres nobles d'épouser un étranger sans l'assentiment du suzerain. Néanmoins, Jacqueline s'enfuit en France et rejoignit Coligny. Veuve par le massacre de la Saint-Barthélemy (23 août 1572), elle rentrait secrètement en Savoie. Le duc, dont elle avait méconnu l'autorité, la faisait enfermer au château de Nice, puis à Turin, sans que l'on sache si elle était encore prisonnière à la mort d'Emmanuel-Philibert.

Devant cette turbulence des novateurs religieux, le prince s'attacha naturellement à sauvegarder chez les catholiques l'intégrité des antiques croyances. Le sénat défendit de tenir « livres réprouvés et censurés », comme l'*Institution chrétienne* de Calvin. Il prescrivit aux pères de famille comme aux enfants de prendre part aux processions, d'assister aux sermons et aux prédications, notamment en Avent et en Carême (21 février 1562). Afin qu'on ne puisât les germes de l'hérésie dans les Universités étrangères, il fut interdit, en 1560 et derechef en 1572, d'aller étudier hors du pays sans congé ni licence.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Emmanuel-Philibert avait pourvu, en partie, à l'instruction des fils de la noblesse et de la bourgeoisie en fondant, à Chambéry, un collège des jésuites. Il songea à entretenir la foi dans les classes populaires en appelant dans ses Etats les capucins, dont l'ordre avait été créé à Milan en 1525. Il les établissait, en 1576, à Cognin, près de Chambéry, dans un édifice concédé naguère aux cordeliers conventuels par Anne de Chypre. Rapprochés du peuple par leur origine, par la simplicité de leur vie, comme par leur mode de prédication, les capucins se multiplieront rapidement en Savoie : ils y compteront jusqu'à seize maisons.

Emmanuel-Philibert commença aussi une réforme du clergé séculier en donnant l'évêché de Genève à son confesseur, Ange Giustiniani (1569). Le premier parmi les successeurs de Pierre de La Baume, ce prélat résida en son diocèse, à Annecy, où le chapitre de Saint-Pierre s'était retiré en 1535.

Toutefois, le zèle religieux d'Emmanuel-Philibert n'allait pas jusqu'à l'abandon de ce qu'il considérait comme les droits de sa couronne. Par divers édits, il s'opposa à l'extension des biens de mainmorte. Le 20 mars 1563, il déclara les gens d'Eglise inhabiles à succéder. Le 20 octobre 1567, il interdit aux communautés de rien acquérir sans autorisation. Tous les vingt ans, elles devaient payer à l'Etat le sixième de la valeur de leurs biens.

Le prince rencontrait ici un auxiliaire résolu dans le Sénat, tout imbu des doctrines gallicanes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

S'inspirant des parlements de France, les magistrats s'opposaient, dans toute l'étendue de leur ressort, à la publication des décrets du concile de Trente sur la discipline, comme contraires aux prérogatives de l'autorité temporelle. En 1573, ils refusaient d'enregistrer la bulle *In cœna Domini*, qui frappait d'anathème toute atteinte aux droits du clergé, et spécialement à la juridiction ecclésiastique, ne voulant pas, disaient-ils, réduire « Son Altesse et tous ses sujets à une presque entière subjection aux gens d'Eglise qui étaient si nombreux en ce pays ».

En matière religieuse, Emmanuel-Philibert était contraint, on l'a vu, de tenir compte des nécessités de sa politique extérieure. Il s'appliquait surtout à ne pas s'aliéner le roi Philippe II d'Espagne, chef reconnu du catholicisme. Rétabli dans son héritage par l'appui de ce prince, il lui accordait le passage à travers ses Etats pour les troupes qui se rendaient d'Italie dans les Flandres ou des Flandres en Italie. D'ordinaire, au sortir de Milan, les soldats espagnols pénétraient dans le Val d'Aoste, franchissaient le Petit-Saint-Bernard, et, par la Tarentaise, le col de Tamié et le Genevois, arrivaient au pont de Grésin sur le Rhône : de là, ils remontaient le cours de la Valserine, et, par Saint-Claude, entraient en Franche-Comté. D'autres fois, ils traversaient tout d'abord le mont Cenis et la Maurienne, mais vivant toujours et partout aux dépens du pays. Pendant plus d'un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

siècle, la Savoie sera ainsi parcourue par les bandes armées du roi Catholique.

En 1571, Emmanuel-Philibert fournissait encore à Philippe II et à ses alliés le secours de la marine qu'il avait créée à Nice. Il s'agissait de combattre les Turcs, qui venaient d'enlever à Venise cette même île de Chypre dont la république avait frustré naguère la dynastie ducale. A la journée de Lépante qui fut glorieuse pour les chrétiens, l'une des galères du prince, la *Savoyenne*, était coulée bas par les Ottomans (7 octobre 1571).

A l'issue de cette campagne, le duc restaurait l'ordre de Saint-Maurice créé par Amédée VIII, et, du consentement du pape Grégoire XIII (15 novembre 1572), il l'unissait à l'ordre ancien de Saint-Lazare dont les biens furent distribués en commanderies. Les nouveaux chevaliers se consacraient à la lutte contre les infidèles dans les parages de la Méditerranée. Toutefois, le but de l'institution ne tarda pas à être oublié, et les commanderies serviront surtout à récompenser les services rendus au prince.

Trois ans après l'apparition de sa marine à Lépante, Emmanuel-Philibert trouvait une occasion de mettre sur pied les milices de paysans dont il était le créateur. Son neveu, Henri de Valois, roi fugitif de Pologne, traversait les Etats de Savoie, revenant en France recueillir la succession de Charles IX (1574). Jusqu'à Lyon, il était escorté par 5000 hommes de pied et 400 chevau-légers

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commandés par Emmanuel-Philibert en personne. Dans sa reconnaissance, il renonçait à Pérouse. Savigliano et Pignerol, dernières places occupées en Piémont par les Français.

La restitution de ces villes avait été préparée par la duchesse Marguerite de Valois dans les fêtes splendides qu'elle avait offertes à Henri III. Cette princesse mourait à Turin, le 15 septembre 1574. pendant le séjour du duc à Lyon.

Abattu, peut-être, par cette perte, et cédant à un besoin de repos que, dès 1570, il témoignait à l'ambassadeur vénitien Morosini, Emmanuel-Philibert s'associait, deux ans après, son fils Charles-Emmanuel, âgé de quatorze ans. Il demandait alors à tous ses sujets de lui prêter serment à lui-même et au jeune prince de Piémont. Il réclamait, de plus, le paiement de la taxe levée, d'ordinaire, à l'avènement de chaque souverain. Dans une réunion des nobles savoyens, à Chambéry, l'archevêque de Tarentaise, le piémontais Joseph de Parpaglia, jura sans difficulté; mais les gentilshommes protestèrent contre la formule de « fidélité sans réserve » qu'on employait pour la première fois. Emmanuel-Philibert s'excusa, déclarant qu'il n'entendait déroger en rien à leurs privilèges, mais il insista pour être obéi (31 octobre 1576).

Abandonnant au prince de Piémont l'administration intérieure, il ne s'occupa plus que des affaires du dehors. Dans le marquisat de Saluces, il intervenait entre les commandants français qui s'en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

disputaient le gouvernement. Oubliant les vieilles prétentions de sa famille, il aidait La Valette à rétablir l'autorité royale dans tout le pays, sauf à Carmagnole et à Centallo (1580).

Il montra, peut-être, une abnégation plus sincère lorsque s'ouvrit la succession de Portugal, qui, en ce temps, suscita de si ardentes convoitises. Il est douteux, en effet, qu'il eût songé à gagner le plus redoutable de ses compétiteurs, le roi Philippe II, en lui offrant, — on le prétendit alors — ce duché de Savoie-Piémont qu'il avait constitué au prix de tant d'efforts. S'il figura au nombre des candidats à la couronne portugaise, ce fut uniquement, sans doute, pour que sa race ne lui reprochât pas un jour d'avoir laissé périmer les droits qu'il tenait de sa mère Béatrix.

Il mourait à l'instant même où, par la force des armes, Philippe II tranchait la question à son profit (30 août 1580).

Continuateur d'Amédée VIII, bien que d'après un plan différent, il avait fait transporter ses restes à Turin, dans la cathédrale de Saint-Jean. On l'inhumait lui-même non loin de ce glorieux ancêtre. Il convenait, en effet, que le fondateur du duché de Savoie-Piémont reposât auprès du premier duc de Savoie.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE III

## PREMIÈRES GUERRES DE CHARLES-EMMANUEL Ier CONTRE GENÈVE ET LA FRANCE

### 1580-1595

La mort d'Emmanuel-Philibert transmettait le duché de Savoie-Piémont à un jeune homme de dix-huit ans, « de mauvaise mine, laid, bossu et contrefait ». Mais, à ce corps disgracié de la nature, étaient unies, chez Charles-Emmanuel Ier, une intelligence vive, une âme ardente, capable des plus audacieuses visées. Multiple et mobile dans ses desseins, ne comptant jamais avec les obstacles, il réussira médiocrement dans ses entreprises. Trop souvent aussi, sa politique se distinguera par une absence complète de scrupules.

Son long règne de cinquante ans (1580-1630) peut se diviser en trois parties distinctes.

Dans la première (1580-1595), il s'attaque à Genève, et surtout à la France qu'il combat à Saluces, en Dauphiné et en Provence. Il dispute même la couronne à Henri IV de Bourbon.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans la seconde (1595-1603), il semble borner ses efforts à conserver le marquisat de Saluces, et il le garde, en effet, mais au prix d'un traité onéreux. Il dirige encore contre Genève une tentative demeurée célèbre (décembre 1603).

Dans la troisième partie (1603-1630), il tourne, de préférence, ses vues ambitieuses vers l'Italie. Il obtient, le plus souvent, l'appui de la France, et il ne revient qu'à la fin à l'alliance espagnole, naguère base unique de sa politique.

En arrachant le duché de Savoie-Piémont à la neutralité, dans laquelle Emmanuel-Philibert s'était constamment maintenu, le jeune prince rechercha d'abord l'amitié de Henri III. Il lui remit, en 1581, non sans regret pourtant, les places de Carmagnole et de Centallo qui, depuis deux ans, étaient séparées du marquisat de Saluces. En retour, il espérait obtenir toute liberté d'agir contre Genève, bien que le roi eût, en 1579, conclu avec Berne et Soleure un traité de « tuition » en faveur de la république.

En 1582, il arma deux fois contre elle. Rassemblant secrètement des troupes à Ripaille, il essayait, le 18 avril, de les introduire à l'aide de Duplan, bourgeois de Thonon, qui tenait une hôtellerie près du lac. Ce coup de main manqué, il en risquait un autre, quatre mois après, avec la connivence, pensait-il, de Lanche, commandant de la porte Saint-Gervais : dans la nuit du 13 août, la garnison de Ternier se mettait en mouvement et ne s'arrêtait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que quand la fuite soudaine de ses guides lui eût fait pressentir un guet-apens.

Ces deux tentatives, malgré leur insuccès, soulevaient de vives clameurs dans l'Europe protestante. Henri III, pour apaiser ses sujets calvinistes, déclarait hautement qu'il prenait Genève sous sa protection.

Se voyant joué par le roi, Charles-Emmanuel Ier ne songeait plus qu'à la vengeance. Il se tournait brusquement vers l'Espagne, et, le 11 mars 1585, il épousait, à Saragosse, Catherine, fille de Philippe II.

Dès lors, il ne gardait plus de mesure. Il tentait, une troisième fois, de surprendre Genève en s'entendant avec un nommé Damilly, beau-frère du baron d'Hermance gouverneur du Chablais. La France ne l'effrayait pas : il la voyait livrée à l'anarchie sous le faible Henri III, et il en profitait pour se jeter sur le marquisat de Saluces, cet antique fief de sa famille usurpé, selon lui, par les Valois : en septembre 1588, il mettait la main sur la capitale, Carmagnole, et bientôt après sur les autres places.

Enhardi par cet éclatant triomphe, il se proposa de reprendre non seulement Genève, mais aussi le pays de Vaud. Sur son ordre, le baron d'Hermance noua des intelligences avec des bourgeois de Lausanne et plusieurs nobles irrités de la dure domination de Berne. Il leur promettait l'appui de soldats déjà réunis à Thonon et à Ripaille. Mais le départ de ces troupes était empêché par une terrible tem-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pête qui, pendant deux jours, bouleversa le Léman (12-13 décembre 1588). Sur ces entrefaites, les conjurés vaudois étaient découverts et réduits à chercher leur salut dans la fuite. L'un d'eux, François Bouvier, châtelain de Chillon, se réfugiait en Chablais, après avoir traversé à cheval le Rhône, à son entrée dans le lac. A sa main droite mutilée, ce personnage avait adapté un *bras de fer* conservé aujourd'hui à Yvoire, château acquis, en 1655, par son fils Georges, et dont sa descendance a pris le nom.

Déçu dans ses projets sur le pays de Vaud, le duc envoyait à Berne des protestations d'amitié qui ne trompaient personne. En France, il lui était moins aisé encore de se faire pardonner l'occupation de Saluces ; mais, de ce côté, nul danger, semblait-il, n'était à redouter : Henri III n'avait ni argent ni armée. Nicolas de Harlay, sire de Sancy, devait pourtant procurer l'un et l'autre à son maître en tirant parti du ressentiment des Suisses.

Arrivé, le 11 février 1589, à Genève, sous un déguisement, Sancy trouvait les citoyens exaspérés des incessantes attaques dirigées contre eux. Il les poussait à se jeter sur le territoire ducal, leur cédant, au nom du roi, Gaillard, Ternier, et les terres adjacentes jusqu'au torrent des Usses. Il se rendait ensuite à Berne où, dans une partie de la population, fermentait aussi une sourde colère provoquée par les visées de Charles-Emmanuel Ier sur

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le pays de Vaud. Sancy, en offrant à la république Gex et Thonon, mit une armée sur pied. Il levait en même temps, pour son propre compte, des troupes dans d'autres cantons, et se procurait de l'argent en donnant en gage un célèbre diamant (*le Sancy*) qui, plus tard, appartiendra à la couronne de France.

Les Genevois entraient, les premiers, en campagne. Dans la nuit du 2 avril 1589, sous les ordres d'un Français, Chaumont de Guitry, ils pénétraient en Faucigny. En trois jours, ils occupaient les châteaux de Monthoux et de Bonne, celui de Saint-Jeoire, propriété du baron d'Hermance, et la maison-forte de Marcossey. Non loin de là, ils pillaient le prieuré bénédictin de Contamine, et rompaient les ponts de Boringe et d'Etrambière sur l'Arve. Sur la rive gauche de la rivière, ils élevaient, au hameau de Carouge, un fort en terre et gazon, et s'emparaient sans coup férir de la tour seigneuriale de Ternier, près de Saint-Julien. Enfin, le 7 avril, ils franchissaient le Rhône et mettaient la main sur le pays de Gex.

Sancy survenait, en ce moment, à la tête de 17000 Bernois, Suisses et Français. Il envahissait aussitôt le Chablais, et d'abord ruinait la bourgade d'Hermance qui ne recouvra jamais depuis son importance passée. Devant Thonon, un souterrain conduisant au château lui était livré par un traître, Leclerc. Après trois jours de siège, la place se rendait le 26 avril. Tout auprès, la tour de La Fléchère

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se défendit plusieurs heures, résistance héroïque que les Bernois châtiaient en pendant les cinq officiers qui la dirigeaient.

A Ripaille, le château capitula au bout d'une semaine, à la nouvelle de la défaite de don Amédée, frère naturel du duc, qui lui amenait des renforts (1er mai 1589). Il était démantelé.

A cet instant, les Valaisans se rappelaient aussi les profits que leur avait valus leur campagne de 1536. Ils passaient la Morge de Saint-Gingolph, et occupaient sans résistance Evian et le Chablais oriental jusqu'à la Dranse.

En un mois, la Savoie était revenue à la situation et aux limites qu'elle avait, à l'avènement d'Emmanuel-Philibert, avant les traités de Lausanne et de Thonon.

Surpris par ces agressions inattendues, le duc s'était rendu précipitamment de Turin à Rumilly. Il rassemblait des soldats ; il hâtait l'arrivée des secours que les Espagnols lui envoyaient de Milan. La fortune lui vint encore en aide. Satisfait d'avoir compromis les Suisses avec la Savoie, Sancy entraînait ses propres troupes en France, en leur promettant une solde au nom de Henri III (mai 1589).

Charles-Emmanuel Ier se portait aussitôt contre les Genevois. Au nord de l'Arve, l'un de ses lieutenants, le baron d'Hermance, leur reprenait son château de Saint-Jeoire le 25 mai, et, deux jours après, celui de Marcossey, en éteignant un incendie allumé par l'ennemi dans sa retraite. Entre le mont

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Salève et le Rhône, le duc faisait brèche par le canon à la tour de Ternier, et, en représailles du massacre de La Fléchère, mais contre la parole donnée, il ordonnait d'en mettre à mort la garnison : quarante-quatre hommes sur cinquante-sept étaient pendus (1er juin).

Ces premiers succès de Charles-Emmanuel faisaient redouter aux Valaisans de demeurer seuls, à la fin, exposés aux coups de la Savoie. Ils s'empressaient de traiter de la paix à Sion, déclarant n'avoir envahi le Chablais oriental que pour y maintenir le catholicisme (11 juin 1589).

Il restait à éloigner les contingents de Berne laissés par Sancy. Informé que le Sénat de la république n'était pas favorable à la continuation des hostilités, le duc entama, à diverses reprises, des négociations avec eux, tout en assaillant les Genevois dans leur fort d'Arve (près de Carouge), à Saconnex, au Plan-des-Ouates, à Pinchat (juin-juillet). L'arrivée de renforts, sous l'avoyer bernois Jean de Wateville, ne rendait guère les opérations plus actives : leurs exploits se bornaient au pillage du prieuré augustin de Peillonnex, à l'incendie du château de Saint-Jeoire, et, à Châtillon-sur-Cluses, à la ruine du manoir féodal des anciens sires de Faucigny (25 juillet). Les miliciens désertaient en foule, impatients de rentrer chez eux pour faire la moisson, et Wateville, cédant lui-même à l'entraînement général, se retirait dans le pays de Gex (19 août).

Le duc n'avait plus que les Genevois à combat-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tre. Le 22 août, il obtenait d'eux l'évacuation du château de Bonne. Quand on y pénétra, l'explosion peut-être fortuite d'une mine tuait quatre-vingts soldats : furieux, les survivants s'élançaient à la poursuite de la garnison ennemie, et la massacraient tout entière à la réserve de trente-huit hommes que sauvaient les officiers.

La région sabaudienne délivrée, Charles-Emmanuel passait sur la rive droite du Rhône.

Le 22 septembre 1589, jour de la fête de Saint-Maurice, patron de la dynastie, il rencontrait et battait, à Collonges, l'arrière-garde des milices bernoises. Exalté par ce succès, il se préparait à envahir le pays de Vaud, quand Jean d'Acunha, ambassadeur de Philippe II, lui refusa l'appui des troupes espagnoles, redoutant d'exposer aux incursions des Suisses la Franche-Comté, possession de son maître. Frémissant de colère, le duc signait, le 10 octobre, le traité de Nyon, qui mettait fin aux hostilités contre les Bernois.

Il revint alors contre Genève. Abandonnée par les Suisses comme par la France, cette ville se trouvait enserrée, de toutes parts, de postes armés. A l'est, des châteaux commandaient les routes du Chablais et du Faucigny. Au sud, à Songy, sur le mont Sion, se dressait le fort Sainte-Catherine, élevé récemment, en moins de deux mois (juin-juillet). Au sud-ouest, à Chancy sur le Rhône, et, au nord, à Versoie, sur le Léman, d'autres retranchements étaient bâtis. Deux galères, construites à Evian, complé-



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

taient le blocus à l'issue du lac. La chute de Genève paraissait inévitable quand Charles-Emmanuel quitta tout à coup la Savoie pour rentrer en Italie.

Il venait d'embrasser un nouveau dessein suggéré à lui-même et à son conseil par l'assassinat de Henri III (2 août 1589). La France, divisée entre une Ligue catholique et le roi légitime, mais alors protestant, Henri IV de Bourbon, appartenait, en réalité, à tout seigneur assez hardi pour se saisir des territoires qu'il trouverait à sa convenance. Déjà un prince de la Maison des Blanches-Mains, Charles-Emmanuel, troisième représentant des Savoie-Nemours, dominait à peu près en maître à Lyon. Il était secondé par son frère Henri, marquis de Saint-Sorlin.

Dans ces conjonctures, deux sénateurs de Chambéry, Guillaume de Chabod et d'Avise, se rendaient, sur l'ordre du duc, à Grenoble, pour inviter les habitants à se placer sous la protection de leur prince. Admis à une séance du Parlement, ils rappelaient l'origine commune des Savoyens et des Dauphinois, descendants de ces Allobroges « qui furent l'honneur des Celtes et la terreur des Romains ».

Les offres de Charles-Emmanuel Ier n'étaient pas accueillies à Grenoble, mais, sur le littoral de la Méditerranée, lui survenaient des partisans résolus. En mars 1590, il recevait, à Turin, une députation du parlement d'Aix, et, huit mois après, il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

passait dans le pays et se faisait proclamer « comte de Provence » (23 novembre).

En dispersant ainsi son attention et ses forces, il sauvait Genève sur laquelle ne pesait plus, de tout son poids, la Savoie-Piémont. Les citoyens inaugureront bientôt une guerre de dévastations sous des chefs hardis, Lurbigny, Conforgien, Sancy que Henri IV leur enverra, à défaut d'armées.

Sous le sire de Lurbigny, les Genevois rompirent la ligne de postes fortifiés qui les affamait. A l'est, ils pillaient et incendiaient les châteaux de Veigy en Chablais, d'Etrambière sur l'Arve et de l'Hermitage sur le Petit-Salève (octobre-novembre 1589) et emportaient de nouveau, non sans peine toutefois, celui de Monthoux (mars 1590). Au nord, ils occupaient Versoye en novembre 1589, et Gex en janvier 1590. Dès lors, ils se ravitailleront aisément dans le pays de Vaud.

Avec le baron de Conforgien, ils furent plus audacieux encore. Réunissant environ cent chariots, ils allaient faire la vendange, en plein Faucigny, dans les vignobles qui leur appartenaient à Bonne et à Fillinges. Au retour, ils déjouaient une embuscade que le baron d'Hermance, Melchior de Saint-Jeoire, leur avait tendue au gué de la Ménoge, et ils lui tuaient trois cents hommes (15 septembre 1590). En novembre, ils enlevaient Cruseilles par escalade, et rentraient chargés de butin.

Sancy reparaissait au milieu d'eux le 22 décembre

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suivant. Il avait pris, à Bâle, le commandement de trois régiments albanais levés sur le territoire de Venise par l'ambassadeur de France. Il remontait d'abord le cours de l'Arve jusqu'au pont de Boringe, et, le 2 janvier 1591, battait don Amédée, commandant des troupes de Savoie. De là, il poussait une pointe en Chablais et s'emparait, le 6 février, du château de Thonon, et, quatre jours après, de celui d'Evian. Partout, le pillage fut terrible : à Evian, les Genevois emportèrent jusqu'aux fenêtres et aux portes des maisons.

Saucy revenait ensuite en Faucigny contre don Amédée qui avait réparé ses pertes. Il passait l'Arve à Boringe, mais était rejeté sur la rive droite de la rivière. Atteint dans sa retraite, à Monthoux, il livrait aux Savoyens un combat sanglant et indécis (12 mars). Cette diversion en faveur de Genève accomplie, il se hâtait d'amener à Henri IV ses bandes d'aventuriers que leurs brigandages rendaient aussi redoutables à ses alliés qu'à l'ennemi.

Réduits à leurs propres forces, les Genevois n'en persistèrent pas moins dans leurs hardies et rapides courses sur les terres de Savoie. Le 17 mars 1591, ils surprenaient, près de Thonon, le baron d'Hermance, gouverneur du Chablais, et ne le relâchaient qu'au bout de neuf mois contre une forte rançon. Sous les ordres de Conforgien, ils pillaient Bonneville et La Roche en novembre 1592, et La Roche encore en mars 1593. Ils lançaient même leurs éclaireurs jusqu'aux portes d'Annecy.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un moment, le marquis de Treffort, successeur de don Amédée, tenta de leur rendre guerre pour guerre en campant huit jours à Lancy, non loin de leurs remparts (8-16 juillet 1593). Tel fut en effet leur effroi, qu'après son départ ils se portaient sur le village occupé par lui ; ils le rasaient entièrement, et détruisaient tous les vignobles aux alentours.

Cette guerre de dévastation n'amenait pourtant pas de résultat sérieux : les deux partis étaient à peu près également épuisés. Le 9 septembre 1593, on convint enfin d'une trève qui laissait aux Genevois Gex et Gaillard. Elle sera prolongée — le plus souvent par un accord tacite — jusqu'en 1598, où le traité de Vervins réconcilia Charles-Emmanuel Ier avec la France et ses alliés.

La Savoie du Nord n'avait pas été ravagée uniquement par les Genevois et leurs auxiliaires. Elle avait souffert aussi de l'indiscipline des troupes ducales et surtout des soldats étrangers envoyés par Philippe II. C'est peut-être à cette époque qu'il faudrait rapporter le soulèvement légendaire d'Annecy contre sa garnison d'Espagnols. Un matin, à l'heure de l'*empâta*, c'est-à-dire au moment où l'on portait le pain au four, les habitants se ruaient contre la soldatesque qui les opprimait. Un seul homme, Molino, échappa au massacre, caché par une femme dans une montagne voisine, à l'endroit qu'habitent encore aujourd'hui leurs descendants.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pendant la lutte de la Savoie contre Genève, l'unité française, menacée en Provence par le succès de Charles-Emmanuel Ier, avait rencontré un défenseur opiniâtre dans le dauphinois François de Bonne, sire de Lesdiguières. Maître de Grenoble que, dès le 22 décembre 1590, il arrachait à la faction de la Ligue, cet habile stratégiste tirera un admirable parti des montagnes de son pays, en se précipitant à travers leurs défilés, tantôt dans la vallée de l'Isère, tantôt dans celles de la Durance et du Pô, partout où il y aura chance d'infliger un échec à l'ambitieux Charles-Emmanuel Ier.

Sur la frontière occidentale de Savoie, les plus vives hostilités eurent lieu en 1591 et 1592.

Le 3 mars 1591, Lesdiguières s'emparait du château des Echelles, sur le Guiers, à la vue de don Amédée accouru un moment des bords de l'Arve. De là, il se portait, à diverses reprises, en Provence, et battait notamment le duc, le 15 avril 1591, à Esparron de Palières, à cinq lieux d'Aix.

Averti, cinq mois après, que don Amédée et l'espagnol Olivarès, aidés d'un corps de troupes pontificales, avaient envahi le Graisivaudan, il revenait contre eux, les refoulait jusqu'à Pontcharra, et, le 18 septembre, leur mettait 2500 hommes hors de combat.

En 1592, au mois de janvier, il méditait un coup de main sur Chambéry, avec la connivence secrète d'un cordelier, aumônier d'un régiment napolitain, dont la trahison fut heureusement découverte et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

châtiée. Déçu de ce côté, il franchissait la grande chaîne des Alpes pour rappeler Charles-Emmanuel Ier en Piémont, et renouvelait ses incursions en Provence.

Son absence était mise à profit par le marquis de Treffort, successeur de don Amédée, qui lui enlevait la place des Echelles le 4 août.

La guerre sembla languir un peu les années suivantes. Toutefois, en juillet 1595, Lesdiguières parvenait à ressaisir le château des Echelles et à s'ouvrir la route de Chambéry. Le comte de Martinengo, gouverneur général de la Savoie, écartait le danger en relevant à la hâte les remparts de la ville, avec l'aide des habitants, nobles et bourgeois, même des femmes et des enfants.

Ainsi Charles-Emmanuel Ier ne réussissait dans ses entreprises ni en Dauphiné ni en Provence. Il n'avait pas été plus heureux, en 1593, aux Etats généraux de Paris, dans ses menées pour se faire élire roi de France.

Henri IV, par sa conversion au catholicisme, désarmait alors la plupart de ses ennemis. Il entrait dans sa capitale, le 22 mars 1594, et ralliait à son parti un grand nombre de villes fatiguées de trente ans d'anarchie. A Lyon, Charles-Emmanuel de Savoie-Nemours perdait le pouvoir à la suite d'une insurrection des bourgeois (18 septembre 1593). Il subissait une captivité de sept mois dans la forteresse de Pierre-Scize, et mourait de douleur, à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Annecy, en 1595. Son frère, Henri Ier, lui succédait. et bientôt se réconciliait avec le roi.

A ce moment, le duc de Savoie se décidait à conclure, à Barraux, une armistice qui marque. tout au moins, la fin de ses premières luttes contre la France (9 juillet 1595).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE IV

## SECONDES LUTTES DE CHARLES-EMMANUEL Ier CONTRE LA FRANCE ET CONTRE GENÈVE

### 1595-1603

Après l'armistice de Barraux, des négociations pour une paix définitive s'ouvraient à Bourgoin en octobre 1595, puis à Pont-de-Beauvoisin et à Suse en 1596. Charles-Emmanuel Ier insistait, avant tout, pour garder sa conquête de Saluces. Henri IV ne paraissait pas éloigné d'y consentir, moyennant une compensation territoriale ou pécuniaire. Malheureusement, le duc ne sut ou ne voulut pas traiter au moment opportun, et les hostilités se renouvelaient en mars 1597.

Le roi luttait péniblement alors dans le nord de la France contre les armées de Philippe II qui, elles-mêmes, attendaient du Milanais deux corps de troupes. L'un devait traverser la Tarentaise sous don Alphonse d'Avalos, et l'autre, la Maurienne, sous don Sanche de Salinas. Toujours en éveil, Lesdiguières se proposa de les battre séparément,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quand ils seraient engagés dans les deux provinces sabaudiennes.

Il tournait d'abord les places fortes de Montmélian et de Charbonnières, en se frayant, pour passer en Maurienne, une route nouvelle dans le massif dauphinois de l'Oisans et par le mont Vaujany. D'âpres chemins le conduisaient jusqu'au col des Berches, d'où il s'élançait dans la vallée de l'Arvan. Le 23 juin, il arrivait tout à coup à Saint-Jean-de-Maurienne.

Averti de cette apparition inattendue, Salinas. qui déjà avait atteint Villarclément, se repliait en désordre sur le Piémont.

Lesdiguières se jetait à sa poursuite; mais retenu un moment devant Saint-Michel par la résistance du château, il ne pouvait l'empêcher de franchir le mont Cenis. Bientôt, il apprenait que d'Avalos était hors de la portée de ses coups, qu'il avait gagné les bords du Rhône. Il se décidait à achever la conquête de la Maurienne par le siège de Charbonnières.

Sur ces entrefaites, Charles-Emmanuel Ier, par la voie de la Tarentaise, accourait à Conflans. Il y réunissait 2000 Espagnols, 3000 Suisses, une partie de la noblesse de Savoie et quelques compagnies des milices rurales créées par son père et réorganisées par lui-même. Vainement, il s'efforçait de porter secours à Charbonnières en jetant un pont au-dessous du confluent de l'Isère et de l'Arc : il lui était impossible de le maintenir, et la forteresse,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vivement pressée, capitulait le 24 juillet 1597. Les soldats huguenots de Lesdiguières se répandaient dans la vallée du Gelon. Ils occupaient les châteaux de La Rochette et de Leüille, et l'abbaye du Betton dont les religieuses étaient insultées.

Cet échec ne déconcertait pas le duc. Il construisait, à Montmélian, un nouveau pont sur l'Isère, et s'établissait, sur la rive gauche, à Sainte-Hélène-du-Lac : son dessein était de couper les communications des Français avec Grenoble. Mais Lesdiguières le prévint en se retranchant dans la forte position des Molettes. Repoussé avec pertes, le 14 août, Charles-Emmanuel Ier repassait l'Isère, entrait en Dauphiné, et élevait, à l'ouest de Chapareillan, à Barraux, un fort en terre dont Lesdiguières, toujours campé sur la rive gauche de la rivière, ne troubla point la construction.

Il ne renonçait pourtant pas à reprendre la Maurienne. Sur son ordre, aux approches de l'hiver, Ferrero, gouverneur de Suse, y pénétrait par le mont Cenis, appelant aux armes les gens des campagnes. Mais, le 8 décembre 1597, ce général succombait, près de Saint-André, sous les coups du gendre de Lesdiguières, Charles de Créqui, arrivé par le col des Berches, et l'insurrection des paysans de la haute Maurienne était rudement châtiée.

Trois mois après, le duc entreprenait alors lui-même d'assiéger Charbonnières. Accouru encore par le mont Vaujany, Créqui non seulement ne l'en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

empêchait pas, mais il se laissait envelopper, entre Cuines et Saint-Etienne, par toutes les forces ducales : il capitulait le 9 mars 1598.

La délivrance de la Maurienne était, il est vrai, compensée le même jour par la perte du fort Barraux, que Lesdiguières enlevait de nuit par une audacieuse escalade.

Les hostilités étaient alors suspendues entre la Savoie, la France et leurs alliés par la paix de Vervins qui, depuis un an, se négociait sous la médiation du Saint-Siège (2 mai).

Toutefois, cette convention ne résolvait pas la question de Saluces. Elle l'avait renvoyée à l'arbitrage du pape Clément VIII, qui, en présence des titres contradictoires apportés par les deux parties, n'osait se prononcer. Contre l'avis de son conseil, le duc s'imagina qu'il arrangerait le différend à son profit, en se rendant lui-même auprès du roi. Il fut bien accueilli par Henri IV; mais, par un traité signé à Paris (27 février 1600), il dut s'engager à restituer le marquisat, dans un délai de trois mois, ou à livrer, en échange, la Bresse, Barcelonnette et quelques villes d'Italie.

Le délai de trois mois s'écoula, sans que Charles-Emmanuel Ier eût pris un parti. Au vrai, il comptait sur une diversion qu'il s'était préparée, pendant son séjour en France, en nouant des intrigues avec le maréchal de Biron et d'autres seigneurs mécontents. Il pensait que Henri IV, ayant à lutter chez lui, ne réclamerait pas le marquisat. Convaincu

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il n'aurait pas de guerre à soutenir, il ne levait pas de troupes, il n'armait ni n'approvisionnait ses forteresses.

La vigueur inattendue du roi le détrompa. Déjà Henri IV avait quitté sa capitale pour se rapprocher des frontières de Savoie. A Lyon, il signifiait à des envoyés ducaux sa ferme volonté d'obtenir, au besoin, par la force, l'exécution du traité de Paris. Le 12 août 1600, deux armées françaises se mettaient en mouvement. L'une, avec Lesdiguières, remontait la vallée de l'Isère; l'autre envahissait la Bresse, sous Biron, dont les intelligences avec le duc étaient ignorées.

Tandis que Lesdiguières enlevait la ville de Montmélian, et refoulait la garnison dans la citadelle, Crillon marchait sur Chambéry. La capitale de la Savoie ouvrait ses portes, le 21 août, et le château se rendait quatre jours après. Le roi remplaçait le sénat par un Conseil de justice et de finances qui siégera jusqu'au 20 mai 1601.

Il s'emparait ensuite, le 27 août, grâce à Lesdiguières, de Conflans, clef de la Tarentaise, et contraignait encore Charbonnières à capituler (9 septembre).

Lesdiguières parcourait alors en vainqueur la vallée de l'Arc jusqu'à Saint-Michel, puis, revenant à Conflans, se jetait en Tarentaise. Il entrait à Moûtiers, le 22 septembre, et emportait successivement les châteaux de Briançon et de Saint-Jacques. Au-delà du Saix, il avait refoulé vers le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Val d'Aoste quelques compagnies de milices rurales que commandait un ancien ligueur français, Charles d'Albigny, passé au service ducal. Au-dessus de Salins, il ruinait, dit-on, l'antique manoir féodal de Melfe. A Saint-Jacques, avant de démanteler le château des archevêques tarins, il ordonnait de saisir les archives et de les transporter à son donjon de Vizille en Dauphiné : restituées à la Savoie par la Révolution française, elles périront, en 1798, dans un incendie du château de Chambéry.

Seul, dans le bassin de l'Isère, le roc fortifié de Montmélian tenait toujours, bien que serré de près par le marquis de Rosny, ministre de Henri IV. Toutefois, le gouverneur, Jacques de Montmayeur, comte de Brandis, n'était point résolu à une défense opiniâtre : le 18 octobre, il s'engageait à livrer la place, s'il n'était pas secouru avant le 16 novembre suivant.

De bonne heure, le roi avait songé à cette éventualité. D'Annecy, résidence de Henri Ier de Savoie-Nemours, il était passé, le 10 octobre, au pays de Beaufort, pour reconnaître le col du Cormet-d'Arêches qui aurait pu ouvrir à Charles-Emmanuel Ier un accès vers Montmélian. La forteresse succombait néanmoins avant que le prince eût tenté aucune diversion sérieuse pour la sauver. Dès le 15 novembre, Brandis admettait dans le donjon cinquante arquebusiers français.

Le duc avait pourtant franchi le Petit-Saint-Bernard, le 11 novembre, mais, en aval de Villette,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il trouvait la voie barrée, à la fois, par Lesdiguières et par une énorme accumulation de neiges. Avide de s'engager corps à corps contre lui, Henri IV entamait à peine deux escarmouches, l'une, le 18 novembre, en amont du défilé du Saix, et l'autre, deux jours après, au pays de Beaufort, vers le Cormet-d'Arêches. Contenu ainsi, dans la haute Tarentaise, par les intempéries et par l'ennemi, Charles-Emmanuel rentrait dans le Val d'Aoste, le 23 décembre 1600 : il venait d'apprendre la capitulation de son fort Sainte-Catherine, au mont Sion, et sa destruction par les Genevois qu'il tenait en bride.

En Chablais, les Français avaient déjà occupé la forteresse des Allinges, résidence du gouverneur, et un moment ils avaient tenu prisonnier le coadjuteur de l'évêque de Genève, François de Sales, dont la réputation commençait.

Pendant ce temps, la paix se négociait à Chambéry, puis à Lyon, sous la médiation du pape Clément VIII. Victorieux partout au nord des Alpes, Henri IV menaçait de porter la guerre en Piémont. Le représentant du pontife, le légat Pierre Aldobrandini, s'effraya du danger d'une invasion française en Italie. Par ses instances, il amena les commissaires ducaux, François d'Arconati et René de Lucinge, à signer la paix, contre les ordres formels du duc retombé dans ses tergiversations ordinaires (17 janvier 1601).

Le traité de Lyon laissait à la Savoie-Piémont le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

marquisat de Saluces, mais, en retour, livrait à Henri IV la Bresse, et, de plus, à titre d'indemnité de guerre, le Bugey, le Valromey, la baronnie de Saint-Rambert et le pays de Gex. Sur la rive gauche du Rhône, le roi acquérait encore sept villages : Aire-la-Ville, Avully, Chancy, Pont-d'Arlod, Seyssel, Chanaz et la Balme de Pierre-Châtel.

Le pont de Grésin, près de Bellegarde, restait cependant au duc avec une étroite bande de terre longeant le cours de la Valserine et se dirigeant, au nord, sur Saint-Claude en Franche-Comté. Il devait servir au passage des troupes espagnoles qui se rendaient d'Italie aux Pays-Bas.

Le traité de Lyon enlevait à Charles-Emmanuel Ier un territoire équivalent en superficie et en population à huit fois le marquisat de Saluces, qui n'avait que 25000 habitants. Il ne lui laissait que la portion la moins fertile et la plus âpre des domaines que sa Maison avait possédés au nord des Alpes.

En réalité, la blessure était moins cruelle à la dynastie qu'à la Savoie, qui se trouvait amoindrie presque de moitié en face du Piémont agrandi. Il y avait, au contraire, profit pour les Blanches-Mains à s'étendre en Italie où Emmanuel-Philibert, dans sa rare prévoyance, avait transporté l'avenir de sa race.

Attentif à ménager les deux puissances contractantes, Guichenon, dans son *Histoire*, apprécie ainsi la part qui était faite à chacune d'elles : « On peut dire que le Roy mesura son avantage à l'aune,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et son Altesse mesura le sien au poids; le Roy gagna plus de pays, et son Altesse plus de bonnes villes ».

S'il en avait cru un pamphlet, la *Première Savoisienne*, publié pendant les hostilités, Henri IV eût gardé tout ce qu'il avait pris, afin de mieux couvrir la place de Lyon. L'auteur de cet opuscule rappelait encore les sentiments des populations. « Dieu, disait-il, a aussi regardé de son œil de pitié ces pauvres peuples de Savoye qui sont de même langue que nous et nos vrais compatriotes, et qui n'appréhendent rien tant au monde que d'être remis sous la superbe domination des Piedmontois ». Quoi qu'il en soit, les Bressans et autres habitants de la rive droite du Rhône ne regrettèrent pas la Maison ducale et s'enorgueillirent vite d'être Français.

Charles-Emmanuel Ier manifesta d'abord un vif mécontentement. Il disgracia ses négociateurs malheureux. René de Lucinge abandonna ses terres de Faucigny, et vint finir sa vie en son château des Abymes, dans le Bugey devenu territoire français. Un moment même le duc parut vouloir rompre le traité de Lyon; il renouvelait avec Biron des intrigues que Henri châtiait par le supplice du maréchal (juillet 1602). Il obtenait de la cour de Madrid que trois mille soldats du Milanais vinssent camper en Savoie.

Le roi, de son côté, se préparait à repousser une attaque. Il rassemblait ses troupes sur les frontières, et occupait même un instant le pont de Grésin.



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tout s'accommoda pourtant. Avec sa mobilité d'esprit ordinaire, Charles-Emmanuel Ier renonçait à combattre la France pour s'en prendre aux Genevois.

Les citoyens, après le traité de Lyon, lui avaient pourtant restitué le district de Gaillard que la trêve du 9 septembre 1593 leur avait laissé. Néanmoins, il ne leur pardonnait pas la récente destruction du fort Sainte-Catherine. En ce moment, le succès d'un coup de main ne lui paraissait pas douteux. Se croyant, sur la parole de Henri IV, compris dans la paix de Vervins comme alliés des Suisses, les Genevois gardaient mal leurs remparts.

Afin d'accroître leur sécurité, le duc députait auprès d'eux le président du sénat de Chambéry, Charles de La Rochette, pour résoudre amicalement certaines affaires litigieuses. Pendant ces conférences pacifiques, des troupes, par les soins de Charles d'Albigny, gouverneur de la Savoie, se rassemblaient secrètement à La Roche, à Bonneville et à Bonne, puis se rapprochaient tout à coup de la ville.

A deux heures et demie du matin, dans la nuit du 22 décembre 1602, deux cent cinquante hommes choisis, sous la conduite de Brunaulieu, commandant de Bonne, escaladaient le rempart, vers le sud-est. Seulement, ils ne parvenaient pas à se saisir de la porte voisine pour l'ouvrir au reste de l'armée. Ils ne songeaient pas — comme eût fait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Lesdiguières en pareille occasion — à mettre le feu à un quartier de Genève pour y attirer les habitants, tout en les épouvantant du fracas de la mousqueterie. Une ronde de bourgeois les surprenait dans leur inaction et donnait l'alarme. Isolés sur le terrain qu'ils avaient conquis, les envahisseurs succombaient sous le nombre. Cinquante-quatre périssaient dans la mêlée. Treize se rendaient sur la promesse — qui ne fut pas tenue — d'être traités en prisonniers de guerre, c'est-à-dire d'avoir la vie sauve. Les autres parvenaient à s'échapper.

Charles-Emmanuel Ier attendait à Etrambière l'issue de l'aventure. Trompé dans son dessein, il se retirait à la hâte à Montmélian, et de là à Turin.

A la nouvelle de l'*Escalade*, toute l'Europe protestante éclata en imprécations contre le duc de Savoie. Henri IV déclara qu'il interviendrait dans le cas d'une nouvelle agression. Berne et Zurich envoyaient quinze cents hommes de secours à leurs alliés de Genève. Rassurés dès lors, les citoyens se vengeaient d'une traîtreuse attaque, comme naguère, par une campagne de dévastations. Ils brûlaient les barques ducales sur le Léman, et saccageaient les villages des environs, et même Saint-Julien. Loin de chez eux, mais avec la connivence des Français, ils surprenaient, sur la frontière du Dauphiné, la bourgade de Saint-Genis-d'Aoste, au confluent du Rhône et du Guiers.

Les 3000 Espagnols venus du Milanais en 1602 n'avaient pas encore quitté la Savoie. De son cam-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pement à Annecy, leur chef, don Sanche de Luna, menaça alors de marcher sur Genève, si les hostilités ne cessaient pas. Cette intervention permettait à cinq cantons suisses de faire prévaloir leur médiation, et un traité était conclu à Saint-Julien le 21 juillet 1603.

Le duc reconnaissait enfin Genève comme comprise dans la paix de Vervins. Il s'engageait à ne point élever de fortifications, à ne pas rassembler de troupes à quatre lieux de ses murailles. Il permettait aux citoyens de trafiquer en Savoie, et même d'y posséder des terres exemptes de la taille, à la condition toutefois de ne pas « dogmatiser ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE V

## FRANÇOIS DE SALES — AUTEURS CONTEMPORAINS
## ADMINISTRATION DE CHARLES-EMMANUEL Ier

Les dix années de paix qui ont suivi le traité de Saint-Julien, n'ont pas été les moins remplies du règne de Charles-Emmanuel Ier. Si l'activité du duc fut moins apparente, la Savoie joua un rôle plus grand par elle-même, grâce à deux hommes dont l'un naquit sur son propre sol, et dont l'autre devint son fils par choix et par dévouement à son prince. Les actes les plus importants de la carrière de François de Sales et du président du Sénat, Antoine Favre, appartiennent, en effet, à cette période.

François de Sales était d'origine noble. Il naquit le 21 août 1567, au château que sa famille possédait près de Thorens en Genevois. Il faisait ses premières études à La Roche et au collège Chapuisien d'Annecy, et les couronnait par quatre années de réthorique et de philosophie, à Paris, chez les Jésuites. Il suivit ensuite, à l'Université de Padouc, les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leçons du jurisconsulte Pancirolo et du théologien Possevino. Sa famille le destinait à la carrière du droit : il était déjà inscrit au rôle des avocats à Chambéry, quand il céda à la vocation qui le portait vers l'Eglise. Le 19 décembre 1593, il recevait, à Annecy, l'ordre de la prêtrise.

A ce moment, Charles-Emmanuel Ier venait de conclure avec les Genevois une trève qui mettait fin à quatre années de ravages. Il voulait en profiter pour rétablir le catholicisme dans le district de Ternier et le Chablais occidental ; le traité de Nyon négocié, en 1589, avec les Bernois, n'avait pas renouvelé, en faveur du culte protestant, les garanties stipulées dans le traité de Lausanne.

Dans le district de Ternier, le changement de religion s'opéra sans trop de difficultés (1594-1597). Il fut surtout l'œuvre des capucins Chérubin de Maurienne, Antoine de Tournon et Esprit de La Baume.

La conversion du Chablais coûta plus d'efforts.

Thonon ne comptait guère alors qu'une quinzaine de catholiques, la plupart étrangers au pays. Le prêtre François Bouchut, qu'on y envoya d'abord, s'effrayait bientôt de son isolement au milieu d'une population hostile. Il revenait précipitamment à Annecy (septembre 1594). C'est alors que François de Sales et son cousin Louis s'offraient à l'évêque, Claude de Granier, pour aller reconnaître l'état des esprits.

Pendant neuf mois, les missionnaires rencontraient à peine quelques rares auditeurs : les habi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tants s'éloignaient à leur approche. François ne se décourageait pas, ni ne s'intimidait. En juillet 1595, il renonçait à l'hospitalité que le baron d'Hermance, gouverneur de la province, lui offrait, chaque soir, dans la forteresse des Allinges, et établissait sa résidence à Thonon même. En dix-huit mois, il parvint enfin à opérer quelques conversions. Toutefois, s'il se félicitait de la « recouverte » de l'avocat Poncet en avril 1596, puis de celle du baron d'Avully, il ne faisait « pas trop grand cas des autres ». Il en vint à désirer que le duc, par « une douce violence », obligeât ses sujets chablaisiens à se laisser instruire.

L'intervention de Charles-Emmanuel Ier se manifeste dès lors. Dans la nuit de Noël 1596, François, fort d'une autorisation ducale, rétablissait la messe abolie depuis soixante ans. En 1597, il obtenait, par l'arrivée d'une garnison, plus de sécurité pour lui-même et pour les néophytes dont plusieurs, auparavant, avaient dû chercher, au loin, un asile au château de Sales, près de Thorens. Au mois de juillet de la même année, il recevait, comme auxiliaires, le jésuite Saunier et les capucins Chérubin de Maurienne et Esprit de La Baume. N'hésitant pas à invoquer la volonté du prince, le père Chérubin enlevait de haute lutte les obstacles que François s'attachait à tourner à force de douceur et de patience. Sa voix tonnante retentissait, en plein marché de Thonon, jetant d'incessants défis aux ministres calvinistes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La signature de la paix de Vervins, le 2 mai 1598, hâta encore l'œuvre de la conversion. Les néophytes commencèrent à se rassurer contre l'éventualité redoutée de nouvelles incursions bernoises ou genevoises. D'autre part, il y eut un suprême effort des agents ducaux et du clergé catholique, moines, prêtres séculiers, évêque lui-même.

A deux reprises, en septembre et octobre 1598, Claude de Granier faisait célébrer, en sa présence, à Thonon, les « Prières de Quarante-heures », solennités d'un caractère dramatique, et, par suite, de nature à frapper vivement les esprits. Instituées en 1536 en Italie, elles rappelaient le temps que Jésus-Christ avait passé sur la croix et au tombeau. Sollicitées de toutes parts, entraînées par la conviction ou cédant à des promesses, redoutant peut-être parfois le ressentiment du prince, les paroisses, en ces occasions, venaient en grand nombre témoigner, par un acte public, de leur adhésion au catholicisme. On a conservé les noms de 2321 chefs de famille qui abjurèrent alors.

A la prière du père Chérubin, Charles-Emmanuel Ier avait apporté aux missionnaires son tout-puissant appui, en se rendant lui-même sur les bords du Léman. Il assistait aux cérémonies, accompagné d'un légat du Saint-Siège, le cardinal Alexandre de Médicis (depuis le pape Léon XI).

Si les gens des campagnes se laissaient insensiblement gagner, restaient cependant trois cents nobles ou bourgeois, élite du protestantisme cha-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

blaisien. Le duc les convoquait à la maison de ville de Thonon, et les sommait de choisir entre « les noires couleurs de l'hérésie et la croix blanche de Savoie » (6 octobre 1598). Ceux qui ne fléchirent pas devant cette injonction hautaine reçurent ordre de passer sur la rive droite du lac, dans un délai de trois jours.

Cet acte de violence était conforme aux idées du temps. On admettait difficilement la coexistence de deux religions rivales sur un même territoire. François de Sales se bornait à conjurer les religionnaires de prévenir leur expulsion par un prompt retour à la foi de leurs pères. Il avait lui-même conseillé le bannissement des ministres calvinistes, l'emploi exclusif de maîtres catholiques dans l'éducation des enfants et d'autres mesures analogues à celles qui, au temps des Bernois, avaient implanté le protestantisme en Chablais.

Afin de consolider ce changement de religion, on institua la Sainte-Maison de Thonon destinée à venir en aide aux nouveaux convertis dans leurs besoins spirituels et temporels. Elle devait comprendre une congrégation de prêtres chargés du service paroissial, un collège, un séminaire, des missionnaires, une école d'arts et métiers et une université où le droit et la médecine seraient enseignés.

Au surplus, cet établissement ne fut jamais complètement organisé. L'université n'a point existé. L'école d'arts et métiers ne sera inaugurée qu'en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1680, et, malgré des tentatives pour y introduire la fabrication du drap, elle sera, pendant une durée de cent ans, moins un atelier qu'un asile ouvert à des aventuriers des pays voisins.

En 1601, le protestantisme ne subsistait plus que dans le district de Gaillard. Il y disparut cette année même quand les Genevois eurent restitué ce territoire au duc. Un corse, Vito de Basterga, grand pendeur d'hérétiques, en prit possession au nom du prince, et, de sa propre autorité, interdit l'exercice de tout autre culte que le catholicisme.

On a appelé François de Sales « l'apôtre du Chablais ». A coup sûr, il méritait ce titre, par l'ardeur de son dévouement et l'inébranlable constance des vingt-sept premiers mois de sa prédication, alors que par lui-même il devait suffire à tout.

Le 24 mars 1599, il était préconisé, par Clément VIII, coadjuteur de Claude de Granier : il lui succédait le 10 décembre 1602. S'inspirant du concile de Trente, Claude de Granier avait pris à tâche de détruire les abus qui avaient contribué aux progrès du protestantisme. François continuera la même œuvre avec la double autorité d'un génie supérieur et de la sainteté.

Avant tout, il s'appliqua à bien connaître son diocèse. N'épargnant pas ses peines, il visita, à plusieurs reprises, toutes les paroisses de sa juridiction, depuis le pays de Gex cédé à la France par le traité de Lyon, jusqu'à la vallée de Chamonix, qu'il explora en 1606. Il s'aventura dans des locali-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tés perdues au milieu des montagnes, et accessibles seulement par des sentiers suspendus aux bords des abymes. C'est ainsi qu'en 1607 il parvint dans la paroisse de Saint-Jean-de-Sixt, au Villaret, lieu de naissance de Pierre Favre, l'un des six premiers collaborateurs d'Ignace de Loyola.

Ayant, dans son voisinage, à lutter sans cesse contre l'influence de Genève, il cherchait à lui opposer un clergé pieux et instruit. Les candidats à la prêtrise se formaient alors un peu partout, dans les universités, dans les collèges, dans les presbytères, et quelquefois par eux-mêmes. François eût voulu, suivant les prescriptions du concile de Trente, créer pour eux un séminaire, mais les ressources lui faisaient défaut. Il se montra, du moins, d'une sévérité inexorable dans les examens des ordinands, écartant les incapables, quitte à leur faciliter, par la suite, l'accès d'un métier convenable. Comme son prédécesseur, il mettait les paroisses au concours et réunissait ses prêtres en synodes annuels. Il créait vingt curés *surveillants* chargés de le représenter sur divers points du diocèse.

Il était d'ailleurs lui-même un modèle pour son clergé. Il s'acquittait de toutes les fonctions sacerdotales. A Annecy, il faisait le catéchisme aux enfants ; il présidait aux exercices des confréries, notamment de celle des *Pénitents de la Croix* qu'il avait fondée en 1593. Partout, il entendait en confession ceux qui venaient à lui, jusqu'aux moindres artisans.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le vigilant évêque ne s'occupait pas uniquement du clergé séculier. Il s'inquiétait aussi de maintenir ou de ramener la régularité dans les ordres monastiques. On signalait parfois de graves désordres dans les abbayes bénédictines ou dans celles des chanoines de Saint-Augustin. La règle n'était fidèlement suivie que par les chartreux et certains ordres mendiants.

Aux instituts dégénérés, François voulut substituer des congrégations capables d'édifier les fidèles. A Ripaille, les chanoines augustins, chassés par les Bernois, avaient été rétablis en 1597 : dès 1614, l'évêque méditait de les remplacer par des chartreux de Vallon qui n'y seront installés que dix ans après. A ceux d'Abondance succédaient, en 1607, des Feuillants, cisterciens réformés, qui seront aussi, en 1611, introduits au prieuré bénédictin de Lémenc, à Chambéry. En 1615, des barnabites remplaçaient également les moines de Saint-Benoit, à Contamine-sur-Arve.

Dans les maisons que François laissa à leurs hôtes primitifs, il ne négligea rien pour corriger les abus. De 1603 à 1620, il visita jusqu'à cinq fois les chanoines augustins de Sixt dans l'âpre vallée du Giffre. En 1620, il rédigeait une nouvelle constitution pour les ermites du Voiron, en Chablais.

A Talloires, l'esprit d'indiscipline avait lassé l'ancien évêque de Genève, Ange Giustiniani, qui, en renonçant à l'épiscopat, avait cru s'y ménager une retraite. En 1609, des moines attentaient même

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la vie du prieur Nicolas de Coex, que François de Sales avait chargé de remettre la règle dans toute sa vigueur. Ici, l'éminent prélat n'hésita pas à recourir à l'autorité du sénat de Chambéry, et, en 1610, la réforme s'accomplit. Quatorze ans après, le pape Urbain VIII opérait un changement plus grand encore, en érigeant le prieuré de Talloires en abbaye indépendante. Soustrait, par une bulle du 24 juillet 1624, à la juridiction du monastère de Savigny en Lyonnais, il devint le chef-lieu d'un nouvel ordre réformé, celui des *Bénédictins allobroges*. Tous les prieurés de Saint-Benoît situés en Savoie durent en relever.

A côté des maisons qui se rattachaient par leur esprit aux temps éloignés du moyen âge, même en recevant de nouveaux habitants, s'étaient établis d'autres ordres plus appropriés à la situation difficile créée à l'Eglise par l'apparition du protestantisme. En 1616, Charles-Emmanuel Ier autorisait les augustins déchaussés, dont l'institut remontait au pape Sixte-Quint, à posséder une chapelle à Chambéry. François de Sales appelait dans son diocèse des jésuites, des barnabites, des capucins.

Les jésuites avaient posé, en 1599, les bases du collège de Thonon. Dirigé d'abord par le savant latiniste Philibert Monet, de Bonneville, cet établissement passait, en 1605, à des maîtres laïques, et, en 1616, aux barnabites. Ceux-ci avaient déjà pris possession, on l'a vu, du prieuré de Contamine-sur-Arve. Dès 1614, ils tenaient déjà le collège

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chapuisien d'Annecy où, pendant cinq ans, la philosophie sera enseignée par le père Baranzano, de Milan, l'un des correspondants du célèbre chancelier Bacon.

François ne pouvait oublier les capucins, ses collaborateurs lors de la conversion du Chablais, et déjà établis à Chambéry (1576), à Saint-Jean-de-Maurienne (1580), à Montmélian (1596), et même à Annecy, en 1593, grâce à une libéralité de Charles-Emmanuel, duc de Savoie-Nemours. L'affection du saint évêque leur vaudra encore cinq maisons dans son diocèse, à Rumilly (1602), à Saint-Julien (1606), à Thonon (1608), à La Roche (1617), et à Sallanches (1619). Il présidera à l'inauguration de leur couvent de Moûtiers, en 1614, pendant une ambassade de l'archevêque Germonio en Espagne.

La fondation des monastères de Conflans (1626), de Bourg-Saint-Maurice (1633) et d'Yenne (1642), portera à treize le nombre de leurs établissements en Savoie, sans compter leurs trois « hospices », ou communautés secondaires, de Thônes (1641), de Taninge, et de Sainte-Apollonie, à Chambéry. Dans cette dernière ville résidera un provincial qui aura aussi autorité sur les huit maisons possédées par son ordre en Bugey, à Gex, en Valais et dans le Val d'Aoste.

L'esprit de licence, que François réprouvait dans les monastères d'hommes, avait pénétré aussi chez les bénédictines de Bonlieu, de Sainte-Catherine du Semnoz et du Betton. Le pieux prélat demandait,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en vain, qu'on transférât ces religieuses dans des villes où la surveillance des supérieurs ecclésiastiques serait plus facile. Dans la dernière année de son épiscopat, en 1622, il aidait, du moins, la sœur Louise de Ballon, sortie de Sainte-Catherine du Semnoz avec quatre de ses compagnes, à fonder à Rumilly un institut de bernardines réformées. Sur ce modèle seront établies cinq maisons, à Chambéry et à La Roche (1626), à Annecy (1638), à Saint-Jean-de-Maurienne et à Conflans (1646).

François de Sales n'était pas moins douloureusement ému de la misère des clarisses réformées qui vivaient uniquement du produit précaire de leurs quêtes. Celles d'Evian, devant la seconde invasion de Sancy en Chablais, en 1591, avaient même été contraintes de s'éloigner pendant deux ans de leur couvent. Pour elles et pour leurs sœurs d'Annecy, le prélat sollicitait, en 1617, la faculté de posséder des biens en commun, en dérogation à la règle. Il eût désiré réunir celles de Chambéry aux clarisses urbanistes de la même ville, qui avaient droit de recevoir des rentes ou des terres.

S'inquiétant plus qu'on ne le faisait alors de la condition nouvelle des classes populaires, il obtenait, en 1613, que des ursulines seraient admises à Chambéry, et gratifiées par le conseil de ville d'une aumône en échange de l'instruction qu'elles donneraient gratuitement à des jeunes filles pauvres.

Toutefois, les communautés de femmes créées jusqu'alors, même les mieux ordonnées, ne le satis-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faisaient pas entièrement. Les constitutions des carmélites, des ursulines et des clarisses, avec leurs macérations excessives, ne s'accommodaient pas à la condition spéciale de certaines âmes affamées de la vie du cloître, mais unies à des corps débiles, incapables de suffire à des mortifications rudes ou prolongées. Il rêvait pour elles un institut où les pénitences seraient modérées, les prières courtes, bien que fréquentes, où la clôture ne serait qu'à demi imposée. Les religieuses sortiraient de leurs maisons pour assister les pauvres et les malades et instruire les ignorants.

Dans cette pensée, le 6 juin 1610, il instituait, avec la célèbre baronne de Chantal, l'ordre de la Visitation. Un premier monastère s'ouvrit à Annecy en 1614, mais, l'année suivante, quand les fondateurs songèrent à en créer un second à Lyon, ils rencontraient une insurmontable résistance chez l'archevêque Denys de Marquemont. Ce prélat exigeait une clôture complète, et, par suite, supprimait l'assistance aux malades et aux pauvres. Après de mûres réflexions, François de Sales céda sur ce point dans les constitutions de la Visitation qui, lentement élaborées, obtenaient, le 23 avril 1618, l'approbation de Paul V.

Sous le règne de Charles-Emmanuel Ier, sainte Jeanne de Chantal inaugurera encore trois couvents en Savoie : le 17 janvier 1624 à Chambéry, avec l'appui du prince Thomas de Carignan; le 6 août 1625, à Evian (cet établissement sera transféré

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

deux ans après à Thonon), et le 29 septembre 1625, à Rumilly.

Ce que François de Sales avait retranché de son plan primitif sera repris, en partie, par Vincent de Paul dans l'institution des sœurs de charité, en partie par les visitandines elles-mêmes dans l'éducation qu'elles ne tardèrent pas à donner à des jeunes filles admises « momentanément » dans leurs cloîtres, éducation tout imprégnée des enseignements de leur fondateur.

On peut imaginer quels avaient été ces enseignements. Les connaissances de François étaient immenses. Il était, dit le moine Fodéré, « aussi versé en tout genre de bonnes sciences qu'adonné à la piété ». Néanmoins, il étudiait sans cesse. La *Somme* de saint Thomas d'Aquin était toujours ouverte sur sa table de travail. Par la profondeur de son savoir en théologie, il a mérité que Pie IX l'inscrivît, en 1877, au nombre des docteurs de l'Eglise.

Il n'excellait pas moins dans la connaissance des hommes, et c'est par là qu'il les surprenait et les gagnait. Avec lui, point de ces âpres controverses qui laissent un adversaire exaspéré et protestant contre sa défaite. Impitoyable, sans doute, pour les doctrines, il était indulgent et doux aux personnes.

Ses discours, comme ses écrits, s'animaient de comparaisons ingénieuses tirées de la nature qu'il aimait et sentait en poète. Il les empruntait aux montagnes de la Savoie, à ses vallées, aux vignes



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

descendant des coteaux, aux abeilles qui bourdonnent auprès des bois parfumés, aux oiseaux qui « nous provoquent à chanter les louanges de Dieu ». Il lui arrivait même de dépasser la mesure : il avait, de son propre aveu, des « surcroissances ». On désirerait parfois moins de roses, moins de sucre et de miel.

Il n'est guère resté de monuments de son éloquence, bien que la prédication ait occupé une large place dans sa vie. Son action était peu vive ; volontiers, il disait de lui-même : « Je me pique pour me hâter, et, plus je me hâte, moins j'avance. J'ai de la peine à trouver mes mots, et plus encore à les prononcer. » On se pressait pourtant pour l'entendre. A Paris, où il vint en 1602 et en 1618, il ne cessa de prêcher, souvent plusieurs fois le même jour. Au sortir des violentes discussions engendrées par les troubles civils, on était enchanté de rencontrer un orateur qui parlait avec son âme, fuyait l'éloquence « altière et bien empanachée », et donnait moins que ses contemporains dans les subtilités ou les abus d'érudition alors à la mode. Le père de François lui avait reproché comme un défaut cette sobriété. Rappelant les prédications qu'il avait naguère entendues : « On alléguait, disait-il, plus de latin et de grec en une, que tu ne fais en dix. »

Des écrits sortis de la main de François, les deux plus importants sont l'*Introduction à la vie dévote* (1608) et le *Traité de l'amour de Dieu* (1616).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le premier de ces livres est son chef-d'œuvre. Il se proposait de montrer que la piété est à la portée de tous, qu'elle n'est incompatible avec aucune condition dans la société. C'était alors chose nouvelle de trouver les vérités religieuses exposées, non dans une langue savante, mais en français, sur un ton simple et familier. Après l'avoir lu, beaucoup de familles, tout en demeurant dans le monde, tinrent à honneur de mettre en pratique les devoirs de la vie chrétienne.

Le même esprit et le même charme de style se retrouvent dans les nombreuses *Lettres* adressées par François à des personnes avec lesquelles il entretenait un commerce spirituel.

Les labeurs d'un apostolat ininterrompu ne l'empêchaient pas de consacrer quelques moments à la culture des lettres et des sciences humaines. Vers 1607, il instituait, à Annecy, l'*Académie florimontane*, première société savante — après celle des derniers Valois — créée au nord des Alpes. Parmi les fondateurs, on signale le poète Nouvellet, dont les débuts dataient du règne d'Emmanuel-Philibert, l'abbé Fenoillet, l'érudit Delbène, le romancier Honoré d'Urfé et le jurisconsulte Antoine Favre, personnages dont nous parlerons tout à l'heure.

François de Sales mourait le 22 décembre 1622, laissant une trace ineffaçable. Son influence s'est étendue à toute la société religieuse, dont il a réclamé et, en partie, réalisé la réforme. Selon l'expression de Bossuet, il a « rétabli la dévotion

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

parmi les peuples » par l'exemple de sa vie, par des écrits que l'on goûte encore, par des prédications qui annonçaient la vraie éloquence chrétienne.

En réunissant en lui deux qualités en apparence incompatibles, la douceur et la fermeté, il est, sans contredit, la figure la plus originale que présente l'histoire de la Savoie.

A côté de François de Sales, on rencontre un certain nombre d'écrivains dont plusieurs se sont inspirés de son esprit : Fenoillet, Menenc, Fodéré, Frisat, Claude-Louis de Buttet, Monod et d'autres encore.

Pierre Fenoillet, d'Annecy (1573-1652), avait été d'abord curé, puis chanoine en son pays. S'étant rendu à Paris, il devint, en 1604, prédicateur du roi, et, en 1607, fut nommé évêque de Montpellier. On a de lui une *Oraison funèbre* de Henri IV : le style en est, dans quelques pages, coulant et harmonieux.

Jean Menenc, de Cluses, fut régent à Rumilly, puis dans sa ville natale. Il publia, en 1604, à l'usage de ses élèves, une *Sauvegarde,* traité de morale pratique dédié à François de Sales.

Jacques Fodéré et Frisat ont décrit, dans leurs livres, certaines parties de la Savoie.

Fodéré était né à Bessans, en Maurienne, et appartenait à l'ordre des observantins. Novice à Myans en 1565, il voyagea trente-trois ans au service de son ordre, recueillant les matériaux de sa *Nar-*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*ration des couvents de Saint-François* qui parut en 1619. Il excelle à peindre d'un trait les localités qu'il a vues : Moûtiers « aux maisons non trop bien bâties, mais sise en un lieu fort plaisant » ; Myans, avec ses « deux petites églises l'une sur l'autre de mesme manière que la Sainte-Chapelle de Paris » ; Cluses, « ville assez longue, mais étroite » ; Annecy « une petite Venise d'eau douce ». A Chambéry, le peuple est, dit-il, « fort courtois, doux et humain, grandement catholique et dévot ».

Moins explicite que Fodéré dans ses indications géographiques, Jean Frisat, prieur du chapitre de Tarentaise, a glorifié, en vers latins, la Maison de Savoie et la Savoie elle-même. Dans sa *Domus Sabaudiæ*, imprimée en 1630, il compare poétiquement François de Sales « à une étoile qui brille dans un ciel étincelant ».

L'avocat Claude-Louis de Buttet, de Chambéry, et le jésuite Pierre Monod, de Bonneville, ont été des écrivains politiques.

Le premier, dans deux pamphlets, le *Cavalier de Savoie* (1605) et l'*Aristocratie genevoise* (1606), soutenait, avec force érudition, le droit toujours subsistant de Charles-Emmanuel Ier sur Genève.

Le second débutait, à trente-cinq ans, par des *Recherches sur les alliances de France et de Savoie*. Il exaltait sans mesure les Blanches-Mains, et, par une allusion hardie à l'assassinat de Henri IV, il les montrait toujours entourés de l'affection de leurs peuples. Créé historiographe de Savoie, il

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

publiait, en 1624, son *Amedeus pacificus*, réfutation, en un latin élégant, des accusations portées contre le dernier des antipapes. Le savant jésuite continuera sa carrière politique sous les règnes suivants, et il y rencontrera sa perte.

Aux auteurs indigènes qui viennent d'être nommés s'ajoutent le lyonnais Delbène, le forézien d'Urfé, le piémontais Germonio et le bressan Antoine Favre.

Alphonse Delbène fut, quarante-trois ans, abbé de Hautecombe (1560-1603), et mourut, en 1608, archevêque d'Alby. En 1581, il assignait aux Blanches-Mains et aux Capétiens une origine commune, et il la plaçait en Saxe. Il a écrit, en latin, une brève *Description* de la Savoie, et, en vers français, une *Amédéide*, en l'honneur du comte Vert.

Honoré d'Urfé, sorti de France après le triomphe de Henri IV, déplorait, en 1596, dans ses *Epitres morales*, la fin prématurée de Charles-Emmanuel, troisième prince de Savoie-Nemours, mort en son duché de Genevois à l'âge de vingt-sept ans. Pendant son séjour dans la région des Alpes, il travailla au roman pastoral de l'*Astrée* qui a fait sa réputation, et à la *Savoysiade*, poème inachevé, dont le héros était le fabuleux Bérold des chroniques.

Anastase Germonio et Antoine Favre ont été à la fois amis ardents de François de Sales, et serviteurs dévoués de Charles-Emmanuel Ier.

Créé archevêque de Tarentaise, en 1608, à l'âge de cinquante-six ans, Germonio ne résida guère en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son diocèse : deux fois, en 1613 et 1618, il s'en éloigna pour se rendre en qualité d'ambassadeur à Madrid, et il mourut en celte ville en 1627. Dans des *Commentaires* rédigés en latin, il a raconté ses visites pastorales dans les hautes vallées tarines, et ses réformes de tout genre à Moûtiers dont il était seigneur temporel.

Antoine Favre occupait, de son vivant même, une place considérable dans l'admiration de ses contemporains. En son langage à moitié latin, l'observantin Jacques Fodéré le tient pour « l'un des plus absolus jurisconsultes d'Europe ». Né à Bourg en Bresse en 1557, il y remplissait, à vingt-quatre ans, les fonctions de juge mage. Il devenait ensuite sénateur à Chambéry, président du conseil de Genevois, en 1596, sous Henri Ier de Savoie-Nemours, et président du Sénat de Savoie en 1610. Il mourait le 1er mars 1624.

Son mérite est d'avoir continué l'œuvre de Cujas en étudiant le droit romain dans le texte même, et non dans les commentateurs du moyen-âge. Une partie de sa vie fut consacrée à un travail sur les *Pandectes* qu'il ne put achever. Toutefois, son meilleur livre est le *Codex Fabrianus* (*code Fabrien*, de son nom latinisé *Faber*), recueil méthodique d'arrêts rendus par le Sénat de Chambéry avec commentaires à l'appui.

Dans ses ouvrages de droit, le profond jurisconsulte se servait exclusivement du latin. C'était aussi la langue dont faisait usage l'un de ses collègues au

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sénat, le président Godefroy Bavoz, dans sa *Theorica criminalis*, exposé de la pénalité du temps.

A ces personnages dont la Savoie, à des titres différents, s'enorgueillit, on ne sait si l'on doit ajouter le duc Charles-Emmanuel Ier, « ce petit bossu qui avait tant d'esprit ». Si l'on considère de près ce rusé Piémontais, son mépris des hommes et son indifférence sur le choix des moyens, on se rappelle involontairement le jugement sévère de François de Sales qui, dans ses épanchements intimes, l'appelait « un perdu selon Dieu ». Dans la plupart des actes de ce prince, au dedans comme au dehors, on retrouve la violence et l'arbitraire.

Sous lui, le pouvoir ducal ne rencontra guère de limite. Entraîné aux desseins les plus aventureux par une ambition déréglée, Charles-Emmanuel Ier avait d'immenses besoins de soldats et d'argent : rien ne lui coûtait pour les satisfaire. L'excès du despotisme se justifiait à ses yeux par ces deux axiomes que Favre tirait du droit romain : « Le prince est maître de la vie et de la personne de ses sujets », et encore : « Le prince peut violer les lois, parce qu'il marche au-dessus des lois ». Tel était, du reste, selon le savant jurisconsulte, le prestige de la majesté souveraine, qu'il s'étendait à tout l'entourage du prince : « son cuisinier même, disait-il, a une part de dignité ».

Rarement Charles-Emmanuel Ier prenait avis de ceux qui l'approchaient. En Savoie, le conseil d'Etat,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

créé par son père, ne témoignait un peu d'autorité qu'en temps d'épidémie. D'ordinaire, le duc ne s'en inquiétait que pour rejeter sur lui l'odieux de quelque mesure fiscale.

Les Trois Etats n'étaient plus convoqués, bien que le souvenir en ait été rappelé encore, en 1630, dans la capitulation que Louis XIII accordait à Chambéry.

Charles-Emmanuel Ier s'en défiait, à bon droit, il est permis de le croire, d'après la résistance que lui opposaient parfois les délégués des communes. Tout en protestant de leur dévouement au prince, les syndics de Tarentaise réunis le 3 décembre 1593, en la halle et maison de ville de Moûtiers, « lieu accoutumé à faire semblables congrégations et assemblées générales », déclaraient ne pouvoir exiger de leurs commettants la décime de blé qui leur était demandée.

C'est à peine si le Sénat, au risque de recevoir une dure lettre de jussion, présentait au duc ses remontrances à l'occasion de certains édits.

Contenue par une main de fer, l'aristocratie ne remuait pas. Tout acte de rébellion eût été châtié d'une rigoureuse captivité dans l'un de ces cachots de Miolans qui portaient les noms expressifs de *Paradis*, de *Purgatoire* et d'*Enfer*. En 1608, sur un soupçon de trahison, le gouverneur de la Savoie, d'Albigny, était mandé à Moncalieri et mis à mort sans jugement.

A l'exemple de son père, Charles-Emmanuel Ier

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

visait à transformer les rudes et indisciplinés barons du moyen âge en dociles courtisans. Réorganisant, en 1607, sa garde personnelle, il assignait le premier rang à une compagnie d'archers à cheval, gratifiés d'une haute paie, tous gentilshommes savoyens.

Six ans auparavant, le traité de Lyon avait déjà porté un terrible coup à la noblesse transalpine en réduisant de 1200 à 623 le nombre des terres seigneuriales, et la plupart de celles qui restaient sous la domination du duc ne valaient guère que par l'orgueil de leurs possesseurs. Si, par besoin d'argent, le prince aliénait celles qui lui arrivaient par déshérence ou autrement, il les dépouillait, ordinairement, de toute autorité politique, militaire et, souvent, même judiciaire.

A l'ancienne féodalité, il s'efforçait d'opposer une aristocratie de robe recrutée dans la haute magistrature. Le 27 mars 1584, il confirmait aux membres du Sénat et de la Chambre des comptes le privilège immémorial d'acquérir, avec leurs offices, la qualité de nobles et de la transmettre à leur postérité. Bien des familles inscrites à l'Armorial de Savoie n'ont pas d'autre origine.

Charles-Emmanuel Ier ménageait pourtant ses feudataires transalpins, plus que son père n'avait fait. Il les appelait, à l'égal des Piémontais, aux emplois et aux honneurs. A la mort de l'italien Crotti de Costigliole, il conférait, en 1625, la charge de premier secrétaire d'Etat à un anobli de date

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

récente, Jean Carron, originaire de Tarentaise, ou, selon d'autres, du Bugey. Par droit de survivance, les descendants de ce personnage porteront le même titre pendant trois générations.

Le clergé était aussi sous la main du duc qui, seul, nommait aux évêchés et à la plupart des abbayes, donnant en récompense à ses serviteurs les plus riches bénéfices. Le prince se plaisait à en tirer des diplomates : deux archevêques de Tarentaise, Berliet et Germonio, étaient envoyés en ambassade, le premier en France, et le second, à deux reprises, en Espagne.

Toutefois, depuis les succès du protestantisme, les chefs des diocèses comprenaient qu'ils se devaient tout d'abord au peuple qui leur était confié. On a vu comment François de Sales s'acquittait de ses obligations de pasteur. Aux fondations du saint évêque ajoutons ici celle du collège de Cluses créé, en 1617, par son prédécesseur dans la mission du Chablais, François Bouchut, alors curé d'Aïse.

En Tarentaise, Germonio invitait son théologal, le poète latin Jean Frisat, à faire à son clergé deux ou trois leçons par semaine sur l'Ecriture sainte et le catéchisme romain. Lors de sa première légation en Espagne, il aimait à se tenir en rapport avec ses prêtres par de longues épîtres écrites en latin. Indépendamment des cours d'instruction religieuse appropriés aux enfants, existait, d'ailleurs, à Moûtiers, un collège mentionné dès 1603.

Il était dans la politique du duc de seconder tous

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ces efforts. Il favorisait l'installation des jésuites à Thonon en 1599, et à La Roche en 1628. A Chambéry, il autorisait la reconstruction de leur collège, et, le 25 novembre 1599, il posait la première pierre de l'église Notre-Dame qui en dépendait. A l'enseignement de la grammaire s'ajoutaient dans cet établissement, en 1587, celui des humanités et de la rhétorique, et, en 1605, grâce à une libéralité du prince, deux cours de philosophie.

Comme le clergé et la noblesse, le tiers Etat avait à subir le despotisme ducal.

Pour tous, la justice était vénale, parce qu'il se faisait un trafic des charges de magistrature. Le 13 mars 1587, le duc, en créant une seconde Chambre au sénat, songeait peut-être moins aux intérêts des justiciables qu'à ceux du Trésor. De même, les arrêts des tribunaux étaient modifiés ou anéantis, moyennant le versement d'une somme au fisc. C'est ainsi que, le 10 mai 1598, les châtelains, syndics et procureurs de Tarentaise obtenaient remise entière d'une peine encourue pour concussion, le prince déclarant « préférer à justice miséricorde ».

Vainement, le 20 juin suivant, le Sénat se fera reconnaître le droit de repousser les lettres de grâce mal fondées ou surprises au duc. Les besoins du Trésor l'emporteront sur l'équité.

La législation portait toujours l'empreinte de la barbarie. Elle frappait, sans pitié, des crimes qui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ont été rayés des codes modernes. La veuve de l'amiral de Coligny, Jacqueline d'Entremont, était arrêtée, de nouveau, en 1586, et cette fois pour sortilège : elle mourait, treize ans après, captive à Ivrée. Egaré par le droit romain, Antoine Favre vouait les sorciers à la mort.

Les guerres continuelles provoquaient plus de plaintes encore que la mauvaise administration de la justice. Elles amenèrent pourtant un changement, heureux à certains égards, dans les mœurs militaires de la contrée.

On se rappelle qu'Emmanuel-Philibert n'avait pas réussi dans son dessein de former, au nord des Alpes, des milices rurales. Guy Piovena, envoyé en 1583 pour les réorganiser, avait échoué à son tour, sauf dans les districts voisins du Léman, et le duc avait confié la garde de la Savoie à des aventuriers de toute origine, ou à des troupes espagnoles comptant, d'ordinaire, sept à huit cents hommes.

Ces étrangers se comportaient comme en pays conquis. Leurs déprédations éveillaient à la fin, chez les indigènes, le sentiment de la résistance, comme le prouverait l'*empâta* d'Annecy, bien que l'on ne puisse assigner à cet événement une date précise. Peu à peu, on prit l'habitude des armes, et, en 1618, l'ambassadeur vénitien Donato écrivait que les sujets ducaux, sur les deux versants des monts, étaient également propres à la guerre, et y étaient naturellement portés.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Charles-Emmanuel Ier tirait de la Savoie jusqu'à 6.000 fantassins et 800 chevaux, qu'il envoyait tenir garnison en Piémont, tandis que les Piémontais occupaient les places de la Savoie.

L'entretien d'une armée considérable, s'ajoutant aux prodigalités d'une cour fastueuse, entraîna une aggravation d'impôts. On sait déjà que, depuis Emmanuel-Philibert, les finances avaient pour bases les douanes, la gabelle et la taille.

Sous Charles-Emmanuel Ier, les douanes et péages rendaient peu, à cause des guerres qui entravaient le commerce. Quant au sel, le prix en fut augmenté en 1593 et 1595.

La taille, par un édit du 27 mars 1584, fut assise définitivement sur la propriété foncière. Elle ne frappait ni les secrétaires ducaux, ni les sénateurs, ni les possesseurs de terres féodales. Il était entendu toutefois que tout anobli aurait à indemniser les communes sur lesquelles serait « rejetée » la taille dont il était désormais exonéré.

La même immunité était accordée au clergé. Dans la suite, elle fut restreinte à « l'ancien patrimoine » de l'Eglise. Tout bien roturier acquis par elle, à partir de 1620, demeura assujetti à la taille.

A côté des taxes payables en argent, le duc exigea des contributions en nature : blé, vin, fromage, bétail. Ses agents procédaient souvent avec violence. En 1589, ils ne dressaient aucun état de ce qu'ils enlevaient aux paysans.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On créa de nouveaux impôts, tels que celui de la mouture qui subsista de 1614 à 1713.

Les expédients abondaient : vente de fiefs ; rachat de la cavalcade pour les nobles et de la milice pour les roturiers ; levée de décimes sur les clercs avec l'assentiment du pape, etc. En 1603, le duc décrétait que les actes notariés seraient soumis à l'insinuation (équivalant à l'enregistrement moderne), et, vingt-trois ans après, il révoquait son édit pour la Savoie, moyennant le versement annuel de 60.000 ducats.

Deux chiffres indiquent la progression rapide des charges publiques au nord des Alpes. En 1610, le duc en tire 740.000 livres et, en 1625, 1.385.000.

La culture du sol devait pourvoir, en très grande partie, à cette dévorante fiscalité. Fodéré vante, entre autres produits, le froment du Genevois, les vins de Montmélian, de la Chautagne et de la Côte-Rouge, près La Rochette. Dans la région montagneuse de l'est, la céréale principale était le seigle que l'on sème en août pour le récolter en septembre de l'année suivante. Les habitants se livraient surtout à l'élève du bétail, mais ils avaient à redouter les épizooties et aussi les incursions des soldats ou des bandits dont le pays était infesté.

Pendant le long hiver alpestre qui est de sept à huit mois, les hommes, en grand nombre, allaient à l'étranger, pratiquant pour vivre les métiers les plus pénibles. Les Tignards, voisins de la source

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'Isère, s'enrichissaient dans les Flandres et en Hollande par le trafic des toiles.

A Annecy, c'était toujours le tissage des draps, et, à Moûtiers, l'élaboration du sel que Fodéré estime « aussi blanc que neige ». Voulant introduire dans ses domaines la fabrication des faux et des épées, Charles-Emmanuel, le 9 novembre 1609, déclarait que cette industrie ne dérogeait pas à la noblesse, et interdisait l'importation des produits similaires du dehors. Il accordait des privilèges à quiconque se livrerait, à Chambéry, au travail de la soie. François de Sales lui demandait instamment, le 2 octobre 1615, une mesure de ce genre « pour retirer plusieurs âmes d'entre les hérétiques, pour affaiblir Genève qui se soutient, en bonne partie, de ce tratic ».

A Chambéry, il y avait trois marchés par semaine. Fodéré y signale une « rue couverte » avec « boutiques tant de soye que de toutes sortes de broderies et bonnes marchandises ».

Le commerce était malheureusement entravé par un afflux de monnaies de mauvais aloi provenant d'ateliers clandestins établis en Tarentaise et dans le Val d'Aoste. Charles-Emmanuel Ier ajoutait à la confusion en laissant tomber les réformes monétaires dues à son père.

Le transit des marchandises étrangères — auquel la Savoie se prête si bien à cause de sa position entre trois grands pays — était continuellement

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gêné par la guerre ou par la peste, et même, comme en 1630, par ces deux fléaux réunis.

En somme, on pourrait presque juger de la misère de la région sabaudienne tout entière par le déclin de sa capitale. A l'avènement d'Emmanuel-Philibert, en 1559, il y avait à Chambéry 1.634 chefs de famille. Au milieu du règne de son fils, en 1610, 460 noms seulement étaient inscrits au rôle des bourgeois.



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE VI

## POLITIQUE ITALIENNE DE CHARLES-EMMANUEL Ier

### 1603-1630

L'issue malheureuse des entreprises de Charles-Emmanuel Ier sur la France et sur Genève le détrompait enfin, au bout de vingt ans, sur l'utilité de l'alliance espagnole. Il en vint même, un moment, à redouter un coup de main des troupes qui traversaient ses Etats pour se rendre de Milan en Franche-Comté. En 1608, il soupçonnait le gouverneur de la Savoie, Charles d'Albigny, de vouloir leur livrer Montmélian; il le mandait à Moncalieri, et, dès son arrivée, dans la nuit du 17 au 18 janvier, il le faisait mettre à mort. Insensiblement, il se rapprochait de Henri IV qu'il avait jusqu'alors combattu.

Toutefois, il ne pouvait s'assurer l'appui de la France qu'à la condition de tourner vers l'Italie ses vues ambitieuses. Il parut le comprendre, en mariant ses filles, Marguerite et Isabelle, à François de Gonzague et Alphonse d'Este, héritiers, le pre-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mier, de Mantoue et du Montferrat, et le second, de Modène (mars 1608). Entrant dans la pensée du duc, le gênois Louis della Chiesa imaginera, plus tard, de donner, pour fondateur à la dynastie, non plus un prétendu Bérold de Saxe, mais un italien, un marquis d'Ivrée.

Charles-Emmanuel Ier ne renonçait pas cependant, même alors, à ses tergiversations accoutumées. A Henri IV qui lui demandait la Savoie, en échange du Milanais que l'on enlèverait à l'Espagne, il réclamait, en 1606, pour prix de son concours, la rétrocession de la Bresse et des autres provinces dont l'abandon lui avait valu le marquisat de Saluces. Il exigeait, en outre, toute liberté d'agir contre Genève : il reprochait maintenant à cette république d'avoir reçu de la France, deux ans auparavant, les paroisses d'Aire-la-Ville, de Chancy et d'Avully que le traité de Lyon avait distraites du bailliage de Ternier.

En 1609, il revenait à l'Espagne où régnait son beau-frère Philippe III, mais en mettant pour condition à son alliance qu'on lui fournirait les moyens d'arracher aux Turcs Chypre et la Macédoine.

Vers le même temps, « le loup de Savoie » (on l'appelait ainsi à Paris) méditait encore de surprendre Genève, à l'aide de deux aventuriers français, du Terrail et La Bastide, que les Suisses arrêtaient à Yverdun et condamnaient à mort.

Il s'entendit enfin avec Henri IV, quand le roi eut décidé de reprendre à la Maison d'Autriche la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

succession de Juliers qu'elle détenait en Allemagne. A Brussol, dans la vallée de Suse, Lesdiguières, ne pouvant obtenir du duc la cession de la Savoie en échange de la Lombardie, se bornait à stipuler que les fortifications de Montmélian seraient rasées dès que les Piémontais tiendraient Milan (25 avril 1610). Tout était prêt pour une entrée en campagne quand Henri IV périt assassiné (14 mai).

Dans le trouble qui suivit la mort de ce prince, Charles-Emmanuel, seul, ne se déconcerta point. Convaincu, à tort, que ses menées avec la France étaient ignorées, il se prépara à tourner contre Genève les troupes armées pour la conquête de la Lombardie, et il envoya à Madrid l'un de ses agents ecclésiastiques, l'évêque de Maurienne, Philibert Milliet de Faverges, solliciter l'assentiment de Philippe III. Mais bientôt l'attitude hautaine du comte de Fuentès, gouverneur de Milan, lui apprenait que ses trames avec Henri IV n'avaient pas échappé à la perspicacité de la diplomatie espagnole.

Menacé d'une invasion, il appela tous ses sujets aux armes. Antoine Favre, nommé, le 20 juin 1610, président du Sénat et gouverneur intérimaire de la Savoie, reçut ordre de lever des soldats, de les équiper, de les instruire. Le célèbre jurisconsulte déploya une extrême activité, écrivant à son maître tous les jours, « et presque à toutes les heures ». Il se comparait lui-même aux magistrats que César déléguait dans ses provinces.

Le danger fut écarté cependant, mais au prix

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'une humiliation. L'un des fils du duc, Philibert, dut, à Madrid, implorer pardon pour son père (13 novembre 1611).

Au même instant, sur l'invitation de la France, Charles-Emmanuel Ier renonçait à ses armements contre Genève. La régente, Marie de Médicis, craignait qu'en attaquant la « Rome protestante », on ne soulevât contre sa propre autorité tous les calvinistes du royaume.

Néanmoins, bien qu'il n'eût plus à compter sur l'appui du gouvernement de Paris, il allait être amené, par le cours même des événements, à revenir à cette politique italienne dans laquelle était l'avenir de sa race.

François IV, duc de Mantoue et de Montferrat, était mort, le 22 décembre 1612, ne laissant de son mariage avec Marguerite de Savoie qu'une fille, Marie de Gonzague. Charles-Emmanuel Ier réclama aussitôt pour sa petite-fille les deux duchés, et pour lui-même la tutelle de la jeune princesse. Ses demandes étant combattues par le cardinal Ferdinand, qui aspirait, avec l'aide de l'Espagne, à l'héritage de son frère François, il revendiqua pour sa propre Maison le Montferrat, aux termes d'un acte vieux de près de trois siècles, le contrat arrêté en 1330 lors du mariage du comte Aymon avec Yolande Paléologue.

Des hostilités éclataient aussitôt. Suspendues, en 1614, par une ambassade de l'archevêque de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tarentaise, Germonio, à Madrid, puis, en 1614 et 1615, par deux traités signés à Asti, elles se renouvelèrent violemment quand un nouveau gouverneur du Milanais, don Pedro de Tolède, eut pris ouvertement en main la cause du cardinal Ferdinand.

Au nord des Alpes, l'Espagne avait gagné Henri Ier de Nemours. A l'étroit dans son apanage de Genevois, Faucigny et Beaufort, ce prince visait à régner sur toute la Savoie, avec l'assistance et sous la suzeraineté de Philippe III. Des dépêches interceptées avertissaient le duc : immédiatement, il faisait occuper Rumilly et Annecy par le marquis de Lans, gouverneur du pays, en lui envoyant, pour le soutenir, une petite armée sous les ordres de son fils, le prince de Piémont Victor-Amédée. Henri Ier de Nemours se trouvait bientôt rejeté au-delà du Rhône, vers le val de Chézery, sur le cours de la Valserine. Ne recevant pas de la Franche-Comté les renforts promis par l'Espagne, et menacé par des troupes françaises qui se rassemblaient aux environs, il se soumettait et rentrait en grâce (14 novembre 1616).

En Piémont, don Pedro de Tolède mettait le siège devant Verceil. Dans la pensée de sauver cette place. Charles-Emmanuel se décidait à acheter le secours des Bernois, en renonçant formellement, et pour la première fois, au pays de Vaud (17 juin 1617). Les Suisses arrivaient trop tard pour empêcher la chute de la ville. Toutefois, le danger de Verceil avait éveillé les inquiétudes du gouvernement de Paris.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Grâce à la présence de Lesdiguières et d'une armée française au-delà des Alpes, la cour de Madrid, après de longs pourparlers, adhérait, le 9 octobre 1617, à la convention de Pavie qui restituait Verceil au Piémont, et laissait au cardinal Ferdinand Mantoue et le Montferrat.

Heureux d'avoir recouvré l'alliance française, Charles-Emmanuel crut la consolider par des mariages. L'un de ses fils, le cardinal Maurice, accompagné d'Antoine Favre et de François de Sales, allait à Paris demander, pour le prince de Piémont, la main de Christine, sœur du roi Louis XIII, âgée de quatorze ans (novembre 1618-février 1619). Cinq ans après, un autre fils du duc, Thomas de Carignan, s'unira encore à la Maison de Bourbon en épousant Marie de Condé-Soissons.

L'amitié de la France ne se prêtait pas cependant à tous les desseins que suggérait à Charles-Emmanuel son ardente et mobile ambition. Il le vit bien, en mars 1619, après la mort de l'empereur Mathias, quand il eut l'idée d'enlever à l'Autriche les deux couronnes de Bohème et d'Allemagne. Il ne réussit pas davantage, en 1621, dans les négociations qu'il entama, de concert avec le pape Grégoire XV, pour obtenir que Louis XIII abandonnât le Genevois à sa discrétion.

Il ne pouvait, en réalité, compter sur le concours de la France que dans ses démêlés avec les Espagnols. Ces derniers, en 1620, avaient introduit des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

troupes, aux dépens des Grisons, dans la Valteline, territoire confinant au Milanais. Cette usurpation lui paraissait, non à tort, un motif sérieux de guerre. Non content d'aller, à Avignon, en conférer avec Louis XIII, alors victorieux des protestants du Midi (novembre 1621), il faisait poursuivre les pourparlers, à Lyon, par le prince de Piémont et sa jeune femme, Christine. La sœur du roi était accompagnée de son grand-aumônier, François de Sales, qui se logeait au couvent de la Visitation, et y mourait le 28 décembre 1622.

L'accord de la France et de la Savoie obligeait enfin les Espagnols à évacuer la Valteline. Mais le duc se plaignait, en 1626, que la paix fût conclue sans que ses intérêts particuliers eussent été satisfaits.

La divergence de vues entre les gouvernements de Turin et de Paris éclata davantage encore dans une seconde guerre engendrée par la succession du Montferrat. Vincent II, frère et héritier du cardinal Ferdinand, était mort en décembre 1627. Il laissait ses Etats à son cousin Charles de Gonzague, représentant d'une branche collatérale inféodée, en France, des duchés de Nevers et de Rethel.

Invoquant de nouveau le contrat de mariage d'Yolande Paléologue, Charles-Emmanuel Ier traita avec la cour de Madrid pour un partage de la succession : le Montferrat à lui-même, et le Mantouan à un prince de Guastalla, protégé de l'Espagne.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cet arrangement portait atteinte à l'influence française au-delà des Alpes, mais le cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII, n'était point en état de s'y opposer, ayant à dompter les protestants de La Rochelle. Le duc s'emparait aisément de trois villes du Montferrat, Moncalvo, Alba et Trino, tandis que les Espagnols assiégeaient la capitale, Casal. Le 2 août 1628, une armée de secours, envoyée en Italie par Charles de Gonzague, était complètement battue sur les bords de la Vraita.

La ruine de La Rochelle permettait enfin à Louis XIII d'agir vigoureusement au dehors. Les Français passaient le mont Genèvre, et, sous les yeux du roi, escaladaient, en mars 1629, le triple retranchement qui fermait le pas de Suse. Ainsi menacés, les Espagnols s'éloignaient de Casal.

Ils ne tardaient pas, néanmoins, à revenir à la nouvelle que les huguenots, soulevés encore dans les Cévennes, attiraient sur eux tout l'effort de Louis XIII. Un moment accablé, Charles-Emmanuel Ier tenait maintenant une conduite équivoque, dans l'espoir d'imposer ses conditions aux deux partis. Mais Richelieu déjouait promptement les calculs du prince. Définitivement vainqueur des protestants, il rentrait en armes en Piémont, et, en mars 1630, s'emparait de Pignerol.

La Savoie devenait bientôt, à son tour, le théâtre des hostilités. En l'envahissant, Louis XIII se proposait de priver le duc des ressources en hommes et en vivres qu'il en tirait, et, en même temps, de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se saisir d'un gage qu'il ne restituerait, à la paix, que contre la cession de Pignerol.

Vingt mille hommes, sous le commandement suprême du roi, se portaient de Grenoble sur Chambéry. Déjà abandonnée par le gouverneur, le prince Thomas de Carignan, la première ville du duché, après un court combat, se rendait le 14 mai 1630. Elle obtenait une capitulation identique à celle que Henri IV lui avait accordée trente ans auparavant. Il était stipulé, en outre, par une réminiscence singulière en ce temps de monarchie absolue, que les Trois Etats de Savoie pourraient se réunir, selon l'usage ancien. Le Sénat et la Chambre des comptes s'étant retirés, Louis XIII les remplaça par un conseil de justice et de finances qui siégera treize mois (jusqu'en juillet 1631) sous le président grenoblois Claude Expilly.

L'armée française entrait ensuite en Genevois. Rumilly, « après avoir bien marchandé », selon l'expression de Richelieu, se rendait le 24 mai 1630. On objectait aux habitants qu'Annecy avait déjà capitulé ; ils répondaient : « Qu'a poë ? » (Et après ?), expression locale devenue l'origine d'un honorable surnom. La ville aurait été, dit-on, préservée du pillage par l'intervention d'une religieuse bernardine, de la famille noble de Salagine, auprès du maréchal du Hallier, son parent. Les Français rasaient, du moins, le château et, à 4 kilomètres au N.-E., le fort de l'Annonciade, qui ne seront pas relevés.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Annecy s'était rendue, dès le 23 mai, à l'avant-garde royale. Les magistrats avaient réclamé, en faveur du culte catholique, des garanties que Louis XIII repoussa, trouvant étrange qu'on les exigeât du roi Très-Chrétien. La garnison, sous Louis de Sales, frère de l'évêque Jean-François, tenait trois jours dans le château, puis obtenait de se retirer à Conflans, auprès du prince Thomas.

Dans le nord de la Savoie, les forteresses de Clermont en Genevois et des Allinges ouvraient leurs portes sans combat, tandis que le roi, avec le gros de l'armée, se dirigeait sur la Tarentaise par les deux rives du lac d'Annecy et Faverges. Averti alors que le maréchal de Bassompierre se préparait à le tourner par le pays de Beaufort, Thomas de Carignan évacuait Conflans, et, le 28 mai, se retirait au défilé de Briançon, puis au Petit-Saint-Bernard. Devant les neiges qui obstruaient encore le Cormet, Bassompierre était contraint, pour le rejoindre, de se porter sur le col de la Louze, Nâves et Aigueblanche. Il l'atteignait seulement à Séez, abrité derrière un formidable retranchement.

Le roi arrivait seulement le 6 juin 1630, par Conflans, Briançon et Moûtiers où il avait laissé son ministre, le cardinal de Richelieu, dans le palais épiscopal reconstruit par Germonio. Carignan venait d'être refoulé dans le Val d'Aoste, près de La Thuile, à l'endroit que l'on appelle encore « le camp du prince Thomas ». Louis XIII lui opposait, en amont de Bourg-Saint-Maurice, une ligne fortifiée

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dont il confiait la construction et la garde à Du Hallier, puis revenait à Lyon, près de la reine-mère, Marie de Médicis.

Les opérations militaires étaient contrariées par une terrible épidémie qui s'était abattue sur la Savoie comme sur la France et l'Italie. A Moûtiers, on jetait des cadavres dans l'Isère, ne pouvant les enterrer tous. A Annecy, la mère Jeanne de Chantal se signala par ses aumônes aux familles des pestiférés.

Louis XIII et son ministre rentraient cependant en Savoie : Charbonnières avait capitulé le 14 juin ; la citadelle de Montmélian, dernière place qui tînt encore au nord des Alpes, était étroitement bloquée. Ils décidaient d'aller chercher la paix dans la Péninsule en y envoyant, sous le duc de Montmorency, toutes leurs troupes disponibles.

Ils s'avançaient eux-mêmes à la suite de l'armée, mais ils ne dépassaient pas Saint-Jean-de-Maurienne. Le roi, malade, s'y arrêtait le 3 juillet, et, vingt jours après, retournait à Lyon. Le cardinal y demeurait jusqu'au 17 août, administrant ainsi, du fond d'une obscure bourgade des Alpes, les affaires de France, surveillant et dominant les événements qui se passaient en Italie.

L'armée française, en effet, avait remporté un éclatant succès. A la descente du mont Cenis, le 2 juillet, Montmorency avait rencontré le prince de Piémont, Victor-Amédée, à Veillane (Avigliana), et l'avait complètement battu. Il s'emparait ensuite de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saluces, la seule acquisition durable de Charles-Emmanuel Ier.

Le duc accourait pour reprendre cette position, quand, frappé d'apoplexie à Savigliano, il expirait, le 26 juillet 1630.

Au dernier moment, il justifiait encore, par ses intrigues, ce jugement de Richelieu : « Esprit léger et inconstant, plein d'art et de malice, il ne veut plus aujourd'hui ce qu'il voulait hier ».

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE VII

## RÈGNE DE VICTOR-AMÉDÉE Ier

## 1630-1637

## RÉGENCE ET GOUVERNEMENT DE CHRISTINE DE FRANCE

## 1637-1663

Victor-Amédée Ier n'avait rien de l'intraitable turbulence de son père. Dès son avènement, il entamait des négociations avec la cour de Paris, et, après de longs débats, concluait la paix à Cherasco (mai 1631). Il acquérait Alba et Trino dans le Montferrat, mais cédait Pignerol à la France qui gardera soixante-cinq ans cette porte de l'Italie.

La Savoie lui était restituée en juillet 1631.

Il en rendait le gouvernement au prince Thomas, fondateur de cette branche de Carignan qui arrivera au trône, deux siècles après, avec son septième représentant, Charles-Albert.

On commença par établir, à Chambéry, un Conseil d'Etat provisoire pour la justice, la police et les finances, en attendant que la Sénat et la Cham-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bre des comptes eussent été reconstitués, le 3 avril 1632.

Par diverses mesures, le duc entreprenait de « réparer les dégâts causés par les malheurs de la guerre et de la contagion ». Il dotait Chambéry de quatre foires annuelles. Le 15 décembre 1633, il créait un *Office d'abondance*, commission chargée de pourvoir aux intérêts matériels du pays.

Il songeait, en même temps, à réorganiser ses forces militaires. Instruit par l'exemple de ses deux prédécesseurs, il améliora l'institution des milices rurales. Mille hommes, formant ensemble une compagnie, furent demandés à chaque province, mais, en temps de guerre, deux cents d'entre eux seulement pouvaient être appelés à servir au dehors.

A côté de cette infanterie recrutée dans les campagnes, il se donna une cavalerie, en s'adressant à la noblesse qui, depuis Emmanuel-Philibert, n'était plus assujettie qu'à l'impôt de la cavalcade. Ici encore, il modifia l'ancien ordre de choses (janvier-mars 1636) : « l'escadron de Savoie » ne compta plus que 600 chevaux, et, à la différence de la chevalerie féodale qui s'entretenait à ses frais pendant un nombre de jours rigoureusement fixé, il recevait une solde et du fourrage tant qu'il plaisait au prince de le retenir sous les armes.

Nécessairement, il fallut recourir à de nouveaux impôts pour suffire à toutes les dépenses. Sans s'inquiéter des privilèges de l'aristocratie ou des remontrances du Sénat, le duc demanda à ses sujets

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de toutes les classes une contribution de quatre quartiers, à titre provisoire en 1635, et définitivement en 1637. Le 4 mars de cette dernière année, il exigea en outre, des vassaux, une redevance de 2 pour 100 sur le produit de leurs biens-fonds, ou tout autre revenu non assujetti à quelque obligation soit publique, soit féodale.

Il était aussi contraint de recourir à des expédients. Il vendait des titres de noblesse, et, chose plus grave, les fonctions de la magistrature. En 1633, moyennant mille ducatons, Claude Vichard de Saint-Réal, juge-mage de Tarentaise, obtenait pour son fils la survivance de sa charge.

En septembre 1637, on omettait de payer le Sénat.

Jaloux, au dehors, de vivre en bons termes avec la Maison de Bourbon, il faisait réfuter, par le P. Monod, la « Seconde Savoisienne », pamphlet paru un peu avant la mort de Charles-Emmanuel Ier. Dans une *Apologie* de la dynastie ducale publiée en 1631, le savant jésuite s'attachait à démontrer, à l'aide des chroniques, que la France n'avait pas de plus anciens alliés que les Blanches-Mains, ni de plus fidèles.

Peut-être, le duc pensait-il s'assurer l'appui de Louis XIII dans ses démêlés avec Venise au sujet du « royaume » de Chypre, dont la république, au surplus, était dépouillée, aussi bien que lui-même, par les Turcs. A cette occasion, le 23 décembre

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1632, il prenait le titre d'Altesse « royale », et, l'année suivante, dans un livre écrit en italien, Monod remettait en lumière les droits de la Maison de Savoie à l'héritage des Lusignans.

Quoiqu'il en fût, l'intimité croissante de Victor-Amédée Ier avec la France déplaisait vivement à Thomas de Carignan. En mars 1634, ce prince quittait brusquement son gouvernement de Chambéry pour se retirer dans les Pays-Bas espagnols. Voulant connaître par lui-même les sentiments du pays, le duc venait installer son successeur, don Félix, fils naturel de Charles-Emmanuel Ier.

Les pourparlers engagés avec les agents du cardinal de Richelieu aboutissaient enfin, le 11 juillet 1635, à un traité d'alliance signé à Rivoli. On y renouvelait, en les modifiant, les arrangements pris naguère, à Brussol, par Charles-Emmanuel Ier envers Henri IV. Le Milanais serait enlevé au roi Philippe IV d'Espagne, pour être réuni au Piémont ; en retour, la Savoie passerait à la France.

Victor-Amédée Ier se trouvait ainsi appelé à jouer un rôle dans cette partie de la Guerre de Trente ans que l'on a désignée sous le nom de Période française. Le 11 février 1636, l'Escadron de Savoie, à peine organisé, se signalait dans un combat au pont de l'Enza, rivière qui séparait les duchés de Parme et de Modène. Malheureusement, en 1637, le duc, dans sa cinquante-unième année, était atteint, à Verceil, d'une maladie qui l'emportait rapidement (7 octobre).



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La duchesse Christine prenait aussitôt la régence. Elle l'exercera successivement au nom de ses fils, François-Hyacinthe qui mourra le 4 octobre 1638, et Charles-Emmanuel II dont le règne se prolongera jusqu'en 1675.

Dès le commencement, elle eut à se défendre contre les entreprises de ses beaux-frères, le cardinal Maurice et Thomas de Carignan, partisans déclarés de l'Espagne, et, depuis 1634, réfugiés à l'étranger. C'est pour cela que, à deux reprises, à l'avènement de chacun des jeunes princes, elle exigea que des députés des trois ordres vinssent lui jurer fidélité (2 décembre 1637, et 10 novembre 1638). Elle obtint également l'appui de l'aristocratie en la comblant de privilèges.

Au dehors, elle maintint l'accord convenu entre la Savoie-Piémont et Louis XIII, mais en veillant à ce qu'il ne dégénérât pas en une sujétion. Pourtant, elle dut sacrifier son confesseur, le P. Monod, qui se montrait aussi hostile à la prépondérance française qu'à l'intervention espagnole. Pour empêcher que l'imprudent et courageux jésuite ne tombât aux mains des agents de Richelieu, elle le reléguait, le 27 février 1638, à Coni, puis l'enfermait, en janvier 1639, à Montmélian, et, le 18 mai 1640, à Miolans. Monod mourra oublié dans la célèbre prison d'Etat, le 31 mars 1644.

Sur ces entrefaites, le cardinal Maurice et Thomas de Carignan avaient, le 5 juin 1539, revendiqué, dans un manifeste, la régence pour eux-mêmes. Ils

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

accusaient leur belle-sœur de méditer, à leur détriment, un changement dans l'ordre de succession par l'abolition de la loi salique. Elle se proposait, disaient-ils, dans le cas où Charles-Emmanuel II viendrait à mourir, de transférer la couronne à sa fille aînée qui serait fiancée au dauphin, fils de Louis XIII. Ils soutenaient leurs prétentions en envahissant le Piémont à la tête de régiments espagnols.

Dans la crainte que Charles-Emmanuel II ne tombât en leur pouvoir par quelque audacieux coup de main, Christine avait envoyé le jeune duc et ses sœurs en Savoie. Pendant quatre ans (avril 1639-octobre 1643), le vieux château de Chambéry devait abriter encore l'un de ses maîtres.

L'événement justifiait la prévoyance de la régente. Le 27 juillet 1639, Thomas de Carignan s'emparait de la ville de Turin par surprise, mais non cependant de la citadelle qui bientôt était occupée par une garnison française. Néanmoins, le pouvoir de Christine était à peu près anéanti au sud des Alpes. Elle se réfugiait à Montmélian le 21 septembre.

Croyant le moment propice pour lui imposer ses volontés, Richelieu l'invitait à se rendre auprès du roi à Grenoble. Dans ses entrevues avec Louis XIII et son ministre (28 septembre-10 octobre 1639), Christine se montra la digne fille de Henri IV : constamment, elle se refusa à remettre aux mains du roi et son fils et la citadelle de Montmélian où

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il était enfermé. Elle revenait en Savoie, alliée de la France, mais non sa vassale.

Pendant son séjour, on donnait à la Sainte-Chapelle de Chambéry son portail actuel, en style de la Renaissance. On édictait des mesures de préservation contre la peste qui, en 1640, apparut, pour la dernière fois, dans la région sabaudienne, et ravagea cruellement la Tarentaise où elle fut à peu près confinée.

Le 19 novembre de la même année, la duchesse, laissant ses enfants en Savoie, rentrait à Turin reconquis sur Thomas de Carignan par un général français, le comte d'Harcourt.

Mécontents de l'Espagne qui les soutenait mal, les beaux-frères de la régente se décidaient enfin, le 14 juin 1642, à se réconcilier avec elle.

Maurice renonçait à la dignité de cardinal, et épousait l'aînée de ses nièces, Louise, fille de Christine. A l'occasion de ce mariage, on leva sur la Savoie une *aide coutumière* de 2,343,000 livres, équivalant à deux années de la taille.

Thomas était créé généralissime des armées françaises en Italie. En 1646, il s'embarquait pour conquérir sur les Espagnols Orbitello, en Toscane, et ensuite les provinces napolitaines. Celles-ci — dans les plans de Mazarin, successeur de Richelieu — étaient destinées au prince de Carignan, et Thomas, en retour, s'engageait, pour lui et les siens, dans le cas où ils viendraient à hériter du Piémont, à céder au roi très Chrétien « la Savoie et tout ce qui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

est en deçà les monts proche la France ». Brave, mais inhabile général, il échouait devant Orbitello et manquait ainsi sa fortune (mai-juillet 1646). Il terminait dix ans après sa vie à Turin (22 janvier 1656).

De ses deux fils, l'aîné, Emmanuel-Philibert, était né à Moûtiers en 1628. Sourd-muet, il se distinguait par une extrême sagacité. Il continuera la branche de Carignan. Le plus jeune, Eugène-Maurice, s'établira en France : marié à Olympe Mancini, nièce du cardinal Mazarin, il sera le père du célèbre prince Eugène de Savoie, l'implacable ennemi de Louis XIV.

Trois ans après la mort de Thomas, le traité des Pyrénées rendait la paix à la Savoie-Piémont (1659).

Pendant sa longue lutte contre ses beaux-frères et l'Espagne, Madame Royale (on appelait ainsi la régente) n'avait sacrifié en rien l'indépendance de ses Etats, on l'a vu. Louis XIV, dans ses *Mémoires*, où perce l'orgueil de la puissance, se borne à ces simples mots : « La Savoie, gouvernée par ma tante, m'était très favorable ». Christine avait pensé maintenir l'accord entre les deux pays en donnant sa fille Marguerite pour femme au jeune roi, et, dans ce but, elle entreprit à Lyon, en novembre 1658, un célèbre et inutile voyage. Elle mariait, du moins, en 1661, Charles-Emmanuel II à Françoise, fille de Gaston d'Orléans, cousine germaine de Louis XIV.

A l'intérieur, bien que le duc eût été déclaré

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

majeur dès le 20 juin 1648, elle garda la plénitude de l'autorité souveraine jusqu'à sa mort, survenue le 27 décembre 1663.

Songeant peut-être à l'éventualité d'un changement de fortune qui n'arriva jamais, elle s'était attribué, en 1643, à la mort de don Félix, le gouvernement particulier de la Savoie. En son absence, et pendant vingt ans, cette charge fut, selon l'usage, exercée par les trois présidents qui se succédèrent à la tête du Sénat.

Suivant une politique opposée à celle des trois derniers ducs, elle favorisa l'aristocratie, et, dans sa lutte contre ses beaux-frères, se concilia ainsi le dévouement de l'Escadron de Savoie. Aussi bien, on lui a reproché les concessions qui lui valurent l'attachement des nobles. Dès 1637, elle supprimait la taxe de 2 pour 100 établie par Victor-Amédée Ier sur une partie de leurs biens. Elle leur abandonnait tout : aliénations d'impôts, pensions, charges, fiefs avec ou sans juridiction.

Il en était de même en Genevois, pendant la minorité du jeune Louis de Savoie-Nemours, fils de Henri Ier. A Annecy, toutefois, la régente Anne de Lorraine réparait, en 1634, une injustice en ouvrant à l'ancienne noblesse l'accès des fonctions municipales réservé jusqu'alors aux roturiers ou aux anoblis.

A Moûtiers, au contraire, l'aristocratie était admise, dès l'origine, dans le conseil de dix-huit membres qui, en vertu d'un arrêt du Sénat, rem-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plaçait l'antique assemblée des chefs de famille (décembre 1655).

Christine de France distribuait aussi les titres sans mesure. Il suffira de citer ici le premier secrétaire ducal Jean Carron, créé, en 1639, seigneur de Saint-Thomas-de-Cœur en Tarentaise avec juridiction sur huit paroisses. Son fils, Guillaume-François, lui succédera, dix ans après, dans sa charge auprès du prince, et sera qualifié de marquis.

C'était comme un réveil de la féodalité à peine atténué, pour le domaine, par la réunion, en 1659, du Genevois, du Faucigny et de Beaufort, à l'extinction des Savoie-Nemours.

Ces largesses d'un gouvernement mal affermi replongeaient les finances dans le désordre d'où Victor-Amédée Ier avait voulu les tirer. Aussi, en 1654, la duchesse jugeait-elle sage de solliciter de son fils un édit portant qu'il ne lui serait demandé nul compte de son administration.

Tout le poids de la fiscalité retombait sur les classes inférieures. Celles-ci souffraient autant que sous Charles-Emmanuel Ier, si l'on excepte les horreurs d'une invasion dont l'alliance française les préservait. Un moment, en Faucigny, les deux tiers des habitants furent menacés de prison pour non-paiement des tailles. La Chambre des comptes dut réclamer pour eux un allègement d'impôt.

L'industrie ne se soutenait pas. A Annecy, les draperies avaient été ruinées, en 1630, par la peste. En Maurienne seulement, les mines suscitaient un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peu d'activité. En 1638, on confirmait à Antoine Castagneri les privilèges accordés à son père pour la fabrication des fils de fer, laiton, cuivre, fer-blanc et vitriol. En 1647, on installait des fonderies aux Fourneaux, près de Modane.

Le commerce était entravé par le défaut de sécurité sur les chemins. Partout, des bandes de brigands désolaient les campagnes. En 1655, les marchands ne passaient le mont Cenis que sous la protection d'une escorte fournie par la duchesse. Les plus hauts personnages s'y hasardaient seuls, ayant la facilité de s'entourer de gens armés : c'est ainsi que traversait les Alpes, en 1656, la célèbre Christine de Suède en allant à Rome, et, l'an d'après, en revenant en France.

Devant l'incertitude du lendemain, nombre de Savoyens s'enfuyaient à l'étranger, en dépit d'ordonnances rendues en 1635 et 1646, qui interdisaient l'émigration sous peine de mort et de confiscation des biens.

Des particuliers, sinon l'Etat, songeaient pourtant à soulager la misère. Anciennement, existaient à Chambéry deux petits hôpitaux créés, l'un en 1370, dans la ville même, et l'autre en 1415, dans son faubourg de Maché. Sous le gouvernement de Christine, on fondait deux établissements qui subsistent encore. En 1647, un procureur au Sénat, Théodore Boccon, et, plus tard, d'autres bienfaiteurs léguaient ou donnaient des sommes pour la construction d'un hôtel-Dieu dont la première pierre

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sera posée en 1679. A son tour, en 1651, un négociant, Antoine Perrin, dont la duchesse, cinq ans après, secondera les libéralités, instituait l'hospice de la Charité destiné à recevoir les pauvres de la localité, les invalides et les orphelins.

Dans les œuvres de ce genre, l'Eglise témoignait toujours, comme au moyen âge, de son influence. A ce moment, elle subissait encore en Savoie l'impulsion que François de Sales lui avait imprimée.

Sans doute, on rencontrait en Maurienne un prélat orgueilleux, le piémontais Berzetti. En 1660, il s'attirait une réprimande du Sénat pour avoir octroyé à ses « sujets » droit de chasser, en termes offensants pour la souveraineté ducale.

Dans le reste du pays, les chefs des diocèses se confinaient dans la stricte pratique de leurs devoirs religieux. En Tarentaise, l'archevêque Benoît-Théophile de Villette-Chevron (1633-1658) visitait, à diverses reprises, toutes ses paroisses, et installait des bernardines à Conflans (1637). De son vivant, on le tenait pour un saint.

Dans l'évêché de Genève, le barnabite Juste Guérin (1639-1645), se préoccupait sans cesse de l'instruction des campagnes soumises à sa juridiction. Au travail de la prédication, il conviait non seulement les membres de son ordre, mais les minimes établis, en 1636, à Thonon par Albert-Eugène de Lullin, gouverneur du Chablais et de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ternier-Gaillard, et encore les lazaristes, missionnaires de Saint-Vincent-de-Paul introduits par lui-même, en 1642, à Annecy. Aux dominicains de cette ville, il agrégeait, en 1643, les ermites du Voiron.

Dépourvu de ressources suffisantes pour créer un séminaire, mais voulant éviter aux aspirants au sacerdoce d'aller étudier hors de la Savoie, il instituait, au collège chapuisien, deux chaires de théologie que son successeur Charles-Auguste de Sales (1645-1660) dotera libéralement.

Trois nouveaux collèges étaient alors fondés dans son diocèse. Ils étaient confiés, à Sallanches, à des prêtres séculiers (1645); à Bonneville, aux barnabites déjà installés à Annecy et à Thonon (1648); et à Rumilly, à la récente congrégation française de l'Oratoire (1653).

A Chambéry, les jésuites, grâce aux largesses de la régente, pouvaient faire consacrer par l'évêque de Maurienne, Paul Milliet, leur église de Notre-Dame, avec son portail d'ordre dorique (22 mai 1646).

Mentionnons aussi un procès entamé, en 1649, par Christine de France contre la congrégation romaine de la Propagande, afin de ramener à sa destination primitive le collège créé à Avignon par le cardinal de Brogny. Le débat durera dix-neuf ans.

A côté des communautés se vouant à l'enseignement, signalons les dernières fondations des ordres mendiants en Savoie : carmes réformés à Chambéry (1632), capucins à Bourg-Saint-Maurice (1633), à Yenne (1642), et à Thônes (1643).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dans les congrégations de femmes on distinguait également diverses tendances. Les unes se consacraient en partie à l'éducation des jeunes filles : telles étaient les Visitandines qui, en 1634, se bâtissaient, à Annecy, un second monastère; les Ursulines de Chambéry et les colonies qu'elles envoyaient à Thonon (1634) et à Sallanches (1636). Il en était de même pour les bernardines réformées qui, en ce temps, créaient leurs trois couvents d'Annecy (1638), de Saint-Jean-de-Maurienne (1646) et de Conflans (1637).

D'autres communautés s'adonnaient uniquement à la vie contemplative, comme les cisterciennes de Boulieu qui, en 1648, étaient transférées à Annecy, selon un vœu de François de Sales; les carmélites réformées introduites, en 1634, à Chambéry, par Marie de Tingry, duchesse de Ventadour; et les Annonciades célestes, réfugiées, en 1638, de Franche-Comté en Savoie, devant une invasion des Français. Ces dernières religieuses auront trois maisons, à Annecy (1640), à Chambéry (1644) et à Thonon (1656). Imbu des doctrines gallicanes, et fidèle aux prescriptions d'Emmanuel-Philibert, le Sénat opposa à leur établissement une résistance qu'elles n'eussent pas surmontée sans l'énergique appui de la régente.

C'est au mécontentement causé à Christine par cet esprit d'indépendance du Sénat qu'il convient d'attribuer un livre, *Le Bien public pour le fait*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*de la justice*, publié, sous son inspiration, en 1646, par René Favre, fils aîné du célèbre jurisconsulte et président lui-même du Conseil de Genevois. L'auteur indiquait des réformes de législation et de procédure pour accélérer et abréger les procès. Sous forme d'examen de conscience, il passait en revue les qualités indispensables aux magistrats à tous les degrés.

Blessé d'allusions qui nous échappent aujourd'hui, le Sénat ordonna de saisir l'ouvrage et d'incarcérer l'auteur. René Favre dut se rétracter (1647).

Christine sembla, en quelque sorte, faire elle-même amende honorable, en reconnaissant au sénat de Savoie la préséance sur les tribunaux du même nom et de même rang établis à Turin et à Nice (15 février 1647).

Le livre de René Favre n'est pas le seul ouvrage remarquable de ce temps. On ne saurait omettre les écrits de Charles-Auguste de Sales, de Guichenon et de Capré de Mégève.

Charles-Auguste de Sales (1606-1660) a composé en latin et en français une *Vie* de l'illustre évêque de Genève, son oncle. Naïf et familier dans son style, il n'est pas sans des longueurs.

Guichenon, né à Mâcon d'une famille bressane et protestant converti, est l'auteur d'une *Histoire généalogique de la Maison de Savoie* dédiée à Christine de France (1660) : longue et fastidieuse

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

compilation qu'il est pourtant difficile de ne pas consulter.

Capré de Mégève a donné, en 1662, un *Traité de la Chambre des comptes de Savoie*, dont il devint président. Il a de la méthode et de l'exactitude.

A ces écrivains, on ne sait si l'on doit ajouter le second fils du président Antoine Favre, Claude de Vaugelas. Le célèbre grammairien naquit, en 1585, à Meximieux en Bresse, et non à Chambéry, et passa à Paris la plus grande partie de sa vie. S'il est vrai qu'il se fût formé à l'Académie florimontane, on peut regretter, avec Sainte-Beuve, qu'il ait « un peu trop oublié les grâces et les libertés heureuses de ce style à la saint François de Sales dont son enfance avait dû être nourrie ».

Il n'y a pas lieu, du moins, de se glorifier des chansons « dissolues » de ce Philippot, « l'Orphée du Pont-Neuf », comme il se désignait lui-même, et que Boileau, avec tous ses contemporains, appelait vulgairement le « Savoyard ». Il quittait parfois Paris pour visiter la province et disparaissait vers 1670.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE VIII

## RETOUR SUR L'HISTOIRE DES PRINCES DE SAVOIE-NEMOURS
## GOUVERNEMENT PERSONNEL DE CHARLES-EMMANUEL II
## 1663-1675

## RÉGENCE DE JEANNE-BAPTISTE DE SAVOIE-NEMOURS
## 1675-1684

Après la mort de Christine de France (27 décembre 1663), l'influence de Louis XIV devint prépondérante en Savoie-Piémont. Veuf de Françoise d'Orléans, Charles-Emmanuel II maintint l'intimité de ses rapports avec les Bourbons en se remariant, le 11 mai 1665, à sa cousine Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours. Cette princesse descendait de ce frère de Charles III, Philippe, qui, en 1514, avait reçu en apanage le Genevois, le Faucigny et Beaufort.

PHILIPPE avait épousé, en 1528, une parente du roi François Ier, Charlotte de Longueville, et, à cette occasion, fut investi du duché de Nemours. Il devint ainsi le chef d'une branche collatérale des Blanches-Mains qui, par ses domaines dans les deux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pays, appartint autant à la France qu'à la Savoie. Il mourut en 1533.

Son fils JACQUES (1533-1585) joua un rôle actif dans les luttes des partis sous les quatre derniers Valois. D'Emmanuel-Philibert, son cousin, il obtint, en 1564, l'érection de son comté de Genevois en duché, bien qu'il eût paru, un instant, porter ses visées sur la Savoie elle-même. Il épousa, en 1566, Anne d'Este, veuve du célèbre François de Guise, et laissa deux fils : Charles-Emmanuel et Henri Ier.

CHARLES-EMMANUEL de Savoie-Nemours (1585-95) défendit Paris contre Henri IV, lors du fameux siège de 1590. Il domina aussi un moment à Lyon. Emprisonné à la suite d'un mouvement populaire, dans la forteresse de Pierre-Scize, il s'échappait au bout de dix mois, en juillet 1594, et revenait mourir à Annecy.

HENRI Ier (1595-1632) s'appela d'abord marquis de Saint-Sorlin, d'une terre en Bugey. Dès son avènement, il se réconciliait avec Henri IV qui, dans son invasion de la Savoie, en 1600, reconnut la neutralité de son duché de Genevois. Plus tard, en 1616, il échouait, malgré son entente avec les Espagnols, dans ses velléités d'indépendance et d'agrandissement contre son cousin Charles-Emmanuel Ier. Ami des arts, il protégea, à Annecy, l'Académie florimontane. Dans ses fréquents et longs voyages à Paris, il composait des ballets que l'on dansait à la cour.

Après lui, le titre de duc de Nemours passa suc-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cessivement à ses trois fils, LOUIS (1632), CHARLES-AMÉDÉE (1641) et HENRI II (1652), qui vécurent à peu près constamment en France.

Tous les princes de cette race furent inhumés dans la collégiale de Notre-Dame-de-Liesse, à Annecy.

En 1659, HENRI II étant mort sans postérité, Charles-Emmanuel II reprit possession du Genevois, du Faucigny et de Beaufort. Leur conseil présidial était supprimé au profit du sénat de Chambéry.

La fille aînée de Charles-Amédée, Marie-Jeanne-Baptiste, était née à Paris le 11 avril 1644. Française par ses traditions de famille et par son éducation, elle fera prédominer à la cour de Charles-Emmanuel II, son mari, les mœurs, l'esprit et les vues de la France.

Le jeune et brillant Charles-Emmanuel II n'était pas homme à secouer l'ascendant que Louis XIV prit bientôt sur lui et sur son Etat. Dès 1662, il s'inspirait de l'exemple de « Sa Majesté très Chrétienne », dans un édit pour la répression du duel. En 1669, les deux souverains s'accordaient à confirmer un droit réciproque de succession entre Savoyens et Dauphinois. En 1672, le duc s'en remettait à la décision du roi sur une question de limites entre les paroisses de Bellcombe et de Chapareillan en Graisivaudan, et celles des Marches, de Francin et d'Apremont en Savoie.

Lors de la guerre de Louis XIV contre la Hol-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lande, Charles-Emmanuel II prêtait au roi, en 1671 et 1674, plusieurs des régiments qu'il avait créés.

En revanche, il reçut l'appui de la diplomatie française dans ses démêlés avec les Genevois, et, plus tard, avec les Suisses.

En mars 1666, les Genevois suscitaient inopinément un conflit de juridiction. Ils accusaient deux curés de Savoie d'avoir, au mépris de leurs droits, administré le viatique à une femme de Corsinge tout auprès de leur enclave de Jussy. Insensiblement le débat s'aggrava. Le duc appela aux armes ses nobles de l'Escadron de Savoie. Les Genevois, de leur côté, mirent leurs remparts en état de défense, et, sous la direction d'un comité secret, invoquèrent l'assistance de leurs alliés de Berne et de Zurich.

L'intervention des Suisses empêcha, du moins, les hostilités d'éclater. Des conférences s'ouvraient, sans résultat toutefois, à Aarau, puis à Bâle, et, de nouveau, à Aarau (1667). En dernier lieu, les Genevois s'en référaient à l'arbitrage de Servient, ministre de France à Turin, qui prononçait en faveur de la Savoie (1668).

Ce différend à peine terminé, survint une autre cause de conflit. Redoutant une entreprise du duc sur le pays de Vaud, les Bernois, en mars 1668, l'avaient placé sous la protection de la diète helvétique qui, en même temps, déclara garantir l'indépendance de Genève. Charles-Emmanuel se crut offensé par cette double manifestation. Il cherch



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des alliés parmi les cantons catholiques de la Suisse, et, en 1670, dénonça le traité de Saint-Julien consenti par son aïeul. De part et d'autre, on se prépara à la guerre, tout en continuant à négocier jusqu'à la mort du duc, en 1675.

Avant ces querelles extérieures, Charles-Emmanuel II avait entrepris l'œuvre capitale de son règne : l'organisation des premières troupes permanentes en Savoie-Piémont. Après la paix des Pyrénées, il créait successivement cinq régiments d'infanterie désignés d'abord sous le nom de leur colonel, puis sous des noms de provinces. C'est ainsi que le régiment de *Challes*, formé le 22 juin 1660, s'appela, à partir du 19 octobre 1664, régiment de *Savoie*. Il se recrutait, du reste, à peu près exclusivement de Savoyens. Il vint toujours après le régiment *aux Gardes*, constitué le premier.

Si, respectant dans l'Escadron de Savoie un vestige de l'antique organisation féodale, le duc y distribuait encore des grades, c'était, le plus souvent, pour assurer un repos honorable à des serviteurs vieillis.

A l'exemple de son père, il améliora les fortifications de Montmélian. Inquiet des sympathies de la population pour la France, il prescrivait, en 1670, de n'y « mettre le major, ni le gouverneur, savoyard, mais piémontais ».

Comme sous les règnes précédents, la réforme

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'armée entraîna une augmentation dans les taxes fiscales.

En 1673, le duc demanda à la Savoie le paiement du subside militaire, contribution perçue depuis quatre ans déjà au sud des Alpes, sur l'industrie, le commerce et la propriété foncière. Il suspendit tout privilège d'exemption d'impôt dans les villes du duché qui n'en justifièrent pas la possession par des titres réguliers. En 1664, il ordonna que les amendes infligées par les tribunaux féodaux seraient versées au trésor ducal, et non plus au fisc du seigneur.

Il maintint les vieux expédients financiers, y compris la vente des charges de magistrature qui lui valait, pour l'Etat tout entier, un revenu annuel de 25 à 30000 livres. Naturellement, les juges s'efforçaient de rentrer dans les sommes avancées au prince, en recherchant, dans l'exercice de leurs fonctions, toutes les occasions de profit. En vain, Victor-Amédée Ier avait cru mettre un frein à leur rapacité, en prescrivant, en 1632, qu'ils auraient, à la fin de chaque année, à rendre compte de leurs actes. Charles-Emmanuel II, à trois reprises différentes, en 1665, 1667 et 1671, prenait aussi une mesure du même genre, ce qui ferait douter de son efficacité.

Il agissait mieux en essayant de développer le commerce. A Bellerive, sur le Léman, il creusa un port pour trafiquer directement avec les Suisses. En 1667, il y construisit des bâtiments d'entrepôt

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour les sels d'origine française destinés à l'exportation, mais avec l'arrière-pensée, il est vrai, de les convertir, le cas échéant, en postes fortifiés contre les Genevois.

Malgré l'opposition intempestive du Sénat, il autorisait, en 1671, l'établissement d'un service de messageries entre Lyon et Milan, par Pont-de-Beauvoisin, les Echelles, Chambéry, la Maurienne et Turin. Il était parvenu, en quatre ans, à ouvrir aux voitures l'accès de la montagne des Echelles en élargissant un ancien sentier muletier situé dans le voisinage de la Grotte. Sur la rive droite du Guiers, et à partir de ce torrent, l'auditeur aux comptes Balland avait construit une rampe de 400 mètres qui s'élevait insensiblement jusqu'à l'entrée du défilé dont la largeur fut portée à douze pieds. De là, par le bois de Couz et la vallée de l'Hyère, on arrivait à Chambéry. Les marchands ne se familiarisèrent qu'assez lentement avec cette nouvelle route, qui devint pourtant la plus fréquentée des voies menant de France en Italie.

La population pauvre et laborieuse du pays cherchait toujours des moyens d'existence dans des émigrations temporaires. Dans une tournée pastorale, Jean d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève, écrivait en 1670 : « J'eus hier une cruelle journée avec les chaudronniers de Magland qui paraissent comme des cavaliers et sont habillés selon la diversité des nations d'où ils reviennent, en cette saison, pour faire la récolte ». On ne s'initiait pas seule-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment aux modes de l'étranger, mais aussi à certaines pratiques réprouvées, à juste titre, par le prélat. « On m'a apporté, dit-il encore de ses pénitents, des coins pour faire de la fausse monnaie ».

Le gouvernement central s'occupait aussi plus qu'autrefois de l'administration des villes. Dès le XVIe siècle, à Chambéry, et plus récemment, à Annecy et à Moûtiers, on avait remplacé les anciennes assemblées des chefs de famille par des conseils moins nombreux.

D'ordinaire, ces changements s'accomplissaient à la demande de la noblesse et de la haute bourgeoisie, jalouses de ne pas se confondre avec les hommes des classes inférieures. Il était incontestable, d'ailleurs, que des réunions moins tumultueuses, dont les délibérations étaient plus faciles à diriger, présentaient de meilleures garanties pour une bonne gestion des intérêts communs.

Sous Charles-Emmanuel II, le 23 février 1669, on adjoignit aux syndics de Thonon un conseil de douze personnes choisies dans un conseil général de soixante membres qui se recrutait lui-même ; les gentilshommes, les lettrés ou gradués et les bourgeois y figuraient en nombre égal. En 1671, on créait, à Rumilly, un conseil de trente-six membres, qui, modifié quatre fois en quarante-sept ans, n'en comptera plus que douze en 1718 : la proportion était d'un noble contre deux bourgeois.

Au surplus, Charles-Emmanuel II obtint l'affection

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des classes populaires autant que de l'aristocratie.

Avec lui, la capitale de la Savoie recouvra un certain éclat, quand il y eut accueilli Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, nièce et héritière du cardinal. « Madame de Mazarin, dit Saint-Evremont, a vécu trois ans entiers à Chambéry. Son mérite lui établit malgré elle un petit empire, et, en effet, elle commandait à la ville et à toute la nation. Des personnes considérables des pays éloignés se faisaient un prétexte du voyage d'Italie pour la venir voir. C'est une chose bien extraordinaire d'avoir vu établir une cour à Chambéry ».

Dans l'entourage d'Hortense Mancini se trouvait l'abbé de Saint-Réal. « Il avait l'honneur de l'entretenir tous les jours et de lui lire les meilleurs livres français et italiens. Il écrivit, ajoute Saint-Evremond, les Mémoires de cette duchesse dont il lui suggéra l'idée ».

D'origine tarine, César Vichard de Saint-Réal était fils d'un sénateur de Savoie, et petit-fils d'un juge-mage de Moûtiers. Il naquit, en 1644, à Chambéry, et fut élevé à Paris, au collège des jésuites. Abbé sans bénéfice, il n'eut jamais d'ecclésiastique que l'habit.

Il a donné des ouvrages d'histoire d'étendue médiocre, bien que laborieusement composés, et valant moins par l'exactitude des faits que par l'habileté de la mise en œuvre. Son *Don Carlos*, qui parut en 1672, n'a rien de commun avec le misérable infant fils de Philippe II. La *Conjuration*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

*des Espagnols contre Venise,* publiée en 1674, est le chef-d'œuvre de l'auteur. On y rencontre une savante imitation des procédés de Salluste : un préambule, des portraits curieusement tracés, un discours en style indirect se terminant par une péroraison éloquente.

Saint-Réal suivit la nièce de Mazarin en Angleterre, quand, à la mort de Charles-Emmanuel II, elle reçut ordre de quitter la Savoie.

Jeanne-Baptiste avait pris, le 12 juin 1675, le pouvoir au nom de son fils Victor-Amédée II, âgé de neuf ans. Elle se rappelait que le duc, son mari, avait eu naguère dessein d'épouser Hortense Mancini, et elle croyait qu'il lui avait gardé jusqu'à la fin un tendre attachement. Toute-puissante, elle expulsait une rivale.

La régence de cette autre « Madame Royale » devait cesser le 14 mai 1680, quand le jeune prince aurait atteint sa quatorzième année. Elle se prolongera jusqu'au 24 mars 1684, bien au-delà du terme légal.

Parmi les personnages en crédit auprès de la duchesse, on distinguait les savoyens Thomas de Chabod, marquis de Saint-Maurice, et son fils Charles-Christin ; le premier secrétaire d'Etat, Guillaume-François Carron de Saint-Thomas qui, en 1677, laissait sa charge à son fils Charles-Joseph ; et François Milliet de Challes, archevêque de Tarentaise et premier président de la Chambre des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comptes ; en 1675, ce prélat était désigné pour remplir les fonctions de gouverneur de la Savoie en l'absence du titulaire, honneur réservé jusqu'alors au premier président du Sénat.

Divers actes attestent l'intérêt que Jeanne-Baptiste portait à son pays d'origine. Le 8 mai 1680, elle confirmait le conseil d'Etat créé par Emmanuel-Philibert pour la Savoie, et elle lui reconnaissait toute autorité en matière de police et d'hygiène.

A Annecy, elle restituait, en 1675, son conseil présidial qui n'existait plus depuis seize ans. Le 31 juillet 1676, elle en nommait les officiers par lettres-patentes adressées au Sénat, lesquelles devaient « servir de première, seconde, troisième, finale, péremptoire jussion et commandement précis ».

Le 1er avril 1681, elle déléguait à ce même conseil présidial les attributions de la judicature-mage du Genevois, alors supprimée.

A Chambéry, elle restaura, en février 1677, quatre foires franches instituées à diverses époques et tombées en désuétude.

Dans la même ville, elle projetait, en 1678, d'unir au collège des jésuites une université pour l'enseignement des belles-lettres, de la médecine, de la théologie, du droit canon et du droit civil. De ces différentes facultés, la dernière seule se constitua en 1681, sous le contrôle du Sénat. Pour la théologie, on maintint deux chaires créées en 1664.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Quant à la médecine, il est douteux qu'on ait contribué beaucoup à ses progrès en autorisant, en 1683, un aventurier, Grimaldi de Copponay, à installer à Chambéry une école « chymique royale ducale ».

Plus utile, à coup sûr, dut être le modeste collège fondé, en 1676, à Thônes, par le curé Avrillon, pour l'étude de la grammaire et des humanités.

Charles-Emmanuel II avait donné à la régente l'exemple de s'intéresser aux œuvres de l'esprit. Il avait protégé trois peintres mauriennais, les frères Pierre, Laurent et Gabriel Dufour, qui décorèrent les églises et les chapelles de leur pays. Le père de ces artistes, nommé Pierre comme l'aîné de ses fils, s'était distingué aussi, dit-on, par la correction du dessin et l'éclat du coloris.

Dans un autre ordre de faits, le duc avait encouragé le sénateur De Ville à écrire un *Estat de la Justice ecclésiastique et séculière en Savoie,* qui parut en 1674.

Jeanne-Baptiste imita son mari en engageant le jurisconsulte Bally à former et à publier, en 1681, un recueil des édits promulgués par Emmanuel-Philibert et ses successeurs.

A Turin, elle institua une Académie de lettrés et de savants. Le 13 mai 1680, dans son discours de réception, Saint-Réal signalait l'esprit vif et déjà sérieux du jeune Victor-Amédée II. Il partageait alors le titre d'historiographe avec le tarin Thomas Blanc (des Allues, près de Moûtiers), sec et indi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

geste abréviateur de Guichenon. Il mourra, en 1693, à Chambéry.

Au témoignage de l'un des écrivains qui viennent d'être cités, le clergé savoyen aurait offert, en ce moment, un admirable spectacle. Aujourd'hui, s'écrie le sénateur De Ville, « les séculiers et les réguliers font revenir le temps des Apôtres, et revivre la pureté de la primitive Eglise ». Il insiste, en particulier, sur le zèle des chefs des diocèses.

Les plus remarquables étaient Milliet de Challes et Jean d'Arenthon d'Alex.

François-Amédée Milliet de Challes, archevêque de Tarentaise, créait, en 1675, à Moûtiers, un séminaire où enseignaient des prêtres indigènes qu'il se plut à former. Dans sa ville archiépiscopale, il réparait sa cathédrale, et, dans les autres paroisses, les églises ou les chapelles. Il bâtit aussi, près de Chambéry, le célèbre château du Buisson-Rond. Administrateur éminent, il mit fin aux exactions auxquelles donnait lieu, en diverses localités, la levée des dimes ou de certains droits féodaux, en les remplaçant, à la suite de transactions mutuellement acceptées, par une rente fixe en argent ou en nature.

Jean d'Arenthon, évêque de Genève (1661-1695), prenait pour modèle le plus illustre de ses prédécesseurs, François de Sales, récemment canonisé, en 1666, par Alexandre VII. Il réalisait un vœu du grand prélat en établissant, en 1664, un séminaire

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à Annecy; il en confiait la direction, en dépit de son clergé, aux lazaristes de Saint-Vincent-de-Paul, déjà appelés par Juste Guérin. Il fondait un asile pour vingt orphelins, et, en 1681, un hospice pour quatre-vingts pauvres.

Sa pensée la plus constante était d'instruire son peuple, visitant sans cesse les paroisses, leur envoyant des missionnaires, barnabites, capucins, lazaristes. Attentif au maintien des vieilles croyances, il ne tolérait, aux termes des édits ducaux, le séjour des Genevois propriétaires de terres en Savoie qu'au temps de la récolte, et sans qu'ils pussent « dogmatiser ».

Il s'éleva aussi contre deux doctrines nouvelles : le jansénisme et le quiétisme.

Le premier, avec ses allures d'opposition et ses distinctions subtiles, ne convenait pas à la Savoie où toute décision de la Cour romaine entraînait une adhésion immédiate et sans réserve. Le célèbre Nicole l'apprit, en 1676, à Annecy, de Jean d'Arenthon lui-même.

Le second pouvait séduire des âmes pieuses et ardentes, rêvant une perfection impossible. Il rencontra, en effet, un adepte dans le P. Lacombe, supérieur des barnabites de Thonon. Ce religieux était le confesseur d'une femme exaltée, Mme Guyon, qui administrait, à Gex, la maison des *Nouvelles catholiques*, protestantes converties. La conformité des opinions détermina la pénitente à se rapprocher de son directeur. Elle vint habiter, à Thonon,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au couvent des ursulines, près du Léman. Elle fondait un hôpital de douze lits, et une congrégation de dames de Charité « à la manière de France », mais, en même temps, elle répandait autour d'elle les principes d'un mysticisme dangereux. Sous le titre de *Torrents spirituels*, elle écrivait, en 1683, un « traité entier de toute la voie intérieure sous la comparaison des rivières et des fleuves ».

D'Arenthon s'émut. Il obligea les deux novateurs à quitter Thonon en 1683. On sait comment Mme Guyon attira, plus tard, Fénelon dans le quiétisme. Quant au barnabite savoyen, il finit misérablement. Il publiait, en 1686, à Verceil, une *Analyse de l'Oraison mentale*, puis se rendait à Paris, où, sur le refus de rétracter ses doctrines, il était retenu à la Bastille (1687). Transporté au château de Lourdes où une captivité de dix ans (1688-1698) altérait sa raison, ensuite à Vincennes, il terminait sa vie, à Charenton, dans la maison d'aliénés (1699).

A côté de Milliet de Challes et de Jean d'Arenthon, mentionnons aussi, en Maurienne, l'évêque François-Hyacinthe Valperga de Masin, d'origine piémontaise, qui, le 24 janvier 1681, fondait un séminaire à Saint-Jean.

Dans les ordres monastiques, se poursuivait également le mouvement de réforme que François de Sales avait inauguré pour eux comme pour le clergé séculier.

A Evian, d'Arenthon consacrait, en 1663, un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

couvent qui remplaçait l'humble « hospice » ou résidence que les observantins occupaient depuis cent vingt-sept ans. La chartreuse du Reposoir, en 1671, l'abbaye de Talloires, en 1674, et celle d'Entremont, en 1682, réparaient leurs murs. A Tamié, le monastère était reconstruit dans un site plus commode (1679).

On sc rappelle qu'Urbain VIII avait, en 1624, érigé Talloires en chef-lieu des bénédictins « allobroges ». Cinquante ans après, Clément X l'unissait à l'abbaye du mont Cassin, en Italie.

A Tamié, l'abbé Jean-Antoine de La Forêt introduisait, en 1670, la réforme dont Rancé avait été le promoteur à La Trappe.

Toutefois, dans le Petit-Bugey, dépendance spirituelle de l'évêque de Belley, on signalait de graves désordres chez les carmes de Pont-de-Beauvoisin. A la requête du curé de la ville et des principaux habitants, le Sénat intervenait pour les réprimer (1681-1682).

Les communautés mendiantes de femmes menaient toujours une existence précaire. Parfois on leur permettait de quitter le cloître pour solliciter, même au loin, les aumônes des fidèles. A Paris, deux clarisses d'Annecy, accueillies en 1673 par Molièrc, recevaient le dernier soupir du grand poète comique délaissé par les siens.

L'aristocratie obtenait, comme l'Eglise, faveur auprès de Jeanne-Baptiste. Lcs largesses aux grands, en pensions, en appointements, en dons de tout

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

genre, ruinaient les finances. Dans les localités un peu importantes, on leur assignait toujours une part distincte dans les conseils de ville. Ils ne seront exceptionnellement exclus de ces assemblées qu'à La Roche en Faucigny, le 15 décembre 1684. Victor-Amédée II, qui alors gouvernait par lui-même, les punissait ainsi de leur résistance à l'inféodation de leur ville à un magistrat piémontais, Thomas Graneri, créé, deux ans auparavant, marquis de La Roche. Ils n'y rentreront qu'en 1774, sous Victor-Amédée III.

Avec l'appui de l'aristocratie, la régente espérait garder longtemps le pouvoir. Maintenue à la tête du gouvernement par son fils, le 14 mai 1680, jour où il atteignait sa quatorzième année, elle méditait de l'éloigner du Piémont : dès 1679, elle négociait le mariage de Victor-Amédée II avec l'héritière du Portugal, Isabelle. En novembre 1680, on vendait des terres domaniales en Savoie pour 108000 ducatons afin de suffire aux dépenses d'un voyage du duc auprès de sa fiancée. Seulement, le jeune prince auquel il répugnait d'aller chercher de nouveaux Etats, feignit une maladie grave. Son départ était différé, et, finalement, en 1682, tout projet de mariage lointain était abandonné.

Jeanne-Baptiste pensait aussi trouver un soutien dans Louis XIV. Elle laissait, sans protester, les troupes du roi prendre possession de Casal acheté, en 1681, au duc de Montferrat. Turin, déjà surveillé

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par la garnison française de Pignerol, était désormais serré entre deux puissantes forteresses. Enfin, en 1682, la régente concluait encore avec la cour de Versailles une alliance défensive pour dix ans.

A ce moment même, Victor-Amédée II songeait à déjouer les calculs de sa mère et les machinations de Louis XIV. Il avait l'instinct de l'autorité absolue, et il se sentait la force de gouverner. Sur les conseils de son entourage intime, notamment du chambérien Philibert Sallier de La Tour, son ancien maître, le 24 mars 1684, il déclarait à sa mère qu'il prenait la direction des affaires.

Tombée, tout d'un coup, du pouvoir suprême, Marie-Jeanne-Baptiste s'éteindra obscurément, le 15 mars 1724.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE IX

## DÉBUTS DU RÈGNE DE VICTOR-AMÉDÉE II
## LA SAVOIE PENDANT LA GUERRE DE LA LIGUE D'AUGSBOURG

### 1684-1703

Victor-Amédée II n'avait pas encore accompli sa dix-huitième année quand il commença à régner par lui-même. Sa première pensée fut de s'affranchir du joug que Louis XIV, grâce à ses garnisons de Casal et de Pignerol, faisait peser sur lui. Néanmoins, il se garda d'engager contre son puissant voisin une lutte prématurée. Il parut même vouloir resserrer les liens qui l'unissaient aux Bourbons, en épousant une nièce du roi, Anne, fille de Philippe d'Orléans et de Henriette d'Angleterre : ce mariage était célébré, le 5 mai 1684, à la Sainte-Chapelle de Chambéry.

Il donnait à Louis XIV une autre marque de déférence en expulsant, en avril 1686, les sectaires vaudois du Piémont qui, après la révocation de l'édit de Nantes, offraient dans leurs montagnes un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

abri aux calvinistes français. Le mois suivant, il faisait encore ramener à la frontière dauphinoise cent cinquante nouveaux convertis de l'Oisans qui s'étaient enfuis en Maurienne.

La formation d'une ligue à Augsbourg contre Louis XIV sembla lui fournir enfin une conjoncture favorable à ses desseins (juillet 1686). En janvier de l'année suivante, il se rendait lui-même à Venise pour s'entendre secrètement avec l'un des coalisés, son cousin, l'électeur Maximilien de Bavière. Toutefois, il ne jugeait pas le moment opportun pour se déclarer ouvertement contre le roi. Deux ans après, il envoyait même à Louis XIV trois de ses régiments pour combattre dans les Flandres.

La cour de Versailles ne laissait pourtant pas de se défier de la sincérité du duc. Ses soupçons s'accrurent quand on apprit que les Vaudois avaient quitté la Suisse où ils s'étaient réfugiés, et, à travers la Savoie, étaient rentrés dans leurs vallées de Piémont.

Le 16 août 1689, quinze cents d'entre eux, solidement armés et bien pourvus d'argent, s'étaient embarqués sur le Léman, près de Nyon, sous la conduite du dauphinois Henri Arnaud, « leur pasteur et colonel ». Ils abordaient, au sud du lac, entre Yvoire et Nernier. Ils s'engageaient ensuite dans les monts du Chablais qu'ils franchissaient au nord de Boëge, et arrivaient à Viuz-en-Salaz, puis à Saint-Jeoire, payant tout sur leur chemin, mais prenant partout des otages. Le Giffre passé à Mari-



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gnier, ils s'avançaient sur Cluses, ville fermée de murs, à l'entrée d'un étroit défilé, que les habitants intimidés leur livraient. Arrêtés, un moment, à un pont sur l'Arve, en avant de Sallanches, ils franchissaient la rivière et pénétraient dans les montagnes du Faucigny par Combloux, Mégève, Hauteluce et Saint-Nicolas-de-Véroce. De là, ils entraient en Tarentaise par le col du Bonhomme, et, à partir de Séez, remontaient le cours de l'Isère jusqu'aux environs de sa source. Arrivés en Maurienne par le col Iseran, ils rencontraient à Bessans, au dire d'Arnaud, la population « la plus méchante qui fût sous le ciel », et, le 23 août, au septième jour de leur voyage, atteignaient le mont Cenis. Dans la vallée italienne de Suse, ils échappaient à la cavalerie ducale, écrasaient sur leur route un corps de dragons français, et rentraient enfin dans leurs villages déserts depuis trois ans.

Victor-Amédée tentait alors, un peu tardivement, de prouver à Louis XIV qu'il n'était pas de connivence avec les Vaudois. Sur son ordre, le piémontais Provana, premier président au sénat de Chambéry, appela la noblesse aux armes : ce devait être la dernière campagne de l'Escadron de Savoie.

D'un autre côté, le comte de Bernex, à la tête des milices locales, se portait au-devant d'une nouvelle bande d'aventuriers débarquée à Saint-Gingolph et déjà parvenue à Saint-Jean-d'Aulps. Il lui fermait l'accès de la vallée de Taninges, et la refoulait sur le Chablais occidental qu'elle dévastait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en fuyant, et enfin sous les murs de Genève (11-18 septembre 1689).

Sous les dehors d'une soumission feinte, Victor-Amédée II se proposait, en réalité, d'amener le roi à quelque acte de violence qui parût justifier son adhésion à la Ligue d'Augsbourg. Le 29 mai 1690, il commençait à sortir de la réserve en demandant aux Suisses d'étendre à la Savoie le bénéfice de la neutralité helvétique, proposition qui tombait devant l'opposition de la France.

Poussé à bout par les manœuvres souterraines du duc, Louis XIV en venait à exiger que, en gage de ses protestations d'amitié, il lui livrât la citadelle de Turin et la place de Verrua. Victor-Amédée II avait cette fois atteint le but. Voyant la France aux prises de toutes parts avec la coalition, il lançait une proclamation indignée en réponse aux sommations du roi, et appelait tous ses sujets aux armes (juin 1690).

Les débuts de la guerre n'étaient pas heureux pour lui. Catinat le battait, le 18 août, à Staffarde, et, au nord des Alpes, le marquis de Saint-Ruth se jetait du Dauphiné sur la Savoie.

Le commandant des troupes piémontaises, le marquis Joseph de Sales, avait déjà abandonné Chambéry. N'ayant point confiance dans les vieux remparts d'Amédée VI, la municipalité envoyait, à Chapareillan, une députation au général français : il était convenu qu'elle n'aurait à redouter ni pillage ni logement militaire, moyennant le paiement d'une contribution de 200.000 livres.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Maître de Chambéry, le 12 août, de Rumilly et d'Annecy, Saint-Ruth envoyait une partie de ses troupes occuper la Savoie du nord, et, avec le reste, se portait sur Faverges où le marquis de Sales avait opéré sa jonction avec le comte de Bernex.

Les généraux de Victor-Amédée II ne tardaient pas à être rejetés dans l'étroit couloir de la basse Tarentaise. Néanmoins, le comte de Bernex, à deux reprises, essayait d'arrêter l'ennemi sur la route de Moûtiers. Retranché d'abord sur le rocher de Cevins qui barrait complètement la vallée, il était assailli par trois points différents et bientôt délogé de ses positions. De nouveau, il se fortifiait en arrière, au défilé de Briançon; mais ici il était tourné, sur sa droite, par un régiment français lancé sur les abruptes hauteurs qui dominent le cours de l'Isère (12 septembre). Constamment battu, il se réfugiait dans le Val d'Aoste.

La Savoie était conquise en un mois, si l'on excepte la citadelle de Montmélian où commandait un piémontais, le comte de Bagnasco.

Il était à craindre que Victor-Amédée II ne tentât de secourir cette place par le mont Cenis ou par le Petit-Saint-Bernard. Catinat lui fermait la première de ces routes, le 14 novembre 1690, en s'emparant de Suse. Le successeur de Saint-Ruth, le lieutenant-général de La Hoguette, rendait la seconde à peu près impraticable, en envahissant et en dévastant le Val d'Aoste jusqu'au fort de Bard (juin 1691).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il dégradait partout les chemins et ramenait en Tarentaise force bétail.

Montmélian capitulait enfin devant Catinat, le 22 décembre 1691).

Pendant six ans (1690-1696), la Savoie devait être séparée du Piémont et administrée comme une province française. La politique italienne de Victor-Amédée II y était peu en faveur. Le Sénat et la Chambre des comptes prêtèrent sans répugnance serment à Louis XIV. Après le départ du piémontais Horace Provana, le premier de ces corps siégea sous la présidence d'un savoyen, Bertrand de La Pérouse (21 février 1691), puis sous celle de Guérin de Tencin, du parlement de Grenoble (2 mars 1692).

Les lois du pays étaient seules appliquées. En 1692, un Claude Talliard, du Mans, ayant dit la messe sans être ordonné, était pendu à Chambéry, sur la promenade du Verney. En 1694, un assassin, condamné à mort par le juge ordinaire du comté de Grésy-sur-Aix, était également exécuté.

Les impôts se percevaient au nom du roi de France. La contribution exigée de Chambéry par Saint-Ruth avait été payée, grâce à un emprunt contracté sous la garantie de tous les habitants, ecclésiastiques, nobles et bourgeois : le clergé n'avait pas même attendu, comme il était d'usage, l'assentiment de la cour de Rome.

En 1695, la Savoie fut assujettie à la capitation, taxe qui frappait tous les sujets du roi divisés en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vingt-deux classes d'après leur revenu. Les sénateurs étaient tarifés 150 livres, et les manœuvres et journaliers, 40 sous.

Trop souvent les impôts durent être difficilement recouvrés, à cause de l'inclémence des saisons. Le 26 septembre 1693, l'intendant du Dauphiné, Bouchu, écrivait : « La Savoie ne pourra se nourrir jusqu'au 1er janvier : depuis 1690, la plus grande partie des provinces de Tarentaise et de Maurienne ont vécu de coquilles de noix moulues dans lesquelles les plus aisés habitants ne mettent qu'un dixième ou environ de farine d'orge ou d'avoine ». On porta de cette espèce de pain à Louis XIV.

En 1695, l'évêque Jean d'Arenthon avait à pourvoir à la subsistance des pauvres de la campagne qu'une disette refoulait sur Annecy.

L'Eglise poursuivait ainsi paisiblement sa tâche au milieu de l'occupation française. Milliet de Challes sollicitait, en 1695, l'appui du Sénat pour la réforme de quelques abus dans le clergé tarin. A Tamié, La Forêt de Somont achevait, en 1696, d'organiser son abbaye sur le modèle de La Trappe. En Maurienne, François-Hyacinthe Valperga de Masin reconstruisait, en 1694, l'ancien palais épiscopal d'Aiton.

Pendant ce temps, Victor-Amédée II, non par des succès militaires, mais par la constance de ses desseins, arrachait la paix à Louis XIV. Le traité de Turin (29 août 1696) restituait Casal au Mont-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ferrat et Pignerol au Piémont. La Savoie, naturellement, revenait à son souverain.

L'aînée des filles du prince, Marie-Adélaïde, était fiancée à un petit-fils du roi, le duc de Bourgogne. Le 13 octobre 1696, elle passait à Chambéry, en se rendant à la cour de France pour y être élevée.

Victor-Amédée avait ainsi affranchi ses Etats de la prépondérance française. Il avait été habilement secondé dans cette œuvre par le marquis de Saint-Thomas de Cœur, Charles-Joseph Carron, le plus remarquable sans contredit d'une lignée de ministres. Charles-Joseph Carron mourait le 1er décembre 1696, transmettant à son fils Joseph-Gaëtan la charge de premier secrétaire d'Etat.

A son tour, Joseph-Gaëtan devait aider son maître dans une entreprise nouvelle et non moins considérable. Il s'agissait maintenant d'agrandir le duché de Savoie-Piémont, et, en élargissant ses limites, de le constituer en un royaume qui pesât par lui-même dans la balance de l'Europe. Dès ce moment, Victor-Amédée II songeait à tirer parti de la mort prochaine de Charles II d'Espagne, dont l'héritage était convoité par Louis XIV et par Léopold Ier d'Autriche, empereur d'Allemagne. Convaincu que son alliance serait recherchée des deux compétiteurs, il ne voulait l'accorder qu'à celui qui y mettrait le plus haut prix.

La Savoie avait nécessairement sa place marquée dans les plans de son maître, tout au moins en lui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fournissant de l'argent et des soldats. Dès qu'il en eut repris possession, en 1696, il s'appliquait à rendre à son autorité tout son prestige, destituant les fonctionnaires nommés par Louis XIV, instituant une chambre de justice chargée de poursuivre les administrateurs locaux qui auraient commis des abus pendant l'occupation française.

Restaurer ses finances épuisées par la guerre était son principal souci. Il chercha de nouvelles sources de revenu : tabac, papier timbré, capitation, insinuation, douanes.

Le monopole du tabac datait du règne de Charles-Emmanuel II, en Piémont. Il l'étendit, en 1696, à la Savoie, en brisant par une lettre de jussion la résistance de la Chambre des comptes.

La vente du papier timbré avait été introduite par lui-même, en 1694, dans ses provinces italiennes. Le 28 novembre 1696, il l'imposait aux populations transalpines.

En 1701, il établissait dans tous ses Etats la capitation.

La taxe de l'insinuation frappait les actes notariés, qui tous devaient être apportés dans ses bureaux pour y être enregistrés : le maximum en était fixé à trente sous. La Savoie, sous Charles-Emmanuel Ier, en 1626, s'en était rédimée, on se le rappelle, par une sorte d'abonnement. De là l'opposition du Sénat, de 1696 à 1702, à son rétablissement au nord des Alpes.

A cette occasion, le duc imagina d'ériger la pro-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fession de notaire, libre jusqu'alors, en une sorte d'office public, transmissible, au gré du titulaire, par vente ou par héritage. Il était loisible à toute personne, même aux corporations, d'acquérir de l'Etat, moyennant finances, une ou plusieurs charges de ce genre, et de les faire gérer, au besoin, par des substituts. Tous ceux qui seraient ainsi pourvus formeraient, dans chaque province, un collège, avec faculté d'exercer dans toute l'étendue de la circonscription. Divers privilèges étaient accordés aux notaires *collégiés :* on les tenait pour nobles, bien qu'ils ne fussent pas exempts de la taille ; seuls, ils avaient droit à certaines fonctions, telles que celles de châtelains et de secrétaires des communes.

Les douanes, dans la pensée de Victor-Amédée II, devaient constituer une ligne continue sur les frontières extérieures de la Savoie, de manière à ne laisser échapper aucun produit sujet aux taxes fiscales. Jusqu'alors, elles consistaient uniquement en postes de péage établis sur les routes suivies par le commerce, et, par suite, laissaient une place assez large à la contrebande. Entravé dans son projet par les remontrances de la Chambre des comptes, puis par la guerre de la Succession d'Espagne, le duc n'organisera qu'en 1713 son système de douanes.

Au surplus, en taxant les marchandises étrangères importées dans ses domaines, il n'obéissait pas toujours à un intérêt fiscal : il se proposait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aussi, dans certains cas, de favoriser l'industrie indigène, en la préservant de la concurrence du dehors. En 1701, il accordait déjà divers privilèges à un comte Philibert Chapel de Rochefort, originaire de Bourg-Saint-Maurice en Tarentaise, pour qu'il se livrât au travail de la soie, au faubourg Nezin, à Chambéry.

Les expédients financiers lui agréaient, du reste, autant qu'à ses prédécesseurs. Le 22 novembre 1698, il ordonnait de vendre aux enchères les derniers biens domaniaux qu'il possédât en Savoie.

Parmi les terres aliénées à des particuliers, on peut citer les paroisses de Scionzier et d'Araches en Faucigny, que noble Charles de Rochette acquit, au prix de 23200 florins, avec leurs hameaux, dépendances, appartenances, revenus et droits féodaux. Il en était créé comte, le 6 juillet 1699, avec pouvoir d'établir juge ordinaire, châtelain, curial et métral, d' « ériger fourches patibulaires à quatre piliers et piloris comme ils sont érigés dans les autres comtés de Savoie ». Le duc se réservait les droits de souveraineté et d'arrière-fiefs, les jugements en appel et la juridiction sur les personnes des nobles, leurs domestiques et leurs biens.

D'autres artifices de fiscalité étaient propres à Victor-Amédée II. Les monnaies françaises — les seules que l'on vît alors circuler en Savoie avec quelques pièces de cuivre au coin ducal — n'étaient acceptées dans les caisses publiques qu'au-dessous de leur valeur courante : le louis d'or pour douze

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

livres, et l'écu d'argent pour trois livres cinq sous. Seulement, dans les paiements effectués par le Trésor ducal, on les donnait, d'après leur taux ordinaire, le premier pour douze livres, et le second pour trois livres dix sous.

Administrateur vigilant, le duc s'assurait volontiers par lui-même de la manière dont ses ordres étaient exécutés. A plusieurs reprises, il visita la Savoie, et tout d'abord en 1697, au lendemain du départ des Français. Dans un autre voyage, en 1700, arrivé à Chambéry par la longue route du Val d'Aoste et de la Tarentaise, il demeurait à peine deux jours dans la ville, et, le 16 octobre, il retournait à la hâte à Turin par la voie abrégée du mont Cenis : il venait d'apprendre la mort du roi Charles II d'Espagne.

C'est de cet événement, impatiemment attendu, qu'il espérait la réalisation de ses projets d'agrandissement. Dès 1699, il avait laissé entendre qu'il céderait volontiers à Louis XIV la Savoie et Nice en échange du Milanais, arrangement qui eût satisfait, à la fois, les intérêts français et l'ambition piémontaise. Malheureusement, quand le duc d'Anjou, le second de ses petits-fils, eut recueilli, sous le nom de Philippe V, l'immense héritage d'Espagne, le roi de France ne songea plus à se concilier « le portier des Alpes », n'osant peut-être pas aussi démembrer à son profit la nation qui s'était donnée à sa race.

Victor-Amédée II n'en parut pas moins disposé

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à soutenir la grandeur, si puissamment accrue, des Bourbons. Il ouvrit l'accès du mont Cenis aux soldats français qui allaient occuper les places de Lombardie. Il unit ses troupes à l'armée que Catinat, Villeroi et Vendôme dirigèrent successivement contre les Impériaux. Au vrai, par une duplicité qu'on lui a justement reprochée, il négociait secrètement, comme au temps de la Ligue d'Augsbourg, avec tous les ennemis de Louis XIV : l'Autriche, l'Angleterre et la Hollande.

Informé des menées cachées du duc, le roi ordonnait à Vendôme d'envelopper et de désarmer les contingents de Savoie-Piémont qui combattaient dans les rangs français (septembre 1703).

Réduit à 4000 hommes de troupes, Victor-Amédée II appelait sous les armes toutes les milices de ses Etats. Au nord des Alpes, il enrôlait, malgré le Sénat, jusqu'aux criminels détenus dans les prisons. Il traitait enfin ouvertement avec Léopold Ier et ses alliés. Un traité conclu le 8 novembre 1703 lui promettait le Montferrat et une partie du Milanais.

L'agrandissement du Piémont et de la dynastie allait imposer à la Savoie, et sans compensation pour elle, dix années d'invasions.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

# CHAPITRE X

## LA SAVOIE PENDANT LA GUERRE DE SUCCESSION D'ESPAGNE

### 1703-1713

Au moment où Victor-Amédée II s'engageait dans une seconde guerre contre la France, la Savoie n'avait pour se défendre que des milices de paysans mal armés et sans discipline. Le commandant général, Joseph de Sales, occupait d'abord les châteaux des Marches et d'Apremont, ainsi que les tours de Chignin, comme s'il eût voulu couvrir la route de Chambéry contre les Français rassemblés à Barraux; mais, à leur approche, il se retirait en Tarentaise. Le maréchal de Tessé entrait dans la capitale de la Savoie, le 15 novembre 1703, et recevait le lendemain, au nom du roi, le serment du Sénat, de la Chambre des comptes et du clergé.

Pendant ce temps, Joseph de Sales avait réuni, à Feissons-sous-Briançon, une partie des milices rurales et 400 calvinistes français, ennemis acharnés de Louis XIV. A leur tête, il se portait sur

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aiguebelle, puis sur Montmélian. Il lançait en même temps des détachements de troupes dans la vallée de La Rochette, sur Ugine, sur Faverges, et même jusqu'à Annecy, avec ordre de vider les caisses publiques, d'emmener le bétail, et de saisir tous les moyens de subsistance qui pourraient servir à l'ennemi.

Les Français ne comptaient d'abord que 2.600 hommes, mais des renforts leur arrivaient. Le duc de La Feuillade, successeur de Tessé, en dirigeait une partie sur Annecy qui capitulait, le 14 décembre, après une assez vive résistance des milices de Savoie, au faubourg du Sépulcre.

Il marchait lui-même contre le marquis de Sales en le rejetant vers son ancien campement de Feissons-sous-Briançon. Chemin faisant, il s'emparait, sans coup férir, de Miolans, d'Aiguebelle, et de Conflans où il prenait la route d'Aime par Queige, Beaufort et le Cormet-d'Arèche, afin de tourner les retranchements de Feissons-sous-Briançon. A cette nouvelle, Sales se hâtait de les abandonner, et, remontant le cours de l'Isère jusqu'à Séez, passait dans le Val d'Aoste.

Pour la seconde fois en quatorze ans, la Savoie était aux mains des Français, moins Montmélian dont le blocus était commencé.

Dès la rupture de ses relations avec le roi, Victor-Amédée II avait songé à préserver son duché de cette invasion, en le mettant sous la protection du corps helvétique. Au mois d'octobre 1703, son

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

envoyé, Pierre de Mellarède, offrait, à Berne et à Zurich, de faire régler les conditions d'une union de la Savoie à la Suisse par une assemblée extraordinaire des « Trois Etats », dont la dernière convocation datait du règne d'Emmanuel-Philibert. Cette proposition n'avait pas été accueillie, grâce aux divisions des Confédérés habilement entretenues par le marquis de Puysieux, ambassadeur de Louis XIV.

Le duc la renouvelait, l'année suivante, en demandant uniquement, cette fois, pour ses provinces transalpines, une déclaration de neutralité analogue à celle de la Suisse. Toujours appuyé sur les cantons catholiques, le roi l'emportait encore. Il promettait, d'ailleurs, de ne pas réunir la Savoie à la France (22 mai 1704).

Victor-Amédée II avait, du moins, profité du départ d'une partie de l'armée française avec La Feuillade pour envoyer, par la Tarentaise, le baron de Saint-Rémy au secours de Montmélian. Réuni à un corps de troupes descendu de la Maurienne, Saint-Rémy tentait même une attaque contre la garnison française de Chambéry (avril 1704). Sur le bruit du prochain retour de La Feuillade, il revenait dans le Val d'Aoste.

La prise de Suse, qui fermait la route du mont Cenis, et celle du fort de Bard, qui interceptait celle du Petit-Saint-Bernard, enlevaient à Montmélian tout espoir de nouveaux renforts. Vainement, le 15 juillet 1705, le comte de Santena essayait de forcer le blocus dans une sanglante sortie. Le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

11 décembre, il était contraint de céder à la famine. En mai 1706, sur l'ordre de Louis XIV, les fortifications étaient rasées. Elles ne seront pas relevées.

Bien avant la chute de cette redoutable forteresse, la Savoie était redevenue province française, comme au temps de la Ligue d'Augsbourg.

Le Sénat avait pour président le dauphinois Guérin de Tencin, qui, en 1705, était remplacé par son fils. Les lois du pays étaient toujours seules appliquées. En 1711, un jeune homme de Barby (près de Chambéry) sera, pour vol et sacrilège, mutilé du poing, pendu et brûlé au Verney.

Les magistrats continuaient à user de leur droit de surveillance sur les établissements religieux. En 1708, le prieur d'Aulps viendra leur rendre ses comptes, après vingt ans d'omission.

Les transactions s'exécutaient avec leur régularité ordinaire. On a un acte du 10 octobre 1707 réglant les conditions auxquelles sera tenu le collège de Moûtiers : quatre régents, liés pour trois ans, s'engagent à enseigner « à la manière des RR.PP. jésuites de Chambéry », et les nobles syndics, au nom de la ville, promettent aux régents « de les bien payer ».

Les ressources matérielles de la Savoie étaient mieux connues. Le 19 novembre 1703, l'intendant Bouchu affirmait pouvoir en tirer, annuellement, un revenu net de 1.500.000 livres, somme prélevée effectivement par le duc. De son côté, le maréchal

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Tessé disait, en 1707 : « C'est une erreur de croire que toutes ces provinces qui paraissent sèches et stériles ne soient ni peuplées ni abondantes ; elles ont toutes des hommes, du blé, du fourrage ».

Dans un mémoire officiel, on signale les émigrations annuelles des habitants : « Les hommes vont pour la plupart en France et en Italie, et ne reviennent dans leurs villages qu'au mois d'août pour faire la moisson, pour semer les terres et pour faucher les prés au commencement de septembre ; après quoi, ils s'en retournent dans les pays susdits ».

Certains produits de l'agriculture savoyenne étaient appréciés au dehors. A Versailles, on goûtait les *vacherins*, fromages inventés, à ce que l'on croit, par les chartreux d'Aillon : « Ils sont fort estimés à la cour, écrivait-on en 1710 ; le roi lui-même en fait beaucoup de cas ».

Il y avait cependant quelques ombres à ce tableau. Au milieu du trouble causé par la guerre, des industries illicites se développaient. En 1707, on saisissait, près de Chambéry, un atelier de fausse monnaie dans la maison d'un gentilhomme. Pont-de-Beauvoisin était un centre de contrebande : les fraudeurs gagnaient 20 pour 100 sur les marchandises qu'ils apportaient à Lyon, et davantage sur le sel, qui coûtait 18 livres en Savoie, et 45 en Dauphiné.



Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le mal s'aggrava dans la suite de la guerre de Succession d'Espagne, à la faveur des revers que la France éprouva sur les champs de bataille.

Louis XIV vieilli n'avait plus de grands ministres pour entretenir et organiser ses armées, ni toujours des chefs habiles pour les commander. Le 7 septembre 1706, deux de ses généraux, La Feuillade et Marsin, éprouvaient, devant Turin, une sanglante défaite. Non content d'avoir délivré sa capitale assiégée, Victor-Amédée s'ouvrait les avenues de la Savoie en reprenant le Val d'Aoste en 1706, et Suse en 1707.

Si, au milieu des embarras de Louis XIV, la Savoie était, pour le duc, aisée à conquérir, elle était, par contre, impossible à garder. Comment approvisionner une armée considérable pendant huit mois d'hiver, alors que le froid et les neiges amoncelées entravaient les communications avec l'Italie? Aussi, en se jetant sur la région sabaudienne, Victor-Amédée II et ses alliés ne songeaient qu'à la faire concourir au succès d'autres desseins, ou bien à vivre quelque temps aux dépens du pays.

Le duc y pénétra, en 1708, dans l'intention d'y attirer toutes les forces du maréchal de Villars, alors chargé de la défense des Alpes, de les refouler ensuite à la frontière du Dauphiné, puis de revenir brusquement à l'attaque d'Exiles et de Fénestrelles, forteresses françaises situées sur le versant italien des monts.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tandis que l'un de ses généraux, l'allemand Frédéric de Schullembourg, passait du Val d'Aoste en Tarentaise, et lançait des partisans en Faucigny et même en Chablais, Victor-Amédée II, le 20 juillet, franchissait le mont Cenis et descendait la vallée de l'Arc jusqu'à Aiguebelle. Voyant les troupes de Villars, d'ailleurs inférieures en nombre, se retirer de tous côtés auprès de leur chef, à Fort-Barraux, il repliait vivement son armée sur la haute Maurienne, rentrait en Italie par le col de la Roue, et courait s'emparer d'Exiles et de Fenestrelles auxquelles le maréchal n'apportait plus qu'une tardive assistance. Le baron de Schullembourg revenait également dans le Val d'Aoste, entraînant un instant derrière lui un détachement de troupes françaises.

Cette première apparition des coalisés au nord des Alpes fut suivie des rigueurs d'un long et cruel hiver. Au mois d'avril 1709, les blés gelèrent dans une grande partie de l'Europe. En Savoie, ils ne furent épargnés que sur les hauts plateaux où la neige, qui couvrait encore le sol, les protégea.

La pénurie des vivres devait ajouter singulièrement aux difficultés que rencontra le maréchal de Berwick, successeur de Villars dans la région des Alpes. On mit en réquisition toutes les subsistances nécessaires à l'armée, dans les territoires qu'elle occupait et dans leur voisinage. Pour payer les soldats, on établit des impositions spéciales dont le recouvrement fut confié à des officiers. On saisit même les revenus de l'archevêché de Tarentaise alors vacant.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ignorant quels seraient les projets des coalisés. Berwick s'était arrêté à un plan qui lui permettait, en sacrifiant, il est vrai, la Savoie, de couvrir toute la frontière française. Il choisit comme centre de ses mouvements Briançon en Dauphiné, près des sources de la Durance : de là, il pouvait, selon les événements, se porter, soit au sud vers la Provence, soit au nord, par le col du Galibier, dans les vallées de l'Arc et de l'Isère, et même sur le Rhône. Tous les points importants de sa ligne de défense, il les reconnut lui-même.

Trente-mille Austro-Piémontais se montraient enfin, le 11 juillet 1709, au Petit-Saint-Bernard, sous Schullembourg, et au mont Cenis, sous le comte de Thaun. Leur but était, en traversant la Savoie et la Bresse, d'aller s'unir, en Franche-Comté, à une armée allemande, qui viendrait d'Alsace, sous le commandement de Mercy. Peut-être cette entreprise avait-elle paru un peu aventureuse au prudent Victor-Amédée II. Il s'était abstenu d'y prendre part, laissant la direction suprême au général autrichien, le comte de Thaun.

Schullembourg refoula aisément devant lui le marquis de Thoy qui gardait Bourg-Saint-Maurice, et s'avança jusqu'à Moûtiers. Thaun, n'osant descendre en Maurienne où Berwick, posté à Valloire, auprès du Galibier, menaçait de fondre sur lui au passage, envoyait sur le col de la Vanoise et Bozel une avant-garde de 6.000 hommes sous le comte de La Roque, puis la suivait lui-même. Les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

deux généraux ennemis se réunissaient à Moûtiers.

Ils se jetaient aussitôt à la poursuite du marquis de Thoy. Contre les instructions de son chef, Thoy s'arrêta, le 18 juillet, à La Bâthie pour livrer un combat inégal. Il disposa mal ses troupes, l'infanterie en plaine et la cavalerie dans un marais. Troublé par sa défaite, il abandonnait, à Conflans, 800 hommes que La Roque faisait passer au fil de l'épée. Il négligeait encore, en dépit des ordres de son général, d'occuper le col de Tamié dont Thaun se saisissait bientôt.

Ne soupçonnant pas le dessein secret des coalisés, Berwick avait transporté son camp de Valloire à Fréterive, sur la rive droite de l'Isère, pour leur fermer la route du Dauphiné. Après les fautes de son lieutenant, il redoutait qu'on ne l'attaquât par les hauteurs qui avoisinent le col de Tamié. Il reculait donc jusqu'à Francin, près de Montmélian, sans dégarnir toutefois le plateau des Bauges. Il maintenait avec soin ses communications avec Valloire et Briançon-sur-Durance par une ligne de postes établis sur la rive gauche de l'Isère et le cours de l'Arc.

Pendant ce temps, les Austro-Piémontais, tout en détachant quelques troupes sur Saint-Pierre-d'Albigny pour surveiller Berwick, se portaient avec la masse de leurs forces sur Faverges et Annecy, dont le château, peu défendable, tenait à peine vingt-quatre heures. Leur cavalerie arrivait jusqu'au Rhône, vers Seyssel, mais elle n'eut pas à le fran-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chir. On apprenait que Mercy, vaincu le 26 août à Rumersheim par les Français, n'entrerait pas en Franche-Comté. Il ne restait à Thaun qu'à revenir en Italie.

L'armée austro-piémontaise se repliait peu à peu sur Conflans. En septembre 1709, elle avait repassé, tout entière, le Petit-Saint-Bernard.

« La Savoie, dit un contemporain, a été la seule victime de cette campagne : elle a été mangée par les deux armées. Les Allemands y ont commis des désordres affreux ». Victor-Amédée II avait fait prendre, et incorporer dans ses régiments, les hommes les plus vigoureux jusque dans le Faucigny et le Chablais.

Mal nourris, mal payés, les soldats français n'obéissaient plus ou désertaient. Ils entraînaient leurs officiers ou les assassinaient. Ils enlevaient aux paysans tout le bétail et jusqu'au blé de semence.

Berwick s'épuisait en efforts pour satisfaire leurs besoins par une administration régulière. Le 13 septembre 1709, il exigeait de Chambéry une contribution de 1500 quintaux de blé, seul moyen d'éviter le pillage. L'intendant d'Angervilliers le secondait, en maintenant énergiquement, pour achalander les marchés, la liberté du commerce des grains. Malheureusement la cherté de certaines denrées en rendait l'usage impossible au plus grand nombre : le vin, qui naguère coûtait trois ou quatre sous la mesure, était monté à vingt.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'année 1710 permit à la Savoie de respirer un peu. Louis XIV accorda une diminution des impôts qui, antérieurement, avaient été quadruplés. Les alliés, de leur côté, dirigèrent ailleurs leurs efforts, mais Victor-Amédée II reparaissait en 1711.

Son but était d'empêcher que Louis XIV ne détournât vers le nord de la France, dans le bassin de l'Escaut, une partie des forces affectées jusqu'alors à la garde des Alpes. Il voulait aussi nourrir et entretenir sa propre armée aux dépens du pays. Au mois de juillet, sa cavalerie passait le Petit-Saint-Bernard ; l'infanterie et lui-mème, le mont Cenis.

Fidèle au plan défensif qu'il avait imaginé en 1709, Berwick se tenait déjà, à Valloire, prêt à assaillir en flanc ou en queue tout corps de troupes qui s'aventurerait dans la basse Maurienne. Le duc se détourna donc sur le col de la Vanoise, Bozel et Moûtiers où il s'unit à sa cavalerie.

Berwick se portait alors sur l'Isère, vers le confluent de l'Arly, mais, ne disposant que de forces insuffisantes, il était, le 12 juillet, repoussé de Conflans. Il abandonnait aux Piémontais le chemin d'Annecy, et, après avoir soutenu dans les Bauges une série de petits combats, il se retirait à Montmélian, puis à Barraux. Là, il exécutait la partie essentielle de son plan qui était de couvrir la frontière française. A droite, il maintenait, par la rive gauche de l'Isère et l'Arc, ses communications avec Valloire et Briançon-sur-Durance. A gauche,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il occupait fortement tout le cours du Guiers. et notamment, aux Echelles, le défilé de la Grotte qui commandait la route de Lyon.

Victor-Amédée II avait aussi réalisé la double tâche qu'il avait en vue. Contenant les Français, sans les inquiéter, il établissait son infanterie aux Marches, et sa cavalerie à Chambéry et aux environs. Il séjournait lui-même à l'abbaye de Tamié et, un instant, aux eaux d'Aix. Il avait recouvré la plus grande partie de la Savoie.

Le 8 septembre 1711, au lendemain du cinquième anniversaire de sa décisive victoire de Turin, il donnait l'ordre de la retraite. Tandis que le gros de son armée franchissait le Petit-Saint-Bernard, il rentrait dans sa capitale par la haute vallée de Tignes, le col Iseran, Lanslebourg et Suse.

Au moment où les Piémontais s'engageaient ainsi en Tarentaise, Berwick avait pensé leur reprendre Exiles. Arrivé par le mont Cenis, l'un de ses lieutenants, le comte de Broglie, attaquait la forteresse, sans attendre les renforts qui lui arrivaient par le mont Genèvre : il était refoulé jusque sur la Durance (16 juillet).

En 1712, les deux armées se retrouvaient au mont Cenis. On se disputa seulement les fourrages de la haute Maurienne, que Berwick assura à sa cavalerie, en mettant la main sur tous les charrois de Modane à Lanslebourg.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Victor-Amédée II s'inquiétait surtout alors des négociations entamées à Utrecht pour amener la fin des hostilités. Il y avait, entre autres représentants, Pierre de Mellarède, ancien avocat des pauvres à Chambéry. Un moment on y avait proposé de lui donner la couronne d'Espagne avec ses colonies, et, en retour, il aurait cédé ses propres Etats au petit-fils de Louis XIV, Philippe V : condition qui ne lui agréait que pour la Savoie et Nice.

Le traité signé le 11 avril 1713 lui livrait le Montferrat, Exiles, Fénestrelles, et une partie du Milanais. Il y gagnait le titre de « roi » attaché à la possession de la Sicile, et plus tard, en 1720, à celle de la Sardaigne qu'il recevra en échange.

Comme conséquence de la paix, Louis XIV lui restituait la Savoie, le 5 juin 1713.

Ici s'arrête l'histoire du duché de Savoie-Piémont. Il avait duré cent cinquante ans : 1559-1713. Après un siècle et demi d'antagonisme latent entre les deux éléments, italien et français, qui le composaient, le premier l'emportait définitivement. Démesurément agrandi et transformé en royaume, le Piémont ne verra plus dans le territoire situé au nord des Alpes qu'une annexe étrangère destinée à lui fournir de l'argent et des soldats.

Ce changement était le résultat de la bataille de Turin, qui devint ainsi une défaite pour la Savoie, comme elle l'avait été pour la France. Victor-Amédée II constata lui-même cette révolution en déci-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dant que, à l'avenir, une procession solennelle serait célébrée chaque année, le 8 septembre, en souvenir de sa victoire. Elle remplaça la procession du 7 août qui, depuis 1559, rappelait avec la restauration d'Emmanuel-Philibert la fondation du duché de Savoie-Piémont.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

# TABLE DES MATIÈRES


## LIVRE PREMIER. — Les Origines.

INTRODUCTION : *Aperçu géographique de la Savoie.* — Limites et dimensions de la Savoie ; son orographie ; son hydrographie ; ses six régions naturelles, Chablais, Faucigny, Genevois, Tarentaise, Maurienne et Savoie propre ; impropriété du mot Savoie pour désigner la région sabaudienne avant le XVe siècle . . . . . 3

CHAPITRE PREMIER : *La région sabaudienne dans les temps préhistoriques.* — Etablissement de l'homme sur les hauts plateaux ; âges de la pierre taillée et de la pierre polie ; dolmens, menhirs et palafittes ; âge du bronze ; âge du fer . . . . . 16

CHAPITRE II : *La région sabaudienne indépendante.* — Les Ceutrons, les Médulles, les Allobroges ; leurs mœurs et leurs institutions ; le passage d'Annibal . . . . . 24

CHAPITRE III : *Conquête de la région sabaudienne par les Romains.* — Soumission des Allobroges ; César et ses lieutenants dans la région sabaudienne ; soumission des Ceutrons et des autres peuplades des Alpes . . . . . 29

CHAPITRE IV : *La région sabaudienne sous l'Empire romain* (29 avant J.-C. - 443 après J.-C.). — Caractère de cette période ; érection de l'Allobrogie en colonie romaine ; ses limites, ses circonscriptions ; finances et travaux publics ;


Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commerce, agriculture, industrie ; introduction de la civilisation romaine ; décadence au IIIe siècle ; réorganisation administrative au IVe siècle et nouvelles circonscriptions ; *Darantasia* ; *Sapaudia* ; invasion des Goths ; les classes sociales, la population ; les traces de l'occupation romaine. . . . 35

CHAPITRE V : *Introduction du christianisme dans la région sabaudienne.* — Le druidisme, le polythéisme, l'introduction des divinités romaines ; vestiges du culte des dieux gaulois et romains ; incertitudes sur l'époque de l'évangélisation de la région sabaudienne et sur l'origine des diocèses de Genève, Belley et Grenoble ; conversion des Ceutrons et de la Maurienne ; suprématie de la métropole de Vienne. . . . 48

CHAPITRE VI : *La région sabaudienne sous le premier royaume de Bourgogne* (443-534). — Burgondes ou Bourguignons ; Gondebaud et Godegisèle ; la conquête franque. 56

CHAPITRE VII : *La région sabaudienne sous les Mérovingiens* (534-752). — Le règne de Gontran ; l'évêché de Maurienne ; l'Eglise dans la région sabaudienne sous les successeurs de Gontran . . . . . 61

CHAPITRE VIII : *La région sabaudienne sous les Carolingiens* (752-879). — Le passage du Mont-Cenis ; l'archevêché de Tarentaise ; les partages de l'Empire sous Charlemagne et ses successeurs ; Lothaire II et Charles le Chauve ; le pape Jean VIII et l'archevêque Teutram . . . . . 66

CHAPITRE IX : *La région sabaudienne sous le second royaume de Bourgogne ; invasion des Sarrasins* (879-1032). — Caractère de cette période ; le roi Boson ; Rodolphe Ier et Louis l'Aveugle ; Rodolphe II ; les Sarrasins ; Conrad le Pacifique ; conséquences de l'occupation sarrasine ; Rodolphe III et la reine Hermengarde ; l'aristocratie laïque et le clergé. . . . . 72

CHAPITRE X : *La féodalité dans la région sabaudienne.* — Origine, énumération et hiérarchie des familles seigneuriales ; dissémination de leurs domaines ; le contrat féodal ; la féodalité ecclésiastique ; les serfs, les villes ; la taillabilité réelle et la taillabilité personnelle . . . . . 84

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

## LIVRE II. — Le Comté de Savoie (1032-1416).

INTRODUCTION : Date initiale, caractère et divisions de cette période . . . . . 99

CHAPITRE PREMIER : *Commencements de la Maison de Savoie* (1032-1091). — Soumission de la région sabaudienne à l'empereur Conrad, devenu roi de Bourgogne ; assistance qui lui est prêtée par le comte Humbert aux Blanches-Mains ; origine, domaines et fonctions de ce personnage ; donations qu'il reçoit de l'empereur ; sa mort ; Amédée Ier ; Odon et ses deux fils ; Adélaïde de Suse ; Humbert II ; le Genevois et le Faucigny . . . . . 103

CHAPITRE II : *L'Eglise dans la région sabaudienne au* XIIe *siècle*. — Son influence ; bénédictins, chartreux, chanoines de Saint-Augustin ; œuvre de ces moines ; antonins, chanoines du Saint-Sépulcre, templiers, hospitaliers, fondations diverses ; les évêques du XIIe siècle ; Humbert II et Amédée III ; Humbert III et Frédéric Barberousse . . . . . 116

CHAPITRE III : *Règne de Thomas* (1189-1233) ; *premières franchises municipales dans la région sabaudienne*. — Activité du comte Thomas, sa politique et ses campagnes ; acquisition de Chambéry ; les franchises urbaines, leurs traits généraux ; l'émancipation dans les campagnes ; chartes de franchises ; mort du comte Thomas . . . . . 136

CHAPITRE IV : *Commencement de la prépondérance des Blanches-Mains dans la région sabaudienne* (1233-1285). — Amédée IV et ses frères ; les princes savoyens et l'empereur Frédéric II ; la chute du mont Granier ; la sainte épine de Nances ; le comte Boniface ; Pierre II avant son avènement ; ses voyages et son règne ; son administration ; Philippe Ier ; Innocent V (Pierre de Tarentaise) . . . . . 148

CHAPITRE V : *Rivalité de la Savoie et du Dauphiné ; acquisition du Faucigny* (1285-1355). — § 1. *Retour sur l'histoire du Faucigny* : son nom, ses subdivisions et ses seigneurs

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jusqu'à la grande dauphine Béatrix ; causes et caractères des huit guerres soutenues par la Savoie contre la grande dauphine et ses descendants . . . . . 167

§ 2. *Règne d'Amédée V* (1285-1323) : sa politique ; sa première guerre contre le Dauphiné et son établissement à Genève ; la deuxième guerre et l'hommage du comte de Genevois ; le Piémont. le château de Chambéry ; la politique du comte dans le Valais et en France ; la troisième guerre ; Hugues, sire de Faucigny ; passage de l'empereur ; quatrième guerre avec le Dauphiné ; Amédée V et la France ; cinquième guerre ; la mort d'Amédée V et son œuvre . . . . . 172

§ 3. *Règne d'Edouard* (1323-1329) : concessions de franchises ; sixième guerre ; association de l'autorité du comte à celle de l'évêque en Maurienne ; Edouard en Flandre ; son administration . . . . . 187

§ 4. *Règne d'Aymon* (1329-1343) : la loi salique ; septième guerre ; prise de Moûtiers ; le comte en France ; son administration . . . . . 192

§ 5. *Minorité d'Amédée VI* (1343-1355) : politique des régents à l'égard de la France, du Genevois, du Piémont ; la peste ; réunion du Dauphiné à la France ; le comte Vert en Valais ; huitième guerre ; traité de Paris ; soumission du Faucigny . . . . . 197

CHAPITRE VI : *Acquisition du Genevois ; la Savoie érigée en duché* (1355-1416). — § 1. *Retour sur l'histoire du Genevois* : l'ancien *pagus* de Genevois ; le comte Gérold et ses successeurs . . . . . 205

§ 2. *Fin du règne d'Amédée VI* (1355-1383) : les princes d'Achaïe ; Amédée VI en Italie ; sa politique en Genevois, en Tarentaise et dans le pays de Vaud ; la concession de l'empereur Charles IV et le vicariat perpétuel ; la croisade ; le Piémont ; le duc de Milan ; derniers actes d'Amédée VI ; la Savoie sous son règne . . . . . 210

§ 3. *Règne d'Amédée VII* (1383-1391) : Bonne de Bourbon ; caractère du comte rouge ; ses voyages en Flandre et en Valais ; assassinat d'un archevêque de Tarentaise ; les Lombards ; réforme des abus ; les Trois Etats ; derniers actes d'Amédée VII et sa mort . . . . . 223

§ 4. *Amédée VIII, comte de Savoie* (1391-1416) : la régente ;

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

son gouvernement ; majorité du comte ; acquisition du Genevois ; politique intérieure ; la Dombe, le Piémont, le Valais ; le concile de Constance ; érection de la Savoie en duché ; la Savoie en 1416. . . . . 228

CHAPITRE VII : *Institutions ; état social en 1416.* — § 1. *Institutions* : limites et circonscriptions de la monarchie ; la capitale ; le gouvernement central et le prestige de la dynastie ; l'administration locale ; l'armée ; la justice ; les finances et les Trois-Etats. . . . . 238

§ 2 *Etat social* : le clergé et les monastères ; dominicains, cordeliers, carmes, etc. ; les collégiales ; la noblesse ; les franchises dans les villes et les campagnes ; l'agriculture, l'industrie, le commerce ; les sciences et les arts. . . 246

LIVRE III. — **Le duché de Savoie** (1416-1559).

CHAPITRE PREMIER : *Grandeur du duché de Savoie sous Amédée VIII* (1416-1440). — Entreprises du duc sur Genève ; sa politique dans le Valais, en Lombardie et en France ; interventions savoyennes en Bohême, en Orient, en Lorraine ; la monarchie savoyenne, la cour, les Trois-Etats, les institutions ; les *Statuta Sabaudiæ* ; la religion et le clergé ; la noblesse ; le Tiers-Etat, l'industrie, les arts et les lettres ; l'insubordination de la noblesse ; retraite du duc à Ripaille et derniers actes de son gouvernement jusqu'à son élection à la papauté. . . . . 257

CHAPITRE II : *Décadence du duché de Savoie sous le duc Louis* (1440-1465). — Influences de la duchesse Anne et de Félix V ; succession de Milan ; l'abdication et la mort de Félix V, et l'église de Genève ; relations du duc avec les Fribourgeois, avec le Dauphin et avec le roi de France ; mécontentement et intrigues de la noblesse savoyenne et de Philippe Sans-Terre ; mort du duc et caractère de son règne ; le maréchal de Montmayeur ; les finances ; l'Eglise. . . 276

CHAPITRE III : *La Savoie entre Louis XI et Charles le Téméraire ; gouvernement d'Yolande de France* (1465-1478).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

— L'avènement d'Amédée IX et son caractère ; régence d'Yolande et sa fuite à Grenoble ; mort d'Amédée IX ; Philibert Ier et la régence d'Yolande ; Philippe de Bresse et Jacques de Romont ; le conflit entre Charles le Téméraire et les Suisses ; ses conséquences, l'invasion de la Savoie et la captivité de la régente ; sa mort ; son administration ; l'Église, les lettres et les arts . . . . . 290

CHAPITRE IV : *Le duché de Savoie sous l'influence de la France* (1478-1522). — L'influence française ; le comte de la Chambre et Jean-Louis de Savoie ; mort de Philibert Ier ; règne de Charles Ier, l'évêché de Genève, le marquisat de Saluces ; Charles II et la régence de Blanche de Montferrat ; Philippe II Sans-Terre ; Philibert II ; Charles III ; ses rapports avec les Suisses et la France ; son administration . . . . . 303

CHAPITRE V : *Affranchissement de Genève* (1513-1536). — Parts respectives de l'évêque, de la ville et du duc de Savoie dans le gouvernement de Genève ; la politique de Charles III et l'évêque Jean de Savoie ; Philibert Berthelier, alliance entre Genève et Fribourg ; séjour de Charles III à Genève ; seconde alliance de Genève avec Fribourg et Berne ; guerre entre Genève et la Savoie ; la réforme à Genève ; conflit entre la Savoie et la France ; invasion des Bernois, Fribourgeois et Valaisans ; occupation de la Savoie par François Ier. 321

CHAPITRE VI : *La Savoie démembrée par Berne, le Valais, Genève et la France ; gouvernement de François Ier et de Henri II* (1536-1559). — Caractères politiques et religieux de l'occupation étrangère dans les régions soumises aux Bernois et aux Valaisans ; la république de Genève ; politique de François Ier et de Henri II en Savoie, les Trois-Etats, le Parlement, la Chambre des Comptes, la noblesse, l'Eglise, le Tiers-Etat ; la défense religieuse et les jésuites ; les lettres ; sympathies françaises en Savoie . . . . . 341

LIVRE IV. — **Le duché de Savoie-Piémont** (1559-1713).

CHAPITRE PREMIER : *Constitution du duché de Savoie-Piémont par Emmanuel-Philibert* (1559-1580). — Caractère du

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

règne d'Emmanuel-Philibert et ses conséquences pour la Savoie ; l'établissement du pouvoir absolu ; le Sénat de Savoie ; le gouvernement, la noblesse, le clergé et le tiers ; institutions judiciaires, militaires et financières ; état économique du pays, hygiène et instruction publiques. . . 363

CHAPITRE II : *Politique extérieure d'Emmanuel-Philibert ; ses rapports avec les protestants et les catholiques ; dernières années du règne.* — Arrangements territoriaux avec la France, les Bernois et les Valaisans ; relations avec Genève et les cantons suisses ; la question religieuse ; relations avec le roi d'Espagne ; l'ordre des SS. Maurice et Lazare ; Henri III en Savoie ; derniers actes d'Emmanuel-Philibert . . . 383

CHAPITRE III : *Premières guerres de Charles-Emmanuel Ier contre Genève et la France* (1580-1595). — Caractère du nouveau prince et de son règne ; tentatives contre Genève, Saluces et le pays de Vaud ; invasion des Genevois, Bernois et Valaisans ; campagne de 1589 ; Charles-Emmanuel en Provence ; incursions en Savoie des Genevois et de leurs auxiliaires ; campagnes de Lesdiguières ; armistice de 1593. 394

CHAPITRE IV : *Secondes luttes de Charles-Emmanuel Ier contre la France et contre Genève* (1595-1603). — Reprise des hostilités et campagne de 1597 ; la paix de Vervins et le traité de Paris ; Henri IV en Savoie ; traité de Lyon ; l'Escalade ; traité de Saint-Julien . . . . . 409

CHAPITRE V : *François de Sales ; auteurs contemporains ; administration de Charles-Emmanuel Ier.* — François de Sales et la conversion des protestants ; Fenoillet, Menenc, Fodéré, Frisat, Claude-Louis de Buttet, Monod, Alphonse Delbène, Honoré d'Urfé, Anastase Germonio, Antoine Favre ; Charles-Emmanuel Ier et le pouvoir absolu ; les Trois-Etats et le Sénat ; la noblesse et le clergé ; la justice, l'armée et les finances ; état économique . . . . . 421

CHAPITRE VI : *Politique italienne de Charles-Emmanuel Ier* (1603-1630). — Hésitations de la politique ducale entre la France et l'Espagne ; la succession de Mantoue et de Montferrat ; alliance avec la France ; réouverture de la succession

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Montferrat et alliance avec l'Espagne ; invasions françaises de 1629 et de 1630 ; mort de Charles-Emmanuel Ier. 450

CHAPITRE VII : *Règne de Victor-Amédée Ier* (1630-1637) ; *régence et gouvernement de Christine de France* (1637-1663). — Paix avec la France et réorganisation du gouvernement ducal en Savoie ; alliance entre la France et la Savoie ; mort de Victor-Amédée Ier ; la régente Christine et ses beaux-frères, le cardinal Maurice et Thomas de Carignan ; séjour de la régente en Savoie ; la paix des Pyrénées et l'alliance française ; la régente Christine et l'aristocratie ; état économique du pays ; l'Eglise ; le Sénat ; les lettres . . . . . 462

CHAPITRE VIII : *Retour sur l'histoire des princes de Savoie-Nemours ; gouvernement personnel de Charles-Emmanuel II* (1663-1675) ; *régence de Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours* (1675-1684). — Origine et histoire des princes de Savoie-Nemours ; alliance de Charles-Emmanuel II avec la France et sa politique extérieure ; l'armée permanente, les finances et l'état économique ; les villes et la noblesse ; Saint-Réal ; gouvernement de la régente Jeanne-Baptiste en Savoie ; l'instruction publique, les arts et les lettres ; l'Eglise et la noblesse ; fin de la régence. . . . . 478

CHAPITRE IX : *Début du règne de Victor-Amédée II ; la Savoie pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg* (1684-1703). — Attitude de Victor-Amédée II à l'égard de Louis XIV ; le passage des Vaudois ; rupture avec la France ; invasion de la Savoie ; l'occupation française ; la paix de 1696 et les visées du duc ; réorganisation du gouvernement ducal en Savoie ; expédients financiers ; ouverture de la succession d'Espagne. . . . . 496

CHAPITRE X : *La Savoie pendant la guerre de la succession d'Espagne* (1703-1713). — Invasion de la Savoie ; l'occupation française ; les incursions des coalisés en Savoie et la défensive française ; le traité d'Utrecht et le titre de roi de Sicile. . . . . 509

Chambéry. — Imp. Nouvelle, avenue de Savoie.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06457 2178

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN